This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

38514.23.3

Gymnasium met zesjarigen cursus te Leiden.

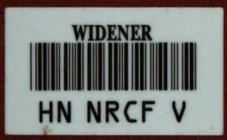

Digitized by Google

014.23.3
*

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SPECIMEN

D'UN

ESSAI CRITIQUE SUR LES OEUVRES DE FRANÇOIS VILLON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Frsal. 0. 153.

SPECIMEN

D'UN

ESSAI CRITIQUE SUR LES OEUVRES

DE

FRANÇOIS VILLON

PAR

W. G. C. BIJVANCK

DOCTEUR-ÈS-LETTRES.

LE PETIT TESTAMENT.

LEYDE.

DE BREUK & SMITS.

1882.

Digitized by Google

SEP 19 1884
Minot fund.

Ce n'est rien que foiblesse particuliere, qui nous faict contenter de ce que d'aultres, ou que nous mesmes avons trouvé en ceste chasse de cognoissance; un plus habile ne s'en contentera pas: il y a tousiours place pour un suyvant, ouy et pour nous mesmes, et route par ailleurs. Montaigne.

Imprimerie de De Breuk & Smits.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

»Villon," disait, il y a quinze ans, M. Gaston Paris dans une critique de l'édition La Monnoie-Jannet, »est un de nos grands poètes, et ses ouvrages méritent d'être traités avec toute la rigueur et tous les soins de la critique, à laquelle il offre un champ circonscrit, mais épineux." [1]) Depuis ce temps deux nouvelles éditions du poète ont paru, celle du bibliophile Jacob, 1877, et de M. Moland, 1879; mais je crois bien ne pas trop me hasarder en disant que ces publications ne répondent pas aux conditions posées par le savant romaniste pour une véritable édition des oeuvres de Villon.

Et cependant l'intérêt qui s'attache à l'oeuvre du poète va toujours croissant. Les savantes recherches de M. Vitu, mais surtout celles de M. Lognon ont jeté une lumière vive sur quelques points de la vie de Villon, et en nous représentant le cadre de la société où il se mouvait, elles ont éveillé le désir

[1]) Revue Critique. 1867. n°. 16.

Digitized by Google

de percer plus avant le mystère qui entoure son existence vagabonde.

D'autre part, celui que Marot nommait le meilleur poète parisien qui se trouve n'a pas laissé d'exercer son influence jusque sur notre temps. Que de fois n'entend-on pas l'écho de ses ballades dans les poésies de M. Theodore de Banville et de son école : et quant à la forme et quant à cette manière mi-piteuse, mi-enjouée d'envisager les choses humaines, on ne dédaigne pas de l'imiter. J'en atteste le témoignage d'un autre vrai poète de nos jours M. Jean Richepin et sa Chanson des Gueux si poignante et si légère, si émue et si féroce, où je trouve ces vers adressés à Villon :

> Et tant pis pour qui te renie,
> Roi des poètes sans billon,
> Escroc, truand, marlou, génie.
>
> Ballade Villon.

Plus encore. Grâce à l'influence incontestable que l'école française moderne a exercée sur la littérature contemporaine de l'Angleterre, le poète Villon a trouvé un autre chez soi dans un pays qu'il a dû maudire bien souvent et pour bien des raisons pendant sa vie. M. Rossetti, l'initiateur, M. Swinburne, le chef de la jeune école anglaise, ont traduit quelques-unes de ses ballades, et M. John Payne a publié une traduction fort méritoire de l'oeuvre entière de Villon. Et voilà le pauvre écolier François passé maître et modèle dans la grave Albion. Certes ce n'est pas un de ses moindres tours.

Il serait puéril de soutenir au milieu de l'enthousiasme soulevé par le nom de Villon que, jusqu'ici, on ait mal compris ses poésies. L'éclat de beaucoup

Digitized by Google

de passages illustres a couvert l'obscurité des autres, et l'on juge généralement les poètes comme le soleil par la lumière qu'il communique, non pas par les taches qui interceptent une partie de sa splendeur.

Cependant on ne saurait nier que, étudiée et pour ainsi dire, serrée de près, la figure du poète doit gagner en relief et en précision, et depuis longtemps en présence des textes discordants, des commentaires toujours vagues et souvent inexacts, [1]) je m'étais promis de diriger un jour mes études sur tous les points spéciaux qui concernent le texte des oeuvres de Villon et leur interprétation.

En recueillant par-ci par-là des matériaux pour une histoire des langues et des littératures romanes au quinzième et au seizième siècle, je fus ramené de force à notre poète, mais avec quelques notions critiques de plus acquises par le maniement et la comparaison assidues d'un grand nombre de manuscrits et d'anciennes éditions. J'avais compris que ce que disait Clément Marot des oeuvres de Villon (entre tous les bons livres imprimez ne s'en veoit ung si incorrect ne si lourdement corrompu que celluy de Villon), il l'aurait tout aussi bien pu dire de quantité d'autres livres, — j'avais compris que cette superfétation rapide de mauvaises leçons, de corrections maladroites et de gloses, qui obscurcit le sens de ses poésies, est un fait général qui se retrouve chez presque tous les auteurs populaires du temps, et que cette substitution d'un texte incorrect à l'oeuvre de l'écrivain suit quelques règles fixes qui nous permettent d'affirmer

---

[1]) J'excepte naturellement de ce jugement l'admirable travail de M. Lognon, mais il s'est plutôt occupé de l'homme que du poète.

Digitized by Google

sûrement en présence de deux leçons diverses laquelle des deux est l'expression originale de l'auteur.

Ainsi ces questions fastidieuses et arides de variantes, de métrique et d'orthographe deviennent des problèmes généraux qui se rattachent au développement de la langue et de la pensée, souvent aussi à l'avènement d'une nouvelle classe sociale dans la seconde moitié du XVe siècle.

Partant de ce principe, j'ai tâché en remontant la route que le texte des oeuvres de Villon avait parcourue, de retrouver autant que possible l'expression originale de la pensée de l'écrivain. Ensuite j'ai essayé d'élucider ce texte en compulsant les diverses productions de la littérature contemporaine et postérieure: mystères, farces, poèmes didactiques, sermons, traités de morale, chroniques, romans, chansons, ballades etc. Je n'ai pas négligé non plus les écrivains antérieurs, en me procurant, si cela était en mon pouvoir, les éditions qui avaient cours au temps de Villon. Le fruit de ce travail est un commentaire fort incomplet sans doute, mais assez exact, je l'espère, qui vise surtout à préciser le sens des mots et à expliquer la langue comique de Villon.

Deux essais compléteront cette étude, l'un sur les ballades et rondeaux du quinzième siècle qu'on a l'habitude d'ajouter aux ouvrages de Villon comme son oeuvre ou celle de son école, et que, sur la route ouverte par Lenglet-Dufresnoy, M. A. Campaux a glanés dans le Jardin de Plaisance et publiés le premier dans son étude remarquable sur Villon (1859. François Villon. Sa vie et ses oeuvres); l'autre essai traitera des ballades en jargon de Villon et à ce propos des différentes langues secrètes chez les peuples romans au quinzième siècle, sujet dont la

Digitized by Google

difficulté a rebuté jusqu'ici les érudits.[1]) Ces deux essais apporteront, croyons-nous, quelques faits nouveaux pour l'histoire de la langue et de la littérature au XV siècle.

Nous publions aujourd'hui un spécimen de ce travail contenant le texte du Petit Testament de Villon avec commentaire, et de deux ballades authentiques qui n'ont pas été recueillies jusqu'ici dans les éditions de ses poésies, précédé d'une introduction sur les manuscrits et les principes qui nous ont guidé pour la constitution du texte. Nous donnerons l'essai en entier aussitôt que nous aurons acquis la certitude par le jugement des critiques compétents de n'avoir pas fait fausse route, mais de pouvoir être utile en quelque sorte à l'étude de la langue et de la littérature françaises. Tout renseignement, tout conseil qui nous pourra guider, nous sera particulièrement agréable.

Faut-il ajouter que nous n'avançons pas la prétention ridicule de combler la lacune signalée, par M. G. Paris dans les paroles citées au commencement de cette préface. Deux choses surtout nous en empêchent: d'abord nous avons conçu et exécuté notre travail loin des grands centres littéraires sur des notes prises en différents temps pendant nos voyages, que nous ne pouvons contrôler à présent. L'exactitude complète fera donc forcément défaut. En second lieu, nous avons travaillé isolément et l'on ne tardera pas à s'apercevoir de l'absence de quelques qualités qu'on n'apprend qu'à l'école. En revanche nous aimons beaucoup notre

---

[1]) Voir F. Michel. Etudes de philologie comparée sur l'Argot. Introduction p. VIII. Scheler dans l'édition de Froissart, Kervyn de Lettenhove, XIX p. 246. etc.

Digitized by Google

sujet. Combien de fois en perdant un temps précieux à la chasse des conjectures et des passages douteux, nous nous sommes rappelé une anecdote de Confucius — et il sera bien permis à un Hollandais de citer le philosophe Chinois. Un de ses disciples lui demanda un jour des renseignements sur deux philosophes rivaux. »La doctrine de l'un," lui répondit le sage »est basse comme la muraille de sa maison, en passant on peut voir par dessus le mur, ce qu'il y a dedans; mais chez l'autre, si l'on veut savoir ce que la cour de la maison cache, il faut entrer par la porte".

Villon aussi est un de ces hommes, chez lesquels on ne voit qu'en entrant par la porte; c'est à dire par une étude minutieuse, souvent renouvelée. Après beaucoup d'autres, nous avons payé notre prix d'entrée, et nous croyons avoir aperçu quelques détails, qui avaient échappé à l'oeil des autres.

Digitized by Google

I.

Montrons d'abord par un exemple le genre de difficultés que soulève le texte de Villon, et les différents problèmes qu'il faut résoudre.

Je prendrai les premiers vers qui s'offrent aux yeux de quiconque ouvre les oeuvres du poète. C'est le fameux huitain du Grand Testament que Marot cite dans son prologue aux lecteurs et se pique d'avoir corrigé. Les bons frères du temps se permettant souvent de bouffonner en chaire, Villon, le bouffon, prend le ton du prêcheur et commence à moraliser de la façon suivante :

Or est vray qu' apres plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Apres tristesses et douleurs
Labeurs et griefz cheminemens
Traveille mes lubres sentemens
Aguisez rons comme pelote
Monstrent plus que les commens
En sens moral que Aristote.

C'est la leçon de la plus ancienne étition datée,

Digitized by Google

celle de 1489[1]). Voici ce que Marot substitue aux quatre derniers vers; le sens de sa version est suffisamment clair à condition toujours qu'on veuille bien interpréter lubres sentemens, par sentiments instables et non par lugubres pensées comme les commentateurs ont proposé[2]):

Travail mes lubres sentements
Aguisa (ronds comme pelote)
Me monstrant plus que les comments
Sur le sens moral d'Aristote.

c-à-d. ma volonté vacillante fut aiguisée par la souffrance qui m'apprit plus que tous les commentaires sur les Ethiques d'Aristote.

Villon réaliste par dessus tout et aimant à passer sans transition aucune du grave au vulgaire et ignoble, ajoute pour bien préciser l'instabilité de ses

---

[1]) Le texte que Marot cite offre quelques variantes insignifiantes.

[2]) La faute en est à le Duchat (ed. 1742), qui y a vu une syncope de lugubre, tandis qu'en réalité lubre n'est qu'un doublet de lubrique, comme hérite de hérétique. Dans le passage de Villon lubre a gardé sa signification primitive de glissant, comme lubrique l'a encore chez Ambr. Paré (voir Littré). Cotgrave donne seulement: lubrick, filthie. Tous les autres dictionnaires, que je connais, l'omettent, et en effet le mot est très rare; nous ne l'avons rencontré qu'une seule fois (Anc. Poés. franç. éd. Montaiglon et Rothschild, XIII. 390. lubre matrone. André de la Vigne). L'usage de l'adverbe lubrement est plus fréquent, on le trouve dans Froissart, où M. Scheler ne l'explique pas d'une façon tout à fait correcte (éd. Kervyn T. XIX. p. 280, de là cet article a passé dans l'édition du dictionn. de Lacurne de Ste Palaye), dans la moralité de Mundus, Demonia, Caro (copie de la Valière ms. fr. de la Bibl. Nat. 25.469 fo. 41.

Le diable: Il me fait faillir la parolle
En respondant si lubrement.

c-à-d. sans donner aucune prise, glissant entre mes mains, ce qui rentre très bien dans le sens attaché par Villon à lubre.

Digitized by Google

sentiments, ronds comme pelote[1]); l'expression: a iguiser les sentiments est une image populaire, dont on retrouve les analogies dans le langage de la chaire, p. e. sicut faber *limat* argentum ut clarius sit sic deus suos affligit ut puriores sint. (Dictionarius pauperum etc. ed. Jean Petit Paris. 1499 f°. 105), seulement le poète a sauté le tertium comparationis.

On pourrait donc croire que Marot nous a rendu le vrai texte de Villon; mais voici une grande difficulté qui surgit: les manuscrits et se basant sur leur autorité, les éditeurs modernes donnent une version tout à fait différente des quatre vers du huitain.

Nous lisons dans l'édition de Prompsault[2]):

Travail, mes lubres sentemens
Aguisez rondz comme pelote,

---

[1]) Comp. Recueil de farces éd. Jacob. p. 60. On disait aussi: „plus vacillant que pomme ronde" (Anc. Poés. franç. XII. 310).

[2]) Nous suivons l'édition de Prompsault. 1835, parce qu'elle donne pour ce passage le texte du ms. fr. de la Bibliothèque Nat. no. 20 041 avec une seule exception, et qu'elle ne diffère presque pas des édd. La Monnoije Jannet 1867 et Moland 1879 au moins pour ce huitain. Quant à l'interprétation essayée par les éditeurs, elle ne diffère pas davantage. Le bibliophile Jacob a suivi dans son éd. 1877 le manuscrit de l'Arsenal des deux Testaments de Villon, qu'il a découvert. Si l'on veut bien se référer à ce que nous dirons plus loin des excentricités de ce manuscrit, on comprendra que nous n'avons pas à discuter sérieusement le texte qu'il offre. On lit du reste dans ce manuscrit (d'après le bibliophile Jacob):

Trouve mes lubres sentemens
Esguisés comme une pelote
Mouvoir plus que tous les commens
D'Averroys sur Aristote.

texte refait par le scribe, qui avait mal lu le mot travail et ne comprenait pas le reste.

Digitized by Google

M'ouvrist plus que tous les commens,
Et (l. D') Averroys sur Aristote.

L'interprétation de l'abbé Prompsault qui rapporte le verbe ouvrir à sentiments, et qui considère aiguisés ronds comme pelote, comme un jeu d'esprit digne de Villon, — cette interprétation nous semble absolument fausse.

Est-ce que la version de Prompsault comporte donc un autre sens? En aucune façon, le passage n'offrant aucun sens plausible. Il faut donc retourner à la correction de Cl. Marot? Je ne le crois pas. Une étude attentive de l'édition de Marot nous apprend que l'on y trouve deux espèces d'émendations du texte, celles qui découlent d'un ancien manuscrit et qui sont excellentes; et celles qu'il a trouvées lui-même pour rétablir la mesure etc. et qui ne valent rien. Si nous ne nous trompons pas totalement, le contexte du prologue de Marot indique suffisamment que la correction du huitain XII est de sa main; donc, il nous est impossible de lire avec Marot aguisa contre la concordance des anciennes impressions et des deux manuscrits qui donnent aguisez ou esguises, d'autant plus qu'en le lisant: esguisens (= esguisans) — ce qu'on peut faire sans la moindre difficulté en supposant qu'un copiste a négligé le trait au-dessus de l'é [1]) — on peut rétablir le texte d'une façon certaine.

---

[1]) On peut rétablir de la même façon le sens d'un passage tout à fait inintelligible de la 91e des cent Nouvelles nouvelles. Dans les édd. calquées sur celle de Wright, publiée d'après le ms. de Glasgow, on lit: Telles menasses m'espantent pou, je ne vous crain. Touchez cela: si j'en demarche etc. Les édd. de Verard 1486, et de Lenoir 1500 donnent: je ne vous crain de ce faire. Ces trois mots ajoutés sont une glose; il faut lire simplement: je ne vous crain

Digitized by Google

En effet le verbe ouvrir qui alors ne se rapporte plus à sentiments, a un sens très spécial, qu'en général on n'a pas remarqué et dont entre autres le livre de Matheolus [1]) nous fournit un exemple:

I. 352 ss. Cil qui fist ce decret, songa,
Point n'a d'escu pour soy couvrir
Ne le droit ne savoit ouvrir

c-à-d. expliquer, interpréter. [2]) Montrer que donnent les éditions anciennes rend donc assez bien la signification d'ouvrir dans ce passage et paraît être une ancienne glose qui se trouvait déjà dans le manuscrit que le premier imprimeur avait sous les yeux.

Est-il possible de retrouver aussi pour le dernier vers du huitain la rédaction originale du poète. Duquel choisir de:

plus que les commens
En sens moral de Aristote.

---

touchens (touchant) cela. Si j'en d. etc. S'il faut apporter une preuve de ce que nous avançons, nous rappelons le sens spécial que cela, faire cela a au XVe siècle, et ce passage de la 92e nouvelle: qui estoit sa seur d'armes touchant le mestier et usance de la houlette.

[1]) Je cite l'édition de Bruxelles 1846, revue sur quatre manuscrits de la Bibliothèque Nationale et les édd. gothiques: édition qui cependant est loin de satisfaire aux exigences de la critique moderne.

[2]) Comp. aussi le glossaire de troissard de M. Scheler XIX. 326. ouvrir=expliquer, l'historique de Littré et Martin Le Franc, L'estrit de Fortune et de Vertu:

Quant fortune comme plaine de rage,
Ainsi ouvrit les causes de son dueil.

J'ai corrigé l'édition de Lenoir terriblement défigurée, à l'aide d'un ms. du British Museum Harl. 4474. Les vers cités se trouvent au fo. 4. v°.

Digitized by Google

(que Marot a corrigé

Sur le sens moral d'Aristotè)

ou du vers donné par les deux manuscrits:

plus que tous les commens
D'Averroys sur Aristote.

Remarquons d'abord que la correction de Marot est inadmissible; on peut rajuster le vers d'une façon bien plus simple en lisant:

En sens moral de l'Aristote

car on disait tout aussi bien l'Aristote que Aristote [1]); et — le Grand Testament étant de 1461 — je ne doute nullement que ce ne soit là le vers original, parce que ce n'est qu'en 1473 que Louis XI défendit par un édit royal l'enseignement selon les doctrines des philosophes nominalistes (Buridan entre autres) et enjoignit expressément l'étude d'Aristote suivant les commentaires d'Averroys et des autres docteurs réalistes. [2]) Peut-être cette argumentation

---

[1]) Dans le Curial ou l'Espérance d'Alain Chartier, où les imprimés font parler l'auteur de la doctrine de Aristote (éd. Galliot du Pré f°. 3.), un excellent manuscrit de la Bibliothèque Royale de la Haye (n°. 707. f°. 2) lit: la doctrine de l'Aristote.

[2]) Ordonnances des rois de France. XVII. p. 610. Du Boulay. V. 708. comparez aussi l'Addition à l'histoire de Louis XI par Gabriel Naudé, réimprimée au 4e vol. du Commines de Lenglet Dufresnoy. p. 309 et Rénan, Averroës et l'Averroïsme. II. éd. p. 316. La défense de Louis XI fut levée plus tard. Le sentiment de Villon trouve un commentaire curieux dans le passage suivant des Quaestiones Buridani morales super X libros Aristotelis ad Nicomachum. 1489. f°. XIX. v°: bene dicit Aristoteles quod in Olimpiadibus non optimi coronantur et fortissimi sed agonizantes, unde concludendo videtur verum esse quod in predicto libro Seneca dicit auctoritate Democriti: nihil mihi videtur infelicius eo cui nihil unquam evenit adversi, non licuit enim illum se ipsum experiri ergo etc. Hec autem opinio Senece videtur satis catholice fidei sonare quoniam in hoc dei confessores et martyres et q. s.

Digitized by Google

pourtant ne paraîtra pas encore assez rigoureuse ni assez concluante; mais d'autres passages de Villon nous apprenant d'une façon évidente que des noms propres ajoutés en marge ou dans les interlignes par un copiste se sont glissés dans le texte et ont pris la place des mots écrits par le poète, il n'est que raisonnable d'écarter aussi dans ce passage la leçon des manuscrits et de lire les quatre vers de la manière suivante :

Travail, mes lubres sentemens
Aguisens, rondz comme pelote,
monstre
M'ouvrit plus que tous les commens
Averroys
En sens moral de l'Aristote.

c-à-d. : La douleur, aiguisant mes sentiments instables, m'éclaira plus que les commentaires sur la morale d'Aristote.

Pour élever cette émendation probable à la certitude, il nous faudrait prouver encore deux choses; d'abord, que le manuscrit original avait la terminaison -ens pour le nominatif singulier du participe présent; et en second lieu que tout un système de gloses a envahi le texte du poète.

Est-ce qu'il est possible de reconstruire dans ses traits principaux le manuscrit des poésies de Villon, d'où notre texte dérive, et de suivre les différentes défigurations que ce texte a subies par les mains des copistes? Nous essaierons d'apporter dans les chapitres suivants quelques éléments pour résoudre ces questions.

Digitized by Google

II.

Quatre manuscrits, deux séries d'imprimés s'offrent à nous comme les sources d'où il faut tirer la reconstitution du texte du Petit Testament. Nous parlerons brièvement de chacune séparément, pour considérer ensuite les rapports qui les unissent.

Le manuscrit que l'on met habituellement en tête des sources du Petit Testament, et que l'abbé Prompsault a nommé ms. T., est un grand in 4° sur papier inscrit au n°. 1661 des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale. C'est un recueil de poésies diverses du XVe siècle formé de pièces de toute provenance, (le Petit Testament en est le n°. 18 et dernier) comme on en trouve dans toutes les bibliothèques. Quelques-unes sont bien connues: les nos. 14 et 17. Le bréviaire des nobles et l'Ospital d'amours d'Alain Chartier, le n°. 16 l'Amant rendu cordelier en l'observance d'amours de Martial d'Auvergne, les nos. 1, 9 et 10, Le débat de la damoiselle et la bourgeoise, Le nouveau marié et Le débat du viel et du jeune, ce dernier par Blosseville [1]), le n°. 11 Les épitaphes du roy Charles par Simon Greban [2]), les nos 5 et 13, Le songe de la pucelle et Le serviteur sans guerdon; d'autres sont moins connues comme les nos 3 et 6, Le sermon de la choppinerie et La bule du pardon d'amours; mais toutes rentrent bien

[1]) Le débat de la damoiselle et de la bourgoise a été publié par M. de Montaiglon au Ve tome des Anciennes Poés. Franç., les deux autres débats ont été publiés par lui d'après le ms. 1661 au tome IXe de la même collection p. 148—163 et 216—237.

[2]) cfr. Sorel. Notice sur A. et Simon Greban. Compiègne. 1875. p. 15.

Digitized by Google

dans le genre poétique qui a eu cours pendant le règne de Charles VII et le commencement du règne de Louis XI. Il est possible de déterminer pour cinq ou six de ces poésies la date exacte de leur apparition, mais il ne s'agit ici que de mettre la date à la dernière pour pouvoir préciser le temps où le manuscrit a dû être écrit. Or le n°. 2 Le martir d'amours [1]) finit de cette manière:

Ce fut en l'an mil cccc
Soixante et quatre que en telz plains
Me trouve pensif et doulens
En ung lieu de gens moult loingtains. [2])

Voilà la date extrême (1464) que nous trouvons et en supposant même que le scribe a ouvert son recueil par les poésies les plus récentes dont il avait pu trouver une copie (le n°. 1 le Débat de la Damoiselle et de la Bourgoise rappelant la manière de Henri Baude ou de Coquillart doit être à peu près de cette même date 1460—1470), nous ne pouvons faire remonter le manuscrit au-delà du dernier tiers du XVe siècle. En vérité nous inclinerions à le placer vers 1480 et à ne le pas croire de beaucoup antérieur aux premières éditions imprimées de Villon, en remarquant que vers la fin du XVe siècle le goût se portait justement vers ces recueils manuscrits compilés

---

[1]) L'auteur de cette pièce se nomme dans le vers suivant:
Faulx riz actrait en cueur joieux
il faut prendre comme il dit d'un chascun mot la lectre premiere mais du quart mot la deusime lectre pour la première.

[2]) Cette date de 1464 fait absolument tomber la supposition de Prompsault p. 51 et de Campaux p. 367 que le manuscrit remonte jusqu'au temps de Villon, même jusqu'à une date où le Grand Testament n'était pas encore connu, par conséquent avant 1461.

Digitized by Google

de divers auteurs favoris, faisant concurrence aux premières plaquettes et feuilles volantes imprimées, jusqu'à ce que la grande compilation publiée par Vérard environ 1500 sous le titre de Le Jardin de plaisance et fleur de Rethoricque les écarta lentement du marché des livres.

Quoi qu'il en soit de la date exacte du manuscrit (et nous le répétons, elle ne peut pas remonter beaucoup plus haut que l'année 1470), la copie du texte du Petit Testament nous semble être l'œuvre d'un scribe fort médiocre, mais qui était heureusement assez consciencieux pour transcrire bêtement ce qu'il ne comprenait pas, et pour ne pas mêler des corrections trop hardies au texte. De cette façon on peut retrouver chez lui, avec un peu de peine, il est vrai, les traces du manuscrit original dans les cas où elles sont tout à fait effacées chez les autres copistes et éditeurs.

Voici deux exemples:

Au huitain XXVII (je citerai toujours l'édition Jannet-La Monnoye) Villon dit qu'il laisse la nomination qu'il a de l'Université

Pour forclorre d'adversité
Paouvres clercs de ceste cité, etc.

Un manuscrit donne: seclurre d'adversité, un autre: exclurre les anciennes éditions forclorre; le ms. franç. 1661 lit: pour esclandre d'aversité, qui ne peut être autre chose qu'une faute d'un homme ayant lu, ou entendu lire esclanre[1]) pour esclaure; et esclore avec

[1]) Dans la premiere moitié du siècle on omettait encore souvent le *d* entre le *n* et le *r* qu'on n'a commencé à ajouter régulièrement que dans la dernière moitié du siècle.

Digitized by Google

son orthographe capricieuse de esclaure est bien ici le seul mot comique et pittoresque qui convienne [1]).

Au surplus la faute n'ayant pu être produite que par la manière inusitée d'écrire esclore, elle nous donne une indication précieuse sur l'orthographe du ms. original d'où notre ms. 1661 dérive.

Dans le huitain XX, qui a subi beaucoup de remaniements, notre ms. que nous appellerons dorénavant A, a conservé les deux vers suivants :

> Le trou de la Pomme de pin,
> Le dos aux rains, au feu la plante,

comme legs à maistre Jaques Raguier, où les autres manuscrits et éditions lisent :

> Le trou etc.
> Cloz et couvert, au feu la plante.

Apparemment Villon a voulu donner à son ami une position comfortable dans ce recoin d'auberge qu'il lui lègue, une position comparable à celle que Rabelais décrit: le dos au feu, le ventre à table, et si le ms. A n'offrait pas une variante, on pourrait se contenter du vers que les autres éditions offrent. Maintenant au contraire, eu régard à la leçon d'A, ce cloz et couvert a tout à fait le caractère d'un pis aller pour combler une lacune, ou d'une glose qui a pris la place du texte.

Mais que signifie: le dos aux rains? Promptsault l'a expliqué par: se tenir accroupi, les pieds dans le foyer; qu'on se réprésente un peu la belle position! L'explication doit être fausse, parce que, étant accroupi, on ne peut pas exposer la plante de ses pieds au feu.

---

[1]) Cot grave. esclore — to hatch, to disclose.

Digitized by Google

Aussi le bibliophile Jacob dans son édition de 1854 (le 1er volume de la Bibliothèque Elzevirienne de Jannet) a-t-il essayé une autre interprétation: pour lui rains, qui ne peut être la même chose que le mot moderne reins[1]), signifie rameaux, fagots; et il fait reposer le dos de maistre Jacques contre les fagots empilés des deux côtés de la cheminée. Je me demande comment de cette façon on peut avoir au feu la plante; en outre le mot rain (ramus) pour rameau (et il y a encore quelque distance de rameau à fagot) n'est plus usité au XVe siècle; on le voit disparaître des versions modernisées du Roman de la Rose[2]), tout au plus pourrait-on alléguer quelque exemple très rare du commencement du siècle[3]).

---

[1]) Au contraire: reins est presque toujours écrit rains au XVe siècle; on le trouve dans Villon, dans les Regrets de la belle Heaulmière

Et m'eust il faict les rains trayner

où les commentateurs ont gâté toute la force du passage, en éludant le sens pourtant si clair, pour traduire: traîner les fagots (cfr. la 58e des cent Nouv. Nouvelles: que nous ne puissions les rains traisner, et la 72e: estoit tant las qu'il ne povoit les rains trayner. L'éd. Vérard donne: les rains tourner; l'éd. Lenoir: ses reins tourner).

[2]) J'ai comparé une grande partie du texte de Méon et de Fr. Michel avec deux manuscrits du commencement et du milieu du XVe siècle, nos. 699 et 700 de la Biblioth. Roy. de la Haye, avec la version en prose de Molinet dont cette bibliothèque possède un ms. excellent le no. 698 et avec le texte poétique revu par Marot, Paris 1529, Galiot du Pré.

[3]) Je n'en crois pas avoir rencontré plus de deux: Alain Chartier, Livre des quatre dames, ed. Galiot du Pré. 1529. fo. 234 ro.

Comme deux raims en une tige.

Jubinal. Mystères inédits du XVme siècle. Paris 1838 I. 277.

Que je leur eschaufe lez rains;
Lors me prendront branches et rains
De boul, d'osières et d'orties.

Digitized by Google

La correction du passage est évidente; il faut, je crois, lire: le dos aux rais, c-à-d. le dos tourné contre la lumière du soleil, soit pour se faire chauffer agréablement l'épiderme un jour d'hiver, (c'est sur le Noël, morte saison, que le Petit Testament a été écrit), soit, ce que je regarde comme plus probable, pour pouvoir se vouer exclusivement au culte de la dive Bouteille.

La faute du scribe est due peut-être à ce que le mot rai pour rayon n'était plus dans l'usage courant de la langue ordinaire à la fin du XVe siècle [1]). Heureusement, manquant d'une imagination audacieuse, le copiste ne s'est pas laissé aller à une paraphrase hardie comme les autres, mais s'est contenté de corriger es claure et rais, qu'il ne comprenait pas, en esclandre et rains, qu'il comprenait encore, mais avec lesquels le contexte devient incompréhensible [1]).

A son inintelligence le scribe du ms. A, — ou la copie qu'il transcrit, — ajoute une négligence remarquable, qui, dans un très court espace, lui fait commettre à lui tout seul à peu près toutes les fautes qu'on trouve ordinairement dispersées chez les autres scribes. Il a surtout une vraie manie de bouleverser

---

[1]) Palsgrave, dont la grammaire réprésente l'état du langage vers 1500 l'a encore: p. 272. ed. Génin.. sonne beame — ray de soleil; Cotgrave aussi le donne; dans la XIIe des Cent Nouv. Nouv. l'éd. Lenoir 1500 a changé raiz en rayes et surtout au commencement du livre, on remarque fort bien la tendance de l'éditeur à rajeunir le langage un peu vieilli des Nouvelles. Au sens figuré, on rencontre encore rai chez Cl. Marot etc., et Léon Cladel en fait encore usage au sens propre dans son roman: le Bouscassié; c'est peut-être un mot de patois. Dans le Grand Testament le mot rais a donné aussi lieu à une grande confusion dans un passage que nous traiterons plus tard.

Digitized by Google

le sens des huitains en écrivant deux fois le même mot et d'omettre l'expression que le mot répété remplace.

Etant données ces circonstances, on ne saurait s'étonner de l'abracadabra désespérant que les éditions modernes apportaient dans les huitains où A était la seule autorité, avant que la découverte du ms. de l'Arsenal et sa publication par le bibliophile Jacob eût mis d'autres matériaux à la disposition des curieux. Et pourtant A se distingue par quelques particularités qui lui assurent une place en tête des sources que nous possédons pour le Petit Testament de Villon.

Le 4e huitain (que seuls A, le ms. de l'Arsenal et celui de Stockholm contiennent) commence en A de la façon suivante:

Et se je puis [1]) à ma faveur,
Ces doulx regrets et beaulx semblans
De tres decepvante saveur
Me trespercent jusques aux flancs
Bien ilz ont vers moi les piez blancs, etc.

Il est impossible d'attacher aucun sens à ces vers.

Au contraire la leçon du ms. de l'Arsenal est parfaitement claire, à condition qu'on veuille interpréter, comme il convient de le faire: avoir les piez blancs par: avoir l'apparence trompeuse, laisser dans l'embarras. [2])

---

[1]) Prompsault et la Monnoye-Jannet lisent pense. Une fois pour toutes, je fais observer que la collation des mss. et editions est extrêmement défectueuse chez Prompsault.

[2]) Voir Cotgr. v°: blanc — c'est le cheval aux quatre pieds blancs — such a one as fails his friend at a pinch. Les commentateurs se sont laissé prendre à la façon du poète de mêler le familier au grave. Prompsault l'explique par: Ils sont toujours bien reçus chez moi, le bibliophile Jacob par revenir de loin (comme équivalent de l'expression du Roman de la Rose vs. 13 097: Moult avons poudreus les talons?)

Digitized by Google

Et se j'ay prins à ma faveur
Ses doulx regars et beaulx semblans
De tres decepvante saveur,
Me tresparsans jusques aux flans
Bien s'ils (l. si) ont vers moy les piés blancs.

Cependant à l'exception de regretz, sans ancun doute une fausse leçon pour regars, le texte d'A doit se rapprocher bien plus du manuscrit original que le ms. de l'Arsenal.

Et d'abord nous remarquerons l'habitude d'A de rendre la terminaison ai par e (Petit. T. XVIII. 6. pourré = pourrai; XXII. 7. jeauré = je aurai; XXXVI. 1. 3. oublié, lié = oubliai, liai; XXXIX. 3. cuidé = cuidai); et cette orthographe, fort usitée d'ailleurs au milieu du XVe siècle [1]), était certainement celle de l'original d'où nos manuscrits et nos éditions dérivent. On en retrouve les traces chez le copiste du ms. de l'Arsenal dans les passages où il a oublié de moderniser l'orthographe, p. e. Grand Test. XX. 3. mueré = muerai; chez le scribe du ms. Coislin. G. T. XXV. 1. je ayme = j'ai aimé, et qui plus est beaucoup de discordances entre les manuscrits et les éditions ne s'expliquent que par la supposition que dans le ms. original e fût = ai p. e.

Grand Test. X. 6. 7. J'ay ce Testament tres estable
Faict de dernière voulenté

le ms. de l'Arsenal lit:

Je ce Testament . . .
Faiz etc.

---

[1]) Il en est résulté un grand nombre d'erreurs; nous n'en signalerons qu'une. Dans l'édition de Vérard, du Jardin de Plaisance f°. CXVI. r°.b. on lit:

Assouvy suis, mais sans cesser desire,
Je me soushetz et ne me peut suffire.

lisez: J'é mes soushetz.

Digitized by Google

l'original doit avoir eu je = j'ai

Bien plus concluante encore est la preuve qu'on peut tirer du huitain CXXXI. du G. T. vs. 1.

L'édition Jannet lit avec la première édition datée:

Si aille veoir en Taillevent,

le ms. Coislin:

Si alez voir etc.

le ms. de l'Ars:

Sy m'en allé en Taillevent.

Le contexte ne laissant aucun doute qu'il faut lire:

Si allai veoir en T.

il est clair que l'étrange faute de la première édition ne doit son origine qu'à l'orthographe alle (allé = allai) de l'original. [1])

Ainsi donc — *pr* s'écrivant par un simple trait sous le *p* et puis n'étant qu'un lapsus pour prins — on peut reconstituer d'après le ms. A. la forme originale du 1er vs. huitain IV. P. T.

Et se je (j'é) prins à ma faveur.

La même chose peut se dire du deuxième vers:

Ces doulx regrets et beaulx semblans,

qu'il faudrait évidemment lire avec le ms. de l'Arsenal:

Ses doulx regars et beaulx semblans,

s'il n'était pas sûr que notre tradition du texte de Villon dérive d'un original où l'on suivait presque régulièrement la capricieuse habitude d'écrire le pronom possessif ses et le pronom réfléchi se par ces, et ce, tandis que d'autre part le pronom démonstratif ce et ces devint se et ses. [1])

---

[1]) La terminaison aille s'écrivait par alle au milieu du XVe siècle. A. donne P. T. XXXIV. 3. escal(l)e où le reste lit: escaille. En traitant du jargon de Villon nous reparlerons de cette orthographe.

[2]) On trouve autre part une grande quantité d'exemples de cette ma-

Digitized by Google

Le Petit Testament n'en offre malheureusement que fort peu d'exemples évidents, je n'en ai trouvé que deux.

A lit XXI. 8. ses gellées = ces g., XXXV. 3. ses laiz = ces l.; cependant le ms. d'où il dérive, doit avoir eu XVI. 6. ses Pasques pour ces P. où A. donne les Pasques, A confondant toujours *l* et *s*; d'ailleurs le ms. Coislin a ses Pasques.

Au contraire, les autres parties de l'oeuvre de Villon en offrent des exemples en abondance, si concluants même, qu'il me sera permis de ne traiter ici qu'un seul passage qui donne lieu à une correction fort probable.

L'éd. Jannet p. 55 dans la Ballade que Villon fit à la requeste de sa mère, pour prier Nostre Dame, lit:

Theophilus,
Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eust au diable fait promesse,
Préservez-moy, que je ne face cesse;

---

ière d'écrire, qui semble avoir été une particularité des scribes parisiens. Du moins je l'ai rencontrée surtout chez eux; La Résolution d'Amours: Venus en ces menus esbas, pour ses menus e.; en ces roitz pour ses roitz. Les éditeurs de cette pièce MM. de Montaiglon et Rothschild, Anc. Poés. Franç. XII. 309. ont changé ces en ses. Le scribe parisien du ms. bien connu de Froissart, cod. Voss. 9. de la Biblioth. de Leyde (première moitié du XVe siècle) écrit quelquefois se pour ce f°. CCLXIX. quant il se vit en se party.

Dans le Journal d'un Bourgeois de Paris, on trouve aussi partout des traces de cette orthographe surtout aux passages où les copistes postérieurs (et nous ne possédons que ces copies) ne comprenaient plus le texte de l'original, p. e. tuer ces gens, p. ses gens, c-à-d. les gens du comte d'Armignac, ed. Tuetey. p. 10 et passim. Dans cette excellente édition le savant éditeur n'a peut-être pas toujours assez tenu compte des singularités de l'orthographe.

Digitized by Google

Le dernier vers n'a aucun sens plausible.
Le ms. Coislin donne:

Que ne face jamais cesse.

L'édition de 1489:

Que je ne face ce.

Marot corrige:

Que point je ne face ce. [1])

Il est impossible de réconcilier ces différentes leçons qu'en supposant que le ms. original portait face se, qu'on a lu face cesse, et en suivant la règle que j'ai posée plus haut pour les corrections du texte faites par Marot, on admettra la probabilité que le ms. original portait:

Préservez moy, que jamais ne face se. (pour ce)

Donc il est certain que le texte, d'où notre tradition dérive et qui a été corrigée de fort bonne heure par les scribes, a préconisé les formes ses et se pour ces et ce, et ces et ce pour ses et se.

Le quatrième vers du huitain cité se lit dans le ms. A:

Me trespercent jusques aux flancs;

le ms. de l'Arsenal lit tresparsans, et évidemment trespercent ne peut être qu'une orthographe singulière du participe [2]). On pourra prouver

---

[1]) Le ms. de l'Arsenal, comme toujours, tourne la difficulté en écrivant: que n'accomplisse ce.

[2]) Cette orthographe apparaît occasionnellement non régulièrement dans des manuscrits datés du commencement du XVe siècle, p. e. de Christine de Pisan, rarement dans le cod. Voss. 9 de Froissart, dans le Journal d'un bourgeois de Paris, (p. 13 ed. Tuetey) etc. La plupart du temps, les copistes ont régularisé l'orthographe, et comme pour Villon, on ne

Digitized by Google

de deux manières que cette dernière leçon est bien celle du ms. original, soit en recueillant dans les manuscrits les vers où cette façon d'écrire a été conservée [1]), comme dans le ms. Coislin où le 7e vers du huitain XXIII du G. Testament se lit:

Oublient naturel devoir

tandis que le reste a oublians; soit en notant les fautes qui se sont glissées dans le texte par le fait de copistes employant à tort et à travers leur transcription habituelle -ans et -ant pour -ent, p. e.

G. Test. huit. XXXIX. 5—8. Dames — — —
De quelconque condicion,
Portant attours et bourreletz, [2])
Mort saisit sans exception.

Il est clair que le 3e vers cité doit être une explication de quelconque condicion, et le ms. de l'Arsenal donnant ou bourrelet, on rendra à la phrase tout son relief en corrigeant:

Portent atours ou bourreletz

c'est-à-dire: qu'elles soyent nobles (demoiselles) ou bourgeoises. En effet comme le

---

peut reconnaître leur immixtion que là où il y a erreur, entre cent nous donnerons un exemple: Anc. Poés. Franç. IV p. 166. employent (3e ps. pluriel) du texte original a été corrigé par erreur employant etc.

[1]) Ce n'est que dans un seul passage de Villon, que toutes les éditions ont conservé la forme en-ent; le 4e vers du huitain CLXVIII du Grand Testament, où selon la transcription ordinaire il faudrait lire:

Et contentans bien leurs debteurs.

La raison en est que la construction de la phrase n'est pas trop claire au premier coup d'oeil, et que l'on a cru qu'il s'agissait de la 3e pers. du pluriel.

[2]) La première impression de Levet 1489:

Portans atours et bourreletz.

Digitized by Google

remarque Formey dans une note de l'édition de 1742, p. 46. bourreletz est dit ici pour chaperon, et pour quiconque a quelques notions de la littérature du XVe siècle, les débats entre les atours et le chaperon, entre la Damoiselle et la Bourgoise sont si connus, qu'un long commentaire de ce vers devient superflu [1]).

Et voilà une preuve manifeste, comment les participes en-ant sont dus au travail des copistes.

Mais il existe encore une preuve directe de ce que nous avançons dans le texte de la Ballade Villon qui nous est parvenue par une tradition tout à fait indépendante, dans le manuscrit des œuvres de Charles d'Orléans; là tous les participes finissent par-ent: perdent, pretendent, bourdent, entendent (voir l'édition de Prompsault p. 330 331, et ms. franç. de la Biblioth. Nat. n°. 1104 f°. 28 v°).

---

[1]) Voir le Débat de la Damoiselle et la bourgoise, pièce qui ouvre le Ve volume des Anc. Poés. Franç. de Montaiglon; nous avons pu reconstituer entièrement le texte de ce tableau de moeurs extrêmement intéressant, grâce à l'aide de deux mss., n°. 1661 franç. de la Biblioth. Nat. et le ms. T. 328 de la Biblioth. Roy. de la Haye. Les vers sur les atours etc. se trouvent ed. Montaiglon V. 9. Cfr. aussi le même recueil XII. 10. et la note; Quicherat. Histoire du Costume, pp. 242, 244 etc. Un fort intéressant passage sur la mode des chaperons et bourrelets au milieu du XVe siècle se trouve dans un poème inédit d'Alain Chartier, Le mirouer des dames (cfr. P. Paris. Manuscrits franç. de la Bibliothèque Royale VII 251.)

Car supposé que aucunes portent
Chapperons en lieu de drappeaulx
Toutesfois pas ne se depportent
De fourrer dessoubz les bourreaux
Pour leurs chapperons monstrer haulx.

ms. fr. 924 de la Biblioth. Nat. f°. 207. Comp. Journal d'un bourgeois de Paris. ed. Tuetey p. 235 n°. 500, Coquillart ed. d'Héricault I. p. 84:

Moytié chapperons et atours.

Digitized by Google

Remarquons, en passant qu'il se trouve des traces certaines, que le ms. original donnait la terminaison *s* au nominatif singulier du participe présent:

P. Test. XXVII. 8. les voyan*s* nudz.

Ceci posé, la forme esguisens, que nous avons rétablie plus haut au huit. XII du G. Test. n'a plus rien qui doive nous étonner; évidemment, c'était bien là l'orthographe régulière du ms. original.

Deux formes de mots qu'on rencontre dans le ms. A. appellent encore notre attention spéciale et des recherches détaillées.

D'abord l'orthographe du pronom lui, (luy).

A lit:

P. T. III vs. 4. Sans ce quil y en eust mieulx;

l'expression habituelle étant être de mieux et la confusion entre eust et fust se rencontrant souvent [1]), je crois qu'à l'aide des autres manuscrits, on peut rétablir le vers de la façon suivante:

Sans ce que ly en fust de mieulx

La faute est due en partie à la forme ly ou li que le scribe ne connaissait plus.

Cette orthographe a donné beaucoup de fil à retordre aux copistes, il semble qu'ils ont été incapables de distinguer l'article li (le, les), le pronom li (lui) et la combinaison l'i (l'y). Du moins quand ils veulent moderniser ces formes, ils confondent presque régulièrement l'article et le pronom, sans parler de toutes sortes d'autres combinaisons qui surgissent dans leur têtes.

---

[1]) p. e. Anc. Poés. Franç. XII. 312. eurent pour furent.

Digitized by Google

Nous donnerons en note [1]) quelques exemples de cette aberration de l'esprit humain, ici nous avons à prouver seulement que dans tout une classe de manuscrits du milieu du XVe siècle la forme li (ly) pour lui, a été régulièrement modernisée par les scribes du dernier tiers du siècle.

Consultons l'édition Tuetey du Journal d'un Bourgeois de Paris. On lit p. 21: »car on ne trouvoit rien au plain païs qui ne lui portoit." Evidemment, le scribe accoutumé à changer li en lui, a suivi son habitude dans ce passage où il aurait dû séparer li en l'i (=l'y). La même erreur se trouve p. 172: »la fist mener tout battant à son ourme et lui fist acoller, et la fist lier," etc., où il faut lire: l'i (=l'y) fist acoller, et effacer: la fist lier, qui est une glose manifeste. [2])

Même chose à peu près dans les éditions de Villon. Tout le monde connaît les trois ou quatre couplets du Grand Testament où il raconte l'histoire de l'escumeur de mer Diomedès, qui fut amené devant le tribunal d'Alexandre le Grand;

---

[1]) Li homs forme encore assez usitée devient luy homs, Anc. Poés. Franç. IV 33; li on devient la ville de Lyon, dans Le débat des deux seurs, Anc. Poés. fr. IX. 113 (les différents mss. qui existent du Débat nous permettent de changer le vers mutilé des imprimés: Sa belle seur devers Lyon en Véez là, ma seur, donc li on. Pourtant il est extrêmement curieux qu' aucun des nombreux mss. de cette pièce, que nous avons pu consulter, ne donne le vers sans faute) ly homs devient lyons (lion) dans l'édition Ph. Lenoir de la Salade d'Anth. de la Sale f°. LX (cfr. le ms. de la Salade n°. 18120 de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles f°. CCLXI); li=lui devient l'ung= l'1, dans les anc. edd. d'Al. Chartier: Lung demande lors qu'il lui fault. Hospital d'Amours éd. G. du Pré f°. 289 r°, où avec les mss. il faut lire: Lors li demande, etc. etc.

[2]) Nous reparlerons de ce passage, quand nous traiterons du Jargon de Villon.

Digitized by Google

Si fut mys devant le cades,
Pour estre jugé à mourir.
G. T. XVII. vs. 7. 8.

Une note de Le Duchat dans l'édition Formey de 1742 nous apprend que par une licence archi-poétique, cades est mis pour la rime au lieu de cadi, et cette interprétation est suivie par tous les commentateurs. Cependant elle est de pure fantaisie; le mot cadet [1]) ou capdet signifie capitaine, chef; on rencontre le mot dans cette acception au »Jouvencel" de de Breuil, dans les chroniques de Chastellain et ailleurs [2]); il se rapporte évidemment au corsaire prisonnier. Dès lors la correction est certaine. Les manuscrits donnent ce cades ou cicades; les anciens imprimés: les cades; en combinant ces deux leçons, on obtient les ce cades où les est une transcription pour li (comme on trouve les lions pour li ons). Donc, le vers doit avoir été:

Si fut devant li (Alexandre) ce cades.

En effet, on remarque généralement que l'usage elliptique d'être ne plaisait plus vers le dernier tiers du XVe siècle, de là beaucoup de remaniements, ainsi au lieu de seront vers le vent (Anc. Poés. Fr. V. 10) et se jamais sont dessoubz vos esles (ibid. V. 264), certains manuscrits (B. N. 1661. fr. et ms. Pichon) lisent: iront vers le v. et se jamais tombent soubz vos e. Par conséquent la périphrase de fut mis et la mauvaise transcription de

[1]) Ce mot est mal expliqué dans le dictionnaire de Lacurne de Ste Palaye et incomplétement dans celui de Ducange sub voce capdets.

[2]) Le Jouvencel est cité dans Lacurne, Ducange cite la chronique de Louis XI. s. capdets. Chastellain. ed. Kervyn. II. 193.: „ils espiassent Guy Guillebault ou autre grant cadet" etc.

Digitized by Google

li ont gâté totalement le vers. Les deux exemples cités suffiront, nous l'espérons, pour prouver que le ms. original portait habituellement li pour luy; au surplus on retrouve cette forme dans toutes les éditions, quand la rime l'exige p. e. G. Testament LXXII. 8. [1])

Beaucoup plus propre à nous étonner est la forme que le ms. A offre dans le 3e vers du huitain VII:

Comme mon paouvre sens tant dur.

Prompsault et la plupart des éditeurs modernes ont changé tant en est; correction qui est inadmissible, est ne pouvant jamais se métamorphoser en tant et le problème n'étant pas de donner un sens quelconque à un vers obscur, mais de chercher l'expression même du poète.

Heureusement, on rencontre encore deux fois ce tant mysterieux: P. Testam. XIV. 3, (l'édition de 1489):

Qui ne tend mont ne vallée;

(les mss. et Marot donnent: n'entend),
et G. Test. CXXIX 6. (éd. 1489).

Que tant regna roy de Cécille,

où le ms. Coislin donne la seule variante utile:

Que tint Regnier, roy de Cécille.

---

[1]) Il me serait facile de trouver d'autres preuves, mais pour être concluante l'argumentation demande trop d'espace. Le cas du Journal d'un Bourg. de Paris se répète dans un passage du G. Testament. LXXXIII. 3; les édd. donnent:

Qui la portera,

le ms. Coislin:

Qui luy portera

le contexte réclame nécessairement: Qui l'i portera.

Digitized by Google

L'orthographe de tint, en usage à Paris au milieu du XVe siècle, était bien certainement teint (v. le Journal Parisien de Jean Maupoint. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris T. IV. p. 95: »le roy teint son grant conseil"); et de cette façon la confusion entre teint et tant s'explique aisément, le scribe ayant pris le *i* pour un jambage de la lettre *m*, (*m* & *n* sont toujours pris l'un pour l'autre).

Quant aux deux autres passages, on voit par le vers 3 du huitain XIV que de fort bonne heure les copistes n'ont plus compris le mot tent qui, évidemment, n'est qu'une forme populaire de tient[1]); donc, je crois que le changement en tant du VIIe huitain est dû au copiste, qui avait tent devant les yeux dans le ms. original, la forme tent étant garantie par le huitain XIV[2]); de même, il me paraît plus probable que l'orthographe du ms. original au huit. CXXIX du Grand Testament a été teint que taint, les copistes, comme nous l'avons vu, ayant la manie de changer la terminaison -ent en -ant.

Les autres traits qui composent ensemble le caractère orthographique du ms. A ne nous arrêteront pas si longtemps.

---

[1]) v. Ch. Nisard. Etude sur le langage populaire de Paris. p. 235 se *basant* sur les Agréables conférences de deux païsans. 1649 etc. ibid. p. 324—346. voir: Bartsch. Chrestomathie· 4e ed. p. 509 et poésies de Deschamps, éd. Saint-Hilaire, I. p. 308: je tain.

[2]) On trouve tant pour tend (de tendre) Anc. Poés. franç. VII. 241:

Sensualité au contraire
Tant qui se tourbe en son affaire.

1. Tend qu'i se t.

tant est écrit tent dans le Journal de Maupoint. l. c. p. 65 et à tent

Digitized by Google

-an pour -en: mandiens. P. T. XXXII. 1. (Anc. Poés. franç. XI. 106. mandiens),
dans (dents) P. T. I. 4. (Anc. Poés. fr. IV. 16. ès dans),
ancre P. T. XXXIX. 4. (Ms. Coislin du G. T. LXIX. 5. ancre).

-an pour -on: dangon (donjon) P. T. XIX. 4. (Ch. Nisard. Etude s. le patois de Paris. p. 159).

-ai pour -e: mais (mes, pron. poss.) P. T. XIV. 6. (Ms. Coislin. G. T. XII. 5: mais (mes), Ballade des dames du temps j. vs. 27. remaine (ramène) [1]).

-ai pour -ei: frain. P. T. I. 4. (orthographe dont on retrouve partout les traces dans le texte de Villon).

ay pour et: je me plains ay dueil P. T. III. 5. (éd. de 1489 et autres G. Test. LXXIV. 7. ay part amère pour et perte amère) [2]).

-au pour o: clergeault (ms. de l'Ars. clergot). P. T. XIV. 2.

---

[1]) Au contraire A donne menent P. T. XXII. 8. où le ms. Coislin mainent. Dans les poésies de Charles d'Orléans, on trouve régulièrement maine = mène. p. e. éd. d'Héricault. I. p. 79).

[2]) Ce changement de et en ay se retrouve en d'autres auteurs p. e. Alain Chartier, Hospital d'Amours éd. Galliot du Pré f°. 274:

Ayant grant pitié de mon vueil
me mena jusque à l'enfermière

où les mss. lisent:

Et en grant pitié etc.

L'orthographe singulière du vers de Villon peut donc fort bien être le fait du copiste. Pourtant il est à remarquer que Marot dans son édition de Villon lit le vers de la façon suivante:

j'ay dueil et me plains.

il n'est donc pas impossible que le ms. original portât ay dueil.

Digitized by Google

esclaure (esclore) P. T. XXVII. 4. (cfr. Ch. Nisard. Etude sur le patois de Paris p. 160. auxisé.; Ct. Nouv. Nouv., la 48e Nouvelle d'après le ms. de Glasgow. aubstinée).

-au pour -ou: mautonnier (moutonnier) P. T. XIX. 6. (On remarque cette orthographe surtout dans les mss. d'Ant. de la Salle. auyr = ouyr, vault = voult, pau = pou cfr. le ms. inédit de la Salle d'Ant. de la Sale. nº. 10959 de la Biblioth. de Bourgogne à Bruxelles fº. L, LI).

-e pour ai: j'e (j'ai) etc. v. plus haut.
mes (mais) P. T. XXII. 7.
fesseau P. T. XXVI. 5[1]) (on trouve partout dans le texte de Villon des traces de cette orthographe).

-en pour -an: percent, voir plus haut.
mengeront, mengue, P. T. XXVI. 7. XL. 3.

-e pour -o: Serbonne. P. T. XXXV. 4. (cfr. Ch. Nisard. Et. s. le patois de Paris. p. 159. Sarbonne.)

-ouer pour -oir: abreuvouer P. T. XX. 2.
mirouer[2]) P. T. XXIX. 7. (la

---

[1]) Au contraire le ms. A. donne toujours laisse, jamais lesse.

[2]) Dans Coquillart la terminaison -oir est d'une syllabe,

C'est ung droit abruvoir Popin.

ed. d'Héric. I. 105.

Dans la 22e des cent Nouv. Nouv. l'édit. Lenoir 1500 écrit miroers, où le ms. donne miroirs. Mirouer est de trois syllabes. Ch. d'Orléans, I. p. 50. Voici encore quelques exemples de la prononciation ouer

Digitized by Google

terminaison -ouer est dissyllabique; la tradition du texte dans les autres mss. et anciennes éditions est d'accord sur ce point; escriptouoire est l'orthographe du ms. Coislin pour escriptoire G. Test. CLXIV. 4).

-ouir pour -uir: fouir. P. T. V. 6. (de deux syllabes comme dans Coquillart. I. 124. etc. Ch. d'Orléans. ed. d'Heric. I. 134. a fuyr de deux syllabes.[1])

ou pour eu: soulet (seulet) P. T. XXXV. 2. (cfr. Ch. Nisard. Et. s. l. pat. d. Paris. p. 172. et les formes pou (peu), plourer, demourer etc. qu'on rencontre partout au XVe siècle).

aou pour au (ou), paouvre. P. T. passim. (ceci me semble une orthographe particulière du copiste d'A., on la retrouve dans toutes les pièces du ms. 1661 fr.).

---

en eux syllabes: (Farce de la Pipée) ms. fr. de la Biblioth. nat. 25. 467. La Valière 156. f°. 176. v°.:

Ung menton fourchu tant frigant
Qu'oncques (fut) rasouer de guinguant
Ne fut plus affillé qu'elle est.

Le fut du deuxième vers doit être omis.

Mystère de la Vie de St. Vincent. Biblioth. Nat. ms. fr. 12538.:

Mais qu'il fut mis au sechouer
Je te feray ennuyt muer.

Comp. aussi Thurot. Prononciation franç. I. 288 pour l'usage du XVIe siècle.

[1]) Dans la poésie populaire tous les verbes en -ouir peuvent être monosyllabiques, même jouir, cfr. G. Paris. Chansons du XVe siècle. p. 80, 113, 115 etc.

Digitized by Google

u pour ou: esturgon (escourgon) P. T. XIX. 7. Ainsi lisent les anciennes édd. goth. Le ms. Coislin lit escuvoettes, dans la Double Ballade du G. Test. vs. 44.; Ch. Nisard. l. l. p. 198; je crois que de cette transition d'ou en u résulte la confusion de sur et sous, comme dans A. Petit. Test. XXX. 3. où il faut lire sous.[1])

-all- pour -aill- enmalloté. P. T. XX. 7.
escalle. P. T. XXXIV. 3. (v. plus haut p. 23).

-aige pour -age: saige. P. T. I. 7.
gaige. P. T. XI. 5. Cette forme qu'on nomme bourguignonne, (Ch. Nisard. l. l. p. 130) se rencontre partout dans le langage littéraire du XVe siècle.[2])

-ier de l'infinitif: brisier, desbrisier, couchier, espargnier. P. T. II. 6. 8. XIX. 8. XXI. 4. (orthographe regulière au XVe siècle; dans les poésies de Ch. d'Orléans, on trouve: laissier, souhaidier, prisier etc.[3])

---

[1]) La même observation peut se faire pour les poésies d'E. Deschamps. voir l'éd. de la Soc. des anc. textes fr. d'après le ms. de la Biblioth. Nat. I. p. 227: soubz la terre. l. sus la t. Bon nombre des règles de critique, que nous avons posées pour le texte de Villon pourraient être appliquées au ms. des œuvres de Deschamps.

[2]) Ch. d'Orléans a presque régulièrement -aige, de même l'édition Lenoir (Paris 1500) des Cent Nouv. Nouv. tandis que dans le ms. et l'édit. Vërard (1486) l'usage varie; comp. aussi Thurot. De la prononciation franç. I. 313.

[3]) Comp. H. Stephanus. Hypomneses de Gallica Lingua 1582. p. 31

Digitized by Google

s. Rarement le nominatif singulier garde l'*s*, comme francs P. T. I. 4, voyans P. T. XXVII. 8. (on trouve des traces de cette habitude dans tous les mss. de Villon, comme nous l'avons montré plus haut p. 14).

Le première personne du prétérit défini omet l'*s*: j'ouy, je suspendy, senty, m'endormy, P. T. XXXV. 4, XXXVI. 4, XXXIX 7. Pour la 1e personne du présent l'usage varie: croy, establiz, comprens. P. T. VI. 2, VIII. 8, XVIII. 5; je m'en vois a toujours l'*s*. P. T. VI. 3, VIII. 7, selon la règle observée de tout temps. (Boehmer. Romanische Studien. XVIII. p. 710.) Sur ce point aussi l'orthographe du ms. A est conforme à l'habitude du milieu du XVe siècle. (Ch. d'Orléans, je dy, je fais, je hé [= hais] etc.).

ou et au: sont usités tous les deux: francs au collier. P. T. I. 4. Ou nom du Père; ouquel. P. T. IX. 1, XI. 2. Même observation que pour le précédent paragraphe. [1])

Atque hanc pronuntiationem nonnulli el Picardis, seu iis quos Wallones appellamus hodieque retinent. Comp. aussi Livet. Grammaire franç. au XVIe siècle. p. 348.

[1]) Dans le vers 5 du huit c. du Grand Test. le copiste du ms. Coislin a transcrit couchant, qu'au champ, preuve évidente que les copistes se permettaient de changer ou en au; et l'inverse se faisait probablement aussi.

Digitized by Google

tieulx pour tels: P. T. XXXI. 5. XXXIV. 8. Dans le premier de ces deux vers la forme tieulx a été protégée par la rime, au second les autres mss. et les imprimés ont modernisé l'orthographe. On en trouve cependant des traces jusqu'à la fin du XV siècle.[1]) Remarquons à ce propos le changement occasionnel qu'on rencontre chez Villon et ses contemporains de -ers et -els en -eulx. Au huitain LXXVIII. vs. 5 le ms. Coislin donne pour cayers, cayeulx. Dans sa version du Roman de la Rose, Molinet qui avait étudié à Paris sous Charles VII, parle de menestreux (ménestrels), ms. de la Biblioth. R. de la Haye n°. 698. Il nous paraît d'autant plus étrange qu' A porte: Louviers et vielz au huit. XXXIV vs. 2, 4 du P. Test. où la leçon traditionnelle est Louvieulx et vieulx comme la rime l'exige.

Notons encore que le ms. A. aime à redoubler les consonnes: escollier, robbe, oppinative, Arristote, Rommain, principallement, assier, Vegesse. Si cela valait la peine, on

[1]) p. e. Débat de la damoiselle et de la Bourgoise:
Mais voz vassaulx ne sont pas tieulx.
Dans un acte de 1464 on trouve encore quieulx (quels), Mém. de la soc. d'hist. de Paris. IV. 19. Palsgrave p. 365. condamne la forme tieulx et itieulx.

Digitized by Google

pourrait citer des exemples d'autres auteurs du milieu du XVe siècle pour prouver que c'était là une orthographe fort usitée.

Au contraire, nous n'avons pas rencontré dans d'autres auteurs l'orthographe frappier (fripier) P. T. XXXI. 5. et sommelées (semellées) P. T. XXI. 6. [1]). Ces formes sont-elles dues à l'inadvertance du scribe? On le croirait presque, du moins pour le dernier mot, surtout puisqu'on voit le copiste admettre ailleurs des formes qui semblent bien de son propre crû, comme nous l'avons observé pour tant, menent, vielz etc. Aussi ne faut-il nullement croire que le ms. A offre une image fidèle de l'orthographe du ms. original; ainsi nous sommes persuadé que la mutation de ai en ey était plus regulière qu'en A, que -er suivant la prononciation y était écrite souvent -ar, que l'infinitif en -er s'y terminait quelquefois en -é [2]) etc.

Seulement le copiste d'A. ou le scribe qu'il copiait, nous a conservé par son manque d'intelligence un grand nombre de formes qui doivent rappeler celles de l'original, comme nous l'avons prouvé par les traces constantes de la même orthographe relevées par nous dans les autres mss. et imprimés.

---

[1]) On trouve sumelle pour semelle, Palsgrave. 272, comp. Ch. Nisard. l. l. p. 148, Thurot. l. l. I. p. 273.

[2]) Je crois voir une preuve de $e = ai$ au huit. 3. vs. 1 du P. T. où A donne: Je le fis; il faut lire, ce me semble, je le fais, ce qui est possible seulement dans la supposition que le ms. orig. portait fes, la confusion entre *i* et *e* étant très fréquente.

ar = er: comp. e. a. la leçon du ms. de l'Arsenal. h. IV. vs. 4. tres parsans A. tres percent. Enfin les diverses leçons du 1er vers huit. XVI. P. T. se concilient seulement en supposant que l'infinitif assigner était écrit sans *r* final dans le ms. orig. comme on le trouve souvent en d'autres mss. du temps.

Digitized by Google

Bien hardi serait celui qui voudrait, par le moyen de cette orthographe divergente, déterminer exactement l'influence du parler populaire de Paris sur la langue de Villon.

En général, ni l'orthographe, ni la grammaire du poète ne diffèrent du langage de la grande école littéraire de son siècle. [1]) Quand nous considérerons les règles métriques qu'il suit, le même fait nous sera confirmé de nouveau: Villon peut être nommé un poète populaire quant à l'expression familière, brutalement pittoresque de ses idées, il ne l'est nullement par la forme que cette expression revêt.

Nous voilà loin du ms. A. et cependant nous n'avons pas encore fini avec lui. Il y a encore un point sur lequel il faut l'interroger, et à notre avis le degré d'authenticité qu'on doit attribuer à un manuscrit dépend surtout de la réponse que l'on donnera à cette question, que je poserai en ces termes: Quelle trace le manuscrit nous offre-t-il de gloses, annotations marginales, corrections éditoriales substituées au texte original?

Pour A la réponse est très simple: Sauf un seul vers qui semble avoir été fait pour combler une lacune existant déjà dans une des premières copies du manuscrit de l'auteur [2]), et la glose de chez pour sur, P. T. XXI. 7, peut-être aussi celle de plus pour

---

[1]) Voir aussi le travail consciencieux sur la grammaire de Villon de M. Stimming, Herrig's Archiv. f. das Stud. der neueren Sprachen, XLIII. 3. p. 266—293. Nous aurions à faire nos réserves sur grand nombre de points que M. S. relève; cela s'explique aisément par le fait, qu'il a pris pour base de son travail l'édition La Monnoie-Jannet, qui trop souvent ne donne qu'une orthographe et des formes de pure fantaisie.

[2]) P. T. XXV. 5. Nous traiterons de ce vers quand nous parlerons de l'édition de Marot.

Digitized by Google

mais, P. T. XL. 7, le texte du manuscrit, abstraction faite des fautes nombreuses du copiste, nous semble bien être conforme à l'original, tel qu'il est sorti des mains du poète.

Nous avons gardé pour la dernière une de ces fautes de copiste, parce qu'elle rentre dans la catégorie dont nous traitons à présent et aussi parce qu'elle nous permet de reconstituer la filière qu'a parcourue le ms. original pour venir échouer dans la copie A.

Dans un des huitains qui manquent aux anciennes éditions, le XXXVIe, on trouve le vers suivant:

Oppinative faulce et voire,

la leçon est sûre, et d'ailleurs garantie par deux mss. celui de l'Arsenal et celui de Stockholm; au lieu de ce vers A lit:

Oppinative faulce et en boisme. [1])

Qu'est-ce que en boisme? Le mystère peut être éclairci d'une façon fort simple. Dans tous les manuscrits de Villon, on trouve constamment la confusion de *e* et *i*, de sorte qu'on peut lire tout aussi bien: en boesme; et ceci apparemment n'est autre chose qu'une note marginale, tronquée peut-être, qui citait comme exemple d'une fausse opinion l'hérésie des Hussites en Bohème. [2]) Cet exemple était de mise

---

[1]) Prompsault a lu: boisvie; il ajoute la note curieuse: Ce mot n'est pas celui qu'il faudroit; on s'en aperçoit à la rime. Du reste c'est le même que boisdie et boise. Tromperie ou brouillerie. Cette explication d'un mot qui n'existe pas, et qui même s'il existait, n'est pas celui qu'il faudrait, peint bien la naïveté de l'érudition de l'époque.

[2]) Quoique Behaigne soit l'orthographe ordinaire de Bohème, on trouve aussi dans des manuscrits parisiens du second tiers du XVe siècle la forme Boesme, p. e. dans le Journal Parisien de Jean Maupoint, l. l. p. 37: Lancelot de Boesme.

Digitized by Google

depuis qu'Alain Chartier [1]) et Martin Franc [2]) l'avaient introduit dans la littérature, Villon lui même en use dans sa Ballade des Menus Propos:

Je congnois la faulte des Boesmes;

après eux et après tant d'autres un copiste quelconque pour bien montrer qu'il était au fait du courant intellectuel de son siècle aura ajouté, en regard du passage cité, à la marge de son manuscrit des poésies de Villon le commentaire: en boesme, qui plus tard a induit en erreur notre scribe d'A, simple copiste à gages d'un libraire par état, et pauvre d'esprit par vocation.

Ce qui nous fait affirmer si hardiment l'existence d'un manuscrit de Villon commenté doctement, c'est qu'on retrouve autre part les traces de cette main érudite.

Au Grand Test. XXXII. 3. 4. l'edition de 1489 lit:

Selon les antiques dictz
Son lieu ne congnoistra(s) jamais.

---

[1]) Il faudrait peut-être commencer par citer Jeanne d'Arc et sa lettre bien connue aux Hussites sur leur vana et obscena superstitio, Bibl. de l'Ecole des Chartes, série V. T. 2. p. 81. Les passages le mieux connus d'Alain Chartier se trouvent dans l'Espérance, où il parle plusieurs fois de la secte périlleuse de Behaigne. Selon Delaunay, Etude sur A. Ch. p. 98 le livre de l'Espérance a été écrit en 1438; voir aussi les pp. 243—251.

[2]) p. e. Le Champion des Dames. (nous citons l'édition orig. de Vérard sans pagination)

Vous qui valés pis que boesme.

Une bien curieuse figure que celle de ce Martin Franc et encore fort peu connue. Il a assisté de bien près à quelques-uns des grands évènements du siècle et a été l'ami d'Aeneas Sylvius, voir le Libellus Dialogorum de celui-ci publié par Kollar. Analecta Vindobonensia. T. II. f°. 685—790 et une lettre fort intéressante adressée à Jasper Novariensis dans le liber Epistolarum secularium d'Aeneas Sylvius.

Digitized by Google

C'est la version de Villon d'un passage bien connu du psaume de David: et non est inventus locus ejus.

Marot dans son édition donne la correction certaine:

Selon les auctentiques dictz. [1])

Le ms. Coislin lit ce vers de la façon suivante:

Celon ce que David en dist,

le ms. de l'Arsenal donne:

Selon les Davitiques dis.

L'adjectif insolite Davitique prouve bien clairement que ces leçons discordantes se reportent toutes à un manuscrit qui au-dessus du mot autique (pour autentique) possédait une annotation interlinéaire: David. [2])

Les mêmes considérations nous prouvent que le nom d'Averroys, G. T. XII. 8., est une glose ancienne. [3])

Une autre espèce de notes marginales, qui servaient seulement pour signaler un passage quelconque à l'attention des lecteurs, a aussi trouvé sa place dans le texte; comme G. T. XX. 7. beau dit, qui s'est glissé dans le vers que donne le ms. de l'Arsenal:

---

[1]) La confusion entre antique et authentique est un fait fréquent; comp. p. e. Coquillart. Oeuvres éd. d'Héricault. I. p. 55; confusion de mots causée en partie peut-être par la confusion des idées, voir une note détaillée sur le sens du mot authentique dans Ch. Thurot. Histoire des doctrines grammaticales du moyen âge. Notices et Extraits des manuscrits de la Biblioth. Nationale. T. XXII. 2. p. 103.

[2]) La preuve sans réplique possible de ce que nous avançons se trouve dans le ms. de Stockholm. La leçon originale et l'annotation y apparaissent toutes les deux.

[3]) cfr. p. 16. de cette brochure.

Digitized by Google

Vallère pour vray le bauldit;

comme G. T. LXXIII. 8. bourde, où le ms. Coislin seul a conservé la bonne leçon:

Dieu nous garde de la main mise

tandis que le reste a:

Dieu nous en gard' bourde jus mise. [1])

Cex exemples prouvent abondamment que le en boesme du ms. A. n'est pas un fait isolé, ils nous donnent en même temps une indication précieuse que le texte d'A découle probablement d'un manuscrit annoté de la même façon que les manuscrits contenant les deux Testaments, ou plutôt, que l'original d'où le scribe d'A a tiré directement ou indirectement le texte du Petit Testament, était un manuscrit donnant les deux Testaments.

L'étude des autres manuscrits m'a fortifié dans cette opinion; ce sont eux qui nous appellent à présent.

III.

M. A. Longnon, dans son Etude biographique sur François Villon p. 7. le premier, a fait mention d'un manuscrit des deux Testaments qui autrefois a appartenu à Claude Fauchet et à présent se trouve dans la Bibliothèque Royale de Stockholm. Sans se prononcer sur la valeur qu'il faut attribuer à ce manuscrit, ni sur les données qui permettent de lui assigner une date quelconque, le savant fran-

---

[1]) jus doit son existence aux deux dernières lettres de main.

Digitized by Google

çais a seulement annoncé qu'il en utiliserait les variantes dans son édition des œuvres de Villon. Cette édition se faisant attendre depuis cinq années, nous nous croyons justifiés d'examiner nous-même le manuscrit signalé par M. Longnon en reconnaissant hautement l'obligation que nous devons au savant biographe de Villon pour nous avoir indiqué la route. Joignons-y ici-même nos profonds remercîments à la direction de la Bibliothèque Royale de Stockholm, qui par sa libéralité exquise et son extrême obligeance envers les curieux et les chercheurs nous a épargné un voyage à Stockholm et nous a mis à même de consulter dans notre pays le précieux manuscrit de Villon confié à sa garde.

Le ms. de Stockholm, que nous appellerons dorénavant B, est un in-4°, papier, de 272 f^os^ coté sous le n°. LIII des manuscrits français et intitulé: Ballades et Poèmes divers. C'est un recueil de poésies formé de différents autres recueils écrits par des mains différentes et probablement à des temps différents. Nous n'avons affaire ici qu'à la première partie de la collection qui renferme les deux Testaments de Villon et qui va jusqu'au f°. 73 du volume.

Cette partie se compose de 68 ballades ou poèmes analogues [1]) dont cinq en jargon, de sept rondeaux

---

[1]) La plupart de ces ballades nous étaient inconnues jusqu'à présent. Nous donnerons ci-dessous la liste de celles que nous nous rappelons avoir lues autre part. D'abord celles de Villon: La Ballade des femmes de Paris (Jannet. p. 80.), de la Grosse Margot (Jann. p. 83.), des langues envieuses (Jann. p. 76.), des Proverbes (Jann. p. 116), avec un huitain de plus que n'en donnent les éditions de Villon; cependant ce huitain était déjà publié dans le Jardin de Plaisance éd. Vérard f°. CVIII; le Débat du cueur et du corps de Villon (Jann. p. 113), l'Epitaphe (Jann. p. 101), la Requeste de Villon (Jann. p. 103), la Ballade de l'Appel (Jann. 104)

Digitized by Google

dont un en gascon, d'un poème plus étendu, Le tournoy amoureux, et des deux Testaments de Villon, appelés ici le premier Testament (c.-à-d. le Petit) et le second aux f°s 29—33 et 37—62.

---

et des Menus propos (Jann. p. 117); en outre une ballade édite de Villon qu'on trouvera à la fin de ce travail: Il n'est soing que quant on a fain; c'est une imitation d'une ballade extrêmement populaire au XVe siècle: Il n'est dangier que de villain etc., et qu'on rencontre un peu partout, aussi dans le ms. de Stockholm au f°. 3. M. Campaux p. 358 l'a attribuée à Villon lui-même, et depuis ce temps elle est recueillie parmi les oeuvres douteuses du poète. Il faut la restituer à Alain Chartier que le ms. Lansdowne 380 du British Museum f°. 220 nomme comme son auteur.

Une annotation manuscrite de Fauchet attribue la ballade: Que n'ayez hardement et sens etc. à Jaques Coeur; il faut la rendre à Vaillant de Tours, poète bien connu du cercle de Charles d'Orléans; comp. le ms. fr. de la Bibl. Nat. 2230, qui contient ses poésies, f°. 248.

Les ballades: Entre vous qui à court servez et Je voy le temps d'Octouyen aux f°s. 9 et 11 du ms. de Stockh. sont d'Eustache Deschamps; comp. ms. Bibl. Nat. 840 f°. 38 et 390; éd. St. Hilaire I. 314. Cinq huitains au f°. 12 sont pris au Temple de Mars de Molinet; voir Faicts et Dicts de Molinet. Paris, Jeh. Petit 1537. f^o. XCIX v^o.

Six ballades, en dehors de celles de Villon et d'Alain Chartier, se retrouvent dans le Jardin de Plaisance: J'ay demouré entre les sarrasins (éd. Vérard, f^o. CIIII), Ma chière dame à vous dire vérité (éd. Vérard, f^o. CIIII. Madame pour vous dire vérité), Qui ses besongnes veult bien faire (éd. Vérard, f^o. CIII, la ballade était fort populaire, elle reparaît dans beaucoup de recueils manuscrits Bibl. Nat. ms. fr. n°. 1707 f°. 63. n°. 2201 f°. 92; c'est le n°. 37 du ms. Ashburnham cité par M. de Saint Hilaire dans son introduction au vol. II. des oeuvres de Deschamps), Je ne puis plus ainsi que je souloye (éd. Vér. f^o. CCI, aussi. Bibl. Nat. ms. fr. n° 2375 f°. 54), Une haquenée atout le doré frain (éd. Vér. f^o. CXIII, aussi. Anc. Poés. Fr. VIII p. 335), Plus n'ay le vit tel que souloye (éd. Vér. f^o. CXIII, aussi Anc. Poés. Fr. V. 117). Une ballade obscène au f°. 20 du ms. de Stockh.: Pour abbatre une gouge fine, offre beaucoup de traits communs avec celle du Jardin de Plaisance f^o CXIII: Toy qui veulx d'amer (comp. ms. fr. de la Bibl. Nat. n°. 2375 f°. 131). La ballade f°. 18: Rembourreux d'enffumez cabas est évidemment du même entourage que la poesie obscène qui commence:

Digitized by Google

Deux des pièces précisent, à notre opinion, assez bien la date à laquelle il faut faire remonter la composition de ce recueil. L'une est un rondeau inspiré par le scandale que causait en 1468 à Paris l'enlèvement d'Estiennette de Besançon par le comte de Foix [1]); l'autre est une ballade se rapportant aux dissensions entre Louis XI et son frère, Charles de Normandie, et à leur réconciliation temporaire en 1469 [2]). Il est assez probable que ces poésies ont

---

Je souloie estre ung ramboreux de bas, ms. fr. de la Bibl. Nat. n°. 2375 f°. 123.

La double ballade: Dame de beaulté positive f°. 14 du ms. de Stockh. se rencontre sous forme de deux ballades distinctes entre autres au ms. fr. de la Bibl. Nat. n°. 2264 f°. 61; il est extrêmement probable qu'elles sont d'Alain Chartier (comp. ms. fr. Bibl. Nat. n°. 833 f°. 189). La ballade: Tost est deceu cuider d'homme oultrageux f°. 9 du ms. de Stockh. se retrouve ms. fr. Bibl. Nat. n°. 2206 f°. 118 et n°. 24315, sans pagination. La ballade: Qui n'a joué à la paulme et au dé, f°. 6 du ms. de Stockh. fait aussi partie du recueil Bibl. Nat. n°. 2375 f°. 51; tandisque les deux ballades, f°. 11 On voit le monde bestourner et f°. 70 Ung viel prebstre dessus ung viel cheval, se retrouvent dans le ms. Ashburnham cité par M. de Saint Hilaire aux n°s. 35 et 78. La ballade: Se je porte en ma devise coac au f°. 29 du ms. de Stockh. est une imitation de la Ballade de la Grosse Margot qui rappelle la manière de Meschinot ou d'André de la Vigne.

[1]) Le rondeau se trouve au f°. 28 et commence par:

Ung tres grant bruyt à Paris a eu cours.

Une note manuscrite de Fauchet ajoutée en marge du ms. nous apprend de quoi il s'agit. Comp. la Chronique Scandaleuse sub. 1468, éd. Petitot XIII. 384, 385.

[2]) On la trouve au f°. 72 avec le refrain suivant:

Puisque L et C sont telz qu'ils doivent estre.

L'emprisonnement récent du cardinal Balue, le rouge B, comme il est appelé, y est mentionné aussi. Une réponse où l'auteur ou les auteurs ont quitté la forme stricte de la ballade, rehausse l'intérêt de ce document historique. Pour le sujet de la ballade comp. Barante Hist. des

Digitized by Google

été recueillies peu de temps après leur publication; de sorte qu'on est amené à croire que la collection de poésies, qui forme le contenu de la première partie du ms. de Stockholm, a été faite vers 1470, sans que la possibilité soit exclue que ce manuscrit lui-même est une copie du recueil original, d'une date un peu postérieure.

Quant au texte des deux Testaments de Villon, il a été bien certainement non pas transcrit, mais écrit sous la dictée d'un quidam qui ne comprenait pas trop bien ce qu'il lisait [1]). On ne saurait donc s'attendre à trouver en B les traces de l'orthographe d'un manuscrit original que nous avons remarquées en A et aussi dans les autres manuscrits [2]); pourtant des indices sûrs nous permettent d'affirmer que B doit dériver d'une même source qu'A.

Et d'abord, quelques fautes de copistes assez singulières sont communes aux deux manuscrits. P. T.

---

ducs de B. Bruxelles 1839. VII 234 ss. Au f°. 71 du ms. de Stockholm une autre ballade avec le refrain:

Ce qu'eust rongé sans macher desmenga.

est dirigée contre l'Angleterre et se rapporte à la dernière période de la guerre de cent ans.

Les pièces historiques comprises dans les autres parties du recueil sont: une ballade sur le siège de Beauvais contre le duc Charles de Bourgogne, 1472, f°. 138; un fragment d'une pièce ayant trait aux dissensions entre Charles VII et le dauphin Louis, f°. 184; une ballade sur le sacre de Charles VII à Reims, f°. 238; etc.

[1]) P. e. P. T. V. 7. soudure devient sans dure; G. T. L. 7. Qu'en parolles toute jour tien devient: Quant parolles; G. T. LXXXI 8. Saint Satur devient Saint Santour; dans la Ballade de Villon à s'amye vs. 5. Cherme felon devient: Chiere née selon; il y a là des fautes de lecture et d'audition réunies.

[2]) Ces traces n'apparaissent en B que fort rarement: G. T. LXVII. 5. ces pour ses, G. T. CLIX. 7. Se dit pour ce dit etc.

Digitized by Google

XXXV. 7. A donne un vers grotesque, que l'abbé Prompsault a gardé dans son édition :

Pour prier que le curé dit.

Evidemment, le curé n'a rien à faire ici, et il faut lire avec deux des mss. et les imprimés :

Pour prier comme le cuer dit ;

cependant B suit l'erreur d'A et non content d'introduire le grave personnage ecclésiastique dans le vers cité, il répète la confusion entre cuer et curé au Grand Test. XXXVI. 2, où il écrit d'abord :

De poureté me garmentant,
Souventesfoys me dit le curé,

puis se ravise et par une correction interlinéaire remet le cuer dans ses droits.

L'origine de la faute commise par les deux scribes ou par le scribe du ms. qu'ils ont copié, est très facile à reconnaître ; apparemment le ms. original ecrivait er et re par le signe d'abréviation bien connu, mais dont les copistes n'ont pas trouvé la bonne solution. Ajoutons ici deux exemples, qui donnent la preuve certaine que ce compendium pour er et re se trouvait régulièrement dans le ms. original ou du moins dans un des mss. originaux. P. T. XX. 3. est un vers défiguré de telle façon qu'il semble presque impossible de reconnaître ce que l'auteur a voulu dire ; A donne :

Par ses paouvres seurs gras signier

dont les éditeurs depuis Prompsault ont fait :

Pour ses paouvres seurs grafignier

en imaginant toutes sortes de traîtements que Jacques Raguyer, dont il est question dans ce huitain,

Digitized by Google

aurait bien pu infliger à ses pauvres sœurs. Nous sommes heureux de pouvoir laver Raguyer de ce blâme en observant que la dernière moitié de ce vers doit être lu :

sus (sous) Grans Figuier.

Le Grand Figuier était probablement une enseigne de cabaret, et les soeurs mystérieuses ne se sont glissées dans le vers que par une bévue de copiste qui a cru remarquer le compendium de er au-dessus de sus.

Une faute analogue se rencontre dans un vers fameux (G. T. LXXIII. 3.) que les éditeurs modernes se sont obstinés à ne pas vouloir comprendre, quoique déjà Clément Marot eût restitué à peu près la bonne leçon :

N'eaue au bout de ses doiz aherdre

Si l'on consulte l'édition de Levet de 1489, on y trouvera ce vers sous la forme :

Ne autre au bout etc.

et pour quiconque a quelque habitude des manuscrits du XVe, cette confusion d'autre et eaue s'explique aisément par le fait d'un scribe qui a vu dans le trait de l'e le compendium re auquel il était accoutumé.

Revenons aux traces de conformité entre A et B.

P. T. XXI. 3. suivant A, Villon laisse à Mautaint et son compagnon :

Le gré du sergent qui actaint
Troubles, fors faiz, sans espargnier ;

Il est clair par un passage du Grand Test. (CXXVIII. 8.) qu'il faut lire avec les autres mss. et éditions seigneur au lieu de sergent. En revanche B lit (G. T. XCV. 2.) seigneur où il faut de toute né-

Digitized by Google

cessité lire sergent, de sorte que l'on peut présumer que les deux mss. proviennent d'un autre ms. où les mots sergent et seigneur s'écrivaient d'une façon identique.

On peut se figurer que le hasard a occasionné en deux cerveaux différents cette confusion entre cuer et curé, sergent et seigneur; aussi possède-t-'on des preuves plus strictes que B relève de la même famille qu'A : ce sont des fautes de lecture, des omissions, des bévues communes aux deux mss., qui dénotent péremptoirement une même source. P. T. II. 8. A lit:

Me vint ung vouloir de brisier
La très-amoureuse prison
Qui souloit mon cueur debrisier.

B de même donne souloit, qui est hors de cause ici; un ms. et l'éd. de 1489 ont faisoit, qui est juste ce qu'il faut, (comp. les expressions dans Charles d'Orléans, éd. d'Héricault, I. 31, cela me faisoit enrichir, pour enrichissoit; I. 101, qui fist anéantir, pour anéantit). Paléographiquement souloit ne diffère pas beaucoup de faisoit, surtout si l'on considère que s et l étaient très difficiles à distinguer dans le ms. principal ou original de Villon; [1]) et la bévue d'un premier copiste s'est propagée dans une famille des mss.

P. T. VII. 1. A fait un vers, qui est trop long d'une syllabe:

Combien que le depart me soit dur,

évidemment me est de trop; B dérivant d'une source

[1]) Voir p. 27 de cette brochure.

Digitized by Google

identique à celle d'A, pour sauver le mesure, découpe le vers d'une autre façon:

Combien que le départ me soit
Dur, etc.

P. T. XII 2. A de nouveau dérange la mesure en lisant:

Item je laisse à Saint-Amand
Le Cheval Blanc ou la Mule.

Un ms. et l'éd. de 1489 donnent avec la Mulle, ce qui est la vraie leçon, comme il appert si l'on compare G. T. LXXXVII. 8. B de son côté, a gardé ou (faute d'un scribe qui a mal lu l'abréviation d'avec), mais pour remettre le vers sur pied a ajouté un adjectif:

Le bel Cheval blanc ou la Mule [1]).

Ces exemples, avec ceux qui sont cités en note, suffiront je l'espère pour indiquer la ressemblance fondamentale d'A et B, résultat d'une provenance commune. J'ai voulu bien marquer les traits de famille qui les relient avant de parler des divergences qui séparent les deux mss. parce que dans cette recherche infiniment délicate et compliquée de la physionomie des mss. de Villon et de leur filiation, il

---

[1]) Je ne multiplierai pas les exemples, seulement j'indiquerai rapidement dans cette note les autres passages qui d'une façon concluante prouvent les rapports intimes entre A et B: P. T. XVI 1 pour assigner (recouvrer), preuve évidente, que tout en n'ayant rien de commun avec A lui-même, B dérive du ms. original d'A; P. T. XIX 8. en beaulx ceps (sez); P. T. XX 1. Item; P. T. XXII 6. lanterne de la Pierre au L; P. T. XXV 5. desvestuz; P. T. XXVI 7. les bons morcaux; P. E. XXXI 7. coustent; P. T. XXXV 7. mis en bonne. En d'autres passages B à l'encontre des autres mss. et édd. se rapproche le plus d'A, comme P. T. XX 3, XXXII 4, XXXIV 7, etc.

Digitized by Google

convient avant tout de bien tenir le fil conducteur, dès qu'on l'a trouvé, et ce fil d'Ariadne, qui nous guidera dans les ténèbres, est la séparation des sources du texte de Villon en deux, ou plutôt trois groupes distincts.

Il y a tout une série de leçons variantes, qui semblent contredire le fait de la parenté entre B et A. Bien entendu, nous ne parlons pas de simples inadvertances de scribe-qui ne sauraient prouver que le manque d'attention du copiste et son incapacité étonnante, [1]) — mais de leçons fort plausibles données par B, et qui pourtant ont fort peu de chose de commun avec A.

Remarquons avant de traiter de ces divergences que le ms. de Stockholm est évidemment une copie d'un manuscrit corrigé et glosé, sinon comment s'expliquer la présence de quelques corrections dans le corps de notre ms. faites de la même main que celle qui a écrit le texte. Nous avons cité déjà [2]) la glose Davitiques ajoutée au dessus du mot auctentiques (G. T. XXXVII. 3.); en toute probabilité le scribe s'est hâté d'ajouter la correction qu'il n'avait pas vue d'abord. Le fait se répète dans la Double Ballade du Grand Test. Le copiste avait d'abord écrit

J'en suis (fuz) batu, comme a r u t e l l e s

puis ne comprenant pas cette dernière combinaison de mots (à ru telles), il l'a raturée et remplacée par en ru toilles, qu'il avait trouvé certainement en marge de son ms. [3])

---

[1]) Voir P. V. IV. 5, T. 7, VI. 3, VI. 6, IX. 7, etc., etc.

[2]) p. 46.

[3]) De même on trouve dans B, G. T. LXXIII. 3, n e effacé et remplacé par e t.

Digitized by Google

Pour retourner à notre sujet, faisons observer que là même où l'on ne trouve plus de traces de ratures et d'additions, on peut être sûr que le plus grand nombre des déviations sérieuses de B du texte d'A doivent leur origine à des corrections arbitraires d'un glosateur qui ne comprenait plus la langue de Villon déja démodée au dernier tiers du XVe siècle.

Ainsi B donne, au premier huitain du P. T:

Considérant . . . .
Qu'on doit ses amis conseiller

où les autres mss. donnent ses oeuvres conseillier [1]), et cette dernière expression qui sent son Froissart et Deschamps [2]) convient bien à l'entrée en matière gravement comique du poète qui, comme un chevalier de vieille roche, pour affermir son dire cite Végèce. La glose dans B est si évidente que nous ne prendrons pas la peine de la réfuter.

A propos d'une deuxième glose, on nous permettra bien d'entrer dans quelques détails, parce que la discussion se rapporte à l'histoire des mots au XVe siècle, époque d'un intérêt prépondérant pour la formation de la langue moderne, et qui néanmoins a été extrêmement négligée par les lexicographes.

---

[1]) L'éd. de 1489 donne ses oeuvres employer, autre glose de conseiller, employer ayant à la fin du XVe siècle un sens plus large qu' à présent, comp.: la farce des femmes qui font refondre leurs maris (Jannet, Anc. Theâtre Fr. I. p. 67):

Mais vous savez que je ne puis
Rien employer si je ne suis
Secouru de vous.

[2]) Conseiller=délibérer cfr. Froissart. éd. Luce I. p. 92 et le cod. Voss. 9, f°. XXX: „nous avons oui vos paroules et leues vos lettres et bien examinées à nostre povoir et conseillées." E. Deschamps. éd. St. Hilaire II. p. 55. „Trop longuement sa guerre conseillier" etc.

Digitized by Google

P. T. VI 3- 5 le ms. A fait dire à Villon:

Adieu je m'en vois à Angiers
Puis qu'elle (sa dame) ne me veult impartir
Sa grace, ne la me départir.

Le troisième vers ayant une syllabe de trop, Prompsault et Jannet-la Monnoye lisent:

Sa grace, ne me départir.

et l'interprètent »ni se séparer de moi" (Prompsault). L'interprétation mot pour mot serait: ni me laisser partir hors de sa présence. Certes, le vers reconstitué de cette façon marque assez exactement la coquetterie de celle que Villon aimait ou prétendait aimer, mais nous doutons fort que le poète ait écrit une phrase à membres si mal balancés que celle dont les éditeurs lui veulent donner la paternité. Ce doute en soi ne vaut rien; mais les règles élémentaires de la critique nous défendent d'ôter du vers un mot comme la, dont on ne conçoit pas comment il y serait entré par hasard, et d'y laisser me, qui soit comme dittographie de ne, soit par quelque autre distraction du scribe s'y pourrait fort bien être faufilé.

Il faut donc lire certainement:

Puisqu'el (le) ne me veult impartir
Sa grace, ne la départir.

Mais alors le dernier vers cité feroit double emploi avec le précédent, parce que jusqu'au dix septième siècle départir sa grace a signifié: faire part de, donner sa grâce, ce qui est absolument la même chose qu'impartir sa grâce [1]? Nullement,

[1]) Impartir la grace est fort peu usité dans le langage poétique du XVe siècle; c'est plutôt un terme de droit, du moins on le rencontre habituellement dans les lettres de rémission, p. e. „se notre grace et misericorde ne lui estoit sus ce impartie," Longnon, Paris pendant la domi-

Digitized by Google

car départir est un de ces mots à face de caméleon, si communs au XVe siècle, qui peuvent prendre toute sorte de significations et semblent avoir fait le désespoir des commentateurs et des copistes. Nous montrerons en note le rôle divers et souvent mal compris que ce mot peut jouer chez un seul et même écrivain[1]), ici, nous nous contenterons de prouver que dans le langage littéraire du XVe siècle départir peut signifier aussi: ôter, enlever, retirer entièrement; p. e. Ch. d'Orleans, éd. d'Heric. I 124.

La mort départ ce qu'on tient à largessse.

---

nation anglaise; p. 5 et ailleurs. Observons en passant que souvent dans les imprimés imparti et mi-parti sont confondus, p. e. Anc. Poés. Fr. IX 158. „Sans que l'amour soit impartie." Alain Chartier éd. G. du Pré. 1529 f°. 196 a. „Si tost qu'amours est impartie" (où quelques mss. donnent my-partie), id. Complainte envoyée aux dames, ms. de la Haye T. 328 f°. 76. „De bleu et de blanc imparty" où partout il faut lire mi-parti. Nous relevons ce détail pour montrer le soin minutieux qu'il faut y mettre avant de se prononcer sur la signification exacte d'un mot quelconque.

[1]) p. e. dans Commines. En dehors de la signification ordinaire de distribuer, on trouve au 1er livre (éd. Lengl. Dufresnoy I. 28): „et les départit" c-à-d. les sépara (comp. Chansons du XVe siècle éd. Gaston de Paris, p. 125. Qui noz amours si toust desparty a.); au livre II. ch. 4: „quant le duc vit qu'il ne les pouvait départir." c-à-d. faire partir; l. III c. 9: „la mort qui despart toutes choses et change toutes conclusions"; enfin un passage fort intéressant, l. VI. c. 2: „il monstroit vouloir prendre le tout, sans rien laisser à ceste maison (la maison de Bourgogne): et croy bien que s'il eust peu tout despartir et donner à son ayse, et de tous pointz la destruire, qu'il l'eust faict." Il est clair que le copiste n'a nullement compris ici le sens de despartir qui ne peut être autre chose qu'arracher, puis qu'il a ajouté donner, le sens ordinaire, comme glose. Il est très curieux que dans les édd. modernes, celle de Mlle Dupont II. 186 et de Chantelauze, p. 432, on ait gardé la glose donner, qui détruit entièrement le sens du passage. L'édit. de Chantelauze de Commines, sous le rapport du texte ne nous semble pas marquer un progrès sur celle de Mlle Dupont; comp. p. e. Chant. p. 428 et Dupont II. 181 etc.

Digitized by Google

Garencières, dans une ballade inédite (ms. de la Bibl. Nat. 19. 139 fr.).

Viengne la mort qui me départira
Les maulx amours que me faictes sentir.

Et voilà comment le vers de Villon garde toute sa force et son harmonie pour exprimer les manèges de la coquette. Il y a plus; ces deux expressions: impartir la grace et la départir ne sont pas les premières venues, c'est une vraie trouvaille de poète, qui veut élever sa maîtresse au rang de déesse, impartant sa grâce et miséricorde comme un roi, pouvant la départir aussi, hélas, comme la mort qui départ toute chose sans laisses d'*espoir*. Et l'image du poète se dessine devant nous avec son adoration excessive d'amoureux et son fonds brutal de dédain féroce pour la femme, qu'il laisse percer dans les vers précédents et suivants [1]).

Il ne faut pas demander le sentiment de ces finesses du langage poétique aux copistes et aux glosateurs; le scribe du ms. que B avait devant les yeux ne comprenant pas le sens de départir, a corrigé le vers de Villon de la façon suivante:

Sa grace, il me convient partir.

C'est ce qu'on appelle du bathos.

De même, il a eu maille à partir avec le 3e vers du huitain VII:

Comme mon pouvre sens tent (tient) dur!

Ce vers si énergique, mais difficile à comprendre par la forme insolite de tient, et qui devait en

---

[1]) E. Zola en parlant d'un jeune homme de vingt-trois ans dit quelque part: „le dédain féroce qu'il avait de la femme, sous son air d'adoration amoureuse."

Digitized by Google

outre rimer sur le premier vers du huitain, mal divisé par B [1]), a été corrigé en:

Comment mon poure sens conçoit,

un vers bien superflu et bien inepte.

Comme on le voit, partout où la langue du poète offre quelque difficulté des déviations du texte surgissent, auxquelles il ne faut pas en vérité faire l'honneur de les considérer comme des leçons variantes, mais qu'il faut écarter simplement comme un remaniement arbitraire d'un texte plus ou moins correct que le scribe trouvait obscur [2]).

On nous fera peut-être l'objection [3]) que l'évidence absolue du fait de ces corrections intercalées dans le texte nous fait défaut, quand même on ne voudrait pas nier, ce qui serait difficile, l'envahissement du texte par de petites gloses comme davitiques pour autentique etc. Nous croyons que tous les doutes se dissiperont par l'inspection du ms. de l'Arsenal

---

[1]) Comp. p. 55.

[2]) Les autres gloses de B sont: P. T. XIII 6. ung larron pour le villain glose interprétative, qui a pris la place du texte, et qui nous indique comment de bonne heure, on cherchait déjà le sens de ce huitain assez obscur; P. T. XXVII. 4 secourir pour esclaure, remède arbitraire apporté au texte; P. T. XXXVI. 5 reprendre pour respondre, mot archaïque, qui pourtant était encore en usage au milieu du XVe siècle, (Chroniques de Chastellain éd. Kervyn IV. p. 28. „Sans maison pour nous responre", Froissart cod. Voss. 9. f°. 22 repus, partc. de repondre, f°. 84 reponné); XXXIX. 6. trouver pour finer. On peut prouver par d'autres exemples que vers la fin du XVe siècle finer=trouver tombait hors d'usage, ainsi dans la 51e des Ct. Nouv. Nouv. où le ms. de Glasgow et l'éd. de Vérard emploient finer l'éd. Lenoir de 1500 lit.: trouver, etc.

[3]) On me permettra de bien appuyer sur ce point cardinal pour la critique du texte de Villon, puisque le bibliophile Jacob, dans son édition définitive du poète (1877) a recueilli presque toutes ces corrections arbitraires d'après le ms. de l'Arsenal.

Digitized by Google

où l'on verra les glosateurs prendre toutes leurs aises, mais en dehors de cela nous possédons la preuve objective de la présence de ces corrections anciennes dans le ms. Coislin où, dans un passage bien connu, les mots obscurs remplacés et ceux qui les remplacent, par un heureux hasard sont restés tous les deux.

Le passage se trouve dans la célèbre ballade et oraison pour l'âme du bon feu maistre Jehan Cotard. Le 3e huitain commence dans les éditions modernes :

Comme ung viellart qui chancelle et trépigne
L'ay veu souvent, quand il s'alloit coucher;
Et une foys il se feit une bigne,
Bien m'en souvient, à l'estal d'ung boucher.

Il manque quelque chose à ces vers; ce n'est pas par faiblesse d'âge, que le bon maistre Cotard, digne émule de Noé et de Loth chancelle, mais bien pour avoir trop tâté du piot. Aussi Marot a-t-il changé le premier vers en:

Comme homme embeu qui chancelle etc.;

mais un peu de réflexion nous apprend qu'il serait étrange de prendre comme degré de comparaison pour peindre l'état de l'ivrogne l'ivrognerie elle-même; donc il faut garder de toute nécessité le: comme homme vieil ou comme homme bon des mss. et édd. [1]) La faute est autre part; dans le ms. Coislin le 4e vers se lit:

Bien m'en souvient, pour la pie juchier.

---

[1]) La leçon de Jannet-la Monnoye ne repose sur aucune autorité, celle du ms. de l'Arsenal homme bon est la plus probable; on sait que bon homme était usité pour vieillard.

Mon père et ma mère sy m'ont mariée
A un vieillart bon homme etc.

dit la chanson du XVe siècle, Gaston Paris. p. 5.

Digitized by Google

Cette expression juchier la pie ne se rencontre pas souvent; aucun lexicographe, que je sache, ne l'a recueillie, on la retrouve pourtant quelquefois au XVe siècle, p. e., dans le mystère de Ste Barbe; [1]) les mendiants ayant reçu de l'argent de Ste Barbe disent entre eux:

Allons deviser sur le coude
Tout à coup et croquer la pie,
Et quand sera juchée la pie
Le demeurant aura conseil.

c-à-d.: allons d'abord boire et quand nous avons vidé nos pots, nous pourrons délibérer sur ce qui reste à faire.

Qui ne s'aperçoit pas que, dans la ballade, pour la pie juchier a étrangement perdu la place qui lui convenait et qu'il faut lire les vers de Villon de la manière suivante:

Comme homme bon qui chancelle et trépigne
L'ay veu souvent, pour la pie jouchier [2]),
Et une foys il se feit une bigne
Bien m'en souvient, à l'estal d'un bouchier. [3])

---

[1]) J'ai pris mes extraits de ce mystère inédit de la copie que La Valière a fait faire au XVIIIe siècle Bibl. Nat. ms. fr. 24. 335—24.339. (comp. Petit de Julleville, Les Mystères I. p. 479.) Les vers cités se trouvent 24.337. f°. 528.

[2]) Cotgrave: joucher as jucher.

[3]) A l'estal d'un bouchier ne peut pas être une correction de pour la pie juchier; il manquerait à ce tableau de l'ivrogne titubant par la nuit dans les rues obscures du vieux Paris un trait caractéristique, s'il n'était pas fait mention des étaux qui garnissaient la voie publique; comp. dans l'Amant rendu cordelier en l'observance d'amours les vers suivants (cités d'après le ms. de la Haye T. 328. f°. 482):

Quant on va de nuyt par les rues
Et l'en n'ose clarté porter
Il se fault guider par les nues
Qu'on voit au ciel courre et trocter
Et les estaulx qu'on doit taster
En tenant la main à l'esguet (à l'aguet).

Digitized by Google

Pour la pie juchier c-à-d. pour avoir juché la pie comme dans la chanson du XVe siècle. Gaston Paris. p. 86:

Entrée je suis en grant torment
Mon amy pour vous regarder. [1])

C'est ainsi que, presque dès l'apparition de ses poésies, on a tâché de corriger Villon et d'émonder ses locutions originales et pittoresques. Ici il reste encore des traces d'un manuscrit qui contenait à la fois le texte original et la glose, c'est une exception; mais cet exemple nous justifie amplement de reconnaître dans beaucoup de divergences des deux manuscrits rien que des changements arbitraires d'un scribe, apportés dans son manuscrit à lui, sans que nous admettions pour cela une tradition différente du texte original qui s'y serait manifestée.

Cependant il est impossible d'expliquer par cette supposition toutes les déviations de B du texte d'A. Il reste toujours quelques leçons variantes de B qui portent en soi plus d'autorité que celle que leur pourrait donner l'ignorance arbitraire d'un copiste quelconque. Ainsi P. T. XXII 5. Villon suivant A lègue au chevalier du guet et à ses sergents deux beaux rubiz; la leçon nous paraît parfaitement authentique, le contexte réclamant un legs ironique-

---

[1]) Pour avec l'infinitif du présent est une combinaison fort usitée au XVe siècle et essentiellement elliptique; voir une note de M. G. Paris dans ses Chansons du XVe s. p. 59, „pour desployer une bource de sove" signifie dans ce passage: si seulement il aurait fallu desployer une bource. On trouve les exemples de cette locution dans les oeuvres littéraires non moins que dans les chansons populaires, ainsi Ct. Nouv. Nouv. n°. 34: je ne me pourroye lever pour mourir;" c-à-d. dussé je subir la peine de mort; id. n°. 79: „pour y mettre;" c-à-d. même en y mettant.

Digitized by Google

ment charitable qui les éclaire par la nuit noire, (»le ruby reluit en ténèbres comme ung charbon ardant"[1]) pourtant B parle de leur beau riblis qu'il leur laisse et le ms. Coislin, qui nous offre une tradition distincte du texte, est d'accord avec lui sur ce point:

Je leur laisse ung beau riblis.

c-à-d. je leur donnerai d'après leur souhait une bonne échauffourrée, car, comme dit un poème du temps:

Prévost, sergens souhaident noise[2]).

On pourrait alléguer encore un ou deux exemples[3]), douteux il est vrai, mais la preuve la plus concluante que B (ou le ms. dont il dérive) a été l'objet d'une révision ou d'une comparaison partielle d'après un ms. qui n'appartient pas à la famille d'A., c'est la présence d'un huitain, le XXIIIe des éditions modernes, que l'on ne retrouve que dans le ms. Coislin. A la rigueur on pourrait avancer que ce passage a été omis en A par l'inattention d'un copiste, comme l'on trouve des omissions dans tous les mss.; mais alors il semble bien étrange que ni le ms. de l'Arsenal, ni l'édition de 1489 nous l'ont conservé; le plus sûr, croyons nous, c'est de tenir et la variante riblis et le huitain XXIII pour transportés d'un

---

[1]) Commentaire sur les esches d'amours. Bibl. de la Haye. ms. franç. n°. 741. f°. 364.

[2]) Ms. de Stockholm n°. 53 franç. f°. 143.

[3]) P. T. XVIII. 8, A lit: Ne son amy trop surquerir, B avec le ms. de l'Arsenal donne reqerir au lieu de surquerir. Cette concordance ne signifie rien, les deux mss. appartenant à la même famille; mais les éditions du commencement du XVIe siècle, celle de Nyverd et de Galiot du Pré, où l'on trouve quelquefois des corrections d'après les mss. offrent la même variante, ce qui donne une valeur relativement plus considérable au changement apporté dans le texte par B.

Digitized by Google

autre ms., le fait de telles corrections et de tels suppléments importés n'ayant rien d'insolite, comme nous le prouverons plus tard.

Ce serait ici le lieu de parler du différent ordre de succession des huitains du P. T. en B. et de l'omission d'un seul, le XXIXe.

Mais la discussion du problème s'il serait possible d'inventer quelque combinaison qui rapprochât les deux mss. A. et B. sous ce rapport, nous semble souverainement stérile. Aussi nous contenterons-nous de donner un tableau exact de la succession des huitains dans A, B et le ms. de l'Arsenal en regard de l'ordre suivi dans les éditions modernes d'après les anciens imprimés. Les quelques observations utiles ressortant de cette comparaison trouveront leur place dans le dernier chapitre de cette introduction où nous traiterons l'histoire du texte de Villon.

Ici nous exprimerons seulement notre conviction que le manque de concordance entre les séries des huitains dans les différents manuscrits n'est nullement le résultat d'une tradition orale qui aurait exercé son influence sur le texte [1]), mais qu'il provient de l'état des manuscrits copiés l'un sur l'autre, en bien plus grand nombre que l'on ne soupçonne ordinairement.

En résumé, Le ms. B, sans avoir gardé les traces de l'orthographe du ms. original, appartient pourtant à la famille d'A, qui nous représente le mieux l'état du ms. principal de Villon; le texte que B donne a subi des remaniements de deux sortes, l'une par les corrections individuelles d'un

---

[1]) Comme on l'a admis pour des poésies analogues à celles de Villon, p. e. les Congés de Jean Bodel, comp. M. G. Raynaud, **Romania**, 1880, IX. p. 225.

Digitized by Google

scribe, l'autre (en bien moindre partie) par la comparaison et les additions d'un ms. d'une famille distincte.

IV.

En 1866, le bibliophile Jacob, M. Paul Lacroix, publia un nouveau texte des deux Testaments de Villon [1]), d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, porté sous le titre d'Anciennes Poésies du XVe siècle, n°. 316, Belles Lettres Françoises. De la description que le bibliophile donne de ce manuscrit, il ressort que c'est un recueil de poésies analogue à celui qui comprend le texte du Petit Testament A. En effet parmi les trente-deux pièces qui le composent, on trouve quelques-unes des oeuvres d'Alain Chartier, l'Amant rendu cordelier de l'Observance d'Amours de Martial d'Auvergne, l'Epitaphe de Charles VII de Simon Greban etc. Quant au texte des deux Testaments le bibliophile dans la notice critique précédant la publication, le proclame à diverses reprises le »véritable texte de Villon quoique défiguré par des erreurs de scribe" [2]); ce texte se rapproche, selon lui, souvent de celui que Clément Marot a fait

---

[1]) Les deux Testaments de Villon, suivis du Bancquet du Boys. Nouveaux textes publiés d'après un manuscrit inconnu jusqu'à ce jour et précédés d'une notice critique par Paul L. (acroix) Jacob, bibliophile. Paris Académie des Bibliophiles, Décembre 1866.

[2]) „Un texte", dit le bibliophile ailleurs dans sa préface, „qui ne laisserait peut-être rien à désirer, si quelques mots n'avaient été comme étouffés sous les abréviations de l'écriture, et ce texte, répétons-le, doit être à peu près conforme à l'original."

Digitized by Google

imprimer; tandis que le manuscrit entier est incontestablement antérieur aux premières éditions gothiques[1]).

Examinons rapidement ces trois assertions, qui, si elles se trouvaient fondées, mettraient le ms. de l'Arsenal en tête des autres.

La conformité de C, — c'est ainsi que nous appellerons dorénavant le ms. de l'Arsenal — avec le ms. dont Marot se serait servi pour corriger les anciennes éditions de Villon, est une simple question de statistique. Or, ayant fait un tableau aussi complet que possible où toutes les variantes des mss. et éditions anciennes de Villon sont groupées et distribuées, nous pouvons affirmer, sans craindre aucune contradiction, que pour le Petit Testament il n'y a pas de passage où l'on trouve sans équivoque le texte de C seul d'accord avec celui de Marot, à l'exclusion des autres mss. et édd.

Pour le Grand-Testament la proportion semble bien plus favorable[2]); on pourrait alléguer une quarantaine d'exemples où il y a concordance exclusive entre C

---

[1]) MM. de Montaiglon et de Rothschild en réimprimant dans le Xe volume des Anciennes Poésies Franç. pp. 193--222 le Banquet du Boys se sont élévés contre cette dernière assertion et ont tâché de prouver, qu'au moins pour la pièce intitulée le Banquet du Boys, le texte que le ms. d'Arsenal offre, n'est que la copie d'une édition imprimée. Quoique nous croyions également que le ms. ne peut dater que de la fin du siècle, l'argumentation des deux savants ne nous parait nullement concluante, et à notre avis, ils auraient bien fait de ne pas négliger les leçons du ms. de l'Arsenal. De cette manière ils auraient évité des erreurs manifestes, qui à présent défigurent leur texte.

[2]) Nous avons laissé hors de ce compte les variantes données par le ms. de Stockholm, d'abord parce qu'il n'était pas connu du temps que le bibliophile écrivait sa notice, et en second lieu parce qu'il nous semble dériver d'une même source que C.

Digitized by Google

et Marot; cependant ce chiffre perd toute sa valeur, quand on le compare au nombre des passages où Marot est d'accord avec le ms. Coislin, mais surtout quand on voit qu'il le faut décupler pour atteindre le nombre des vers où C et Marot diffèrent. Pour ces raisons, nous croyons pouvoir affirmer que c'est un fait solidement établi qu'il n'existe nulle relation intime entre C et le ms. que Marot aurait utilisé.

Les autres suppositions émises par le bibliophile tombent de même.

Loin d'être le premier en date des manuscrits de Villon, non seulement C vient en toute certitude après les mss. A et B, mais probablement est le contemporain des premières éditions. Nous pouvons en apporter la preuve rigoureuse.

G. T. CXVI. vs. 1, 2. Villon dit:

> Item vueil que le jeune Merle
> Desormais gouverne mon change.

M. Longnon, dans son Etude Biographique sur Villon p. 117, a identifié le jeune Merle avec »sire Jehan de Merle, changeur, bourgeois de Paris"; nous avons rencontré ce même nom dans les comptes de Charles d'Orléans [1]), et la pointe du huitain nous semble consister en ceci, que tout en instituant Jehan de Merle, le banquier des grands seigneurs pour son changeur à lui, le bohème sans le sou, le poète le taquine sur ses dispositions amoureuses qui ne conviennent plus à son âge.

Dans quelques éditions du XVIe siècle (Nyverd,

---

[1]) Ms. de la Bibl. Nat. 2159. Pièces originales, Orléans, pièce 663. Avril 1456: „Jehan de Marle et Jehan Damian bourgeois et changeurs de Paris."

Digitized by Google

Galiot du Pré) le jeune Merle a été changé en »le comte Merle", grand seigneur bien connu de la fin du XVe siècle qui n'a rien à voir ici; C de son côté le nomme Germain de Merle. M. Longnon a aussi retrouvé ce personnage dans des actes de 1461 et 1470, mais seulement avec la qualification de »marchant, bourgeois de Paris"; nous croyons avoir été plus heureux en découvrant la raison pourquoi dans le passage cité on a spécialement fait mention de Germain de Merle; en effet nous apprenons d'après une notice de la Chronique dite Scandaleuse qu'au 23 décembre 1475 le roi Louis XI mit et établit quatre nouveaux généraux-maîtres des monnaies, entre lesquels Sire Germain de Merle [1]), et il nous semble hors de doute que la leçon variante de C fait allusion à la nouvelle qualification de ce personnage, qui, auparavant, n'aurait su trouver sa place dans des vers de Villon où il est question de monnaies [2]). De cette façon la copie n'aurait pu être écrite que vers la fin du règne de Louis, mais nous inclinons à la croire encore plus jeune, parce que le nom du jeune Merle n'est pas le seul qui a été remplacé. Au G. T. VII.

---

[1]) Collect. de Mémoires ed. Petitot XIV. 29.

[2]) Le remplacement de noms de personnes inconnues ou vieillis par des noms plus connus ou plus populaires est un fait ordinaire dans les mss. et les anciennes édd. Le plus célèbre exemple certes est celui de Louis XI qui, grâce à la supercherie d'un libraire, a eu les honneurs de la paternité des Cent Nouvelles Nouvelles. Wright dans son édition d'après le ms. de Glasgow l'a déjà amplement prouvé, mais il n'a pas réussi à déraciner une opinion et un préjugé populaires. Nous espérons bientôt pouvoir publier un travail, dans lequel nous montrerons quel est le véritable auteur des Cent Nouvelles et dans quel milieu, ou plutôt dans quels milieux, ce recueil de contes est né.

Digitized by Google

7, 8. le poète commence son remercîment au roi en ces termes:

Loué soit il (le filz de Dieu), et Nostre Dame,
Et Loys, le bon roy de France.

Le scribe du ms. C ayant écrit le nom du roi, l'a effacé plus tard et mis à sa place celui de Charles. Le bibliophile Jacob, dans cette substitution d'un roi à un autre, voit un précieux indice de l'existence d'une tradition reconnaissant le roi Charles VII comme celui qui avait délivré Villon de la dure prison de Meung. Mais, tout bien considéré, la seule conséquence qu'on puisse tirer de la substitution de noms c'est que le copiste vivait sous le règne de Charles VIII.

Le ms. C. est donc probablement de dix ans ou plus postérieur à B, mais néanmoins il a mieux gardé, comme nous l'avons montré plus haut, les traces de l'orthographe du ms. original. D'un autre côté il indique un pas grave en avant sur la route de la détérioration du texte par les gloses arbitraires et les vers nouveaux ajoutés.

Cependant même sous cette couche alluviale on peut reconnaître la parenté qui unit C à B et leur commune provenance d'un ms. qui a servi aussi d'original à A. [1])

Ce ms. original dont A est une copie pleine de fautes, mais pourtant assez fidèle a donné lieu, sem-

---

[1]) Nous avons prouvé par P. T. XVI. 1. que B. ne peut pas dériver de la copie A. C., tout aussi bien que B en est indépendant, comme on le voit par P. T. II. 3 où A porte:

Que les loups vivent de vent

tandis que B et C donnent la vraie leçon.

Que les loups se vivent (du) de vent.

Digitized by Google

ble-t-il, à de nombreux descendants; c'est d'un de ceux-ci qui possedait déjà un commencement de gloses et de corrections que dérivent, indépendamment l'un de l'autre, B et C. [1])

Tous les deux donnent: P. T. VI. 5. il me convient partir, P. T. VII. 1, 3. Combien que le depart me soit et Comme(nt) mon poure sens conçoit, vers refaits dont nous avons parlé précédemment. C cependant ne se contente pas de cette escapade, mais offre une version originale des vers suivants. A et B portent (je laisse de côté quelques variantes insignifiantes):

Autre que moi est en queloingne,
Dont oncques soret de Bouloingne
Ne fut plus altéré d'umeur.

Les éditeurs modernes depuis l'abbé Prompsault jusqu'à M. Moland n'ont pas compris toute la gamme de sentiments ni leur expression violemment heurtée que Villon a mises dans ce huitain [2]); disons le mot, ils n'ont nullement compris le génie du poète, qui aime à dérouter ses auditeurs (et qui y a singulièrement réussi) en soulignant ses vers pathétiques d'un sarcasme grossier, — que l'on croit en route pour les régions de l'idéal ou du sentimentalisme chevaleresque et qui brusquement se retourne, lance un mot

---

[1]) Un ou deux huitains du P. T. qui offraient de grandes obscurités ont été déjà corrigés dans ce ms. mère de B et C d'après une tradition commune aussi au ms. Coislin et aux anc. édd.; comp. les var. de P. T. XX. 6 et 8. Dans ce huitain pourtant qui a de fort bonne heure subi les corrections des glosateurs, l'origine distincte d'A, B et C apparaît encore clairement sous les défigurations qu'a reçues le vers 3 de ce huitain. Plus loin nous essayerons d'expliquer ces divers faits.

[2]) Comp. Longnon, p. 69. note.

Digitized by Google

obscène ou burlesque et part en riant. Dans le passage cité plus haut il a voulu marquer la sensation de soif qui l'a prise après s'être vu trahi. Il aime à se nommer sec et noir comme escovillon (P. T. XL. 4.) et ce n'est pas à nous de détailler tous les sentiments et toutes les idées qui se rapportent à cette soif que le poète ressent; il nous suffit pour éclairer le passage d'indiquer la façon identique dont Rabelais s'exprime: »Mais le paouvre Panurge en beut vaillamment, car il estoyt eximé comme ung haran soret". (Livre II. C. XIV.) [1])

Que nous offre C en échange de cet amant desséché de chagrin et de jalousie, assoiffé de vengeance, qui se sent les tempes battre et la gorge brûler et qui vrai gamin de Paris se blague lui-même en se comparant à un hareng-saur de Boulogne? C lit:

Autre que moy est en quelongne,
Qui plus billon et plus or songne,
Plus jeune [2]) et mieulx garny d'umeur.

Comme nous voilà loin de Villon! Mais m'objecterat-on ces vers comme les autres vers refaits dont C abonde peuvent appartenir à une seconde rédaction du poète. Examinons donc cette question systématiquement et sans parti pris.

D'abord, un groupe de variantes de C sont de simples gloses d'expressions vieillies que le scribe ne comprenait plus et qu'il a souvent fort maladroitement remplacées. Dans cette catégorie rentrent: P. T. IX. 4 où A et B lisent:

---

[1]) Anc. Poés. Franç. II. 328 il est parlé de Saint Harenc: „mais bien souvent vouloit il boire"; ibid. V. 113. on parle du „bon haren sor à Boulongne."

[2]) La qualification de „plus jeune" est au moins étrange; à cette époque-là Villon avait environ 25 ans.

Digitized by Google

. . . . On nom du Père
. . . Et de la glorieuse mère
Par qui grace riens ne périt;

c-à-d. »par la grâce de laquelle rien n. p."[1]); C ne comprenant plus cette locution démodée donne:

Par qui grace point ne périt.

P. T. XVI. 1: pour assigner la vie, ce qui est le vrai terme[2]), C donne: pour asseurer la vie; P. T. XXXVI. 5, où C. de même que B lit reprendre pour respondre[3]); etc.

On trouve ensuite une autre espèce de changements introduits dans le texte de C et qu'il a de commun avec beaucoup d'éditions revues et corrigées de la fin du XVe siècle, je veux dire les expurgations morales.

Tout le monde se rappelle le petit tableau noir, mais bien vivant suspendu par Villon dans un des coins de sa galerie du Grand Testament, où il a rassemblé quelques pauvres vieilles femmes autour d'un petit feu de chènevottes regrettant entre elles le bon temps perdu, et demandant raison à Dieu,

---

[1]) Cette expression habituelle à la première moitié du XVe siècle (p. e. cod. Voss. 9. des Chroniques de Froissart de la Biblioth. de Leide f°. XXXVIII: „le conte de Hainault par qui conseil ilz ouvroient," dans l'édit. originale cette parenthèse manque, éd. Luce I. p. 129) se retrouve dans les chroniques de Chastellain, le contemporain de Villon, éd. Kervyn, V. 338 „par qui main", et ailleurs.

[2]) Comp. Ct. Nouv. Nouv. n°. 2: „qu'il luy baille et assigne, ainsi que à son estat appartient, sa vie honnorablement." Farce du nouveau Marié (Anc. Th. Franç. éd. Jannet. I. p. 18. „Ma vie seroit bien assignée." Comp. aussi les ordonnances sur le faict des rachapts des rentes de la ville et faulsbourgs de Paris, faictes par le Roy Charles VIIe l'an 1441.

[3]) Voir p.

Digitized by Google

pourquoi leur jeunesse s'est si tôt passée; et notre poète narguant et la Providence et les pauvres sottes fait la réflexion suivante:

Notre seigneur se taist tout coy,
Car, au tencer, il le perdroit. G. T. XLVI. 7. 8.

L'édition de 1489 recule devant ce blasphème et donne naïvement:

Tout le monde s'en taist tout coy,
Car, au tencer, on le perdroit.

On voit par là que le ton plus libre, qui régnait dans les cercles où circulaient les manuscrits n'était plus de mise devant le cercle bien plus élargi de lecteurs que trouvaient les livres imprimés, ou encore et plutôt le public qui goûtait les productions littéraires, s'était transformé durant la seconde moitié du siècle. Au lieu de la chevalerie brillante et railleuse dont l'esprit s'était frotté dans toutes les cours de l'Europe, la grave bourgeoisie commençait à lever la tête et tâchait de se dégourdir le cerveau; elle aimait la gaudriole, elle aimait encore, beaucoup même, l'obscénité grossière; mais sur les choses divines, elle n'entendait point raillerie, et les libraires ou les scribes guettant le ton de la société adoucissaient les expressions trop fortes, expurgeaient et effaçaient [1]).

---

[1]) Les exemples abondent. Nous les puiserons dans un seul livre populaire, les Cent Nouv. Nouv., pour montrer que bien vraiment un système préside à ces remaniements du texte. Nouv. XXIII (p. 98. de l'éd. Garnier 1863) le ms. de Glasgow: „Dieu scet," l'éd. Vérard et l'éd. Lenoir de 1500: „assez."; Nouv. XXVI. (p. 116) ms.: mais à deable Gerard s'il parla oncques de Brabant." V. et L.: „mais au regard de Girard" etc.; Nouv. XXVII. (p. 129) ms.: (il est question du mari) „comme ung chien", V. et L.: „comme celluy," (bien curieuse cette variante-là!); Nouv. XLII. (p. 203) ms.: „par mon créateur", V. et L.: par mon serment"; Nouv. XLVII (p. 224)

Digitized by Google

L'édition de 1489 nous le prouve. Le ms. C omet le huitain cité, mais son copiste donne dans le même courant d'idées, P. T. XV. 3 où il change la leçon reçue:

Car le Saint Esprit l'admonneste,

en

Charité m'y admonneste.

La charité voilà ce qu'on pourrait encore tolérer, pour le Saint-Esprit c'est autre chose. Et peut-on douter lequel de ces deux vers est l'original!

Ceci soit dit pour les gloses proprement dites; quant aux autres passages leur insipidité complète trahit clairement la main d'un copiste comblant la lacune d'un vers effacé ou mal compris par le premier assemblage de mots venu qui lui passât par la tête [1]).

---

ms.: „si s'advisa, comme Dieu le voult, ou comme fortune le consentit"; V.: „si s'advisa, comme j'espère que Dieu le voulut ou que fortune etc. L. omet ce passage; Nouv. LXXXVIII (p. 369) ms.: „vray Dieu de Paradis" V. et L. omettent cette exclamation; Nouv. LXXXIX (p. 372) ms.: „devant l'aultier", V. et L.: „en son prosne (?)". Nouv. XCVI (p. 390) ms.: „Et de ce siècle tout droit au paradis des chiens alla". V. et L. omettent ce passage, etc. etc.

[1]) Comp. G. T. XIX. 4 ss. Un passage qui offre plus d'intérêt est celui du P. T. XXXIX. 7. où C remplace la leçon d'A: „Si m'endormy tout enmouflé" par „C'estoit assez tartevelé", c-à-d.: Il fallait finir, c'est assez blagué, un vers dont le sens n'est pas celui que le contexte réclame, mais qui est né par la nécessité de remplir un vide causé par l'usure du dernier feuillet du volume. Tarteveler, inconnu, que je sache, aux lexiques et aux lexicographes est un de ces mots bizarres introduits dans le langage littéraire par le goût perverti de la fin du XVe siècle. Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois au cours de mes lectures dans le mystère de St. Genis (ms. fr. Bibl. Nat. n°. 12537, une copie de régisseur de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Comp. aussi Petit de Julleville, les Mystères. II. p. 520). Un des mimes qui joue d'un instrument dont la corde se casse, dit à ses compagnons:

Digitized by Google

En dehors de ce remaniement complet du texte que le ms. C a subi, on y trouve, comme dans B, des corrections introduites soit d'après d'autres mss., soit d'après les imprimés, ce qui peut paraître invraisemblable seulement à celui, qui ignore combien longtemps les mss. et les éditions imprimées, se sont côtoyés pour ainsi dire dans l'usage.

Ces corrections ne semblent pas puisées à la même source que celle d'où B les a tirées; du moins, pour prendre un fait bien caracterisé, C ne donne pas P. T. XIII. 8. assommer pour estrangler, leçon étrange commune à B et au ms. Coislin.[1]). D'autre part P. T. XVIII. 7. seuls C et les imprimés donnent la leçon fautive:

On ne doit trop prendre des siens.

qui est une correction malhabile du vers tronqué:

On ne doit prendre des siens.

Mais je n'ai pas l'intention de me perdre plus en avant dans le dédale des conséquences que l'on pourrait tirer des corrections apportées postérieurement au texte. Pour reconstruire avec quelque auto-

---

Je voudroy que fuissies à naistre,
Trestous par vostre janglerie,
Par vostre tartavellerie
Mon instrument est indiscort.

Evidemment tarteveler a le même sens que jangler. Nous re parlerons amplement de ce verbe parent de Tartufe à propos de l'histoire de ce dernier mot que nous avons retrouvé dans les langues secrètes du XVe siècle.

[1]) Le huitain XX, dans lequel B. et le ms. Coislin substituent riblis à la leçon: rubis d'A et de l'éd de 1489, manque malheureusement dans C.

Digitized by Google

rité l'histoire en détail des manuscrits de Villon, il en faudrait posséder un nombre plus considérable, plus en rapport du moins avec celui qui en semble avoir existé. Contentons-nous des grandes lignes de l'histoire schématique, si cette expression est permise.

Nous faisons suivre le tableau de l'ordre de succession des huitains du P. T. dans les mss. A, B et C en regard de l'ordre habituel observé dans les éditions modernes qui sous ce rapport marchent encore sur les traces de l'édition de 1489.

éd. Jannet.	A.	B.	C.	Remarques.
I—III	I—III	I—III	I—III	
(IV—IX)	IV—IX	IV—IX	IV—IX	A, B et C donnent seuls ces six huitains.
X, XI	X, XI	X, XI	X, XI	
XII	XV	XII	XII	
XIII	XXII	XXI	XVIII	
XIV	XII	XIV	XXX	
XV	XIII	XV	XXXI	
XVI	XIV	XVI	XXXII	
XVII	XVI	XIII	XIII	
XVIII, XIX	XVII, XVIII	XVII, XVIII	XIV, XV	
XX, XXI	XX, XXI	XIX, XX	XVI, XVII	
XXII	XIX	XXVII		Ce huitain manque dans C.
(XXIII)		XXXII		Seuls B et le ms. Coislin donnent ce huitain.
XXIV	XXIII	XXII	XIX	

Digitized by Google

éd. Jannet.	A.	B.	C.	Remarques.
XXV, XXVI	XXIV, XXV	XXV, XXVI	XX, XXI	
XXVII, XXVIII	XXVI, XXVII	XXIII, XXIV	XXII, XXIII	
XXIX	XXVIII		XXIV	Ce huitain manque dans B.
XXX	XXIX	XXXIII	XXV	
XXXI, XXXII	XXX, XXXI	XXVIII, XXIX	XXVI, XXVII	
XXXIII	XXXII	XXXI	XXVIII	
XXXIV	XXXIII	XXX	XXIX	
XXXV—XL	XXXIV-XXXIX	XXXIV-XXXIX	XXXIII-XXXVIII	A, B et C donnent seuls les huitains XXXVI-XXXIX (ed. Jannet).

V.

Le quatrième manuscrit dont il nous faut parler à présent, est un in 4° sur papier inscrit au n°. 20-041 des mss. franç. de la Bibliothèque Nationale (n°. 1662 du fonds Saint-Germain); il provient de la bibliothèque du duc de Coislin, qui le légua à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.[1]) Ce volume contient: 1°. le rommant de Melusine (le rommant de Parthenay), 2°. l'Epitaphe de Villon (Jannet p. 101), 3°. le Petit Testament Villon, 4°. l'Appel dudit Villon (Jann. p. 104), 5°. Le grant testament Villon (grant est une correction ajoutée plus tard), 6°. Espitre (Jann. p. 111), 7°. Problème (Jann. p. 120) puis finit sur les mots sui-

[1]) Campaux, Villon. p. 368.

Digitized by Google

vants: Explicit le testament maistre francoys Villon.

Il est, croyons nous, impossible de fixer même approximativement la date de ce manuscrit; on pourrait le mettre tout aussi bien au commencement du XVIe siècle, qu'à la fin du XVe; en tout cas D — ainsi nous nommerons désormais le ms. Coislin — ne nous semble pas antérieur aux premières éditions imprimées de Villon. C'est l'impression générale, résultant de la lecture attentive du ms., qui nous fait émettre cette dernière opinion, mais cette impression est corroborée par quelques petits détails de versification, auxquels en l'absence d'autres témoignages il faut bien attacher de l'importance.

Ainsi nous remarquons déjà dans l'édition de 1489 la tendance de ne plus laisser aux terminaisons oient de l'imparfait et du subjonctif et à aient leur valeur de deux syllabes, mais de les compter pour une, contrairement à l'habitude constante de Villon et de l'école littéraire à laquelle il appartient. [1])

On voit que pour le copiste de D aussi ces syllabes féminines [2]), comme on les appelait au

[1]) Voir Quicherat. Traité de versif. p. 434. Tobler. Vom franz. Versbau. p. 35. Mais on verra par les passages que nous citerons de Villon, combien il est nécessaire de soumettre d'abord les vers cités en exemple à une critique minutieuse, puis de distinguer les écoles littéraires et les périodes du XVe siècle. L'éd. de 1489 refait G. T. IV. 8 de la façon suivante: Tous ses faictz soient à Dieu remis. (soient monos) il faut lire: Quoy qu'il m'aist fait à Dieu remis; G. T. XXIX. 7. aient monos., G. T. CIII. 5. estoient de deux syllabes (en ôtant de ce vers et, d'après les mss., on rétablira la mesure). Ballade des femmes de Paris vs. 13, soient monos. (au lieu de Normandes il faut lire Grecques) etc. On pourrait faire les mêmes observations à propos des éditions et des mss. d'Alain Chartier.

[2]) Voir L'art et rhétorique de faire rimes de Henry de Croy, éd. Vérard. 1493. (réimpr. dans Poésies des XVe et XVIe siècles. Paris, Silvestre

Digitized by Google

XVe siècle, n'ont pas de résonnance; il commence à glisser de petites corrections dans le texte ou d'interpoler des pronoms personnels superflus pour remettre le vers sur ses pieds, à ce qu'il croit. Par exemple, P. T. XXV. 7. D. lit:

J'ordonne qu'ils seront pourveuz;

au lieu de: qu'ilz soient, et G. T. XXIX. 7.:

Respit ilz aient en paradis;

au lieu de: Respit aient.

Que ceci suffise pour montrer que D n'est pas un manuscrit relativement ancien; heureusement nous pourrons déterminer avec plus de précision sa physionomie à lui et la place que son texte prend dans la série des mss. de Villon. Mais auparavant il faut encore faire une observation sur l'extérieur de D. On remarque quelques corrections, pas trop fréquentes cependant, ajoutées dans le corps du texte par une main postérieure; quelquefois même on a gratté le passage d'une telle façon, qu'il ne reste plus de trace de la leçon originale. Quelle valeur faut il attribuer à ces corrections?

P. T. II. 6, D porte:

Me vint vouloir de briser.

Il manque une syllabe à ce vers; on a ajouté en

1830—1832). On n'a pas encore remarqué, à ce que je crois, que cette édition Croy-Vérard est un nouveau cas de la supercherie littéraire si commune au XVe siècle. En effet cette rhétorique n'est pas du tout l'oeuvre de de Croy, mais bien de Molinet, comme il sera évident pour quiconque se voudra donner la peine de comparer l'art de rhetoricque, faisant partie du recueil ms. franç. Bibl. Nat. 2375 f°. 14 ss., avec le texte imprimé.

Digitized by Google

marge pour cette raison: Y, apparemment pour il: il me vint vouloir etc. La correction n'a aucune autorité, il faut lire avec A: Me vint ung vouloir etc.[1])

P. T. XV. 8, D lit avec les autres:

Qu'on lui baille l'Art de mémoire;

plus tard on a effacé mémoire et mis à sa place gramoire, correction stupide s'il en fût, parce qu'elle ôte tout le sel comique au passage du poète, qui veut donner à entendre que Robert Vallée (auquel il lègue l'art de mémoire) est un niais et un

---

[1]) Pour ne pas interrompre à tout propos mon argumentation, je prouverai mon dire en note. Le vers boiteux que D nous offre est intéressant pour sa lacune même. Il nous représente fidèlement l'état du ms. d'où non seulement D mais aussi les anciennes éditions dérivent qui lisent toutes: Me vint voulenté au lieu de vouloir pour suppléer au manque d'une syllabe. Ce n'est certainement pas voulenté qu'il faut ici, voulenté et vouloir ayant des significations différentes assez bien définies chez les poètes du XVe siècle: Ch. d'Orléans I. 27. En me donnant de mes vouloirs partie; vouloir = désir, souhait; ms. B. N. 1727. fr. f°. 96. En ce vouloir feray ma destinée; vouloir = aspiration, pensée qui occupe toute l'attention; il faut comparer le passage du Petit Test. avec les vers suivants d'Alain Chartier, dont Villon a beaucoup imité et parodié la phraséologie, L'ospital d'Amours (ed. G. du Pré, 1529. p. 271):

En ce seul vouloir de mourir
Je passay toute la nuytie.

Evidemment, si l'on veut bien se pénétrer du sens que Villon a mis dans le second huitain la leçon d'A est la seule vraie; n'est ce pas que le poète veut dire: Au milieu de l'hiver, lorsque tout nous contraint à rester auprès du feu, il me vint soudain une pensée, un désir irrésistible de quitter tout?

La leçon de B et C: le vouloir me semble d'un effet bien plus faible. Il est probable que dans le ms. original il y avait 1 vouloir, et que cet article figuré par un chiffre a été mal compris.

Digitized by Google

vantard qui promet monts et vaux, mais oublie de tenir ses promesses.[1])

Grand Test. XXV. 8, D offre la même leçon que les mss:

Car la dance vient de la pance,

puis une autre main a corrigé:

Car de la pance vient la dance.

La variante n'est pas d'un grand intérêt, néanmoins il importe de remarquer, qu'elle est fautive, parceque Villon et son époque aiment les rimes riches et que le vers correspondant finit par récompense.

La conclusion est facile à faire: il faut négliger absolument les changements écrits postérieurement et d'une autre main à la marge ou dans le texte de D, parce que ce sont des conjectures individuelles de quelque propriétaire du manuscrit.[2])

Revenons au texte de Villon. Et d'abord, D se distingue radicalement des autres mss. parce qu'il omet six huitains au commencement du Petit Test. et quatre à la fin, les nos. IV-IX et XXXVI-XXXIX de l'édition Jannet. Par là il se rapproche des éditions anciennes auxquelles ces huitains manquent également, et qui donnent les autres dans un ordre de succession à peu près conforme à D.[3])

---

[1]) Pour la preuve nous renvoyons le lecteur à notre commentaire sur les huitains XIV, XV, XVI.

[2]) Ainsi nous ne reconnaissons aucune autorité à la variante que D apporte de son côté aux différentes leçons de P. T. XXXIV. 7:

pour ly donner encorez mieulx;

ly et encorez ont remplacé deux mots qui sont devenus illisibles.

[3]) L'exception est formée par la série des huitains XIII—XVI en D qui correspondent aux nos. XVI, XIV, XV, VII des anciennes éditions, nos. XXII, XX, XXI, XIII de l'éd. Jannet.

Digitized by Google

En revanche ce manuscrit nous offre un huitain, le n°. XVII, (XXIII de Jannet) de plus que les mss. A et C et les anciens imprimés; celui-ci ne se retrouve que dans B et il est difficile d'en expliquer l'absence dans le reste. Peut-être qu'il a été rayé dans un des manuscrits principaux, et que les copistes ne se sont pas donné la peine de le transcrire. Nous reconsidérerons ce point, quand nous traiterons de l'histoire du texte de Villon.

Il y a bien d'autres raisons encore qui nous forcent de reconnaître en D une tradition du texte différente de celle du groupe A B C et alliée à celle des anciennes éditions imprimées. Voici les principales données à l'appui de cette opinion:

P. T. II. 8, D et anc. édd. faisoit, la bonne leçon, contre souloit du groupe A B C[1]).

P. T. XII. 3, D et anc. édd. avec la mule, la bonne leçon, contre ou la m. du groupe A B C[2]).

P. T. XVII. 1, D et anc. édd. je assigne, mauvaise leçon de pour assigner, la bonne à laquelle on peut ramener les diverses leçons du groupe A B C[3]). Quoique tout doute soit exclus que je assigne ait été écrit par le poète, il vaut cependant bien la peine de s'arrêter pendant quelques instants à ce passage, puisqu'il nous fait toucher du doigt, pour ainsi dire, le ms. original d'où tous les manuscrits dérivent. En effet, on peut se figurer un état du texte qui rend la confusion entre pour assigner et je assigne possible et même probable.

---

[1]) Voir p. 54.
[2]) Voir p. 55.
[3]) Voir p. 74.

Digitized by Google

D'abord l'infinitif en -er dans les manuscrits du XVe siècle est souvent écrit sans l'r de la terminaison,[1]) et le texte de Villon ne fait pas exception. G. T. CXXIII. 6, l'éd. Jannet-la Monnoye donne d'après D:

Qui faict aise jeune en jeunesse;

où il faut lire avec l'éd. de 1489:

Qui faict aiser jeune en jeunesse[2]).

D'autre part l'abréviation qui figurait par ou pour ne paraît pas avoir été très-facile à distinguer dans le ms. original du poète; du moins elle a donné lieu à beaucoup d'erreurs, p. e. au P. T. elle a été par deux fois confondue avec en; XXV. 1:

Item je laisse en pitié,

où il faut lire: par pitié, et XXIX. 5:

Aux pigons qui sont en l'essoine,

où il faut lire: par essoine[3]).

---

[1]) Je prends le premier exemple qui s'offre: ms. fr. B. N. 1727 f°. 127 mais si j'eusse dame entente, pour: d'amer.

[2]) B porte: Qui fait oser; C. Qui fait jeune cuer en j. D'autres exemples se trouvent, G. T. CXXIX. 5: B, C, D, Car au Pas conquester l'ala, éd. 1489 conquesté celle a; G. T. CXLIII. 2. C, D, Donne, n'a povres hospitaulx, éd. 1489, Donner, n'aux p. h.; etc.

[3]) Un grand nombre s'erreurs s'est glissé dans les textes du XVe siècle par suite de l'abréviatiou usitée de par et pour. En voici un bien curieux exemple; dans le Débat des deux seurs disputant d'amours (Anc. Poés. Franç. IX. 112) on lit: Et fault que l'ung soit vostre père Qui est plus jeune de dix ans. Que vous ne l'estes, etc. Il faut corriger avec le ms. de la B. N. 1642 fr. et le ms. de la Haye T. 328: Qui est plus jeune à veoir par ans, comme la rime exige. La faute est très-facile à expliquer; quiconque a quelques notions de l'écriture cursive du XVe siècle sait qu'il n'y a qu'une différence minime entre le compendium de par et le chiffre romain dix.

Digitized by Google

Donc la variante de D et de l'éd. de 1489 nous représente non pas une leçon nouvelle, mais un déchiffrement indépendant d'un texte où la distance entre je assigne et p. assigne n'était pas fort-grande, un texte qui doit en outre avoir été la source originale, d'où la tradition de tous les mss. et des édd. anciennes dérive puisque dans ceux-ci nous pouvons suivre partout la ramification de cette orthographe et de cette abréviation.

Le même raisonnement peut s'appliquer à souloit et faisoit, à ou et avec, comme nous l'avons déjà démontré.

Continuons à noter la conformité entre D et les anc. édd:

P. T. XVII. 1. laisse en pur don, A, B, C: laisse et donne e. p. d.

P. T. XVIII. 1. jeune homme, A, B, C: noble homme.

P. T. XVIII. 8. ses amys, A, B, C: son amy; etc. [1]).

Toutes ces variantes, hormis une ou deux qui sont probablement des gloses (P. T. XTIII. 1. jeune [2]); XXVI. 7. maint) se peuvent expliquer par la sup-

---

[1]) Voici le reste du relevé complet de la concordance entre D et les anciennes édd.: P. T. XX. 2. Perches, poussins etc.; XXII. 6. à la Pierre au L.: XXXV. 4 XXVI. 3. Des prins de biens et de parens; XXVI. 7. maint bon morceau; (XXXII. 4), XXXIII. 2. Jehan l'Espicier; XXXIV. 8. prince les donne; XL. 2. bon renommé.

[2]) Je soupçonne fort la correction jeune pour noble avoir été inspirée par la tendance d'adoucir tout ce qui a rapport à la noblesse. Il n'était pas séant, probablement, que dans les vers de Villon le souvenir se perpétuât d'un noble homme qui avait donné son nom au gibet de Paris. Comp. pour cette tendance la fin de la XVIIIe des Ct. Nouv. Nouv.

Digitized by Google

position d'un déchiffrement indépendant du ms. original, de sorte qu'elles nous donnent quelques indications précieuses sur la constitution de ce texte principal, dont D, tout comme les anciennes édd., nous retrace quelques signes distinctifs par rapport à l'orthographe.

A quel degré ce texte, source de nos mss. et des édd. anciennes, avait-il déjà subi des remaniements?

Rappelons-nous la glose que nous avons rencontrée au h. XX. du P. T.:

Cloz et couvert, au feu la plante,

au lieu de:

Le dos aux rais, au f. etc. [1]).

Seul le ms. A donne ce dernier vers; la correction se trouve dans B et C d'un côté, dans D et l'éd. de 1489 de l'autre. Qu'en conclure? Que les mss. B et C, qui appartiennent à la même famille qu'A, ont été revus d'après un ms. mère de D et des édd. anciennes? Nous avons démontré que dans B il y a des corrections importées d'un ms. qui ne devait pas trop différer de D [2]); mais il nous semble impossible d'étendre cette même révision jusqu'à C,

---

d'après le ms. et d'après l'éd. Vérard (dans l'un c'est le courtois gentil homme qui laisse couler le sonnet, dans l'autre c'est la chambrière). Les divers remaniements des XV Joyes de Mariage sont aussi fort intéressants à cet égard. Mais cette matière est trop grave pour la traiter, en passant, dans une note.

[1]) Voir p. 21, ss.

[2]) A présent que nous avons prouvé le lien qui unit D et les anc. édd. nous pouvons donner la liste exacte des corrections empruntées par B à un ms. de la famille de D. Ce sont: P. T. XIII. 8. Assommer; XXII. 5. riblis; XXIV. 4. Envers; XXXIV. 5. Quant.

Digitized by Google

les données ne justifiant pas cette supposition. Ici la glose que nous avons remarquée dans la Ballade et Oraison pour l'âme de Cotard (voir p. 62, ss.) nous donne quelque lumière. Cette correction doit être fort ancienne puisqu'elle se trouve dans tous les mss. et les anc. édd. et que rien qu'un manque d'attention du scribe nous a conservé le passage original. Mais alors on ne peut se soustraire à la conclusion que le ms. principal d'où notre tradition du texte de Villon dérive, possédait déjà quelques gloses écrites à la marge ou dans les interlignes. La copie-mère d'A [1]), B et C doit avoir possédé aussi bien le texte que ces annotations marginales; puis les différents scribes ont fait leur choix des gloses et les ont recueillies dans le texte suivant leurs caprices et leurs habitudes. Le copiste du ms. qui est le parent de D et des édd. anc. doit avoir transcrit l'original de la même manière, et ainsi s'explique comment dans deux familles distinctes de mss. les mêmes gloses se retrouvent.

Nous pouvons indiquer à présent une autre glose, fort ancienne assurément, qui s'est glissée dans le texte, et qui le rend tout à fait incompréhensible [2]).

Au huitain XXIX Villon fait un legs aux prisonniers qui subissent leur peine dans les cachots; il leur donne la crosse, c-à-d. le bâton qu'ils rece-

---

[1]) Nous avons prouvé, comme l'on se voudra bien rappeler, qu'A aussi doit provenir d'un ms. glosé, voir p. 45--47.

[2]) Voilà bien du temps perdu dira-t-on à discuter ces détails! Je renvoie les impatients aux éditions modernes de Villon, où il semble que régulièrement on a pris le plaisir pervers de garder les mauvaises leçons, qui ne signifient absolument rien et de rejeter les bonnes, qui peignent admirablement une situation comique.

Digitized by Google

vaient peut-être regulièrement chaque jour, même sans que le poète eût besoin de le leur léguer. Le don semble médiocrement spirituel:

Item et j'ordonne la crosse,

aussi le poète se reprend-il et ajoute:

Celle de la rue Saint-Anthoine,

en désignant par là une enseigne d'auberge, où les gens de distinction descendaient, et où l'on était grandement festoyé. [1])

Et l'on reconnaît le poète comique inimitable, qui relève tout d'un coup le bâton prêt à descendre sur les épaules de ses compagnons de débauche pour faire miroiter devant leurs yeux avides les splendeurs de la table plantureuse de l'auberge la Crosse,

Celle de la rue Saint-Anthoine.

Malheureusement il n'en a pas encore fini avec eux; mais nous n'avons pas à nous occuper du reste.

Le ms. A est le seul qui donne la version citée; le reste (le ms. B omet ce huitain) lit:

Item et j'adjoinctz à la crosse.

Qu'est ce qu' adjoinctz à peut signifier ici? Nous y reconnaissons la main d'un annotateur du ms. original, qui a fait ses réserves sur la situation de l'hôtel de la Crosse [2]), en ajoutant au-dessous du

---

[1]) Comp. le Journal Parisien de Jean Maupoint, sub anno 1457. (Mém. de la soc. hist. de Paris. IV. p. 38). Les ambassadeurs du roi de Bohème et de Hongrie descendent „les uns en la rue St. Jacques et en la rue de la Herpe, et les autres en l'hostel de Couci et à l'Ours de la porte Bauldet et au Faulcon et à la Crosse etc."

[2]) M. Longnon p. 120 de son Etude Biog. a émis le doute que Villon connût aussi bien la rive droite que la rive gauche de la Seine.

Digitized by Google

second vers: adjoincte à la rue St. Anthoine.[1])

Si notre supposition est juste, on peut très bien se figurer que les premiers copistes ont fidèlement transcrit le texte avec l'annotation[2]); puis l'annotation a pris la place du mot original. Dans le cas présent A seul, comme d'ordinaire, a gardé l'expression du poète, une autre fois c'est A, qui à l'encontre de B et C nous offre la glose ancienne (P. T. XXXVI. 7). La même irrégularité se répète dans le groupe D-anc. édd. En effet dans les anc. édd. les gloses Averroys (G. T. XII. 8) et David (G. T. XXXVII. 3), données par B, C et D, manquent, et cependant il est de toute probabilité que ces annotations figuraient déjà dans le ms. principal, puisqu'elles sont communes aux deux familles des mss.[3]) C'est ainsi que, pas à pas, en tâtonnant parmi ces ténèbres philologiques, on pourrait reconstruire l'image de ce vieux original perdu et l'histoire de son texte. Mais avant d'aborder ce sujet, il nous faut examiner encore les éditions imprimées.

Remarquons seulement, pour en finir avec D, que son copiste semble avoir eu une grande prédilection pour le terme: derechief qu'il emploie à tort et

---

[1]) Reste à savoir si vraiment cette auberge était située dans la proximité de la rue St. Antoine; ce serait là la demonstration complète de notre dire; les matériaux, à notre disposition, ne nous permettent pas de la faire.

[2]) Le ms. B. comme nous l'avons vu, p. 56, présente encore quelques traces de l'existence de semblables manuscrits.

[3]) Naturellement, tout ceci n'exclut pas qu'il puisse y avoir concordance entre B, C, D et les anc. édd. contre A, sans qu'il soit question de gloses. P. e. P. T. XX. 8. A lit: pourra où les autres de famille différente donnent: voudra; cela prouve simplement que pourra est une faute individuelle commise par le copiste d'A. Le même raisonnement suffit pour démontrer que la leçon d'A, P. T. XXXII. 8, est fausse.

Digitized by Google

à travers [1]) pour rajuster la mesure. Après tout cette manie est assez innocente et ne vaudrait peut-être point la peine d'être signalée si dans les éditions modernes on n'avait pas retenu ce derechief qui, prenant la place de la formule simple et toujours usitée des testaments: Item, à la longue agace le lecteur.

VI.

Sur les anciens imprimés je puis être fort bref. Ils ont été décrits avec une rigoureuse précision dans le Manuel de Brunet et dans la France littéraire au XVe siècle de G. Brunet; cette description est passée dans les appendices aux éditions modernes [2]), donc il n'y a pas la moindre nécessité de la répéter ici en partie ou en entier. Le seul but que nous poursuivions, en parcourant les anciennes éditions du poète, c'était d'obtenir le texte imprimé qui avait servi de base aux autres, et qui offrait le moins de coquilles typographiques possible. Il est vrai que les éditions du XVIIIe siècle et celle de l'abbé Prompsault semblent rendre cette tâche superflue en nous donnant sous le chiffre V et sous la désignation An le relevé des variantes des anciens imprimés, mais il y a dans le travail fait par ces éditeurs trop d'erreurs et d'omissions pour qu'on puisse s'y fier;

---

[1]) Comp. P. T. XVII. 1; XXV. I.

[2]) Oeuvres complètes de Villon publiées etc. par M. Moland, Paris, Garnier fréres, 1879. p. 319. ss. La notice bibliographique qui se trouve dans l'édition définitive de M. Paul Lacroix, Paris, 1877, comprend deux édd. de Villon qui n'ont jamais existé, le n°. 1 et le n°. 30.

Digitized by Google

et c'est pour cela que nous avons collationné de nouveau les textes de Villon tels qu'ils sont sortis des presses parisiennes du XVe siècle. J'ai comparé trois éditions entre elles, celle qui est habituellement considérée comme la première, et porte la date de 1489 avec la marque de Levet [1]), une deuxième sans date que Prompsault tenait pour la plus ancienne [2]), une troisième enfin avec la date de 1497, imprimée à Paris par Jehan Treperel [3]).

D'un examen minutieux il résulte que le texte offert par l'éd. de 1489 doit être regardé comme le principal; en verité la différence avec les autres, qui repose entièrement sur des erreurs typographiques [4]), n'est pas fort grande et toute supposition de mss. divers utilisés par les imprimeurs est absolument exclue.

Ceci suffirait, puisque nous avons indiqué dans les précédents chapitres la place que l'éd. de 1489 occupe parmi les mss., et les gloses, en petit nombre d'ailleurs et de mince intérêt, qui s'y trouvent, — ce peu de mots, disons-nous, sur les anciens imprimés suffirait, si nous ne devions encore avertir que sou-

---

[1]) Le grant testament maistre françois Villon son codicille ses ballades et jargon et le Petit Testament. Imprimé à Paris L'an mil CCCC quatre vings et neuf. Bibl. Nat. Y. 4405. Réserve.

[2]) C'est la troisième du Manuel de Brunet, elle est portée à la Biblioth. Nat. sous le n°. Y. 4404. Réserve. Je ne puis que souscrire aux observations de Brunet sur la négligence avec laquelle cette édition a été décrite par Prompsault, qui a induit en erreur beaucoup de bibliographes.

[3]) C'est la quatrième du Manuel de Brunet. L'exemplaire que j'ai consulté, provenant de la Bibliothèque Bertin porte le n°. Y. 4416, Réserve, à la Bibliothèque Nationale. Une réimpression de l'éd. Treperel dans les éditions gothiques de Baillieu est extrêmement incorrecte.

[4]) Voici par exemple un passage typique. P. T. II. 5. l'éd. de 1489 porte; Pour le frimas (la bonne leçon); l'éd. sans date: Pour les firmas; l'éd. de 1497: Pour les frimas.

Digitized by Google

vent on pourrait tenir pour une leçon variante dans les édd. ce qui n'est qu'une simple méprise d'un prote d'imprimerie pour celui qui connaît leurs habitudes.

Un seul exemple pour expliquer et prouver ce que nous avançons.

P. T. XIV, Villon lègue ses brayes à maistre Robert Valée

pour coeffer plus honnestement

son amie et maîtresse Jehanneton. Dans toute la galerie de portraits du Petit Testament il n'y en a pas un qui se détache avec des lignes si hardies sur le fond sombre de ce passé lointain que celui de ce Robert Valée avec sa niaiserie vantarde, son orgueil bête, son égoisme sordide. Quelques traits incisifs, burinés d'une main étonnamment sûre d'elle-même, ont suffi pour dessiner, pour faire crier le personnage. On ne s'aperçoit pas du procédé tant il est rapide: la victime est criblée de plaisanteries, les railleries tombent drues sur le pauvre patient et le poète se tord de rire en agitant ses javelots; on croirait, qu'à la fin, après toute cette furia d'esprit passée, il ne resterait que quelque impression vague d'une saillie de blagueur, — non, il reste un dessin de maître, un dessin vrai et d'un comique achevé.

Ici surtout il importe de peser chaque parole du poète et de savoir exactement ce qu'il a écrit. Villon donc, qui donne assez ouvertement à entendre que le pauvre Robert Valée se laisse dominer par sa maîtresse (qu'elle porte les brayes [1])), lui lègue ses

---

[1]) Dans la farce de l'arbalestre, (Recueil de farces La Valière, ms. fr. de la B. N. 24. 341 f°. 37) il est dit;

Car quant les femes sont metresses
(Elles) doibvent les bres (brayes) porter.

Digitized by Google

vieilles brayes pour en affubler son amie, sachant bien que celles de Robert sont trop sales pour les pouvoir porter encore honnêtement,

> Pour coeffer plus honnestement
> S'amie.

L'éd. de 1489 lit.: greffer au lieu de coeffer. Ceci n'est certainement pas une variante. Le mot coeffé revient encore une fois dans les œuvres de Villon, dans un vers de la Ballade en vieil françois où il est parlé du saint apostole d'amys[1]) coeffez; l'éd. de 1489 donne: demy tressez; t et c étant toujours confondus dans les mss., tressez paraît simplement une mauvaise lecture de coeffez, surtout si l'on remarque encore que dans le ms. que l'imprimeur avait devant les yeux l'o ne semble pas avoir été facile à distinguer d'avec l'r. P. T. XIX. 8, l'éd. de 1489 donne crucher au lieu de coucher.

Mais comment donc dans le vers cité plus haut creffer s'est il transformé en greffer? La solution de cette question touche à l'histoire intime du développement de la langue au XVe siècle, où ni la prononciation ni l'orthographe suivent des règles toujours fixes. En effet il semble que *g* alors a pu remplacer, sous certaines conditions, *c* devant les voyelles et demi-voyelles[2]), de sorte que la confusion entre

---

[1]) Voir le dictionnaire de Trévoux sub Amict: „linge béni que les ecclésiastiques mettent sur la tête etc."

[2]) M. d'Héricault dans son commentaire sur un passage de Charles d'Orléans, II. 129 s'est demandé si le mot cabuseur qui s'y trouve ne serait pas le même que gabuseur. On rencontre bien certainement les deux formes côté à côté: Alain Chartier dans le ms. de la Haye T. 328 f°. 109 cabuser = tromper; la Farce de Pathelin, éd. Genin, init. cabuser;

Digitized by Google

greffer et creffer doit son origine à un vice de prononciation à la mode ou à quelque autre habitude exentrique du langage.

Ces erreurs de typographes ont le grave défaut qu'au lieu de disparaître dans les éditions successives, elles grossissent et amènent à leur suite une horde d'autres erreurs, qui défigurent le texte jusqu'à le rendre tout à fait méconnaissable et inintelligible. Villon n'a pas échappé à cette loi fatale, seulement, pour lui comme pour les autres [1]), on voit par-ci par-là paraître quelques faibles essais de corrections dans les éditions postérieures. Sous ce rapport le texte qui au commencement dú XVIe siècle fut publié par Nyverd offre quelque intérêt [2]). On y trouve quelques variantes et quelques émendations qui ne sont pas toutes à dédaigner [3]). Cependant ces corrections sont en trop petit nombre pour nous y arrêter, et pour nous qui connaissons les manuscrits, elles

---

d'autre part dans la Vie de St. Vincent, mystère inédit, ms. fr. de la Bib. Nat. 12. 531 sans pag. gabuser. Dans la Passion de notre Seigneur, (Mystères inédits du XVe siècle publiés par Jubinal, II 234) on trouve gaignon pour caignon, chien (Cotgr. caignot, cagnot). On pourroit étendre encore l'observation et remarquer comment des mots de différente origine étaient assimilés dans l'usage populaire pour lequel cr et gr était le même, p. e. craindre et regrigner.

[1]) L'éd. Lenoir (1500) des Cent Nouv. Nouvelles p. e. qui régulièrement renchérit sur les erreurs commises dans l'éd. de Vérard, donne cependant d'excellentes corrections pour quelques rares passages. Elles sont dues probablement aux annotations faites d'après un ms. à la marge de l'exemplaire que l'imprimeur avait devant les yeux.

[2]) Il existe deux éditions de Nyverd, l'une imprimée à Paris par Guillaume Nyverd, l'autre imprimée à Paris par la veufve de feu Guillaume Nyverd et Jacques Nyverd; c'est cette dernière, Bibl. Nat. Y 4416. Réserve, que nous avons consultée.

[3]) P. e. P. T. XIV. 7. coeffer; XXI. 2. attaint; XXXIV. 7. pour leur donner ung don entre eux; etc.

Digitized by Google

n'apportent rien de nouveau. En outre toutes ces tentatives partielles ont été rejetées dans l'ombre par un véritable essai de reconstruction du texte de Villon, celui de Clément Marot. Les éditeurs modernes trop fiers ou trop heureux d'avoir sous main des mss. du XVe siècle ont passé un peu dédaigneusement devant le travail de Marot. Ils l'ont condamné en bloc après un examen superficiel [1]). Et pourtant, comme nous l'espérons montrer, cette édition du poète parisien par le grand poète français nous réserve une surprise.

VII.

Clément Marot qui avait déjà utilisé son séjour en prison de l'année 1526 pour travailler à une version modernisée du Roman de la Rose, employa ses loisirs forcés de l'année 1532 à revoir et à corriger le texte de Villon. [2]) C'était une dette de famille qu'il payait au poète. Son père, Jehan Marot, l'avait imité [3]);

---

[1]) Voir aussi les jugements de M. Campaux, Fr. Villon, p. 379, et de M. d'Héricault. Oeuvres de Coquillart, II. p. 365. Ces jugements incomplets ou sévères ont été, à dire la vérité, inspirés par l'insuffisance des leçons variantes données par l'éd. de Prompsault et par celle du Bibliophile Jacob dans la collection Jannet, Paris, 1854.

[2]) Comp. H. Morley, Clement Marot, London. 1871. I. p. 187, 293. Ch. d'Héricault. Oeuvres de Clém. Marot précédées de sa vie. p. XCIII: „La solitude et la prison le ramenoient sans doute à ses vieux amis du moyen âge; et en 1533, il publia une édition de Villon, comme en 1527 il avoit publié une édition du Roman de la Rose."

[3]) Voir entre autres le rondeau de Marot au duc de Valois fait à l'imitation de la Requeste de Villon à Monsr. de Bourbon; la ballade de Jehan Marot présentée au tresorier Robertet; ms. fr. B. N. 1716 f°. 30, 1721 f°. 7, etc.

Digitized by Google

lui-même, qui prenait un peu son bien partout où il le trouvait, lui avait emprunté des traits marquants et des saillies qui rehaussaient l'éclat de ses propres poésies [1]). C'étaient après tout des dons et des prêts comme on se les fait entre amis sans compter, et peut-être fut-ce surtout le lien de sympathie l'unissant à l'escolier parisien du XVe siècle, qui engagea Marot à faire pour lui, ce qu'il voudrait voir faire à ses propres œuvres, »si elles estoient tombées en semblable inconvénient". Puis il se rencontrait dans sa prédilection pour Villon avec le goût du roi François I, et c'était encore une manière détournée de lui faire sa cour que de publier d'une façon plus correcte les œuvres du poète.

Pendant près de trois siècles on n'a connu le texte de Villon que dans la rédaction que Marot lui a fait subir et qu'on a appelée une habile caricature. Quelle idée nous devons-nous former de cette édition?

Dans sa préface [2]) Marot s'est expliqué sur la façon dont il a procédé. Il a consulté, ce sont à peu près ses propres mots, les vieux imprimés et la mémoire de bons vieillards qui en scavent par cueur; ensuite il s'est fié à son jugement naturel pour deviner sous les corruptions le véritable texte du poète, sans qu'il ait touché à l'antiquité de son parler et à sa façon de rimer.

---

[1]) P. e. Epitre de Cl. Marot à ung sien amy (Oeuvres, p. 78) „Il n'y perdra que l'argent et l'attente."

[2]) Nous avons pris la peine, superflue peut-être, de comparer l'éd. originale: Les œuvres de Françoys Villon de Paris, revues et remises en leur entier par Clement Marot valet de chambre du Roy. On les vend à Paris en la grant Salle du Palais, en la bouticque de Galiot du Pré — et furent parachevées de imprimer le dernier jour de Septembre L'an mil cinq cens trente et troys. Bibl. Nat. Y. 4412. Réserve.

Digitized by Google

Quand même, ce ne serait pas une règle générale qu'on doit se méfier des éditeurs du XVIe siècle lorsqu'ils parlent des sources où ils ont puisé [1]), ces bons vieillards avec leur merveilleuse mémoire, — il y a plus de soixante-dix ans entre la publication de Marot et celle des Testaments de Villon — me paraîtraient déjà un peu suspects. Heureusement nous pouvons contrôler presque en entier les assertions de Marot; et voici le résultat auquel je suis arrivé: On doit faire deux parts des changements apportés par lui dans le texte, l'une est celle des corrections qui appartiennent bien à son jugement naturel et qui sont surtout dues à son soin de rétablir la mesure, puis vient la part de véritables émendations du texte tirant leur origine, non pas d'une tradition orale qui se serait conservée pure pendant soixante-dix ans, mais d'un ms. excellent qui contenait une tradition du texte indépendante de celle que nous offrent nos mss. et éditions.

Parlons d'abord des corrections de Marot lui-même; quoiqu'on en ait gardé un grand nombre dans les éditions modernes, on ne peut que les rejeter comme contraires au génie de la langue de Villon.

Il y a, par exemple, un vers bien simple au commencement du P. T., mais qui est tronqué dans les anc. édd. et dans quelques mss., c'est le 3e du second huitain:

> En ce temps que j'ay dit devant,
> Que les loups vivent de vent;

ainsi lisent A, D et l'éd. de 1489. Marot le corrige à sa manière:

> Lorsque les loups vivent de vent;

[1]) Comp. une observation de M. Christie, Etienne Dolet, a biography. London, 1880, p. 282; on en pourrait faire beaucoup d'analogues.

Digitized by Google

un vers que Villon n'aurait jamais écrit, comp. G. T. XI:

Escript l'ay l'an soixante et ung,
Que le bon roy me delivra.

Quoi donc? Chacun reconnaîtra la main du poète dans ce que les mss. B et C donnent:

Que les loups se vivent de vent,

se vivre c.-à-d. se nourrir.[1]) L'omission de se dans le ms. A s'explique aisément par la supposition que le ms. original ait eu ce suivant son orthographe habituelle, et ce ne semble pas avoir été facile à distinguer dans ce ms.[2])

Nous ne grossirons pas davantage cette introduction déjà demésurément longue, mais nous donnerons en note[3]) les autres passages du P. T. où Marot

---

[1]) Se vivre quoique loin d'être d'nn usage fréqueut se rencontre pourtant en différents écrits pendant tout le cours du XVe siècle. Voici quelques exemples suivant leur ordre chronologique: E. Deschamps, (éd. St. Hilaire) I. 161:

En seureté vont leurs corps reposant,
Et se vivent de leurs biens amassez;

Christine de Pisan, La mutacion de fortune, (ms. 701 de la Bibl. de la Haye, f°. XLIX):

Gaiz et jolis, comme ilz se vivent;

Journal d'un bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 140 (année 1420): „affin que le pouvre peuple se puisse vivre"; Pièces originales (ms. de la Bibl. Nat. n°. 2158) Orléans, 8, pièce 589, année 1449 „pour lui aidier a soy vivre"; Mistere de la passion Jesu Crist jouée à Paris et angiers . . . . derrainement l'an mil CCCCXC, seconde journée, la fille démoniacle:

C'est bon mestier quant on s'en vit.

Ce passage ne se trouve pas encore dans le mystère de la Passion de Greban, publié par M.M. G. Paris et Raynaud.

[2]) Comp. entre beaucoup d'autres. P. T. XVIII. 1.

[3]) P. T. III. 5, Dont j'ay dueil et me plains, correction de la leçon fautive de l'éd. Nyverd, qui semble avoir été la base de celle de

Digitized by Google

s'est laissé entraîner par son jugement naturel à une correction intempestive, pour passer à l'autre catégorie de changements dont le texte de Villon lui est redevable.

Commençons par la preuve indiscutable que Marot a utilisé soit directement, soit indirectement un manuscrit de Villon. Nous avons démontré ailleurs[1]) qu'au huitain XVI la leçon je assigne de l'éd. de 1489 provient d'une mauvaise lecture; cette faute a necessité peut-être une petite transposition dans le corps du huitain où on lit, éd. 1489:

Mes parens n'y aient envie,
Pour Dieu qu'on vende mon haubert.

L'éd. de Marot a retenu le j'assigne des édd. antérieures, mais elle suit exactement les mss., quand elle donne le passage cité de la manière suivante:

Pour Dieu! n'y ayez point d'envie,
Mes parens, vendez mon haubert.

On pourrait alléguer d'autres émendations de vers, comme P. T. XXI. 3, où Marot lit avec nos mss:

Le gré du Seigneur qui actaint,

à l'encontre de la leçon des anciennes édd. qui donnent:

Marot; il faut lire avec le ms. A: Dont je me plains et dueil, comp. Charles d'O. II. p. 154: Fortune, dont me plains et dueil; P. T. X. I, A celle doncques, voir Prompsault; X. 3, j'en suis pour je suis; XV. 4, Nonobstant qu'il est; XV. 7, On recouvre; XVI. 1, Item plus j'assigne; XVI. 8, auprès, faute de l'éd. Nyverd que Marot a gardée; XVIII. 3, Et puis à; XIX. 6, qu'il tient en procès; XX. 2, Je laisse; XXIX. 1, Item plus: XXXV. 7, mis cy bourne, correction de la leçon de Nyverd.

[1]) p. 84.

Digitized by Google

Le gré de celuy qui attend,

mais un seul exemple suffit.

Un cas bien plus intéressant se produit, lorsque Marot offre une leçon qui lui est exclusivement propre et qui n'a pas été inspirée par le besoin de rajuster la mesure. Le huitain XIII en est un exemple; il a été jusqu'ici le désespoir des commentateurs modernes, du temps de Marot déjà et bien avant lui on ne le comprenait plus. Il est donc curieux de voir quels changements il y propose; ils pourront être la pierre de touche de la valeur qu'il faut attribuer à ses corrections.

Reconnaissons, pour entrée de matière, que ce huitain indéchiffrable ne présente aucune difficulté à l'explication, si l'on veut seulement se rappeler deux choses, d'abord que tous les legs, laissés par Villon dans ce passage à Jehan Tronne, bouchier, font allusion suivant la mode du temps à des enseignes de maison [1]), ensuite, que la pointe des qualifications dont il accompagne ses dons consiste en ceci, qu'elles impliquent une contradiction fondamentale, qui les enlève dans les régions du fantastique.

Ainsi il lui donne (était-ce en compensation d'une repue franche qu'il avait prélevée sur lui?):

le Mouton franc et tendre,

---

[1]) Comp. un des modèles du genre: Esbatement du mariaige des IIII filz Hémon où les enseignes de plusieurs hostels de la ville de Paris sont nommez., publié dans le 1er volume p. 369 ss. des Mystères inédits du XVe siècle d'A. Jubinal, Paris. 1838. Voir aussi un article de M. A. Berty, Les Enseignes de Paris, dans la Revue Archéologique, année 1855, T. XII. p. 1, ss. et Longnon, Villon, p. 120. note: „Les legs d'enseignes sont fréquents dans Villon, et c'est à cette circonstance que le P. T. doit surtout l'obscurité qui caractérise certaines de ses strophes."

Digitized by Google

c.-à-d.: le mouton (peint sur une enséigne) entier et amoureux [1]); puis:

Ung tachon pour esmouchier;

On a interprété tachon par plumeau, et le legs serait alors d'un plumeau pour chasser les mouches; mais cette interprétation est absolument inadmissible, d'abord parce que le mot tachon n'existe pas — et cette raison est assez valable pour me dispenser d'en donner d'autres. L'assemblage de lettres inqualifiable, tachon, n'est d'ailleurs donné que par un ms. A, le reste donne d'autres monstres, B et D: tacon, C: tacquon, l'éd. de 1489 tacon, l'éd. de Nyverd: tapon.

La leçon de Marot seule résout toutes les difficultés:

Et ung tahon [2]) pour esmouchier;

la locution populaire, »la moindre mouche qui le piquera sera un taon", rend tout long commentaire superflu; de nouveau un don d'animal (d'enseigne) est fait; celui-ci chassera peut-être les mouches, mais bien certain infligera au pauvre boucher de plus fortes piqûres qu'elles ne l'auraient fait. Le legs rentre parfaitement dans la catégorie du précédent et des suivants.

De plus nous pouvons donner la démonstration exacte que la correction de Marot nous rend le vers original de Villon. Il y a un autre passage du Petit

---

[1]) Franc: plaisanterie à laquelle les moutons étaient habitués; dans une pièce du temps, (Anc. Poés. Franç. I. 259.) le mouton riposte:

Tel est bien franc qui n'est pas quite,

c.-à-d. qui n'est pas libre d'autres défauts.

[2]) Au XVe siècle on écrivait tahon pour taon; comp. Molinet, Remant de la Rose moralisé, ms. de la Haye 698. f°. CLXIX.

Digitized by Google

Testament où le *h* a donné lieu à une confusion analogue. Le vers se trouve XXXII. 4; les flahons, (*flaons*, flans) y sont devenus d'abord des flacons (A), puis des faucons (C) qui dans l'éd. de 1489 se sont metamorphosés en pigons, par synonyme opposite, comme disaient les poètes précieux du temps de Louis XI.[1])

Parcourons encore le reste de la strophe.

Villon continue ses legs au bouchier; il lui laisse:

Le Boeuf couronné .... qu'on veut vendre,

un hôtel, à l'enseigne du boeuf couronné[2]), que le légataire pouvait aller habiter — en l'achetant de ses deniers.

Et la Vache .... que pourra prendre
Le Villain qui la trousse au col;

apparemment c'est ici une allusion à une enseigne sur laquelle un larron était dépeint essayant d'emporter une vache sur ses épaules[3]), mais tombant

---

[1]) B et D donnent flaons. On rencontrera un autre exemple Grand Test. LXXIII. 8, où l'éd. de 1489 lit: acoudre pour a*h*erdre. La confusion entre *h* et *ch* ce voit aussi souvent, p. e. Anc. Poés. Franç. IV. 155. où *ch*ascune est la leçon variante de hastive.

[2]) L'enseigne du boeuf couronné était extrêmement populaire autant à Paris qu'en province, comp. Les Joyeux Devis de Bonaventure Despériers éd. De la Hays, p. 258. On le trouve mentionné sur la feuille de garde du ms. de la Bibl. Nat. n°. 7292 fr. vieux numéro, cité par Paulin Paris, Manuscrits français etc. VII. p. 335. „— demeurant à la rue Sin tavoie à l'ensenne du beu couroné."

[3]) Comme les voleurs de moutons le font; comp. A. Greban, Le mystère de la Passion, éd. G. Paris et G. Raynaud, vs. 4779, 80:

il avoit troussé sur sa cruppe
un gras mouton sans dire gare.

Il existait dans le vieux Paris une rue Troussevache; voir Guéraud, Paris sous Philippe le Bel, p. 90. 255; Bonnardot, Les rues et

Digitized by Google

sous le poids et bien embarrassé de sa prise, de sorte que le poète s'écrie d'une manière triomphante:

S'il ne la rent (la vache), qu'on le puist pendre
Et estrangler d'un bon licol.

La leçon que nous avons adoptée (la Vache que pourra p.) n'est donnée que par le seul ms. B. L'éd. de 1489 porte: La Vache qu'on pourra p., Marot l'a corrigée: et qui pourra, correction inadmissible, parce que rien dans la suite ne se rapporte à celui qui pourra prendre le vilain, mais que nous devons considérer comme une émendation partielle, l'abréviation de qui se confondant toujours avec celle de que dans les mss. [1])

Le fait de ces corrections incomplètes, — qui nous donneront d'ailleurs de la lumière sur la manière dont le texte de Marot a été établi, — est assez intéressant pour nous arrêter un instant.

Leur existence — de ces émendations partielles — dont nous n'avons trouvé encore qu'un exemple bien vague dans le huitain cité, ne peut nullement être niée. Au besoin le huitain XVII l'attestera.

L'éd. de 1489 et toutes les suivantes jusqu'à celle de Marot lisent:

Item je laisse au pardon

Marot donne:

Item je laisse en beau pur don.

Apparemment il avait trouvé sur son exemplaire

Eglises de Paris vers 1500. Paris, 1876. p. 18: rue de Trousse-vache (de la Reynie). Etait-ce une enseigne qui lui avoit donné ce nom? Voir P. L. Jacob, Curiosités de l'hist. du vieux Paris. p. 20.

[1]) Nous espérons bien montrer un jour combien les oeuvres d'E. Deschamps ont souffert par cette confusion.

Digitized by Google

de Villon une annotation qui changeait au pardon en en pur don et, pour rajuster la mesure, de son propre fonds il a ajouté: en beau pur don, tandis que la vraie leçon est offerte par le groupe A, B, C:

Item laisse et donne en pur don.

Ce même raisonnement nous peut servir à débrouiller un passage de Villon, qui nous est parvenu tout à fait défiguré. Huitain XV du Petit Test. maistre Robert Vallée est de nouveau en butte aux railleries mordantes du poète, qui lui laisse — à recouvrer sur Malpensé — l'Art de Mémoire,

Puys qu'il n'a sens mais qu'une aulmoire.

Cette leçon de Jannet—La Monnoye ne repose sur aucune autorité, la tradition des mss. et anc. édd. est d'accord à lire:

Puis qu'il n'a sens (éd. 1489: riens) ne (D: nez) que une aulmoire

et les commentateurs depuis l'abbé Prompsault ont rendu ce passage par: puisqu'il n'a pas plus de bon sens dans sa tête qu'il n'y en a dans un coffre [1]).

Marot qui avait devant les yeux la leçon des anc. édd:

Puis qu'il n'a riens ne qu'une aulmoire
De recouvrer ceulx (pour chez ou sur) Maupensé,

l'a corrigée de la façon suivante:

Puys qu'il n'a riens qu'en une aumoyre,
On recouvre chés Maupensé.

Bénie soit la mémoire de l'abbé Prompsault —

---

[1]) M. John Payne, the Poems of Master Francis Villon of Paris, p. 8 a traduit:

Since if I read him right,
No more sense than a log has he.

Digitized by Google

dira-t-on peut-être, — qui, avec l'aide des manuscrits nous a délivré de l'abracadabra de Marot! Nous sommes d'un autre avis; nous croyons que le changement apporté par Marot dans le texte contient un des élements nécessaires pour retrouver la pensée originale de Villon.

Rappelons-nous cette figure de niais vantard et sordide, ce maistre Robert Vallée si impitoyablement malmené par le fouet du poète. Est-ce que le clerc en Parlement[1]) avait soutiré quelques belles pièces d'argent au bohème — en s'excusant naturellement sur sa pauvreté et les nécessités de sa position — pour des services promis, mais qu'il avait oublié de lui rendre? C'est fort probable, en tout cas Villon lui crie sur tous les tons qu'il est un sot et qu'il n'a pas le sou, et il accouple burlesquement ces deux qualifications lorsqu'il lui lègue l'Art de Memoire,

Puis qu'il n'a cens en son aulmoire;

car c'est ainsi que nous proposons de lire. Les jeux de mots sur cens et sens sont nombreux au XVe siècle et aumoire peut tout aussi bien signifier le coffre qui garde les deniers, que la tête qui renferme la cervelle.[2])

L'émendation peut être justifiée paléographique-

---

[1]) Son identification à Robertus Valée, curé de Ville d'Avray (p. 108) ne me semble pas une supposition heureuse de M. Longnon.

[2]) Armoire, coffre fort ou caisse; comp. Sermon joyeux des IV vens, ms. La Vallière 63. ms. fr. de la Bibl. Nat. 24. 341, f°. 15:

Mectes la main à l'ammayre;

armoire pour tête, comp. ibid. f°. 271. Farce des batars de caulx:

Hola je le scay tout par coeur
Il est bien dedens mon aumaire.

Digitized by Google

ment, car le changement apporté dans le corps du texte est minime, si l'on se représente l'orthographe du ms. original de Villon qui aurait figuré certainement ne ou nes qu'une a. par nec'un a. ou nesc'un a.[1]); et c'est cette combinaison de lettres que les scribes ont cru distinguer, tandis que la correction partielle de Marot nous aide à trouver ce qui existait véritablement dans la pensée de l'auteur.[2])

Car, notons le bien, la leçon des mss. est absurde; je suppose pour un instant que la locution sot comme une armoire était usitée, — je n'en ai jamais rencontré d'exemple dans le cours de mes lectures, — est-ce qu'il fallait faire directement mention de la sottise du personnage dans le vers cité? Le poète dit exactement ceci: Il faut que je lui donne encore quelque chose — car c'est Dieu qui commande de donner — nonobstant qu'il est un sot. Donc je veux, puis qu'il est . . . . si sot? non il l'a qualifié déjà comme cela — mais puisqu'il est si pauvre,

Puisqu'il n'a cens en son aulmoyre,

qu'on lui baille . . . . l'art de Mémoire qui lui sera très-utile, soit pour remplir son coffre et sa tête vides, soit pour fortifier sa mémoire qu'il a si courte;

---

[1]) La preuve directe que là où les scribes croyaient apercevoir *c'*, ils le rendaient par *qu'*, est donnée par D qui (G. T. c. 5.) lit qu'au champ au lieu de couchant. D'autre part le nombre de fois que la conjonction que a été omise prouve indirectement qu'elle figurait dans le ms. sous son ancienne forme de *c'*.

[2]) Il va sans dire que notre correction s'étaye sur beaucoup d'autres raisons encore. Ainsi nous avons remarqué que le groupe -on, dans les mss. a donné souvent lieu à des confusions; ainsi Anc. Poés. Fr. IX. 101, on a lu seriés où il fallait serions; ibid. IX. 133, sent pour sont; comp. aussi l'étrange var. de l'éd. 1489, G. T. CXXX. 7 où mi et son sont confondus, etc.

Digitized by Google

malheureusement, il faut l'aller recouvrer chez la seule personne qui ne possède pas ce livre d'école, c.-à-d. chez Malpensé, qui n'était pas, comme les commentateurs l'ont cru, un homme célèbre par son manque de mémoire [1]), mais tout simplement un type de farce, de la grande famille des Maugouverne, des Maumissere, des Baillevent etc., et la personification de l'homme vide de sens. [2])

L'excellent manuscrit dont Marot s'est servi pour élucider le texte de Villon, — nous retournons à notre exposé comment l'éd. de Marot s'est faite, — n'a été utilisé par lui que de loin en loin; partout où il trouvait une leçon à peu près intelligible il l'a laissée comme elle était. De cette façon toute autorité nous manque pour quelques corrections qui sont pourtant archinécessaires.

Nous traiterons ici trois de ces cas.

P. T. XXVI, Villon laisse »à trois petits enfans tous nus, a chacun de ses biens un faisceau, ou quatre blancs", et il ajoute pour les consoler de leur misère présente:

Ilz mengeront le bon morceau,
Les enffans quant je seray vieulx!

Bien certainement il faut lire:

Les enffans .... quant ilz seront vieulx!

---

[1]) Il y a quelque chose de plus comique que les vers de Villon, ce sont les notes de Prompsault auxquelles il a travaillé pendant vingt ans. „Ce Maupensé", dit il, „étoit vraisemblablement célèbre par son manque de mémoire. Son nom annonceroit qu'il pensoit de travers."

[2]) Comp. Recueil de farces La Valière ms. fr. 24. 341 Bibl. Nat., f°. 84. Farce de la Reformeresse:

Esse pas Paul le Malpensé?

Digitized by Google

et le vers terne et équivoque devient d'une ironie poignante et lumineuse.[1])

P. T. XXXII, le texte de Villon dans tous les mss. et dans toutes les éditions porte:

Item, je laisse aux Mandiens,
Aux Filles Dieu et aux Beguynes etc.

Le contexte réclame absolument[2]), qu'il laisse aux quatre ordres mendiants:

Les Filles Dieu et les Beguynes
Savoreux morceaulx et frians.

Il n'est pas si facile de remédier à la négligence et l'incapacité que les scribes ont montrées dans le troisième exemple qui se trouve au h. XX du P. T. Villon y laisse à maistre Jaques Raguier, dis-

---

[1]) Nous donnons en note les raisons paléographiques qui justifient ce changement. La confusion entre il et je est un fait ordinaire dans le texte de Villon, p. e. G. T. XCIV. 5 où D lit: il ne dit, tandis que le reste donne: je ne di; d'autre part G. T. L. 5, il faut lire avec C et D il conclud où B et l'éd. de 1489 ont: je concluds. Constatons également ici que le véritable sens du huitain X du G. T. apparaît seulement en lisant: Je ne fauldrai pas à mon esme, au lieu de: Il ne fauldra pas à son esme, la leçon de tous les mss. et de toutes les éditions qui gâte tout à fait l'énergie féroce du passage. La même règle tient pour d'autres textes que celui de Villon, p. e. Anc. Poés. Franç. IV. p. 89: il m'en ry pour je m'en ry; etc.

[2]) En effet, si le poète distribuait ses legs aux Beguynes tout aussi bien qu'aux moines mendiants, comment leur pourrait-il donner à prescher les quinze signes, et à abatre pain à deux mains. Et si cette argumentation ne paraît pas encore concluante, quel serait le sens des deux derniers vers de la strophe:

Carmes chevaulchent noz voisines,
Mais cela ce n'est que du moins;

s'ils ne voulaient pas donner à comprendre que ces amours laïques ne valent que peu de chose en comparaison du plaisir de parler de contemplation soubz les courtines avec les Dévotes et les Béguynes, comme il dit finement au G. T. h. CVI.

Digitized by Google

ciple fervent de Bacchus, l'abreuvoir .... Poupin, en jouant sur le double sens du mot abreuvoir, qui peut signifier tout aussi bien un grand verre que le lieu où les chevaux vont se désaltérer; il lui lègue ensuite un don contenu dans un vers terriblement défiguré. Malgré la divergence de leurs leçons il semble encore possible de ramener les variantes du groupe A B C à quelque origine commune; il est impossible de les concilier avec la leçon de D qui est conforme à celle de l'éd. 1489.

A : Par ses paouvres seurs gras signier;
B : Perches poires gras figuier;
C : Paiches poires sucre figuier;
D, éd. 1489 : Perches poussins au blanc menger;

Marot, comme toujours, se tient satisfait du nonsens innocent que les vieux imprimés donnent et ne nous suggère aucune correction pour ce passage corrompu, que les exigences de la rime et le contexte condamnent absolument [1]).

En présence de cet assemblage bizarre que nous montre l'édition de Marot, de corrections excellentes, d'autres partielles, d'autres encore qu'il n'a pas soupçonnées, la conclusion s'indique de soi-même que l'éditeur a pris pour base de son travail un exemplaire (de l'éd. Nyverd) revu à la hâte et sans système d'après un ms. précieux.

Ce Villon annoté qui, peut-être, lui a été communiqué par un de ces bons vieillards dont il parle dans sa préface, Marot l'a ensuite rajusté à sa

[1]) Dans le doute si nous avons trouvé la vraie solution des difficultés offertes par le vers navré de Villon, nous nous abstenons, avec beaucoup de regrets et après beaucoup de vaines recherches, d'émettre une conjecture hasardée qui rétablisse tant soit peu le sens du passage.

Digitized by Google

manière, sans avoir touché pourtant intimement ni à la matière, ni à la forme du poète.

Tout ceci n'a pas besoin de plus ample démonstration, il nous faut seulement rechercher encore à quelle catégorie le ms. appartenait sur lequel les véritables émendations de l'édition de Marot se fondent.

Une chose nous frappe tout de suite, c'est que les variantes du ms. de Marot peuvent très-bien se réconcilier avec les leçons du ms. principal que nous avons trouvé au bout de nos recherches sur A, B, C, D et l'éd. 1489; on dirait que les émendations de Marot (P. T. XIII. 3, tahon; XXV. 1, par pitié) proviennent d'un ms. copié correctement et en connaissance de cause sur le brouillon raturé, glosé et mal écrit qui doit avoir été l'original des autres mss. La conclusion n'est pas lointaine que l'éd. de Marot, dans les parties que nous avons signalées, a pour base un livre transcrit par une main habile à l'intention d'un grand seigneur qui protégeait ou avait protégé le poète.

Un seul passage semble s'opposer à cette conclusion; c'est dans le h. XXV du Petit Test. où Marot nous donne un vers tout à fait différent de celui des mss. D'aprés A, B, C et D Villon laisse un don

A trois petiz enffans tous nuds,
Nommez en ce présent traictié,
Pouvres orphelins impourveuz,
Tous deschaussez et des vestuz, (C et D: tous despourveus)
Et desnuez comme le ver;

tandis que Marot qualifie ces trois petits enfants d'une autre manière:

Nommez en ce présent traictié,
Affin qu'ilz en soient mieulx congnus,

Digitized by Google

Pouvres orphelins impourvenz,
Et desnuez comme le ver.

La leçon de Marot est certainement supérieure à celle des mss., d'abord elle s'accorde mieux aux finesses de la rime (nuds; congnus) observées en général par le poète, ensuite elle rentre tout à fait dans le genre d'esprit et d'ironie qui règne d'un bout à l'autre du Petit Testament: ce n'était vraiment pas un honneur enviable d'être partout connus comme les disciples du bohème, de même que sa renommée à lui qu'il lègue[1]) à son plus que père Maistre Guillaume de Villon n'aura pas beaucoup servi à rehausser l'éclat du nom de Villon.

Au contraire le vers donné par les mss. est lourd terne et redondant. Heureusement, il est facile d'en expliquer la présence. En effet on ne le trouve pas dans l'éd. 1489, qui nous offre par conséquent une strophe de sept vers; et la supposition n'est donc pas trop hardie que le ms. principal présentait dans ce lieu une lacune ou plutôt une rature comblée à la marge par l'invention du vieux glosateur banal que nous avons déjà rencontré souvent et qui n'avait reçu du ciel ni le don de beaucoup d'intelligence ni celui de beaucoup d'esprit. L'éd. de 1489 s'est abstenue prudemment (et ce n'est pas la seule fois, comme nous l'avons montré, qu'il donne signe de cette prudence) d'admettre la glose marginale dans le corps du texte, tandis que les mss. ont donné dans le piège.

Le ms. de Marot seul nous a gardé la tradition du ms. original d'avant la rature.

On pourrait faire une objection à cette argumentation et soutenir qu'un vers comme:

---

[1]) P. T. IX.

Digitized by Google

Affin qu'ilz en soient mieulx congnus,

ne saurait être de Villon, parce que d'après les règles de sa prosodie soient a la valeur de deux pieds et non d'un seul comme dans le vers de Marot.

Aussi faut-il bien sûrement ôter l'*en* superflu du vers et rétablir ainsi la véritable leçon de Villon. Nous avons pleinement le droit de faire ce ehangement en voyant que presque partout Marot, suivant en cela l'exemple des imprimeurs du XVe siècle, fait subir au vers de Villon un léger remaniement pour rétablir à sa manière la mesure qu'il croit endommagée par la résonnance de la finale -ent[1])

Ainsi le cas présent qui à première vue semble contredire la supposition d'un seul manuscrit comme source commune de notre tradition des œuvres de Villon, le cas du huitain XXV, disons nons, mûrement pesé, vient à l'appui de cette supposition et par là donne une grande autorité à la tradition du texte que nous possédons. Car, si nous ne nous trompons du tout au tout, c'est bien là un indice sûr que nous n'avons affaire ni à une transmission orale du Petit Testament, ni à un recueil de bribes poétiques rassemblé un peu à l'aventure par quelque disciple de Villon,

---

[1]) Ainsi dans ce même huitain XXV l'avant dernier vers est donné par lui sous la forme:

J'ordonne qu'ilz seront pourveus,

tandis que les édd. du XVe siècle lisent encore: qu'ilz soient p. Dans son édition du Roman de la Rose, Marot agit de la même façon. R. de la Rose ed. Méon vs. 96, p. exemple:

Qui chantoient par ces buissons;

Marot:

Qui or chantoient par les buissons.

Digitized by Google

mais bien à un manuscrit original, l'oeuvre directe ou indirecte du poète.

C'est l'histoire du texte de ce manuscrit que nous allons expliquer en partie, en partie résumer dans le chapitre suivant.

VIII.

Une grande difficulté nous arrête au seuil de ces recherches. Lorsqu'on parcourt attentivement le Petit Testament, on y remarque [1]) dès le début une confusion d'idées, des incohérences de sens, des disparates de ton auxquelles nulle critique verbale ne peut remédier, mais qui doivent leur origine soit à des omissions ou des transpositions de strophes, soit à un remaniement incomplet de son travail par le poète lui-même. En d'autres mots le texte du Petit Testament que nous avons poursuivi jusque dans le manuscrit principal, — ce texte original montre déjà les traces de retouches diverses et possède son histoire à lui.

Or pour reconstruire le chemin parcouru par le poème jusqu'à ce qu'il aboutit à la forme que nous possédons, nous manquons absolument de matériaux définis; nous nous mouvons sur le terrain de l'hypothèse pure. Ce n'est pas une raison pour ne pas aborder le problème. Seulement il nous faut faire une excursion sur le domaine de l'histoire littéraire.

---

[1]) Si cette incohérence n'a pas sauté aux yeux des précédents éditeurs et commentateurs, c'est grâce à l'interprétation extrêmement défectueuse de ces premiers huitains.

Digitized by Google

La Mort a été la grande préoccupation du moyen âge; tout ce qui touchait de loin ou de près à l'idée de mourir était d'un intérêt prépondérant, intérêt qui s'attachait surtout aux préparatifs que l'on devait faire avant le sombre voyage dans la contrée mystérieuse.

La poésie, comme c'était son droit, s'est emparée de ce motif, et c'est Jean de Meung, l'auteur de la seconde partie du Roman de la Rose, qui le premier a tiré parti du cadre offert par le Testament pour juger les vanités des divers états de ce monde devant la loi inexorable de la Mort: revue des faiblesses humaines passée aux bords de l'abîme immense et plein de terreurs qui attend ses victimes.

Cette haute satire morale, renfermant des tableaux précieux de la societé du moyen âge est restée populaire pendant plus de deux siècles; le grand nombre de manuscrits, les différentes versions [1]), les emprunts faits par les poètes en quête de sentences morales l'attestent clairement. [2])

On pourrait trouver une autre preuve de sa popularité dans l'extension donnée, sur l'exemple de Jean de Meung, au mot Testament qui à la longue perd son sens spécial pour être appliqué à n'importe quelle poésie contenant un jugement général sur la

---

[1]) Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles donne sous le nº. 10462 l'indication d'un Testament de Jean de Stavelot. Ce n'est autre chose qu'une version en dialecte liègois du Testament de Jean de Meung, datant d'environ 1440 et due à la plume du celèbre chroniqueur de Stavelot. Voir sur celui-ci les différents auteurs cités dans l'Introduction à la chronique de Jean Stavelot publiée par Ad. Borgnet. 1861.

[2]) Villon en cite deux vers Grand Test. XV.

Digitized by Google

vie humaine [1]); le cadre s'use, disparaît et il ne reste que le nom.

Cependant on rencontre dans la première moitié du XVe siècle une tentative isolée de renouveler le genre en se conformant plus étroitement aux exigences du sujet. C'est le Testament, occupant la plus grande partie d'un recueil fort rare intitulé: Les Fortunes et Adversitez de feu noble homme Jehan Regnier escuier en son vivant seigneur de Garchy et bailly d'Auxerre.[2]) Se rattachant d'un côté à la poésie didactique, d'autre part renouant en quelque sorte la tradition des trouvères, auteurs de Congés, le bailli d'Auxerre met un cachet personnel à son œuvre en faisant mention de ses aventures et de ses voyages. Malheureusement cette oeuvre est diffuse, informe, monotone; il lui manque le souffle poétique et cette soi-disant poésie

---

[1]) Ainsi l'Oraison de Nostre Dame faicte et composée par maistre Pierre de Nesson, petit poème extrémement répandu à la fin du moyen âge, est intitulée dans quelques mss.: Le Testament de maistre Pierre de Nesson; p. e. dans le ms. Harl. 4397 du British Museum. Le dernier en date de ces Testaments moraux ayant quelque valeur littéraire nous semble être le Testament de Lucifer par Pierre Gringoire.

[2]) Imprimé chez Jehan de la Garde, Paris, 1526; on n'en connaît que deux exemplaires; j'ai consulté celui de la Bibliothèque Nationale, coté Y. 4471. M. Campaux parle de ce livre dans son chapitre sur les prédécesseurs de Villon, l. c. p. 25-30. Son extrême rareté en fait la joie des bibliographes et bibliophiles. Récemment encore M. Paul Lacroix dans ses Recherches bibliographiques sur des livres rares et curieux, éd. Rouveyre, 1880 a repris la thèse fort contestable d'une sorte de parenté qui existerait entre le testament de Regnier et celui de Villon. Regnier n'était pas si inconnu qu'on l'a dit; il est cité parmi les bons facteurs dans une pièce faite à la louange des poètes du XVe siècle, Anc. Poés. Franç. T. VII. A nous, il nous paraît surtout intéressant pour quelques renseignements qu'il donne sur la société au milieu de laquelle les Cent Nouv. Nouvelles ont été composées.

Digitized by Google

marque plutôt une transition entre deux époques littéraires qu'elle ne peut prétendre à l'honneur d'avoir servi de modèle à Villon. [1])

En tout cas l'auteur du Petit Testament n'a pas plus suivi la voie tracée par Regnier qu'il n'est allé puiser son inspiration dans le Testament de Jean de Meung. En effet, la Morale n'a pas été seule à s'affubler du bonnet de notaire pour dicter ses dernières volontés ou son jugement suprême sur les choses de la vie, deux autres — faut-il dire instincts ou passions? — ont recherché ce cadre pour pouvoir parler à leur aise: l'instinct gouailleur et le sentimentalisme amoureux.

Le premier exemple bien précis du Testament burlesque se trouve dans les lectres envoyées par Eustace Deschamps lui estant malade et la maniere de son testament par esbatement [2]) Le poète y laisse:

à mon curé
Ma pucelle quant je mourré
. . . . . .
Je laisse aux ordres mandiens
Mon grant escrin où il n'a riens
Excepté le bois et le fer,
Car ilz gectent les gens d'enfer

[1]) M. Campaux l. c. p. 31, 32 cite encore le Testament de Jenin de Lesche comme un des modèles probables de Villon. Nous croyons que les éditeurs des Anc. Poés. Franc. X. p. 369—372 ont donné la preuve irréfragable que cette pièce date du commencement du XVIe siècle et n'est pas antérieure au règne de Francois I.

[2]) Ms. des oeuvres de Deschamps 840 franç. de la Bibliothèque Nat. f°. CCCCXXI. La suscription, comme il serait facile de la prouver, est due au copiste Tainguy. En plaçant l'époque de la mort de Deschamps vers 1420 (Crapelet. Précis historique etc. p. X.) on est justifié en datant la pièce citée du commencement du XVe siècle.

Digitized by Google

Et font aler en purgatoire
Des leur vivant, qui les veult croire.
Item je lesse à l'ordre grise
Ma viez braie et ma viez chemise.
. . . . . .
Et si vous laisse vers Beaumont
La riviere qui va amont
Pour prandre l'eaue à vostre usaige.
Je n'ay mais c'un poure fromaige
Que je doing maistre Nicolas,
Et si laisse joie et soulas
A ceuls qui la vouldront avoir.
. . . . . .
Et s'ay laissié pareillement
Au Roy le Louvre et le palays
Et la tour du bois c'est beau lays. etc.

Dès l'abord on reconnaît la façon des legs de Villon, quoique nous ne veuillons nullement dire pour cela qu'il ait imité ce testament-ci de Deschamps; nous croyons plutôt que ce genre de poésie était représenté en beaucoup plus grand nombre dans la littérature que l'on ne jugerait d'après les traces rares qui nous en restent avant que Villon ne s'y fût illustré. Seulement ces productions faisant allusion aux choses et personnes du temps et du jour et comptant pour de la littérature facile et populaire, ont disparu complètement. Ce qui nous fait présumer leur existence c'est que dans les pays qui ont subi l'influence des lettres françaises, la poésie contemporaine, même antérieure à Deschamps nous offre des exemples du genre.

En Espagne nous rencontrons le Testament de l'Archidiacre de Toro, poète de la seconde moitié du XIVe siècle [1]); mi-sérieuse, mi-burlesque, pas exces-

[1]) Cancionero de Baena, éd. Fr. Michel, II. p. 9. ss. Nous en copions

Digitized by Google

sivement spirituelle, cette pièce ne doit surtout pas être passée sous silence en énumérant les prototypes du Petit Testament, parce que sa division en strophes régulières l'en rapproche beaucoup. En Angleterre aussi deux vers d'un poème fort populaire [1])

---

quelques vers pour bien montrer le caractère du poème. L'archidiacre lègue *son cœur* :

O meu coraçon muy leal otrossý
Mando, amigos, sy veja praser,
Ha a muy linda é de grant poder,
Miña sseñora, que por meu mal vý.
. . . . . .
Mando meus ollos, con toda su vysta,
A un judío çego de Valladolide;
. . . . . .
é mando a miña muyta loçania
Alfonso Gunçales mayordomo da rryña
Por que sse calçe melor et sse vysta:
Mando aos porteyros del muy alto rrey
A miña vergonça para demandar; etc.

Voir aussi: Puymaigre, La cour littéraire de Don Juan II. I. p. 47, 48. Pour l'influence exercée sur les lettres espagnoles par la littérature française *comp.* Mila y Fontanals. Trobadores en Espana, p. 487; Cambouliu. *Essai* sur l'histoire de la littérature catalane, p. 57 ss. etc. Dans le cours du XVe siècle la ressemblance des deux littératures devient encore plus frappante, comp. p. e. les vers de la confesion rimada de Fernan Perez de Guzman cités dans la Historia critica de la Literatura Española d'Amador de los Rios. T. VII. p. 431 avec la Ballade de bonne doctrine de Villon. La va-et-vient continuel des chevaliers et des aventuriers militaires explique en partie ce commerce d'idées entre les deux pays; voir le Victorial, chronique de Don Pedro Niño, éd. Circourt, p. 132; Quicherat, Rodrigue de Villandrando, Paris, 1879. passim; Tuetey, Les Ecorcheurs, I. p. 159 etc.

[1]) W. Langlands Vision of Piers Plowman [± 1370] éd. Skeat d'après le ms. Vernon p 78. Piers Plowman avant de partir pour son pélérinage fait son testament, il lègue son âme à Dieu, son corps à l'Eglise :

The chirche schal have my careyne and kepe mi bones
For of my corn and catel heo cravetȧ the tithe.

Digitized by Google

du XIVe siècle semblent supposer l'existence de testaments satiriques goûtés par le peuple. Mais ne nous perdons pas dans ces suppositions, le petit nombre de données précises que nous avons rassemblé peut suffire.

Quant au Testament d'amour il a ses racines dans la rhétorique et les doctrines des troubadours et des trouvères qui représentent l'amant comme malade ou mourant à cause des refus de la dame ou de la séparation obligée[1]). Sur ces fondements

---

Pour retrouver les origines du testament burlesque il faudrait remonter beaucoup plus haut, il faudrait parler du Testamentum Porcelli (la dernière éd. est de Buecheler, Petronii Satirae etc. Weidmann, 1882, p. 241, 242.) qui date du IVe siècle de notre ère, du Testament d'Abu Seid, la 49e Macame de Hariri etc. La dernière fois qu'on ait usé, autant que nous sachions, de ce cadre dans une intention satirique, a été lorsque Grosley parodiait la réponse de Rousseau à la question posée par l'académie de Dyon dans l'Oraison funèbre et le Testament de Bricotteau (Ch. Nisard. Histoire des livres populaires 2e éd. I. p. 341—363); bien entendu nous ne mettons pas en ligne de compte les imitations savantes et littéraires de Villon du siècle présent.

[1]) Voir la chanson célèbre de Bernart de Ventadorn, Bartsch Chrestomathie provençale, 3e éd. 56, 6; comp. encore pour les troubadours les citations recueillies par. F. Michel, Heinrich von Morungen und die Troubadours (Quellen und Forschungen etc. XXXVIII. p. 95 ss.), pour les trouvères Mätzner, Altfranzösische Lieder, maladie p. 246, mort p. 251; Hannappel, Poetik Alain Chartiers (Französische Studien I. 274) etc. L'école moderne anglaise aime beaucoup ce rapprochement de l'amour et de la mort: rappelons à ce propos le premier des Sonnets portugais d'Elizabeth Barrett Browning où la forme des idées a été visiblement inspirée par la lecture de Dante et de Chaucer (voir Letters of E. B. B. to R. Hengist Horne I. p. 96—127, Chaucer modernized, surtout p. 111). On pourrait émettre l'opinion que Dante et Chaucer ont frayé le chemin pour les poètes mineurs du moyen âge dont les conceptions et les formes ont été préconisées par les auteurs de la période littéraire qui suit celle de Mrs. Browning. Se rappeler aussi le beau vers de Ronsard qui termine le recueil des sonnets adressés à Helène de Surgères:

„Car l'Amour et la Mort n'est qu'une même chose".

Digitized by Google

l'auteur formaliste de la seconde partie du Roman de la Rose a bâti la conception d'un testament au moyen duquel l'amant malheureux exprime sa dernière volonté à la dame de sa pensée.

Mès, comment que de moi aviengne,

(dit l'amant typique du Roman de la Rose)

Je li (Amour) pri que il li soviengne
De Bel-Acueil après ma mort,
Qui sans moi mal faire m'a mort.
Et toutes fois por li déduire,
A vous, Amors, ains que ge muire,
Dès que ne puis porter mon fès,
Sans repentir me fais confès,
Si cum font li loial amant,
Et voil faire mon testament;
Au départir mon cuer li lés,
Ja ne seront autre mi lés. [1])

Au XVe siècle ces Testaments, à qui Jean de Meung ne donne encore que deux vers de son Roman, deviennent le centre de poèmes assez étendus; littérature fade au suprême degré, pleine d'allégories incohérentes. On y croit entrevoir des lambeaux d'idées et de sentiments et ce sont des ombres vaines qui vous échappent; il y est parlé d'amants qui meurent mille morts, et qui ne s'accommodent pas mal à ce régime mortel, d'amants qui doivent être régénérés et qui courent au trépas pour renaître à une vie nouvelle [2]); de toutes parts on sent combien

[1]) Roman de la Rose vs. 4820—4831; vs. 4826 les édd. avec un grand nombre de mss. lisent son fès, j'ai corrigé mon fès d'après le ms. 700 de la Biblioth. Royale de la Haye.

[2]) Le Testament d'un Amoureux qui mourut par amours, (réimprimé Anc. Poés. Franç. IV p. 193—205) qu'on peut dater avec une assez grande sûreté des environs de 1500 et que M. Campaux cite p. 278

Digitized by Google

ce siècle se démène ridiculement dans la défroque littéraire que les grands siècles précédents lui ont léguée, comme il est des familles où les cadets portent les habits usés de leurs aînés.

Villon, pour revenir à lui et à son œuvre, dans les huitains qui ouvrent le Petit Testament a donné dans la maladie de son temps. C'est l'éternelle »dame sans merci" qui dès les premières strophes, vous regarde de son œuil froid et de son sourire guindé tandis que l'amant essaie en vain de l'attendrir sur son sort par des lamentations ampoulées. Il est vrai que sous les formules ressassées des cours d'amour, la prison qui le brise, la soudure qui attache son coeur, la

---

parmi les imitations de Villon appartient bien plutôt à cette littérature qui côtoie l'oeuvre de notre poète sans pouvoir aucunement être confondue avec elle. Un modèle du genre est Le Martir d'amours (de 1464) ms. franç. de la Biblioth. Nat. 1661. f°. 13 ss.; on y trouve la doctrine de la régénération dont il est fait mention dans le texte:

Car il (l'amant) n'est pas assez purgié
. . . . . .
Et qu'il face son testament
En accomplissant son martire. etc.

Dans la littérature espagnole du XVe siècle nous trouvons le Testamento de amor de Garci Sanchez de Badajoz, voir sur lui Velazquez, Origines de la poes. castellana, p. 54. M. P. J. Pidal dans son Introduction à l'éd. de Madrid, 1851, du cancionero de Baena (de la Poes. Cast. en los siglos XIV y XV) mentionne le Testamento del maestre de Santiago, poème inédit de Juan de Valladolid; d'après les extraits qu'il en communique cette œuvre appartient au genre didactique.

Peut-être y a-t-il une lointaine allusion à ces Testaments d'amour dans Shakespeare, Romeo and Juliet Act I. Sc. 1, 195,6:

Bid a sick man in sadness make his will:
Ah, word ill urged to one that is so ill.

Digitized by Google

mort de martir qui le placera au nombre des saints amoureux [1]) — que sous ces formules même on reconnaît le grand poète à sa touche juste et ferme, à je ne sais quelle note intime et personnelle [2]), mais malgré ces qualités on s'aperçoit bien vite qu'il se débat dans un genre faux. Est-ce que c'est parce-qu'il meurt amant martir ou plutôt parce qu'il va en pays lointain qu'il fait son testament? On croirait presque que la raison qu'il donnera c'est

---

[1]) La prison: se rappeler le début du premier sonnet de la Vita Nuova:

A ciascuna alma presa e gentil core;

F. Wolff. Ueber einige altfranzösischc Doctrinen und Allegorien von der Minne; Bauduin de Condé fit la Prison d'amours, Jehan Froissart la Prison Amoureuse; Diego de San Pedro la Cárcel de Amor; pour A. Chartier, Hannappel, l. l. p. 289. A ce propos je ne me puis retenir de copier les vers d'un poète moderne où il décrit sa dame descendant jusqu'à lui;

when the whole
Of the deep stair thou tread'st to the dim shoal
And weary water of the place of sighs,
And there dost work deliverance, as thine eyes
Draw up my prisoned spirit to thy soul!
D. G. Rossetti, The House of Life.

Le martire, voir Hannappel l.l. p. 274. Souldure; on a beaucoup admiré cette image de Villon, on est allé (Campaux, p. 87) même jusqu'aux confessions de Saint Augustin pour trouver quelque chose d'approchant; la vérité est que Villon a très-bien pu tirer cette métaphore des oeuvres de ses prédécesseurs; p. e. Martin Franc, Le Champion des Dames (éd. Verard, s. d. et s. pag.):

Deux cuers de rubis....
Assez paroit que dessoudez
Eussent esté moult rudement
Neantmains furent ressoudez
Ensemble si estroitement
Qu'il sembloit véritablement
Qu'on ne les peut plus deslier.

[2]) voir p. 60.

Digitized by Google

qu'il se sent près de mourir; non, il établit ses legs parce qu'il part en voyage et c'est ainsi que la réalité donne le croc en jambe au sentimentalisme et que le lecteur reste sous une impression extrêmement vague.

Villon se rattrappe, après cette introduction larmoyante, sur la série de ses legs burlesques.

On s'est demandé souvent quel est le sous-entendu comique qui sature d'esprit ces dispositions testamentaires constituant la plus grande part et la matière propre de notre poème. Nous le trouvons dans le rôle de chevalier [1]) que le bohême endosse en le parodiant finement ou brutalement comme il lui convient et sans oublier un seul instant son existence de vagabond et de coureur de tavernes.

C'est ainsi qu'il laisse sa renommée (il ajoute malicieusement: qui court le monde en l'honneur du nom de Villon), ses tentes et son pavillon, tout le bagage du chevalier en quête de tournois, à son père adoptif, maistre Guillaume Villon. [2]) Tournez quelques pages et vous trouverez ce même chevalier à peine en possession de quelques petits blancs, [3]) lèguant ses chassis tissus d'araignée aux hôpitaux. On pourrait continuer de la même façon, le montrer ici distribuant son cheval blanc, ses

---

[1]) comp. p. 47.

[2]) M. R. L. Stevenson, le charmant conteur et l'essayiste éminent, un des esprits les plus délicats et les plus pénétrants de la littérature contemporaine, a quelques bonnes observations sur les rapports entre Villon et son père adoptif dans un Essay intitulé François Villon, student, poet and housebreaker, Familiar studies of Men and Books p. 128—200. Voir aussi la nouvelle: A lodging for the night dans le second volume des New Arabian Nights du même auteur.

[3]) Le petit blanc valait 6 deniers sous Louis XI. (Biblioph. Jacob).

Digitized by Google

chiens, son diamant [1]), là n'ayant à donner qu'un canard et ses vieux souliers, ici lèguant sa huque de soie et dix muids de vin blanc, là ses habits usés jusqu'à la corde et un pot d'eau de la Seine. Certes le comique de la situation n'est nullement encore épuisé par cette juxtaposition des deux états d'écuyer et de bohème, chaque huitain a sa veine spéciale: ce cheval blanc, ce diamant, comme la mention de l'Asnè rayé [2]) qui les suit indique, sont des enseignes d'auberge [3]); ces chiens appartiennent bien certainement à la catégorie des chiens tels que la locution populaire les promet tout comme les oiseaux [4]), ce canard apparemment

---

[1]) Cadeau qu'il a quasiment reçu d'une dame; comp. l'hystoyre du petit Jehan de Saintré, chap. XXVI: „Et au prendre congié, ma dame, le baisant, en l'ung de ses doigtz un tres bel et riche dyamant luy mist."

[2]) Voir Esbatement du mariaige des quatre filz Hémon, (Jubinal Mystères inédits du XVe siècle I. 369.) et Anc. Poés. Franç. VI. 177.

[3]) Le legs suivant de la bulle qu'il donne aux curés, pour la mettre sus; c-à-d. pourqu'ils la maintiennent et la défendent, indique bien la manière dont il faut interpréter les autres dons contenus dans le huitain: il lègue ce qu'il ne possède pas à ceux qui le peuvent prendre et garder. Ces nuances font la grande difficulté et le grand charme de Villon.

[4]) Comp. Les contes et joyeux devis de B. des Périers, nouv. CVI: „l'abbé lui promettoit chiens et oiseaux." Ainsi Villon lègue, P. T. XXXIV, a Pierre de Rousseville: Escuz tieulx que le prince *donne;*" le contexte montre clairement que son intention est de ne lui laisser rien; c'est donc en opposition avec ce que le prince promet, qu'il parle ici de ce qu'il donne effectivement. C'est là un des effets comiques habituels de Villon, dont on trouve maint exemple dans le Grand Testament; un mot, une locution en suggère une autre, sous l'influence de laquelle le terme employé prend sa valeur et son relief, c'est ce qu'on pourrait appeler de la perspective comique. Je ne puis indiquer ici que d'un seul mot les vers que j'ai en vue. G. T. II. 2. en

Digitized by Google

est un effet de la grâce de St. Canart [1]); chaque legs pris séparément ou en combinaison avec d'autres a sa physionomie comique à lui et on entend dans chaque strophe du Petit Testament comme des ricanements qui se répondent et se cherchent, de l'esprit en ricochet. Aussi nous ne voulons nullement trancher le Petit Testament en deux parts, dont l'une serait la contre-partie de l'autre [2]), ce serait reconnaître trop de suite au talent de Villon, ce serait voir une intention trop définie dans ce qui n'est peut-être qu'un effet du hasard de deux journées différentes vouées au travail poétique, — et il reste toujours quelques huitains de satire personnelle qui formeraient une catégorie à part. Mais, avec toutes ces restrictions, on ne peut se soustraire à l'impression que la note dominante du Petit Testament est le persifflage de la chevalerie et que cette série de legs n'est qu'une procession de loques transformées en partie pour l'occasion par les reflets magiques du caprice poétique en l'accoutrement de quelque écuyer riche et honoré. La citation de Végèce [3]) au début du poème, à elle seule nous l'aurait pu apprendre.

---

friche suggère en souffrance XVI. 6. sur pied ou en bière suggère à pied ou à cheval: L. 7. tenir en parolles suggère tenir en mue, etc.

[1]) Cotgrave, grace de S. Canart; prov. a gift of that which the giver cannot keep.

[2]) Quoique l'ordre de succession des huitains dans les manuscrits nous permettra, comme on le verra, une distribution plus logique que celle qui a cours dans les éditions.

[3]) Le bibliophile Jacob dans son éd. de Villon approuve la variante de l'éd. Galiot du Pré, 1532, qui met Valère au lieu de Végèce, comme si la sentence: „qu'on doit ses oeuvres conseillier" devrait être attribuée à Valerius Maximus. Le savant bibliophile oublie que le livre de Végèce „de chevalerie" était presque aussi connu dans les

Digitized by Google

Et ce qui vaut bien plus, l'esprit dans lequel le Petit Testament a été écrit, lui donne sa date et son heure précises dans la littérature du XVe siècle. Car si nous ne nous trompons du tout au tout, cette satire mi-chevaleresque, mi-bouffonne appartient à un genre d'ouvrages qui caractérisent la période où la chevalerie commençait à se ressentir de son propre déclin. On avait attaqué bien des fois, au XIVe comme au XVe siècles, la noblesse guerrière [1]), cependant

deux derniers siècles du moyen âge que Valère. Jean de Meung l'a traduit sur la fin du XIIIe siècle et les nombreux exemplaires de différentes versions, soit du XIVe soit du XVe siècle qu'on trouve dans les Bibliothèques attestent sa popularité; p. e. la Biblioth. de Bourgogne à Bruxelles en possède trois: ms. 11195 du XIVe siècle, „Ce est li livres Flave Vegesce de la chose de chevalerie"; ms. 11048 du XVe contient le texte modernisé du ms. 11195; ms. 11046 est une version totalement différente. Livre III. c. 26, Vegèce donne une série de maximes, traduites par le ms. 11195 sous le titre de: Riglez generraulz d'armez et de bataillez. Il est à remarquer que là où le texte latin se rapporte spécialement à la vie militaire le traducteur géneralise la maxime; p. e. Veg: „Exercitus labore proficit otio consenescit;" ms. 11195: „Homs prouffite par labour et aneantist par oiseuse". Quelquefois dans les mss. ces maximes et d'autres extraits de Végèce se trouvent à part comme un petit corps de préceptes généraux, p. e. British Museum Harl. 4473. f°. 51—68: L'instruction de chevallerie et l'art de guerre. A l'une ou l'autre de ces sources Villon aura pu puiser, ou bien la tradition orale lui sera venue en aide; car Végèce était beaucoup cité dans les cercles littéraires qui avaient des attaches parmi la chevalerie; comp. Christine de Pisan, La mutacion de fortune, ms. fr. de la Bibl. Roy. de la Haye 701 f°. XLI; en outre les réformes militaires de Charles VII, 1439, 1445, (Vallet de Viriville, Histoire de Charles VII, III. 56, s.) avaient donné un regain de popularité au livre de Vègèce, où les principes de l'art militaire étaient discutés; c'est dans cet ordre d'idées, par rapport à la nouvelle renommée militaire des Français, qu'il est cité, p. e. dans la Salle d'A. de la Sale, Bibl. de Bourgogne, ms. 10959. f°. CXCIV; ce livre, comme il n'est peut être pas inutile d'ajouter date de 1451; comp. Gossart, Bulletin du Bibliophile Belge. 1871. p. 80.

[1]) Voir p. e. Chronique de Loys de Bourbon, ed. Chazaud,

Digitized by Google

elle avait toujours relevé la tête, elle avait même retrouvé tout l'éclat de ses splendeurs passées aux grands tournois qui marquent la fin de la guerre de cent ans [1]). Et pourtant le rôle de la chevalerie était bien fini, elle lâchait sa prise sur la société, il n'y avait plus de place pour elle dans l'état moderne, national qui se dessinait à l'horizon; elle se sentait vaincue, elle doutait d'elle-même.

Ce sentiment a trouvé son expression littéraire dans les derniers chapitres de l'Histoire du Petit Jehan de Saintré (1450—1460). La tristesse, mêlée d'étonnement vous gagne en parcourant ces dernières pages d'un livre qui, à son début promettait une perspective charmante, on éprouve comme le choc d'un ressort qui se brise: c'est tout un monde qui va disparaître et une société nouvelle qui surgit [2]).

Au milieu de ce monde atteint dans sa vitalité Villon jette la note gouailleuse de son Petit Testament et son public à lui, chevaliers ou écuyers appauvris, la domesticité de quelque grande cour princière, les étudiants de l'Université, la bazoche turbulente, les vagabonds à l'existence équivoque,

---

chap. III: comment Huguenin présenta au duc le livre peloux qu'il avoit faict contre les nobles etc.; et les exclamations haineuses du Bourgeois de Paris sub anno 1444, éd. Tuetey p. 370.

[1]) Villon fait allusion à un de ces tournois, G. T. CXXIX.

[2]) Dans un passage d'un autre livre l'auteur du Petit Jehan de Saintré, Anthoine de la Sale, a noté non sans une ironie amère et pathétique l'avénement d'une nouvelle classe au maniement des affaires. „Il samble", dit il dans la Salle (ms, de la Bibl. de Bourg. n°, 10959 f°. XLVI), „aux nobles que il est grant honte d'apprendre les sciences parquoy il convient que les choses qui doivent estre gouvernées par eulx soient gouvernées par gens de petite condicion et jasoit qu'ilz en soient de bons, si ne requiert pas nature qu'ilz soient en généralité si bons de cœur et de pensée comme les nobles doivent estre s'ilz ne le sont.

Digitized by Google

toute cette bohème dorée, insouciante, criminelle — le public de Villon le comprenait à demi-mot et applaudissait aux lazzi qu'il leur distribuait.

Trente ou quarante années plus tard la transformation s'était accomplie; la chevalerie s'était retirée de la vie réelle et, animée pour quelque temps encore d'un souffle factice, formait plutôt un décor qu'un élément constitutif de la société nouvelle. Le type bourgeois avait prévalu et par contre-coup l'intelligence sûre des intentions comiques du poète se perdait: on ne s'en aperçoit que trop aux modifications subies par le texte dans les anciens imprimés et au groupement défectueux des strophes, qui obscurcit l'intention originale du maître. [1])

On s'en apercoit bien plus encore en remarquant dans ces éditions l'absence des strophes finales du Petit Testament. Car ce petit poème d'un peu plus de trois cents vers peut être divisé en trois parties distinctes: après l'introduction sentimentale, après la bouffonnerie des legs, il contient le récit d'un songe ou plutôt d'un commencement de songe. Depuis l'auteur du Roman de la Rose chaque poète qui respectait son métier, s'endormait au début de ses rimes et courait après le réel à travers le dédale de son

---

[1]) Le sort du Petit Testament de Villon a été partagé par d'autres oeuvres contemporaines. Nous avons déjà parlé de cette particularité intéressant au plus haut degré l'histoire littéraire du XVe siècle. Relevons encore ici le cas des XV Joyes de Mariage; ce qui dans la forme originale de cette satire (représentée par le ms. de Rouen) rappelle la vie chevaleresque est omis par les éditions de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, les tableaux de mœurs où l'écuyer joue le rôle principal sont transformés en scènes d'intérieur bourgeoises. Comp. surtout les variantes de la treizième joie, telles qu'elles sont données dans l'éd. Jannet p. 138, 139 et 176

Digitized by Google

songe poétique. Villon, au contraire, partant de la réalité, après avoir conseillé ses oeuvres et disposé de ses biens, s'adonne à la rêverie vague qui conduit au sommeil; un nuage passe sur son esprit et bientôt il aborde le charmant pays où la fantaisie, reine des songes, tient le sceptre. Quelle est l'image qui le leurre? Bah, nous sommes bien curieux; il ne nous l'apprend point, il se réveille tout d'un coup, se frotte les yeux et n'ayant plus envie de continuer son poème, ferme brusquement le livre et bonsoir au lecteur.

Le songe, élément des plus nécessaires aux productions poétiques du temps, ne manque donc pas à l'œuvre de Villon; seulement au lieu d'être le point de départ de ses effusions pathétiques, il en est l'éteignoir; ce songe final est comme un bonnet de nuit planté au chef de l'armure de chevalier qu'il a bâtie d'une façon si étrange et si fantastique des legs compris dans ses huitains.

Mais qu'est-ce que ce bonnet, volontairement ou non supprimé par les éditions imprimées, peut bien signifier? L'intention comique générale n'est pas à méconnaître; elle frappe en pleine poitrine ces auteurs dont le talent n'avait pu s'émanciper d'une forme littéraire qui traînait depuis deux siècles dans le magasin poétique. Cependant la formule philosophique que le poète a trouvée pour déguiser sa satire nous montre qu'il poursuit un but caché, un dessein spécial. Car, comme on sait, dans les vingt ou trente vers traitant du sommeil du testateur, Villon a voulu faire montre de sa haute érudition, et pour dire qu'il a dormi il nous verse sur la tête tout un chapitre de somno et de somniis tiré de quelque traité aristotélique de Anima.

Digitized by Google

Or, il existe un livre célèbre qui certainement n'avait pas perdu sa vogue du temps que Villon écrivait, et dont le cadre est justement la rêverie d'un homme cloué à son lit par la Mélancolie. C'est le traité de l'Exil ou de l'Espérance, comme on le nomme d'habitude, d'Alain Chartier. En comparant l'introduction de l'œuvre de Chartier avec les vers de Villon, on ne peut se soustraire à l'opinion que ceci est bien une parodie de cela. Non seulement nous trouvons dans Chartier comme dans Villon l'entendement »surpris par un fantasieux somme"[1]), la mémoire compressée par oubliance[2]) et d'autres expressions semblables, mais le style même du vieux auteur, qui aime à entasser les termes savants, qui étale tout au long ses connaissances psycho-physiologiques, qui parle des quatre vertus sensitives, de la puissance végétative avecques ses quatre filles, du pouvoir de l'entendement et de la nature — ce style démodé est habilement imité dans les vers du Petit-Testament.

Il est d'autant plus intéressant de constater le fait de cette parodie qu'il est certain que Villon a été en quelque manière le disciple d'Alain Chartier. Sans parler encore des poésies du maître, en ne feuilletant que ce même livre de l'Exil, il appert combien Villon doit à Chartier et sous le rapport des idées et sous le rapport de la forme[3]); mais sans se laisser

---

[1]) Al. Chartier. f°. XIV. Je cite comme toujours l'éd. de Galiot du Pré, 1529, corrigé par le ms. 707 de la Biblioth. Roy. de la Haye.

[2]) Chartier f°. XV. Comp. encore Chart. f°. III: „je senti ouvrir, couler (l. crouler) et remouvoir la partie qui au meilleu de la teste siet en la région de l'ymaginative que aucuns (leg. anciens) appellent fantasie"; et f°. XI „je demouray tout suspens"; f°. LXIIII: „opinative"; etc.

[3]) On retrouve in nuce dans le livre de l'Exil presque toutes les

Digitized by Google

retenir par le respect des convenances, il a fait une niche à son maître en lui dérobant une partie de ses phrases à grand effet pour en orner sa propre jaquette bariolée de bouffon. Et voilà comment le gamin de Paris après s'être moqué de la chevalerie, tire la barbe au chef vénéré de l'école littéraire contemporaine, au père même de la grande prose française.

Le vieux poète a-t-il été encore témoin de l'attaque de son disciple? Son oeuvre était-elle une nouveauté qui ne venait que de paraître dans le monde littéraire? Ce sont des questions auxquelles nous ne pouvons répondre que par des conjectures [1]) et qui inté-

---

considérations sur la jeunesse et la paresse, la vieillesse et la pauvreté qui remplissent la première partie du Grand-Testament; et cette expression même qui au premier abord semble du Villon si pur de l'adversité aiguisant ses lubres sentimens (G. T. XII. 5.) n'est elle pas empruntée au maître qui en parlant de la roue de fortune dit pitto resquement: f°. LXVIII „Cil qui est au dessoubz *aguise* son engin à la presse de l'angoisse." — Au surplus on a la preuve matérielle, pour ainsi dire, de l'intime relation subsistant entre Villon et Chartier dans le fait d'une ballade du premier, égarée parmi l'œuvre du second et que nous restituerons à l'escolier parisien.

[1]) La date de la composition de l'Exil d'Alain Chartier est fixée à 1438 par M. Delaunay, qui s'est occupé longuement de cette question dans son Etude sur Chartier, Paris, 1876, p. 92—98, 171—173. Il est étrange que M. Delaunay n'ait pas remarqué que l'auteur lui-même nous donne une indication précise au corps de son œuvre. Chartier en parlant des Juifs dit f°. LXV: „Voyez qu'il a passé mil CCCLXIII ans qu'ilz sont exillez etc." Cela nous reporte à l'année 1433 et tous les faits mentionnés dans le livre concourent à nous faire accepter cette date: il doit avoir été écrit avant le traité d'Arras, aux premiers temps du concile de Bâle, au milieu des guerres hussites, environ vingt ans après la bataille d'Azincourt, lorsque l'auteur, pour finir par lui, avait déjà presque passé l'âge viril. Tous les problèmes qu'offre le traité de l'Exil ou de l'Espérance sont résolus d'eux-mêmes, quand on place sa composition en 1433. D'autre part, M. Delaunay a parfaitement démontré que ce livre n'a pas été achevé par le poète, qu'il y manque non pas un épilogue mais une partie intégrante de l'œuvre; dès lors sa publication ne peut pas tomber

Digitized by Google

ressent plutôt l'histoire littéraire générale du XVe siècle que le sujet fort borné que nous nous sommes proposé. Qu'il nous suffise, à nous d'avoir bien marqué les différentes inspirations d'où le Petit Testament procède et les intentions cachées ou apparentes que le poète y a voulu mettre. Oeuvre diverse, fragmentaire, comme nous avons vu, se laissant diviser facilement en deux ou trois parties distinctes, écrite sans beaucoup de suite, au hasard de l'inspiration

---

dans cette même année. Est-ce que ce n'est qu'après la mort de Chartier que son travail incomplet a vu le jour? Ou est-ce que le poète sur ces vieux jours s'est laissé arracher des copies d'un livre fait en imitation libre du chef-d'oeuvre de Boèce et l'égalant parfois par l'élévation de son style? Il est impossible de répondre à ces questions, la date même de la mort d'Alain Chartier étant incertaine. On la met généralement en 1453 ou aux environs; mais je crois qu'il faut la reculer de deux ou trois années. En effet il existe une complainte sur la mort de Jacques Millet auteur de l'Histoire de la destruction de Troie la grande où l'on trouve les vers suivants:

Lors vint maistre Alain Chartier
Sans nul autre hystoriographe
Qui sur la tumbe vint tracier
En lettres d'or cest epitaphe.

Cette complainte, faussement attribuée à Robertet par M. Petit de Julleville, Mystères, I. p. 316, parce qu'une copie nous en est restée dans ses papiers, est bien certainement l'oeuvre de Simon Greban, comme le prouve l'acrostiche Simon dans la strophe finale de la complainte, telle qu'elle nous est donnée p. e. dans le ms. T. 328. de la Biblioth. Royale de la Haye. (Voir sur Simon Greban La Croix du Maine, Biblioth. Franç. éd. 1772, I. 58, 59; II. 408—410). Suivant Greban, contemporain de Millet et de Villon, Alain Chartier aurait donc encore vécu l'an de la mort de Millet, c-à-d. 1456; mais cet auteur mêle si fantastiquement les noms des morts célèbres à ceux des vivants pour honorer la mémoire de Millet que ce témoignage poétique ne pèse pas d'un grand poids. Cependant j'inclinerais à ne pas mettre un trop grand espace de temps entre la mort de Millet et celle de Chartier. Le résultat de ces longues considérations serait donc qu'il est probable que l'attaque de Villon se soit dirigée contre un ouvrage posthume du maître.

Digitized by Google

du jour ou de l'heure, c'est bien là le jugement qu'il faut porter sur le Petit Testament dès qu'on le considère comme un tout.

Ce n'est cependant pas de ce manque de suite dans les idées que nous avons voulu parler, lorsqu'au commencement de ce chapitre nous relevions les incohérences de sens qui nous frappent à la lecture des huitains de Villon; ce manque de suite, cet état fragmentaire, si l'on nous permet de nous exprimer ainsi, tient au génie même de Villon, cette incohérence, ces disparates de ton, au contraire, on en est redevable aux retouches que le poète a fait subir à son travail. Nous pouvons traiter de celles-ci à présent, après avoir déblayé le terrain un peu longuement peut-être, non sans fruit pourtant j'espère.

Un mot encore avant d'aborder ces questions. Celui qui propose de grands changements dans un texte reçu reste sous le coup d'un grand désavantage. Il n'a formé sa théorie qu'après des essais cent fois renouvelés et des recherches innombrables, il ne s'est décidé qu'après avoir examiné le problème sous toutes ces faces; et quand enfin il doit mettre son argumentation par écrit, il s'aperçoit bien vite, qu'il peut à peine faire valoir sa conviction. Ah, si la discussion orale était admise, comme l'on triompherait facilement, quelle force nouvelle ne puiserait-on pas dans les objections mêmes de l'adversaire, quelle démonstration claire ne ferait-on pas en recourant toujours et encore aux textes! Tandis que celui qui expose ses idées par écrit sur ces questions épineuses d'abord doit faire un choix parmi ses arguments, puis se fier à la bienveillance, on ne la rencontre pas toujours, à la patience et au zèle, on les rencontre encore moins, de ses lecteurs. Et ce lecteur, même bienveillant, a souvent

Digitized by Google

sa théorie à lui, ou encore ne veut nullement voir que des changements sont nécessaires; il est content, lui, pourquoi ne le seriez-vous pas, vous?

Dans ces cas-là on voudrait pouvoir se prévaloir de l'autorité que donnent l'absolue sincérité des recherches, le besoin d'écarter toute arrière-pensée théorique qui vous ont guidé comme un principe sacré, mais ce serait se poser en oracle; mieux vaut peut-être avoir simplement confiance dans la force intrinsèque de son opinion; si elle est bonne, elle surnagera, si elle ne surnage pas, c'est la preuve qu'il lui manquait quelque chose.

Les difficultés surgissent au IIIe huitain [1]); Villon après avoir dit qu'il »lui vint un vouloir de briser l'amoureuse prison, qui débrisait son cueur" continue ainsi:

Je le fiz en telle façon, etc.

D'après le contexte ces mots: en telle façon se doivent rapporter à la manière dont le poète brisait les portes de sa prison. Or, dans les vers suivants Villon n'indique nullement la façon dont il s'est pris pour s'évader de l'enceinte qui le tenait. Ou bien donc Villon s'embrouillait d'un vers à l'autre dans ses idées, ou bien le huitain commençant par le vers:

Je le fiz en telle façon,

n'est pas ici à sa place.

Je crois qu'il faut le remplacer par le huitain V:

Le regard de celle m'a prins
Qui m'a este felonne et dure; etc.

---

[1]) Comme toujours dans cette introduction, je cite les huitains dans l'ordre qui leur a été donné dans l'éd. La Monnoye-Jannet sous ce rapport conforme aux autres édd. du XIXe siècle.

Digitized by Google

Alors la suite des idées est complète; le poète commence la description de sa prison et il revient à son projet de fuite dans les trois derniers vers:

Si n'i voi secours que fouir:
Rompre vueil la dure souldure
Sans mes piteux regrets ouir

Au huitain suivant, le VIe, il expose plus en détail son dessein de départ et revient encore sur son thème favori que sa maitresse lui donne la mort en le retenant auprès d'elle sans pourtant lui octroyer sa grâce. [1])

Le ton change absolument au VIIe huitain ; c'est l'amant trahi qui y découvre les blessures de son cueur et invoque la vengeance de Dieu sur la tête de sa maîtresse. De combien les fadeurs précieuses des précédents huitains sont-elles distancées! Le dessin est tracé d'une main ferme, plus d'indécision dans l'expression, la marche des idées une fois sortie des premiers replis de la pensée, se développe sûrement, le ton, plaintif d'abord, s'enfle graduellement, prend du relief, pour s'exalter encore dans ce cri suprême:

Dieu en vueille ouïr ma clameur!

On remarquera la même facture dans le huitain IV que nous avons passé jusqu'ici sous silence. Le même son caressant au début:

Eh! se j'ai pris à ma faveur
Ses doux regards et beaux semblans,

le retour amer sur ce que le poète a souffert, l'image familière au moyen de laquelle il peint son espoir

---

[1]) Comp. p. 60 de cette Introduction.

Digitized by Google

déçu, la résolution équivoque, cynique [1]) qu'il prend et qui ferme le huitain comme un coup de clairon outrageant et moqueur.

---

[1]) Nous avons parlé des piez blancs, p. 24; il me reste à expliquer le cynisme révoltant des deux derniers vers du huitain: sous leur air innocent ils cachent des obscénités dont le sens certainement n'a pas échappé aux esprits subtils qui, les premiers, entendaient réciter la poésie de Villon. „Planter un autre complant" au premier aspect signifie planter un champ nouveau, (complant = novelletum ap. Nicot) chercher fortune ailleurs; mais celui qui se rappele que le XVe siècle, comme celui de Béroalde de Verville, aimait les plaisanteries de gros sel, y verra tout autre chose. Dans le charmant roman de Jehan de Paris le héros, faisant allusion aux noces prochaines de la fille du roi d'Espagne, se tournant vers la princesse, lui dit: „J'ay ouy dire que l'on vous devoit demain combatre et pour ce je vous viens offrir.... de mes gens d'armes, qui ont bonnes lances et roides." Et le conteur d'ajouter: „De ce mot fut moult grant le bruit par la salle de rire, car tous escoutoient diligemment." (éd. Montaiglon, p. 104.) Veut-on un autre exemple; voici un rondeau obscène de Henri Baude, le contemporain de Villon (papiers de Robertet, ms. fr. de la Bibl. Nat. 1721 f°. 23):

Dame si j'ay les cheveulx gris
Vous avez la pance ridée;
Si vieil suis, vous estes usée,
Par ainsi chascun vault son pris.
Je le sceuz quant je le compris etc.

Planter d'ailleurs est un mot dont le sens au XVe siècle a une fort grande extension, nous le retrouverons au Petit Test. XX. 8. et surtout dans le jargon des voleurs; sans toucher aucunement aux nombreuses questions que ce verbe soulève, constatons ici seulement qu'il est pris souvent pour fournir, E. Dechamps (éd. St. Hilaire II. 4): „Telz est d'avoir et en hault lieu planté," de là planter les marques (Ballades du Jargon de Villon IV. 3), marque = fille, maîtresse de voleur (Fr. Michel, Dictionnaire d'Argot, in voce; G. J. Ascoli, Studi Critici, I. p. 130); Bibl. de Stokholm, ms. fr. n°. LIII, f°. 25: „Et les (c-à-d. les marques) plantez en paillardie;" ibid: „pour la marque fournir." Tout comme le sens de planter (fournir) se prête à l'équivoque, le substantif plant aussi me semble avoir une signification obscène; ms. de Stockholm f°. 27: marques de plant (Nuovo modo de intendere la lingua zerga, Vinegia 1549: pianto = bordello).

Digitized by Google

La manière dont Villon procède rappelle en quelque sorte le manège quasi félin, le coup de griffe sous patte de velours qui caractérise la satire du Grand Testament. Donc, et la conduite que le poète se permet envers sa maîtresse si différente de celle des huitains précédents et suivants, et la façon dont il exprime ses idées nous obligent presque à assigner aux huitains IV et VII une date postérieure à celle des autres strophes.

Une considération, empruntée à l'histoire générale de la littérature au XVe siècle, vient à l'appui de cette argumentation. Comme M. G. Paris l'a observé [1]) il y a deux courants de poésie dans ce siècle; ce qui domine c'est la poésie conventionnelle, allégorique, mais à côté, bien loin d'elle on aperçoit une riche éclosion de poésie populaire. Chez Villon les deux tendances opposées se rencontrent et luttent entre elles; on le voit aller en avant, s'émancipant de la forme officielle, et le Petit Testament nous

---

Frapper en un autre coing en premier lieu signifie: forger ma monnaie à un autre coin, figurément pour: chercher une autre maîtresse qui ne lui ressemble pas (comp. Molinet, Roman de la Rose moralisé, ms. fr. de la Haye n°. 698, f°. XC, v°.: „leurs semblables de pareil métal et tappez ce meismes coing.") Mais ensuite cette expression offrait encore un tout autre sens pour un contemporain de Villon.

Si n'est il que frapper en coing.

dit le depucelleur de nourrices dans son sermon joyeux, Anc. Poés. Franç. VI. p. 200; et Coquillart, qui dans ce passage des Droits nouveaux n'a pas été compris de son savant commentateur, éd. d'Héricault I. 87, parlant de l'argent gagné par la prostitution: „Telle monnoye est forgée à double coing." Comparez encore ce que dit la Vieille dans les Miracles de Ste. Geneviève (Mysteres publiés par Jubinal, I. 291.):

Tousiours estoie ou plaine ou yvre,
Et plus me fesoie coignier etc.

[1]) Dans l'introduction à son éd. des Chansons du XVe siècle.

Digitized by Google

semble marquer la transition entre les deux genres. Or, dans les huitains IV et VII l'expression populaire ou plutôt naturelle a déjà gagné entièrement le dessus, preuve évidente pour nous qu'ils doivent être rapportés à une époque postérieure dans le développement du génie poétique de Villon. [1])

---

[1]) Après avoir bien marqué la double inspiration dont Villon procède, il n'est peut-être que juste si nous ne nous exagérons pas trop son mérite d'avoir frayé une voie nouvelle à la poésie. En cherchant bien, on trouverait dans Alain Chartier, dans Charles d'Orleans même, quelques indices d'un rapprochement vers la poésie populaire. E. Deschamps à la fin du siècle précédent et au commencement du siècle de Villon, avait déjà puisé largement à la même source, tandis qu'on retrouve la veine encore plus pure dans les poésies personnelles de Rutebeuf au XIIIe siècle. Mais sans remonter aussi haut, il est à remarquer que ces rapports divers entre la poésie populaire et la poésie conventionnelle, — cette séparation complète des deux genres, et d'autre part ces rapprochements — sont un fait général de la littérature au XVe siècle. Pour l'Espagne voir: de los Rios, Historia crit. de la liter. española, T. VII. le chapitre intitulé, La poesia popular hasta el reinado de Carlos I; — pour l'Italie une observation de M. d'Ancona dans son beau livre, La poesia popolare italiana p. 124, 125: . . . . . „Così si originò uno stacco fra la poesia dei dotti e quella dei volghi, cui fu in gran parte rimediato, quando Lorenzo il Magnifico ed i suoi cortigiani tornarono a riamicare le Muse col sentimento popolare. È chiaro che nel periodo anteriore a Lorenzo, poichè il popolo non aveva piu chi facesse per lui, cominciasse egli a far da per sè e così venisser fuori versi rozze sì, ma non ineleganti, che formavano una maniera propria delle plebi." Grâce aux travaux de MM. d'Ancona et Carducci on peut suivre le courant de la poésie populaire italienne et son influence sur la littérature depuis le Contrasto de Ciullo d'Alcamo (comp. la dissertation dans Le antiche Rime volgari, pubbl. per cura di d'Ancona e Comparetti, I. p. 256), les sonnets de Cecco Angolieri da Siena, (voir d'Ancona, Studi di critica e storia letteraria, pp. 184 ss.) les madrigaux d'Alesso Donati (Carducci, Cantilene e ballate nei secoli XIII e XIV, p. 298 ss.) jusqu' au siècle de Laurent de Medicis et de Louis Pulci. Sous le rapport du ton et du style beaucoup de ces poésies populaires-artistiques se rapprochent de celles de Villon, comp. p. e. un sonnet tiré par M. d'Ancona du recueil d'Allacci p. 310, et attribué par lui à Cecco Angolieri avec Le debat du Cueur et du Corps de Villon. Pour prendre un

Digitized by Google

Les huitains VIII et IX ne nous arrêteront pas, ils font régulièrement suite au huitain VI; mais il nous faut reconsidérer attentivement la 3me strophe. Ce n'est pas qu'elle ajoute rien de nouveau à ce que nous apprend le reste des vers de Villon; non elle est plutôt remarquable pour ceci qu'on peut l'omettre sans que le poème subisse la moindre perte, elle résume brièvement la position du poète envers sa maîtresse et tient le milieu entre les deux aspects sous lesquels il a successivement envisagé ses relations avec elle. [1]) Seulement le huitain passe sous silence le projet de fuite, car il est impossible que le premier vers s'y rapporte. Et justement ce premier vers:

Je le fiz en telle façon

nous donne la plus grande difficulté; qu'est-ce que le poète a fait, ou va faire? car comme nous l'avons

---

autre exemple et un autre poète presque contemporain de Villon, comparez la manière du Burchiello dans ces bons moments avec celle de notre poète, e. a. le sonnet qui commence: „Molti poeti han già descritto Amore," (Sonnetti del Burchielle, Londra 1751. p. 86) si finement commenté dans le charmant petit livre de Paolo Minucci, Le merende di Burchiello, p. 116, 117. Villon, pour compléter les renseignements sur l'influence que la poésie populaire proprement dite a exercée sur son génie, — Villon ne cite pas seulement des bribes de chansons populaires de son temps, mais il use aussi des ressources offertes par ces chansons pour se moquer finement et couvertement du roi qui l'a délivré de la dure prison de Meung; comp. Grand Test. IX et la chanson de nourrice dans les Canti popol. avellinesi d'Imbriani, p. 49.

[1]) Consentant à ma deffaçon est bien d'accord avec veult que j'endure la mort du huitain V, car quoi qu'en dise l'abbé Prompsault, Marot a raison d'expliquer deffaçon par mort; en requérant d'elle vengence, etc. se rapporte au dernier vers du huitain VII. Notons encore que le h. III rappelle en quelque sorte la Ballade de Villon à s'amye du Grand Testament.

Digitized by Google

remarqué plus haut, [1]) on peut lire tout aussi bien je le fes (fais) que je le fiz.

La question semble devenir encore plus compliquée, quand on se rappelle la lacune offerte par le ms. D et les anc. édd. imprimées au commencement du Petit Testament. En effet ils laissent de côté tout ce que nous croyons essentiel au poème et sautent d'un coup du troisième huitain au dixième. Constatons d'abord que nos recherches nous ont appris au moins une chose certaine, c'est que manuscrits et éditions tirent leur origine d'une source commune et la lacune même nous en donne une nouvelle preuve. Autrement comment s'expliquer que la 4me strophe de D et des anc. édd. (la 10me des mss. A. B. C.) commence par:

Item à celle que j'ay dict.

ce qui suppose qu'une autre strophe a précédé celle-ci contenant le début des legs de Villon?

Il n'y a qu'un moyen pour nous tirer de cet embarras: un feuillet doit avoir été arraché ou perdu de ce même manuscrit, qui auparavant avait déjà été utilisé pour les copies A, B, C. Mais alors le troisième huitain doit avoir existé au même feuillet que le deuxième et avoir quelque connexité avec celui-ci; partant nous restons toujours devant le problème que nous avons soulevé plus haut.

Pour résoudre la difficulté, représentons nous bien le résultat obtenu: le premier feuillet du ms. original (c-à-d. un premier feuillet, car nous ne pouvons savoir encore, si le Petit Testament n'avait pas son commencement sur un feuillet au milieu du livre et même sur le verso de ce feuillet.) — un

[1]) p. 42, note 2 de cette Introduction.

Digitized by Google

premier feuillet donc doit avoir été rempli par les huitains I—III, le deuxième feuillet, arraché ensuite, contenait les six huitains IV—IX, le troisième les huitains X et suivants.

Le cas d'un feuillet perdu, arraché ou rayé se répète, par rapport au ms. D et aux anciennes éditions, à la fin du Petit Testament. Je n'ignore pas que l'on a souvent exprimé le doute, si ces quatre huitains, XXXVI—XXXIX, omis appartenaient bien au poème, mais je crois qu'il ne peut y avoir deux opinions là-dessus; dès qu'on admet le huitain XXXV au poème, comme toutes les éditions l'admettent, on ne peut plus écarter les quatre suivants.

Or, voilà une preuve matérielle, palpable que les feuillets du ms. original de Villon ne contenaient que quatre strophes; deux des huitains du second feuillet doivent donc avoir été écrits à la marge, ce sont ceux que nous avons reconnus comme ajoutés postérieurement [1]). Et si ce remaniement du texte par le poète lui-même est démontré ici visiblement, rien ne nous empêche — toutes autres combinaisons étant épuisées — de recourir au même moyen pour expliquer la présence du troisième huitain.

En effet il nous semble que ces vers ont été faits les derniers en date, lorsque le poète, revenu de ses amours, prit la résolution de démarquer son œuvre et voulut remplacer les strophes si personnelles du début par quelque chose de froid et de banal qui pourtant n'était pas tout à fait hors du ton du poème,

---

[1]) On peut fort bien se représenter la place occupée par ces strophes marginales, l'une un peu en haut du feuillet recto, l'autre un peu en bas; par là s'explique le fait que les deux huitains primitifs sont comme intercalés entre les vers qui expriment la seconde pensée de l'auteur.

Digitized by Google

tel qu'il était connu de ses amis et de ses compagnons [1]). Alors le troisième huitain tient lieu des huitains II—VIII et le premier vers, que l'on devra lire;

Je le fes (fais) en telle façon,

se rapporte au projet du poète de conseiller ses oeuvres.

Une fois mis sur la trace de ces remaniements postérieurs, on se demande, si le corps du Petit Testament, la série des legs, en est resté libre. Cette question donne lieu à des conjectures plutôt qu'à des données certaines; cependant nous ne l'éluderons point, quoique convaincus que de plus en plus nous nous mouvons sur un terrain glissant.

Et d'abord, au troisième feuillet du ms. original les trois strophes qui harcèlent le pauvre »maistre Robert Vallée", nous paraissent avoir été ajoutées en marge en regard du huitain XVII qui dote Jacques Cardon [2]) d'une infinité de choses bonnes à manger et à boire. On est frappé de l'ampleur de la satire qui berne le pauvre clerc du Parlement; cela rappelle bien plus la manière du Grand Testament que la touche légère du Petit Testament.

Nous pourrions donner d'autres raisons encore: remarquer comment il n'est plus question de Vallée au Grand Test. quoique presque tous les noms dont

---

[1]) Dans le Grand Testament aussi on trouve des traces d'une seconde rédaction faite par le poète.

[2]) M. Longnon p. 115 de son Essai l'identifie avec Jacotin Cardon, „marchant drapier et chaussetier." Mais en ceci, tout aussi peu que pour Robert Vallée, le savant archiviste nous semble avoir eu la main heureuse. La pointe du huitain qui concerne Cardon suppose plutôt qu'il fût procureur ou attaché en quelque sorte au Parlement, tout comme Vallée; à comparer aussi A. Fabre, Les clercs du Palais, 2e éd. p. 171.

Digitized by Google

il est fait mention au Petit s'y retrouvent[1]) etc.; mais peut-être il vaut mieux nous fonder sur le fait matériel de la confusion dont tous les mss. souffrent au 3e feuillet. Le ms. A place les trois strophes incriminées avant le XIIe huitain, le ms. C. les relègue tout à la fin de l'œuvre, les éditions imprimées les font précéder d'un huitain, le XIIIe, qui bien certainement n'est pas là à sa place, etc. Une bonne partie de ces contradictions pourraient s'expliquer par la supposition que le 3e feuillet verso avait les huitains XIV, XV, XVI ajoutés en marge.

Le quatrième et cinquième feuillet du ms. original non plus ne nous semblent avoir été exempts de particularités qui ont dérouté les copistes et embrouillé la série des huitains telle que nous la possédons. Il se pourrait que le huitain XIII fût d'une date postérieure aux autres et que quelqne accident eût empêché le huitain XXII d'obtenir dès l'abord sa place légitime au ms. principal[2]); qu'il nous suffise cependant d'émettre un doute sans creuser plus avant.

Le huitain XXIII offre un problème plus intéressant. Il doit avoir appartenu à la rédaction primitive du Petit Testament, parce qu'il est fait allusion aux termes mêmes de cette strophe dans le Grand Testament (h. LXVII)[3]); pourtant seuls les mss. B. et le donnent; le reste, mss. et éditions, l'omettent.

---

[1]) Naturellement hormis celui de René de Montigny qui entretemps avait été bel et bien pendu, voir M. Longnon, p. 74.

[2]) Comp. le tableau, p. 78 et les irrégularités du ms. D, p. 83, nt. 3.

[3]) Comp. aussi Grand Test. XCVIII, là comme au Petit Test. (selon D) le huitain faisant mention du bastard de la Barre précède celui qui concerne Chollet.

Digitized by Google

Est-ce qu'il était rayé ou passé, soit par accident soit intentionnellement, dans le ms. principal, dont notre tradition dérive et la lacune a-t-elle été suppléée de quelque autre source? — tout comme le vers XXV. 3, soit rayé soit omis dans notre ms. principal, et que Marot a pu rendre à Villon d'après un ms. qui, intimement lié au nôtre, était écrit avec beaucoup plus de soin.

Il est impossible, comme nous croyons, de se prononcer sur ce point; seulement nous croyons aussi que nos recherches ne doivent pas s'arrêter à cet aveu d'ignorance. Le personnage dont s'occupe le huitain cité a joué probablement un grand rôle dans la vie de Villon, et il se pourrait qu'un mystère fût caché sous l'omission presque générale des vers qui le concernent.

Qui était donc ce Perrenet Marchant, qu'on dit le Bastard de la Barre? On cherchera en vain son nom parmi les personnes dont M. Longnon a pu refaire l'état civil dans son savant Essai. On y trouvera celui d'un autre Marchant, Ythier, qui certainement a été des familiers du poète [1]) et qui

[1]) M. Longnon, p. 116, se contente de citer la chronique scandaleuse et n'ajoute rien aux renseignements sur Ythier Marchant donnés par Le Duchat dans une note de l'éd. de 1742. M. Vitu, dans sa Notice sur François Villon p. 45 nous promet un dossier complet sur cette personnalité considérable et sombre, comme il l'appelle. Même sans recourir aux documents qui sont encore enfouis aux depôts publics, on peut se faire une idée de l'existence d'Ythier Marchant successivement agent politique de Charles de Guienne, de Louis de Luxembourg, comte de St. Pol, de Charles, duc de Bourgogne et mêlé à toutes les intrigues ourdies contre Louis XI. Voir sur lui une pièce insérée aux preuves des Mémoires de Commynes, éd. Dupont, III, 5: „Que mon maistre (Louis XI) scet les allées et les venues que ont faites devers vous (Charles de Bourgogne) Gaudete et maistre

Digitized by Google

peut-être était le parent de Perrenet; mais le bâtard de la Barre ne semble pas avoir laissé de traces de son existence.

Pourtant Villon le cite à diverses reprises dans son Grand Test., d'abord avec la bonhomie méprisante qui caractérise la strophe du Petit Test.; plus tard le sarcasme s'accentue; le bellâtre qui vit de sa faveur auprès des dames et qui gagne l'argent de ses amis en pipant les dés, est impitoyablement flétri.[1]) Une troisième fois (G. T. LXXXIII) le poète lui confie la mission de porter une ballade à sa maîtresse. C'est la célèbre ballade de Villon à s'amye qui nous paraît être une œuvre de sa jeunesse. Elle offre cette particularité que la première strophe donne en acrostiche le nom de Francoys c-à-d. le nom du poète. L'acrostiche s'arrête là, comme on l'a cru jusqu'ici; à tort suivant nous: il faut distinguer deux manières de notre poète par rapport aux acrostiches, sa seconde manière qui consiste à signer l'envoi seul de son nom Villon[2]), et sa première, plus pénible, qui continue la légende par

---

Ythier, marchant, maistre de la chambre aux deniers de monseigneur de Guienne et tout ce qu'ils ont fait." Son nom a été défiguré dans l'arrest et condempnation de Loys de Luxembourg, cité dans les chroniques de J. Molinet, éd. Buchon, I 189: „... plusieurs voyages ont été faits par maistre Gauthier, Marchand, Pousse de Rivière et aultres, touchent ce que dit est."

[1]) Pour les deux derniers vers du huitain XCVIII comp. les deux rondeaux d'E. Deschamps, f°. CLXXVII et CLXXVIII du ms. 840 fr. de la Biblioth. Nat. Ces deux vers prouvent la familiarité dans laquelle Villon à vécu avec Perrenet Marchant.

[2]) p. e. la Ballade faite pour sa mère, la Ballade de la Grosse Margot, le Debat du cueur et du Corps de Villon et les deux ballades que nous publierons à la fin de cet Essai.

Digitized by Google

toutes les initiales des trois premières strophes [1]). Or, la deuxième strophe de la Ballade à s'amye nous donne le résultat suivant: Martheos, selon les mss., Marcheos, selon les anciennes éditions imprimées et Marchens, après une correction évidente faite à l'avant-dernier vers où il faut lire ne au lieu d'ou.

La troisième strophe ajoute aux noms designés par les lettres initiales celui de Villon. Il est vrai qu'en suivant la leçon des mss. B et D, on n'obtient en acrostiche que Viiluons, mais on ne va pas trop loin en appliquant un remède héroïque à cette ballade cruellement navrée par le temps et par la négligence de son auteur. On lira donc au lieu du vers traditionnel:

Vieil je seray; vous, laide, sans couleur,

la phrase suivante: »Las vieil seray" et on restituera de cette façon le nom tronqué du poète. [2])

Mais alors qu'est-ce que peut bien signifier cet accouplement de noms? Marchans ou Marchens

---

[1]) Ici il me faut apporter des preuves, parce que je crois être le premier à faire cette remarque. Dans la Ballade que Villon fit pour Robert d'Estouteville (Jannet p. 74, 75), on lit, en reliant les initiales entre elles: Ambroise dę Lorede, epunse (épouse) de (le nom du seigneur qui est supposé avoir écrit la ballade doit suivre en souscription). Le XVe siècle se permettait des libertés avec les acrostiches et épunse pour épouse est une licence excusable.

[2]) On fera peut-être l'objection que Viillon toujours n'est pas encore Villon, mais je pourrais répondre qu'ici l'exigence de la strophe à huit vers a forcé le poète à doubler et à accentuer la voyelle de la première syllabe de son nom, dédoublement qui n'a rien de bien extraordinaire au milieu de l'orthographe et de la prononciation capricieuses du XVe siècle. Ainsi le ms. C. (Grand Test. CLXV) fait rimer: raillon, Villon, seillon (pour sillon) et corbeillon (pour corbillon). En tout cas la suggestion, présentée par l'assemblage de lettres Viiluon, dans une ballade à acrostiche est trop frappante pour qu'on soit excusé de la négliger.

Digitized by Google

suivant l'orthographe de Villon, indique-t-il simplement le messager d'amour, ou cette ballade est-elle la vengeance de deux amants éconduits par la coquette, rivaux au temps qu'ils espéraient chacun la grâce de la belle, redevenus amis dans l'adversité? L'acrostiche de la deuxième strophe enfin, ne peut-elle aussi se rapporter à maistre Ythier Marchant[1]) que M. Longnon a cru un instant le rival préféré de Villon?

Toutes ces questions restent jusqu'ici et resteront peut-être toujours sans réponse, partant nous ne pouvons faire que des conjectures vagues sur les causes qui ont motivé l'absence du huitain XXIII dans un manuscrit de l'autorité d'A, sans parler du ms. C. et des anciens imprimés qui également l'omettent. Ce que nos recherches nous ont appris c'est qu'il est fort bien possible que cette omission ait été un effet de la révision à laquelle le poète a assujetti son œuvre.

Car un grand fait se dégage de toutes ces considérations: nous ne possédons pas le Petit Testament tel qu'il a été publié par le poète, l'an cinquante six"[2]), mais bien une révision postérieure. Pour

---

[1]) M. Longnon, p. 117: „Il est remarquable que le nom de maître Ythier vient sous la plume de Villon, dans l'un et l'autre des Testaments, aussitôt qu'il a parlé de la dame de ses pensées. . . . . Doit on conclure de ces faits que Ythier Marchant était le rival préféré de Villon. Non, sans doute, etc."

[2]) Il ressort du huit. LXV. du Grand Test. que le poème de Villon était connu de ses amis dès l'année 1456. Le poète, comme l'on sait, y défend son œuvre contre le nom de Testament, qui lui a été donné par aucuns, tandis que lui-même l'a désignée comme certains lays. Nous croyons que ce nom de Testament était désagréable à l'auteur parce qu'il rappelait trop la mort prochaine du testateur, souhaitée peut-être par ces aucuns dont il parle; lays avec son double sens de legs et lays ménageait mieux la susceptibilité de Villon. Pour une

Digitized by Google

reconstituer la forme primitive de l'oeuvre, il faudrait ôter les huitains III, IV, VII, (XIII), XIV, XV, XVI et réparer l'omission d'A. etc. en ce qui concerne le huitain XXIII.

En quelle année le poète a-t-il remis son travail sur le métier? Cette question, se rattachant à la chronologie générale des poésies de Villon, ne peut être traitée ici; elle comporterait trop de développements sans amener une solution certaine. Nous l'écartons donc à présent, pour finir cette introduction par un résumé des résultats partiels, obtenus par l'étude des mss. et édd. en vue de la reconstruction d'un ms. principal des œuvres de Villon.

On l'entrevoit maintenant, ce manuscrit, d'où notre tradition dérive; on croirait presque le tenir entre les mains, ce livre, écrit peut-être par le poète lui-même, avec ses feuillets à quatre huitains, ses additions à la marge, ses pages déchirées ou rayées, ses lacunes ou ratures, ses obscurités, ses annotations et corrections sorties du cerveau de quelque disciple de Villon.

Abstraction faite du différent ordre de succession des huitains dans les manuscrits, ce sont surtout ces gloses qui nous empêchent de voir clair dans les rapports qui unissent nos mss. à leur original. Nous avons trouvé quatre sortes de gloses: des notes, des scholies anciennes (p. 44—47), des corrections communes à des mss. de famille différente (p. 88, 112), des remaniements postérieurs du texte (p. 72 et ss. et passim), et des conjectures indivi-

---

autre explication, — l'originalité revendiquée pour son oeuvre par devers le Testament de Jehan de Meung, — voir Dr. S. Nagel. François Villon, p. 17, nt 59.

Digitized by Google

duelles que l'on rencontre dans l'un et l'autre manuscrit (p. 81, ss.). Sans qu'il soit possible d'en donner la preuve complète, nous croyons que le total ou la plus grande partie des deux premières espèces de gloses existait déjà dans le ms. principal, œuvre d'un annotateur quelconque, à qui le poète avait légué son manuscrit [1]). Les deux dernières sortes de gloses appartiennent par leur essence même aux copies de l'original. Pour celles-ci, elles ne nous arrêteront pas; pour celles-là on pourrait se demander, si elles avaient déjà leur place en entier dans le ms. principal du temps qu' a été faite la copie qui est representée dans notre tradition par A; ou si elles y ont été ajoutées successivement.

De la solution de cette question dépend le jugement que nous devons porter sur le degrè de parenté unissant A avec B et C. Dans la premiére supposition A, B et C peuvent dériver d'une copie-mère qui contenait les gloses (1 et 2) et le texte, comme nous l'avons admis précédemment (p. 88); mais il se peut aussi qu' A représente une tradition antérieure à part, et que B et C tirent leur origine d'une copie-mère *a* (= A) revue et corrigée d'après le ms. original modifié [2]). Quoi qu'il en soit, l'autorité critique assignée par nous à A, B et C n'en change pas et pour toutes les questions pratiques la différence entre les deux théories n'est d'aucune valeur. Aussi n'aurions-nous pas soulevé ce nouveau problème dans ce resumé, si nous n'avions pas voulu démontrer une fois de plus, combien l'histoire pas à pas et de détail en détail du

---

[1]) Voir p. 90 de l'Introduction.

[2]) Le différent ordre de succession des huitains dans A, B et C nous pourrait conduire aussi à la supposition d'une confrontation, renouvelée de temps en temps avec le ms. principal.

Digitized by Google

texte de Villon est difficile ou plutôt impossible à faire.

Nous pouvons l'esquisser seulement à grandes lignes et constater le fait que les copies du ms. original appartiennent à deux branches principales: l'une, antérieure, dont A forme une tige à part, tandis que B et C se tiennent de plus près [1]); l'autre, postérieure de date, ayant donné lieu à deux tiges, D et la copie qui a servi de fondement aux anciennes éditions. Quelques corrections de l'édition de Marot nous prouvent l'existence d'une source distincte, mais intimement liée à notre ms. principal. Une troisième source serait indiquée par quelques variantes communes à deux mss. de famille différente et la présence dans ces mêmes mss. d'un huitain omis par les autres; mais son caractère reste vague et son existence problématique [2]).

Ce sont là des recherches théoriques; au point de vue pratique elles nous servent à élucider la question, comment il faut procéder pour reconstituer le texte original du poète. Evidemment la leçon d'A, comparée à celle de B et C pour nous sauvegarder de la négligence et de la bêtise de son copiste, doit former la base de ce travail. Puis viendra la confrontation avec l'autre famille des manuscrits, qui nous permettra de marquer les bévues de la copie mère d'A, B et C; ensuite les corrections suggerées par l'édition de Marot devront être considérées attentivement. Il reste un quatrième facteur, le bon sens que chaque critique préconise pour son compte in-

---

[1]) Date approximatixe: pour A, 1465—1475, pour B, 1470—1480, pour C, 1475—1485.

[2]) Voir pp. 65 et 77.

Digitized by Google

dividuel; nous avons tâché de l'aiguiser, comme dirait Villon, en nous pénétrant autant que possible de l'esprit des œuvres du poète. Cependant nous n'avons suivi que rarement ce guide dangereux, étant convaincu que l'autorité objective des mss., en général, doit peser davantage dans la balance du critique que les subtilités écloses dans le cerveau du chercheur.

Le résultat de notre travail que nous offrons dans les pages suivantes, pourra sembler bien disproportionné aux longues digressions de cette Introduction; le mot sublime de l'Evangile sera notre défense; que s'il y a plus de joie dans les cieux pour un pécheur converti que pour cent qui toujours ont vécu saintement, ne sera-t-il pas permis au critique littéraire de s'occuper longuement et tendrement de ces autres fils prodigues, les passages corrompus et tronqués? Le critique — animal étrange, qui dans son for intérieur se réjouit bien plus à la vue d'un vers restitué qu'à la lecture de cent autres qui de tout temps ont été clairs et qui jamais n'ont présenté de difficultés!

Digitized by Google

LE PETIT TESTAMENT.

Digitized by Google

ABRÉVIATIONS.

A = n°. 1661, ms. fr. de la Bibl. Nat. (p. 18 et ss.)
B = n°. 53, ms. fr. de la Bibl. Roy. de Stockholm. (p. 47 et ss.)
C = n°. 316, ms. fr. de la Bibl. de l'Arsenal. (p. 67 et ss.)
D = n°. 20041, ms. fr. de la Bibl. Nat. (p. 79 et ss.)
L = l'éd. de 1489, Bibl. Nat. Y. 4405. Réserve. (p. 91 et ss.)
M = l'éd. de Marot, 1533. (p. 96 et ss.)

NOTA. Le texte suivi est celui du ms. A; les déviations, même orthographiques, sont indiquées aux variantes; pour les autres mss. et éditions on a négligé les variantes d'orthographe.

Digitized by Google

LE TESTAMENT DE MAISTRE FRANÇOIS VILLON.

I.

L'an C C C C cinquante six,
Je, François Villon, escollier,
Considerant, de sens rassis,

Var. B. *Le premier test. maistre f. V.*, C. *Le lais F. V.* D, L, M. *Le petit Testament etc.* — **I. 1.** A. *Mil q. c. c. et six.* L. *L'an mil etc.* D. *En l'an mil.* M. *Mil quatre c.* —

Comm. **I. 1.** Nous avons admis la leçon de B et C, parce qu'elle s'accorde le mieux avec les variantes de D. et L. L'abbé Promptsault donne la préférence à la leçon d'A, en citant un vers du Jardin de Plaisance pour démontrer l'usage du XVe Siècle; cependant il a tort, quand il prétend que l'expression l'an quatre cens etc. est absurde; on l'employait tout aussi bien que l'autre. Comp. dans la Farce de Mestier et Marchandise (Fournier. Théatre Français av. la Renaiss. p. 47):

Or, escoutés: l'an quatre cens
Trente neuf, que monsieur le compte etc. —

Digitized by Google

Le frain aux dans, francs au collier,
5 Qu'on doit ses œuvres conseillier,
Comme Vegesse le raconte,
Saige Rommain, grant conseillier,
Ou autrement on se mesconte.

II.

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noël, morte saison,

---

5. B. *ses amis c.* L. M. *s. æ. employer.* — **8.** L. M. *il se mesc.* —

---

4. frain aux dans. comp. Roman de la Rose, vs. 3079:

Pren durement as dens le frain
Et donte ton cuer et refrain.

A. Chartier. Le Quadrilogue, f°. 125: »Ains fault ..... prendre aux dens le frain vertueusement." Chastellain. Chroniques, éd. Kervyn, V, 361: »Et de fait, prit frein a dents; et veilla et estudia en ses finances et en tout ce qu'il avoit etc." — francs au collier = sans contrainte, de bonne volonté; voir Littré; le contraire est: à estroit collier, voir La dance aux Aveugles, éd. 1748, p. 18:

Es colleges de ces gens escoliers
Je cache (l. chasse) gens a mes estrois coliers
Aux estudes et universitez. —

5. conseillier ses œuvres; voir p. 57 de l'Introduction, nt. 1 et 2. — **6.** Vegesse; voir p. 126, nt. 3. — **7.** Saige Rommain, comp. Roman de la Rose, 1 r. 9698, 9:

Ainsinc le raconte Boèce
Sages hons et plains de proèce. —

C. **II. 2.** Noel. Il semble d'après quelques états de prisons, qui nous sont restés du XVe siècle, qu'on avait l'habitude de vider les prisons la veille de Noël; comp. p. e. n°. 26067 ms. fr. de la Bibl. Nat. Quittances et pièces diverses, 75, Charles VII, pièce 4001. Liste de prisonniers à Rouen de Sept. 1439 jusqu'en

Digitized by Google

Que les loups ce vivent de vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
5 Pour le frimaz, près du tison:
Me vint ung vouloir de brisier
La tres-amoureuse prison
Qui faisoit mon cueur debrisier.

V. **II. 3.** A. D. L. *Que les l. vivent.* M. *Lorsque l. l. vivent.* B. *du vent.* — **6.** B. *Me vint le v.* C. *Me prinst le v.* D. *Me vint v.* (*corr. Y me vint v.*) L. M. *Me vint voulenté.* — **8.** A. B. *Qui souloit.* C. *Qui me souloit bien d.*

---

mars 1440 (1441): »Pierres Sanson de Blosseville en Caux pour soupeçon de larrecin . . . esquelles prisons il a este certain temps pource que son cas n'estoit pas prest de jugier. Et le XXIIIIe jour de Decembre ens. vigille de Noel par la deliberacion des conseulx et procureur du roy nostre dit seigneur fut mis hors desd. prisons;" et passim. Villon fait-il allusion à cette coutume-là? — **3.** ce vivent, voir p. 99, nt 1. — **6.** ung vouloir, voir p. 81, 82 nt. 1. — **7.** prison. voir p. 123, nt. 1. et la chanson u XVe siècle, G. Paris, p. 44:

Vray dieu d'amours, sans tarder
Oustez mon cueur de prison,
Et luy donnez garison,
Ou je suis au trespasser. —

8. faisoit, voir p. 54, 84. — debrisier pour briser est de mode au XVe siècle; je prends quelques exemples au hasard: Complainte de madame la daulphine, (Marguérite d'Ecosse) ms. fr. de la Bibl. Roy. de la Haye, T. 328, f°. 637:

. . . mes yeulx qui puis hyer
Ne cesserent eulx debriser
En pleurs angoisseux et fermes etc.

(Farce de la Pipée) ms. fr. Bibl. Nat. 25. 467, La Valière 156, f°. 159:

Il va et vient, hay ha ha
Tant que sa teste fut desbrisée (l. q. la t. a desb.)

Digitized by Google

(*III.*) *IIa.* (*III—VIII.*)

Je le fez en telle façon,
Voyant celle devant mes yeulx
Consentant a ma deffaçon,
Sans ce que li en feust de mieulx;
5 *Dont je me plains ay dueil aux cieulx,*
En requerant d'elle vengence
A tous les dieux venerieux,
Et du grief d'amours allegence.

(*III*) **IIa** **1.** A. *fiz.* — **4.** A. *S. c. qu'il y en eust m.* B. D. L. M. *S. c. que ja lui en feust m.* C. *S. que ja lui en fust de m.* — **5.** B. C. D. *Dont je me deul et p. aux cieulx* (B. *dieux*). L. *D. j. dueil et p. a. c.* M. *D. j'ay dueil.* A. *deveil.* — **6.** A. *vengeance.* — **7.** A. *Et a t. l. d. bieneureux.* D. *A. tous les d. victorieux.* — **8.** A. *Et du dieu d'a.* —

(*III*) **IIa.** Voir pp. 135—143. — **3.** deffaçon voir p. 140; comp. les Accusations contre la belle dame sans mercy, ms. fr. de la Bibl. Roy. de la Haye T. 328. f°. 32:

Et ceste dame a le deffaire
C'est efforcee tellement,
Que la mort par son dur affaire
L'a desconfit mortellement.

le deffait du ms. des Cent Nouv. Nouvelles devient perdu, destruict dans les anciens imprimés; e. a: nouv. XXVI. éd. Garnier p. 108. — **4.** li en feust de mieulx, voir p. 31; on disait au XVe siècle estre mieux et estre de mieux, estre pis et estre du pire (ms. des Ct. Nouv. Nouvelles: que pis vous fust, var. des anc. imprimés: qu'il ne vous en fust du pire), valoir mieux et valoir de mieux. Nous avons préferé ici estre de mieux pour conserver l'harmonie du vers qui souffrirait trop d'une succession ininterrompue de mots à deux lettres: Sans ce que ja li en feust m. — **5.** Dont je me p., voir p. 99. nt. 3. — ay pour et, voir p. 36, nt. 2. — **7.** venerieux, le mot usité est vené-

Digitized by Google

(V.) III.

Le regard de celle m'a prins,
Qui m'a este felonne et dure;
Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure,
Si n'y voy secours que fouir.
Rompre vueil la dure souldure,
Sans mes piteux regrets ouir!

(VI.) IV.

Pour obvier a ses dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de partir
Adieu, je m'en vois a Angiers,

V. Pour l'ordre de succession de ce huitain voir p. 135, 136. — **3.** C. *j'aye m.*, B. *Sans ce que j'eusse riens m.* — **7.** A, C. *veult;* B. *vueil la vie sans dure.* —

V. (*VI*) **IV. 1.** B. *ces.* — **3.** B. *a dangiers.* —

---

riens, voir Palsgrave, éd. Genin, p. 327, veneryen, belongyng to Venus; Cotgrave, in voce, idem; La dance aux Aveugles éd. 1748, p. 98. —

C. **6.** fouir, voir p. 38. — **7.** souldure, voir p. 123. nt. 1; pour sans dure de B. voir p. 51, nt. 1. —

C. (VI.) **IV. 1.** P. obvier a ses dangiers, pour prévenir, couper court à, ces hésitations; pour mettre fin à cette incertitude; obvier a un sens plus énergique au XVe siècle que celui qui lui est donné à présent. Voir Cotgrave in voce: to prevent, stop, forestall; La Sale d'A. de la Salle ms. 10959 de la Bibl. de Bourgogne, f°. 29 v°.: »ce n'est pas scens de mettre à party de perdre à ung cop ce que on pœut bien obvier" = forestall. — Ses = ces, voir p. 26. — Dangiers, le sens de ce mot est fort étendu; nous relèverons ici seulement celui qui convient

Digitized by Google

Puisqu'elle ne me veult impartir
5 Sa grace, ne la departir.
Par elle meurs, les membres sains;
Au fort, je meurs amant martir,
Du nombre des amoureux sains!

(*IV.*) *IVa.*

Et! se j'é prins à ma faveur

---

4. C. *Puisqu'el.* — **5.** A. *ne la me dep.*, B. C. *il me convient partir.* — **6.** B. *meurent mes m. s.* — **7.** B. *je suis amant. m.* —

V. (*IV.*) **IVa.** **1.** A. *se je puis.* B. *en ma f.* —

---

au vers que nous traitons. On lit les vers suivants dans une ballade du ms. fr. n°. 1130 de la Bibl. Nat. f°. 149:

Je ne puis pas grant dangier endurer,
A ung seul cop fault que m'amour requiere;
C'elle (S'elle) dit non, toust m'en convient aller,
C'elle dit si, j'ay lors joye pleniere.
. . . . . .
Prince, l'octroy veul ou le reffuser
A ung seul cop sans trop grant misere; (l. muserie)

et une autre ballade du même ms. f°. 153:

Ma belle dame, ma trespleisant maistresse,
Ostes dangier de ma vie briefment.

Il faut donc lier intimement le premier vers du huitain au dernier vers du précédent et interpréter un peu largement: pour prévenir mon indécision, ces défaillances de ma volonté que j'entrevois dans l'avenir, etc. — **4.** elle, Villon comme tous les poètes de son temps se permet la liberté de supprimer dans la prononciation la dernière syllabe d'elle; voir la note du huit. (XXIX) vs. 2. — impartir, voir p. 58, nt. 1. — **5.** departir, voir p. 59. — **6.** meurs les membres sains, comp. Anc. Poés. Franç. éd. Montaiglon, I. p. 283. — **7.** amant martir, voir p. 123, nt. 1. Ch. d'Orléans, I. p. 24. —

C. (IV.) **IVa.** Comp. pp. 136—142. **1.** Et = Hé! — j'é = j'ai,

Digitized by Google

Ces doulx regarts et beaulx semblans
De tres decepvante saveur,
Me trespercent jusques aux flancs, —
5 *Bien ilz ont vers moi les piez blancs*
Et me faillent au grant besoing.

---

2. A. *Ces d. regrets;* B. *Ses deulx regards.* — **3.** B. *De l'inestimable faveur.* — **4.** B. *Me tresperce;* C. *Me trespar-sans.* — **5.** B. *Amours si ont l. p. b;* C. *Bien s'ils.* — **6.** B.

---

voir p. 25, 26. — **2.** Ces = Ses, voir p. 26. — doulx regard, comp. la théorie du regard exposée dans la loyalle dame en amours, ms. de la Haye, T. 328, f°. 89:

Quant nature premier crea
Les yeulx ou sexe femenin,
Amours regard leur octroya, etc.

beaulx semblans, manières avenantes, comp. le commencement d'une ballade, ms. fr. n°. 2264 de la Bibl. Nat. f°. 54:

Volage cuer que tant amer souloye
Qui beau semblant a touz voulés montrer etc.;

un rondeau de Monbeton (ms. fr. 9223. Bibl. Nat. f°. 38) commence:

J'ay des semblans tant que je veul;
Mais du sourplus il n'est nouvelle, etc.;

dans la centième des Cent Nouv. Nouvelles où le ms lit: »Quand elle vit que manière ne faisoit pour parler," l'éd. de Vérard a: »semblant ne manière", l'éd. Lenoir, 1500: »semblant". On trouve aussi: »semblant desdangneux" pour mine dédaigneuse (ms. T. 328, f°. 75) etc. — **4.** trespercent = tresperçans, voir p. 28, ss. — **5.** Bien ilz ont, c'est ainsi qu'il faut lire; comp. des phrases comme dans L'amant rendu cordelier en l'observance d'amours:

A qui il prent, bien il en a. —

les piez blancs, voir p. 24 nt. 2. — **6.** faillir au besoin, expression fort usitée au XVe siècle; A. Chartier, l'Espérance: »la grace divine qui ne fault pas au besoing aux travaillans"; Charles d'Orléans, éd. d'Héric. II. p. 22:

Digitized by Google

Planter me fault autre complant
Et frapper et un autre coing.

(*VII.*) *IVb.*

Combien que le depart soit dur,
Si fault il que je ne l'esloingne, —
Comme mon pouvre sens tent dur!
Autre que moy est en queloigne,
5 *Dont oncques soret de Bouloingne*

Ilz me f. — **7.** B. *autres compians.* —

V. (*VII.*) **IVb.** **1.** A. *le depart me soit dur;* B. C. *C. que le d. me soit.* — **2.** A. *S. f. i. que je l'esloingne;* B. C. *Dur si f. i. q. je l'eslongne.* — **3.** A. *m. paouvre sens tant dur;* B, C. *Comment* (*Comme*) *mon poure sens conçoit.* — **4.** B. *quant que moy est en q.* — **5.** A. *onc;* C. *Qui plus billon*

L'un dict que promectez de loing,
Et qu'en estes bonne maitresse,
L'autre que faillez au besoing,
En ne tenant gueres promesse. —

7. Planter etc., voir p. 137, nt. 1. — **8.** Frapper etc., voir p. 138, nt. —

C. (*VII.*) **IVb.** Voir pp. 136—142. **2.** esloingner = différer, comp. Lettre missive etc. 1445 (A. Tuetey, les Ecorcheurs sous Charles VII. II. p. 33): »si vous prie que ne me veuilliez point esloingnier la response, car le terme que j'ay n'est pas long." Mystère de Ste Barbe (ms. fr. Bibl. Nat. 24. 339, f°. 1020):

A luy j'iray sans eloigner.

La vie de Sainct Christofle (Grenoble, 1530.):

Sa, Morgalant, sans esloigner,
Prens moy à coup ce prisonnier, etc.

3. pouvre, voir p. 38. — tent = tient, voir p. 35. — **4.** queloigne, voir dans Cotgrave in voce: quenouille; tenir de la quenouille, à la quenouille le fol s'agenouille. — **5.** voir p. 72,

Digitized by Google

Ne fut plus alteré d'umeur.
C'est pour moy piteuse besongne:
Dieu en vueille ouïr ma clameur!

(VIII.) V.

Et puisque deppartir me fault,
Et du retour ne suis certain:
Je ne suis homme sans deffault,
Ne qu'autre d'assier ne d'estaing.
5 Vivre aux humains est incertain,
Et après mort n'y a relaiz:
Je m'en voys en pays loingtaing;
Si establiz ce present laiz.

---

et plus or songne. — **6.** C. *Plus jeune et mieulx garny d'umeur.* — **7.** B. *Pour moy c'est p. b.* —
V. (*VIII.*) **V. 5.** B. *nesqun autre.*

---

73. soret; Molinet, Roman de la Rose (ms. 698 de la Haye, f°. LVIII.): »qu'il devint secq comme ung soret." —

C. (VIII.) **V. 6.** relaiz; le dictionnaire de Littré ne donne pas d'exemple de ce mot avant le XVIe siècle, cependant il a existé au XVe et déjà au XIVe, comme on le voit par le vers de Villon et par celui d'E. Deschamps (éd. St. Hilaire, I. p. 112.):

Il fait bon avoir un relays.

Le sens au premier abord ne paraît pas tout à fait clair; Deschamps s'en sert pour exprimer l'idée de refuge et de poste où l'on attend meilleure fortune, sens analogue à un de ceux que le mot a encore. Il faut interpréter le vers de Villon par: à la mort on part tout d'un trait, pas d'idée de tourner même le regard en arrière, il faut donc avoir fini toutes ses besognes; comp. aussi l'exemple dans l'historique de Littré, tiré d'Aubigné, III. 250.

Digitized by Google

(IX.) VI.

Premièrement, ou nom du Père,
Du Filz et du Saint Esperit,
Et de la glorieuse Mère
Par qui grace riens ne perit,
5 Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'onneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon.

(X.) VII.

Item, à celle que j'ay dit,
Qui si durement m'a chassé,

V. (*IX.*) **VI. 2.** A. *Saint esprit.* — **3.** A B C. *de sa glor.* — **4.** C. *grace point.* — **7.** C. *ce nom.* B. *qui ou nom de son nom.*

V. (*X.*) **VII. 1.** M. *A celle aoncques que.* — **2.** B. *qui*

C. (IX.) **VI. 3.** la, voir p. 27, 54. — **4.** par qui grace, voir p. 74 nt. 1. — **5—7.** Mon bruit qui bruit, voir la Légende de Pierre Faifeu, éd. Coustelier, p. 12: »Mes son renom par l'aer court et bruict fort"; à propos de la construction de la phrase avec sa parenthèse qui a induit en erreur les commentateurs, se rappeler les vers ridiculisés par H. Estienne dans son Apologie pour Hérodote, éd. Le Duchat, 1735, II. 31:

Priez pour Martin Preudom
Qui a faict faire ceste vie,
Que Dieu lui face pardon,
En ryme et en tapisserie.

en l'onneur de son nom, voir p. 124, nt. 2. —

C. (X.) **VII. 1.** Pour la correction de Marot, voir p. 99, nt 3. et p. 141. — **2.** chassé, traqué, poursuivi; voir Chastellain, Chroniques, éd. Kervyn, I. p. 248: »montèrent à cheval,

Digitized by Google

Que je suis de joie interdit
Et de tout plaissir dechassié,
5 Je laisse mon cueur enchassé,
Pale, piteux, mort et transsy:
Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu li en face merci.

(XI.) VIII.

Item, a maistre Ytier Marchant,
Ouquel je me sens très tenu,
Laisse mon branc d'assier trenchant,
Et à maistre Jehan le Cornu,
5 Qui est en gaige detenu

---

m'a si d. c. — **3.** A. *Que je soye de j.* B. *Que de joye suis i.* M. *que j'en s.* — **5.** B. *Lui laisse m. c.* — **8.** A. *luy.* — *V.* (*XI.*) **VIII. 1.** D. *Et a m.* — **4.** B. C. *Ou a m.* —

---

comme si l'ennemi les eust chassés." — **4.** déchassié, voir Palsgrave, éd. Génin, p. 530. »I drive a man or beest awaye fro me or from a place. Je déchasse." — **5.** cueur, voir p. 121; enchasser est pris dans un double sens au XVe siècle; d'abord il peut signifier la même chose que déchasser, voir Ct. Nouv. Nouv. passim; puis, et c'est sa signification ici, il a le même sens que dans le passage suivant d'un conte, où il est parlé d'un châtelain qui, à son lit de mort, commande que son cœur »fusist envoyet en France et presenté à sa dame par amours. La dame qui le rechupt à grant joye, le fit richement enchasser et garder entre ses jouyaulx." Molinet, Roman de la Rose, ms. 698. f°. 2. —

C. (XI.) **VIII. 1.** Ytier Marchant, voir p. 145 nt. 1. — **5.** Qui est etc., pour l'effet comique de la phrase ainsi construite, voir (IX.) VI. 7. — en gaige; Villon jouant ici le rôle du chevalier laisse en gage son branc d'acier, comme dans la vie réelle il aura bien des fois sacrifié sa dague pour payer

Digitized by Google

Pour ung escot cincq solz montans;
Je vueil, selon le contenu,
Qu'on le livre, en le rachetant.

(XII.) IX.

Item, je laisse à Saint Amand
Le Cheval blanc avec la Mule,
Et a Blaru, mon Diament
Et l'Asne rayé qui recule;

---

6. B. C. *huit.* D. *sept.* L. M. *six.* — **7.** B. *Si vueil.* — **8.** A. *Qu'on lui l.* B. C. D. L. M. *leur.* —

V. (*XII.*) **IX.** **2.** A. *ou la m.* B. *Le bel cheval b. ou la m.* C. *voire ou la m.* — **4.** A. B. C. *ou l'asne.* —

---

l'écot; comp. M. A. Longnon, Paris pendant la domination anglaise, p. 56: »et pour seurté de ce lui eust baillé icellui suppliant sa saincture et une dague pendent à icelle." — **6.** cincq solz, comp. A. Longnon, l. l. p. 137, lettre de rémission de 1424: trois compagnons vont boire en la taverne de l'Escu de Bretagne, »ouquel hostel les diz trois compaignons eussent despendu en despense de bouche la some de III ou IIII sols parisis ou environ." — **8.** le, A donne lui pour li, ou le que le ms. original avait probablement. —

C. (XII.) **IX.** **2.** le cheval blanc etc., comp. p. 125, nt. 2. — **4.** l'ane rayé, notons encore la locution proverbiale que nous avons relevé dans le poème bien connu, Les faintises du monde, (nous citons 14. 979 des mss. fr. Bibl. Nat.):

Tel cuyde avoir part au butin
Qui est mys à l'asne rayé.

qui recule, ajouté par le poète à l'indication de l'enseigne pour rehausser l'effet comique; comp. Les condicions de plusieurs personnes (Brit. Mus. Mss. Lansdowne 380, f°. 136.):

De femme qui demande,
De varlet qui commande,

Digitized by Google

5 Et le decret qui articule:
Omnis utriusque sexus,
Contre la carmelixte bule,
Laisse aux curez, pour mettre sus.

(XVII.) X.

Item, laisse et donne en pur don
Mes gans et ma hucque de soye
A mon ami Jacques Cardon;
Le glan aussi d'une saulsoye,
5 Et tous les jours une grasse oye

V. (*XVII.*) **X.** **1.** A. *Item je laisse.* D. *Derechief, je laisse en p. d.* L. *Item, je laisse au pardon.* M. *Item j. l.*

De cheval qui reculle,
De vieil chien qui urle,
Ces choses sont aussi propices
Que de voller sont escrevisses.

5. le decret etc. voir la note de Prompsault. — **8.** mettre sus, voir p. 125, nt. 3. —

C. (XVII.) **X.** **1.** en pur don, voir Palsgrave, p. 284. — **3.** J. Cardon, voir p. 143, nt. 2. — **5.** Le glan (écrit presque toujours ainsi au milieu du XVe s. comp. les comptes de Ch. d'Orléans, ms. 2160. B. N. pièce 710, nov. 1464); comme on voit par un vers de Deschamps, il faut entendre sous le glan le produit annuel des chênes d'une forêt (éd. St-Hilaire, II. 57):

En la forest jadis noble et deserte
A le sanglier vermillié la fouchière,
Le lis destruit et le glan mis a perte;

évidemment le produit de glands d'une saulsaye est nul et les fruits du domaine se feront longtemps attendre; c'est à quoi Villon fait allusion en suggérant à l'esprit le proverbe que Cotgrave cite; attendre le gland qui tombe: to live in expectation of profit. — **5.** une grasse oye; Maillardi Sermones de Adventu, éd. Pigouchet, 1500, serm. XX. f°. XLVI:

Digitized by Google

Ou un chappon de haulte gresse;
Dix muys de vin blanc comme croye,
Et deux proces, que trop n'engresse.

(*XIV.*) *Xa.*

Et à maistre Robert Valée

---

en beau pur don. — **6.** A. *Ou d'un chappon que trop ne gresse.* C. D. *Et ung c.* — **7.** B. *Deux m.* — **8.** C. *Et ung proces.* —

V. (*XIV.*) **Xa.** **1.** A. B. L. *Item a.* —

»Et domini advocati numquid plumatis aliquando anceres pingues." Si l'on se rapporte à l'historiette qui suit (de l'advocat qui renvoie une des deux parties à son compère avec la lettre suivante: Compater mi, venerunt ad me duo capones pingues: ego pinguiorem cepi, et alium vobis mitto; plumetis a parte vestra; et ego plumabo alium) on comprendra non seulement le double sens, que Villon a mis dans ses paroles, mais aussi la fonction que Cardon exerçait. — **6.** chappon de haulte gresse, voir Comptes de la confrérie St. Jacques, publiés dans les Mém. de la Société de l'Hist. de Paris: »deux chappons de haulte gresse; et Rabelais, passim. Il appert du Debat de la damoiselle et la bourgeoise, poésie que nous avons déjà eu tant d'occasions de citer, qu'on tâchait de corrompre les juges par un cadeau de chapons:

Et alors elle respondit:
On leur a donné les chappons. —

8. deux procès; le poète lui donne seulement deux procès à juger ou à plaider afin qu'il n'engraisse pas trop; cette interprétation est tout à fait la contre-partie de celle qu'on a adoptée jusqu'ici; comp. l'expression noury de proces, dans la farce des veaux, (ms. fr. Bibl. Nat. 24. 341, f°. 179) c-à-d: gras et repu, mais toujours insatiable, parce que là surtout l'appétit vient en mangeant; le passage de Villon a été imité dans le Testament fin Ruby, poésie assez spirituelle de la fin du XVe siècle, Anc. Poés. Franc. XIII. p. 8. —

C. (XIV.) **Xa.** Voir p. 143. **1.** Robert Valée, voir p. 106,

Digitized by Google

Pouvre clergeault en Parlement,
Qui ne tent ne mont ne vallee,
Je ordonne principallement

---

2. A. *paouvre.* — B. *clerget.* C. *clergot de p.* D. L. M. *clergon,* — **3.** A. C. D. M. *qui n'entend.* B. *qui ne tient.* L. *qui ne tend.* A. *mond.* D. L. *omettent ne devant mont.* —

---

nt. 1. Dans les Proverbia Gallicana version latine de Jean Gilles de Nuits (Leroux de Lincy. Proverbes français, II. p. 582.) il est fait mention de ce personnage dans les termes suivants (je cite l'éd. originale de Lyon, 1519. p. 17, n°. 217):

C'est la maison Robin de la Vallée,
Il n'y a ne pot au feu ne escuelle lavée.

Pauperis hec domus est sterili de valie Robini,
Jura nec effervent, vasa nec ulla nitent;
Pane caret cophinus, vino penus, igne culina:
Ista domus domini vere est de valle Robini.

M. Leroux de Lincy n'a pas recueilli cette locution proverbiale dans son Livre des Proverbes et je ne saurais dire, si l'expression populaire doit son origine à la satire de Villon, ou si plutôt Villon s'est servi d'un masque ou type populaire pour attaquer plus librement son ami Jacques Cardon. [1]) Une preuve légère en faveur de cette dernière théorie se trouverait non seulement dans la position des trois huitains au ms. principal, mais aussi dans les vers du Grand. Test. huitain CLIV:

Item, rien a Jaques Cardon,
Car je n'ay rien pour luy d'onneste,

comparés à: »Pour coeffer plus honnestement, et au commencement du h. XV:

Pour ce qu'il est de lieu honneste. —

3. tent = tient, voir p. 34; ne mont ne vallée, jeu de mots sur tenir en fief, et tenir, l'effet de promettre, voir p. 125. nt. 4, et H. Baude, Le Debat de la Dame et de l'Escuyer, (Anc. Poés. Franç. IV. 173):

---

[1]) Comme on sait, la réimpression de Crapelet des Proverbes communs, base du travail de Jean Gilles, est faite sur l'éd. de 1539, et c'est la seule éd. des Proverbes qui est à ma disposition.

Digitized by Google

5 *Qu'on li baille legièrement*
Mais brais estans aux cramillières,
Pour coeffer plus honnestement
S'amie Jehanneton de Millières.

(*XV.*) *Xb.*

Pour ce qu'il est de lieu honneste,

---

5. A. *luy.* — **6.** B. L. M. *trumelieres.* C. *tremillieres.* D. *trumillieres.* — **7.** L. *greffer.* C. *Pour parler.* — **8.** B. C. M. *Jehenne.* —

Vous promettez et les mons et les vaulx. —

5. legièrement. = vite, parfois avec la nuance de: sans qu'on s'en aperçoive, comme dans la première Repue franche:

Le broc qui estoit d'eaue plain
Contre l'aultre legierement
Luy changea, à pur et à plain.

6. mais brais = mes brayes, l'é muet y était habituellement élidé dans l'orthographe du XVe siècle, comme on l'élidait à la prononciation dans amie du dernier vers. Comp. p. 93, nt. 1. — cramillieres, A donne la bonne forme de ce mot; comp. Littré, in voce crémaillère. Notez la solemnité et le formalisme de estans et l'effet comique de ce simple crampon où les brayes du poète pendaient; Cotgrave, cremaillère, cremillère, a hook to hang anything on. —

C. (XV.) **Xb.** **1.** honneste, voir nt. 1 du précédent huitain. Christine de Pisan au commencement du siècle parle déjà de l'orgueil des clercs tenant office, au 3me livre de la Mutacion de Fortune (ms. de la Haye, 701, f°. XLVIII.): »Ci dit d'aucuns qui se appelloient clers et ne le estoient mie.

Et telz gens si ne prisent ame,
. . . . . .
.... il n'est si hault montez
Ne si vaillant grant ne meneur
Qu'il ne leur semble qu'en honeur

Digitized by Google

Fault qu'il soit mieulx recompensé,
Car le Saint-Esprit l'admonneste,
Obstant ce qu'il est incensé.
5 *Pour ce, je me suis pourpensé,*
Puis qu'il n'a cens en son aulmoire,
A recouvrer sur Malpensé,

V. (*XV.*) **Xb. 2.** D. *soit recompensé.* — **3.** A. *esprit adm.* C. *charité m'y adm.* — **4.** A. L. *Obstant qu'il.* C. *Pource qu'il est tout ins.* M. *Nonobstant.* — **5.** B. *Pourtant je.* C. *Et pourtant me s.* — **6.** A. B. *D. sens ne que une a.* C. *Veu que n'a sens ne qu'une a.* L. *riens ne qu'une a.* M. *riens qu'en une a.* — **7.** A. *intervertit l'ordre des deux*

Bien le vaillent en trestout pris,
Tout ayent ilz petit apris.
Et n'a pas III jours qu'ilz servoyent
Bien bassement ne estat n'avoyent,
Mais fortune si les a mis
En office par quelque amis." —

2. recompensé, comp. O. Maillardi Sermones de adventu, éd. Pigouchet, 1500, serm. XLII, f°. LXXXV: »clerici des finances et thesaurarii.... Vos etiam dicitis quod officium vestrum constat vobis multum et sic il fault se recompenser et rembourser (gall.)." **3.** Saint Esprit, pour Dieu, dans un sens ironique; comp. la manière de Charles d'Orléans, (éd. d'Héric. II. p. 60):

Benoit en soit le Saint-Esprit
Qui de si finete me hourde.

Notez, comme toujours, l'effet comique et de la plus grande irrevérence de la parenthèse, si elle est trop étroitement liée au vers suivant. — **4.** obstant = nonobstant, on peut suivre la transition de l'une des deux expressions à l'autre dans les édd. des Ct. Nouv. Nouv., p. e. éd. Garnier, p. 405, ms: obstant, Vérard, Lenoir: nonobstant. Dans notre commentaire du Grand Test. nous donnerons l'histoire détaillée de nonobstant. — **6.** cens etc.; voir p. 106—108. — **7.** recouvrer en dehors du

Digitized by Google

Qu'on li baille . . . . l'Art de memoire.

(*XVI.*) *Xc.*

Item, pour assigne(r) la vie
Du dessusdict maistre Robert, —
Pour Dieu! n'y aiez point d'envie,
Mes parens! — vendez mon aubert,
5 *Et que l'argent, ou la pluspart,*
Soit emploié dedans ses Pasques

---

derniers vers. B. D. L. *De rec.* M. *On recouvre.* L. *ceulx Maupensé.* M. *ches Maup.* B. D. *Maup.* C. *De luy laisser sans malpensé.* — **8.** A. *lui.* D. *mémoire, corrigé en gramoire.* C. *De recouvrer l'art de m.*

V. (*XVI.*) **Xc.** **1.** A. *pour recouvrer sa vie.* C. *pour asseurer la vie.* D. L. *je assigne la v.* M. *Item plus j'ass.* — **3.** A. *n'y aiez envie.* L. *Mes parens n'y aient envie.* — **4.** L. *Pour Dieu qu'on vende mon haubert. B. tabart.* — **6.** A. *les*

---

sens restreint, en a un plus large au XVe siècle, voir la 99e des Ct. Nouv. Nouv. éd. Garnier, p. 401 : »le faire souper .... de ce dont on pourroit recouvrer en la ville." recouvrer de = trouver. — sur pour chez, c'est l'usage constant de Villon; on le trouve aussi dans la farce de Pathelin (éd. Lacroix p. 39): »sur moy" = chez moy; Anc. Théatre Franç. éd. Jannet, I p. 71 :

Passer le temps sus ma commère.

A la fin du siècle les imprimeurs changent sus en chez: comp. aussi le ms. des Ct. Nouv. Nouv. (éd. Garnier, p. 269.) »sus certaines matrosnes," édd. Vérard et Lenoir: chez c. m." Pour ceulx (cheux) des anc. imprimés, voir C. Nisard, Etude sur le langage populaire de Paris, p. 303.—

C. (XVI.) **cX.** **1.** pour assigner, voir p. 84 et 74, nt. 2. — **6.** dedans ses (ces) Pasques, c.-à.-d. avant la fin de l'an-

Digitized by Google

A achapter à ce poupart
Une fenestre emprès Saint Jaques.

(XVIII.) XI.

Item, je laisse à ce noble homme,
Regnier de Montigny, deux chiens;
Aussi a Jehan Raguier la somme
De cent francs, prins sur tous mes biens;
5 Mais quoy! Je n'i comprens en riens
Ce que je pourré acquerir:

---

pasques. B. *avant ces p.* — **7.** B. *D'achecter.* C. L. M. *Pour a.* — **8.** L. *après S. I.* M. *auprès.* —

V. (*XVIII.*) **XI.** A. B. C. *à noble h.* D. L. M. *à ce jeune h.* — **2.** B. *six ch.* C. D. L. M. *troys.* — **3.** A. B. L. *Et à.* M. *Et puis à.* — **5.** A. B. C. *Je ne comprens.* — **6.** B.

---

née, terme fort usité au XVe siècle. — **7.** poupart, pris d'abord au sens d'un petit enfant, »il le fault allaittier ainsy comme ung petit poupart," (Molinet) puis d'un homme qui se laisse dorloter; Cotgrave in voce: a tender sot that lookes to be alwayes fed with pap. — **8.** Une fenestre etc. Marot l'explique par, une des petites boutiques d'Escrivain près S. Jacques de la Boucherie;" mais ce commentaire ne satisfera personne, croyons-nous. Peut-être y avait-il auprès de l'église de S. Jacques des maisons mal famées où les femmes parées se mettaient aux fenêtres pour attirer les regards; alors le poète lègue à Robert Vallée ce poste pour mieux marquer sa mise plus que négligée et ses propensions amoureuses. Des femmes parées aux fenètres, comp. le Débat des Dames de Paris et de Rouen, Anc. Poés. Franç. XII. p. 44. —

C. (XVIII.) **XI. 1.** ce noble homme, voir p. 86. nt. 2. Froissart, Chroniques, éd. Luce, I. p. 100; a: »ce fu messires Robers d'Artois;" une copie de Froissart, écrite à Paris ou pour le marché de Paris, cod. Voss 9. de la Bibl. de Leide, donne ce passage de la manière suivante, f°. XXXII: »ce fut ce noble homme, monseigneur R. d'A." — **2.** chiens, voir

Digitized by Google

On ne doit forsprendre des siens,
Ne son amy trop surquerir.

(XIX.) XII.

Item, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nigon,
Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre, chastel et dangon;
5 Et à ce malostru changon,

Ceulx. — **7.** B. *On ne doit prendre du scien.* C. L. M. *trop prendre.* D. *L'en ne doit p.* — **8.** B. C. *requerir.* D. *Ne trop ses amys.* L. M. *ne ses amis trop.* —

V. (*XIX.*) **XII.** **5.** C. *Canion.* — **6.** C. *Mouton.* A. B.

---

p. 125, nt. 4. — **7.** forsprendre, voir Palsgrave, p. 650: »je forprens — J owttake; nowe the frenshe tongue leveth such maner of composition." Cotgrave ne l'a plus. — **8.** Ne son amy, le conseil est adressé à Raguier, l'ami c'est Villon. surquerir; Chastellain, Chroniques, I p. 29: Le perforcié et surquis prince;" plus tard le sens s'affaiblit, Cotgrave, to question too busily with. —

C. (XIX). **XII.** **2.** Laisse la garde etc., comp. les vers de Deschamps, cités p. 118:

Et s'ay laissié pareillement
Au Roy le Louvre et le palays.

5. changon; jusqu'ici les commentateurs ont pris changon pour un nom propre; il se pourrait fort bien que ce fût la qualification de Moutonnier qui alors indiquerait le personnage visé par le poète. En effet, changon est une épithète injurieuse qu'on rencontre parfois dans les documents, comp. M. Longnon, Paris etc. p, 245, lettre de rémission de 1427: »icellui Tirant en soy courrouçant l'appella changon." Le dictionnaire de Durcange in voce cambio l'explique par un passage du livre de superstitionibus: »filii demonum incuborum mulieribus, eorum filiis subtractis, ab ipsus demonibus supponuntur... propter quod

Digitized by Google

Mautonnier, qui li tient procès,
Laisse troys coups d'un escurgon,
Et couchier, paix et aise, en sèz.

(XX.) XIII.

Et à maistre Jaques Raguier,
Laisse l'abreuvouer . . . . Paupin,
. . . . . Grand Figuier;

C. D. L. *qui le tient en p.* M. *qu'il tient en p.* — **8.** L. *Et crucher.* A. *en beaulx sez.* B. *pais en beaulx ceps.* C. D. *ès ceps.* — *V.* (*XX.*) **XIII. 1.** A, B. *Item à m.* — **2.** M *Je laisse.* A. *Poupin.* — **3.** A. *Par ses paouvres seurs gras signier.*

---

etiam cambiones dicuntur;" en allemand: Wechselbalg, en angl.: changeling. (P. Sébillot, Préface p. X de la 2me série des Contes populaires de la Haute Bretagne.) Elie de St.-Gilles, éd. Raynaud, vs. 109:

Dan viens, mout estes faus et gangars et enflés;

le glossaire donne seulement: gangars, épithète injurieuse. Est-ce qu'il existe quelque parenté entre gangars et changon? — **6.** Mautonnier etc., ni la leçon, ni l'interprétation de ce vers ne sont sûres, parce que les faits auxquels le poète fait allusion sont inconnus; tenir procès à q. q. équivaudrait à chicaner, être partie adverse ou, en généralisant l'expression, vivre en inimitié avec q. q. On trouve tenir procès dans Commines (VIII. 8) quoique avec une autre signification. — **8.** paix et aise, en sez, l'expression suggère le dicton familier qui déclare qu'un homme est paix et aise chez lui; voir p. 125. nt. 1. — sez, ce mot s'écrivant souvent au singulier seth (Ménot, Sermones quadragesimales, cité par Méray, Libres Prêcheurs, I 120: »car il n'y a seth ni sarment qui vaille.") la forme du pluriel sez ne doit pas nous étonner. —

C. (XX.) **XIII. 2.** abreuvouer, de quatre syllabes, voir p. 37 et nt. 2. comp. p. 110. — **3.** grand figuier, voir p. 53

Digitized by Google

Tousjours le choix d'un bon lopin,
5 Le trou de la Pomme de pin,
Le doz aux rais, au feu la plante,
Enmalloté en jacopin:
Et! qui vouldra planter, si plante.

B. *Perches poires gras figuier.* C. *Paiches poires sucre figuier.* D. L. M. *Perches poussins au blanc menger.* — **6.** D. *intervertit l'ordre des vers* 6 *et* 7. A. *rains* B. C. D. L. M. *Cloz et couvert au f.* **7.** L. M *d'ung j.* — A. *pourra.*

---

et 110, nt. 1. — **5.** trou, comp. G. Test. CLXXII. 8: le trou Perrette; la chanson du Vendeur de livres (B. N. ms. fr. 24, 341, f°. 68): qui commence par:

Trou du cul perrete

et finit par:

Vydés les gallons;

Monologue du pelerin pasant, B. N. ms. fr. n°. 24, 341, f°. 336 (Fournier, Th. Franç. p. 273.):

Je vis là (à Paris) tant de trous de trous.
De caquetans, de devisans,
De gentis gens, de bilours lours,
De bien parlans et bien disans, etc. —

6. Le doz aux rais, voir p. p. 21—23; cependant il ne serait pas impossible que Villon eût écrit rains pour rais, comp. une note de Mätzner sur la forme rancines, Altfranzösische Lieder, p. 103: »das Einschieben eines *n* vor Kehl- und zungen lauten ist dem Altfr. sehr geläufig" — **8.** planter, comp. Charles d'Orléans, II 60: planter une bourde; au jargon où planter joue un rôle fort marqué, (voir p. 137, nt. 1), il a souvent le même sens que tromper, joncher, p. e.: ms. de Stockholm, n°. 53, f°. 25:

Prince, planteurs et bailleurs de saffirs etc.

Je crois qu'il faut rapporter à cette signification de planter le mot plancher qui, lui aussi, a le sens de plaisanter, voir le Dictionnaire du bas langage II. 239. et Fr. Michel, Dictionnaire d'Argot, p. 328. L'expression, vienne qui plante, fort usitée au XVe siècle me semble aussi ne pouvoir

Digitized by Google

(XXI.) XIV.

Item à maistre Jehan Mautaint
Et maistre Pierre Basannier,
Le gré du seigneur qui actaint
Troubles, forsfaiz, sans espargnier;
5 Et à mon procureur Fournier,
Bonnets cours, chausses sommelées,
Taillées sur mon cordouannier,

V. (*XXI.*) **XIV. 1.** A. D. *Et a m.* C. *A maistre.* — **2.** L. M. *Et a Pierre le B.* — **3.** A. *du sergent.* L. *de celuy qui attend.* — **7.** L. *Taillez.* A. B. L. M. *chés* (*L. cheuz*). C *par m. c.* —

être expliquée que dans la supposition que planter équivaut à se moquer, plaisanter; p. e. Mystère de sainte Barbe, ms. fr. B. N. 24, 337, f°. 465:

au fort aller vienne qui plante,

et Vie de St. Martin par A. de la Vigne, ms. fr. B. N. 24, 332, f°. 73, où »de haict, de haict" a été effacé par l'auteur et remplacé par »Viengne qui plante."

On trouve une ramification de ce mot planter sur le sol allemand, soit qu'il ait été directement importé de France, soit qu'il ait modifié un sens déjà existant du verbe, planten, pflanzen; comp. Avé-Lallemant, Das Deutsche Gaunerthum II. 79: zuplanten et ibid. IV. 582: pflanzen, planten, der pflanz, die Lüge, der Vorwand. En patois de Vienne, pflanz signifie bourde; comp. Schmeller, Bayer. Wörterbuch, in voce: sich pfläntzeln = sich zieren, en angl, to flaunt, employé surtout des femmes; la distance entre zieren et tromper n'est pas grande. Voir aussi Lexer, Mittelhochd. Wörterb. voce phlanzieren. Nous tâcherons plus tard de démêler l'apport de chacun des jargons français, italien, espagnol, allemand et anglais aux différentes significations du verbe planter, qui est international dans le mauvais sens du mot. —

C. (XXI.) **XIV. 6.** sommelées = semellées, voir p. 42. — **7.** taillées sur, le poète joue-t-il ici sur le double

Digitized by Google

Pour porter durant ses gellées.

(XXII.) XV.

Item, au chevalier du guet,
Le heaulme li establiz;
Et aux pietons qui vont d'aguet
Tastonnant par ses establis,

V. (*XXII.*) **XV.** *Voir la liste p.* 78. — **2.** A. *luy.* — **4.** A.

---

sens de sur, qui d'abord, lié au mot suivant, peut désigner des chausses neuves à sa disposition chez (cfr. Xb. 7.) le tailleur, puis, dépendant de tailler, indiquerait ce même vêtement, mais prélevé comme un impôt sur le pauvre cordonnier? — **3.** ses = ces; c'est pendant l'hiver que Villon écrit. —

C. (XXII.) **XV.** On ne saurait dire exactement à laquelle des deux rédactions du Petit Test. ce huitain-ci appartient, voir p. 144. — **2.** heaulme, de trois syllabes, voir Littré, Hist. de la langue franç. II. 43, id. Etudes et Glanures, p. 164. Heaume appartient, au XVe siècle, à la langue comique comme casque plus tard; ainsi dans Pathelin:

Dieux! qu'il a dessoubz son heaulme
De menues conclusions;

quand Astaroth, dans le Mystère de la Passion par A. Greban, sur l'ordre de Lucifer bat Sathan, il lui dit (éd. G. Paris et G. Raynaud, vs. 17392):

Voicy ung heaulme en bourgeois.

establiz = j'ordonne. — **3.** pietons, voir Anc. Poés. Fr. XII: 225:

Nourrir me fault les pietons et gendarmes.

d'aguet; aller d'aguet se dit de celui qui marche avec prudence au sens propre et figuré; comp. Jehan Michel, Mistère de la resurrection de Jesucrist, éd. Verard s. p. (Bibl. Nat. Y. 4353):

Guischart. Nous irons d'aguet;

l'opposé est: par aventure. — **4.** tastonnant; un certain blâme est compris dans ce mot; comp. Le charroi de Nymes suivant la correction de Littré (Hist. langue fr. I. 203):

Digitized by Google

5 Je leur laisse deux beaux rubiz,
La lanterne la Pierre-au-Let....
V oire mès je auré les Trois-lis,
S'ilz me mainent en Chastellet.

(XIII.) XVI.

Item, à Jehan Tronne, bouchier,
Laisse le Mouton franc et tendre,

---

ces establies (L. *ses*). — **5.** B. *leur beau riblis.* D. *ung b. riblis.* — **6.** A. B. *lant. de la P.* — **7.** L. M. *Pourveu que j'auray.* A *je aure trois lis.* — **8.** A. *menent* (B. D. *mainent*). — *V.* (*XIII.*) **XVI.** **2.** A. *le m. qui est tendre.* —

Moult t'ont servi par nuit de tastoner,
De veves fames, d'enfanz deseriter.

ses est ablis = ces étaux, (Villon, comme les auteurs populaires de son temps, fait volontiers usage du pronom démonstratif; sur ces barbiers, éd. Jannet, p. 77 etc). comp. les vers cités p. 63, nt 3:

Quant on va de nuyt par les rues
. . . . . .
Et les estaulx qu'on doit taster
En tenant le main à l'esguet (à l'aguet).

Villon se moque ici de la prudence des piétons du guet et flétrit leur lâcheté, source inépuisable pour la satire du siècle; peut-être le legs au chevalier du guet contient-il ce même blâme et doit-il servir pour protéger sa chère tête contre les horions à venir. — **5.** rubiz, voir p. 65, nt. 1. — **6.** Pierre-au-Let, petite place de Paris, est citée à deux reprises dans l'Esbatement du mariaige des IIII filz Hémon, (Jubinal, Mystères du XVe s. I. p. 369). — **8.** Chastellet; dans une ballade inédite du XVe siècle (Bibl. nat. ms. fr. n°. 2206, f°. 180) le tavernier dit à ses hôtes qui ne peuvent payer leur écot:

Vous paierez par Sainct Denys,
Ou assez tost menrez la dance
En Chastellet, en ce pertuys. —

Digitized by Google

Et ung Tahon pour esmouchier,
Le Beuf couronné qu'on veult vendre,
5 Et la Vache que pourra prendre
Le Villain qui la trousse au col,
S'il ne la rent, qu'on le puist pendre
Et estrangler d'un bon licol.

---

3. A. *tachon.* B. D. L. *tacon.* C. *tacquon.* — **4.** L. M. *qu'il.* — **5.** A. C. *Ou la vache qui p.* M. *Ou la vache et qui.* L. *La vache qu'on pourra.* D. *Et la vache qu'on ne peult p.* — **6.** B. *Ung larron.* — **7.** C. *S'il ne la veult on le p.* B. *on le p.* — **8.** A. L. *Ou estrangler.* B. *Et assommer.* D. *ou assommer.* —

C. (XIII.) **XVI.** Même remarque que pour le précédent huitain. — On trouvera le commentaire de ce huitain p. 101—104. — **7.** Et estrangler; c'était la terminologie officielle qui donnait lieu, paraît-il, à des plaisanteries funèbres. Voir la LXIe nouvelle de Des Périers: »Jehan Trubert, pour avoir prins, robé un grand jument, seroit pendu et estranglé, le petit ovecques luy.... Le bourreau pendit ce povre petit tout pendu, et l'estrangla, qui estoit bien pis."

On trouve une allusion à ces sortes de plaisanteries dans une des scènes populaires et patibulaires des Mystères qu'il faut surtout étudier pour pouvoir comprendre la langue comique du poète. Voir le discours entre le bourreau et son valet dans la Vie de Sainct Christofle de Chevalet, Grenoble, 1530, s. p.:

Pascalet. Si a on meint homme pendu!
Morgalant. Hé, poure briffault morfondu,
Pendu prou, mais rien estranglez.

B et D ont la glose assommer pour estrangler; on trouve l'explication du mot assommer, qui a ici une signification fort inusitée, dans le sicilien assumari = innalzare, intr. e tr. montare, venir su; voir Pitré, Fiabe e racconti siciliani, IV. 311; comp. aussi la note de Gaspary, Sicilianische Dichterschule, p. 192, sur asomata de la chanson de Tomaso di Messina dans Le antiche Rime volgari pubbl. p. d'Ancona e Comparetti, p. 49 et une remarque de

Digitized by Google

(XXIII.) XVII.

Item, à Perrenet Marchant,
Qu'on dit le Bastard de la Barre,
Pour ce qu'il est ung bon marchant,

V. (*XXIII.*) **XVII.** **1.** B. *Item à mon amy Pernet M.* D. *Item je lesse à P.* — **3.** B. *est très bon m.* —

Flechia, Archivio Glottologico, II, p. 33 (Postille etimologiche): L'elemento francese abonda in questi due dialetti (les dialectes sicilien et napolitain) più che altri non crede." Assommer ne serait donc qu'une version élégante de pendre. —

C. (XXIII.) **XVII.** Sur ce huitain voir p. 84 et 144—148. — **3.** ung bon marchant; un passage des Joyeux Devis de Bonaventure Despériers est le meilleur commentaire de cette expression, nouv. LXXXI; »Je dis donc qu'en la ville de Toulouse fut prins l'un de ces bons marchands (filous) dont nous parlons." En effet au XVe et encore au XVIe siècle marchand est pris dans le sens de coquin, p. e. »Quel marchant!" s'écrie un personnage du Mystère du Viel Testament, Paris, Marnef. s. d. f°. CCCXXVI. v°. (Voir aussi, Les actes de apôtres de Greban, éd. Paris, 1537, I. f°. CXXXIII. r°.). Dans le mistère de la Passion de J. Michel, 1490, s. p. Roullart, un des sbirres, en parlant de trois larrons pris sur le grand chemin, dit au géolier:

As tu peur de perdre ta peine
A festoyer ses (ces) troys marchans etc.;

le sens varie entre gueux et coquin; ainsi Pathelin, éd. Jacob, p. 83, le drapier en son désespoir s'écrie:

Or suis-je le roy des marchans!

Ce que la version latine, Comoedia nova quae veterator inscribitur, éd. 1512 (Brunet, Manuel, in voce Pathelin), traduit par: »Rex omnium infelicium." La pointe du sarcasme de Villon est assez facile à découvrir ici: comment sera dont fait le reste de la famille Marchant si les bons parmi eux sont déjà des filous? Du reste, Villon fait encore usage de cette expres-

Digitized by Google

Je laisse trois gluyons de foerre
5 Pour estendre dessus la terre
En faisant l'amoureux mestier,
Où il li fauldra sa vie querre,
Car il ne scet autre mestier.

(XXIV.) XVIII.

Item, au Loup et à Cholet,
Je laisse à la foiz ung canart,

---

4. B. *Je lui l. t. gluys de ferre.* D. *Luy l. t. g. d. feurre.* — **6.** D. *A faire.* — **7.** B. *fauldroit son pain querre.* —
V. (*XXI V.*) **XVIII.** **1.** B. *au Lou.* — **2.** A. C. *Laisse.* C. *ung bon canart.* L. M. *Pour à la fois laisse.* —

---

sion dans le même sens ironique, G. T. C. vs. 2. — **4.** gluyons, ce mot mal interprété dans le dictionn. de Lacurne signifie la même chose que glui, c-à-d. »un fesseau de chaume", comme un texte du XVe siècle nous apprend. Cotgrave, gluy — long and whole straw. Les chambres des prostituées étaient jonchées de paille. — **7.** Où il fait une syllabe; comp. la Ballade de Vaillant sur la devise de Jacques Cœur, B. N. ms. fr. n°. 2230, f°. 248:

Prince, fortune fait pleuvoir
La où il lui plaist, bien est visible. —

C. (XXIV). **XVIII.** **1.** Cholet; dans une liste d'amendes des eaues et forests à Meullent de Nov. 1455 (Pièces diverses n°. 6908, ms. 26083 de la Bibl. Nat.) deux individus du nom de Chollet, Estienne et Jehan sont taxés d'amendes: »pour poisson deffendu par eulx prins à nasses, vueulx et autres engins faulx et deffenduz." — **2.** à la foiz, voir Palsgrave p. 812: »somtyme, à la foys, quelque foys, aulcunes foys, aultres foys.

A la foys doybt le temps muer."

Le sens d'à la foys au XVe siècle varie entre certaines limites, il signifie tout aussi bien quelquefois que une fois pour toutes; il faut le rendre ici par: de temps en

Digitized by Google

Prins sur les murs, comme on souloit,
Envers les Fossez, sur le tart;
5 Et à chascun un grand tabart
De cordelier, jusques aux piez,
Buche, charbon et poys au lart,
Et mes houseaux sans avantpiez.

---

4. A. C. *Ou vers les f.* — **6.** B. *De cordeliers.* — **7.** D, *des poys.* L. M. *et lart.* —

---

temps. — canart, voir p. 126. nt. 1; Le Roux, Dictionn. Comique, éd. 1735: donner un canart = ne pas tenir ce qu'on avait promis. — **3.** sur, comp. (XV.) 7. — **4.** Envers; Nicot, Thrésor de la langue franç. envers = apud. — fossez; voir Corrozet, Les antiquitez, chroniques et singularités de Paris, éd. 1586. I. 207: »sur les fossez depuis la porte S. Michel jusques à la porte S. Jacques." — **5.** tabart, voir G. T. C. vs. 7. — **7.** poys au lart; tout ici est plein d'intentions comiques; les pois au lard suggèrent (voir p. 125, nt. 4.) à l'imagination l'expression, avoir les pois au veau. On la rencontre dans un rondeau de Charles d'Orléans (éd. d'Héric. II. p. 118):

Plusieurs, comme voy,
Ont des pois au veau;

c-à-d: sont des dupes. Le XVIe siècle ne connaissait plus cette expression, il disait: faire manger des pois verds au veau, voir Cotgrave, in voce: veau, he hath cheated him so finely, he hath so fetched him over that he cannot perceive it. Avoir des pois au lard est tout à fait le contraire de l'autre dicton, comme le lard est opposé au veau; comp. les expressions: il y a du lard en luy (there is great subtilty in him), il a mangé le lard, etc. C'est comme si Villon a voulu dire: je vous donnerai ce que vous prendriez sans moi, inutile d'essayer à vous tromper, coquins fieffés! — **8.** mes houseaux, mot à effet comique comme heaume du huit. (XXII.) et canard; voir Pasquier, Recherches. l. VII, c. 34: »le peuple facétieusement dit avoir laissé les houseaux pour dénoter un homme qui est mort." Le sans avantpiez y ajoute un détail précis et réaliste qui rehaussse l'effet comique. —

Digitized by Google

(XXV.) XIX.

Item, je laisse par pitié,
A trois petiz enffans tous nuds,
Nommez en ce présent traictié,
Affin qu'ilz soient mieulx congnus,
5 Pouvres orphelins impourveuz,
Et desnuez comme le ver;
Je ordonne qu'ilz soient pourveuz,
Au moins pour passer cest yver.

(XXVI.) XX.

Premièrement, Colin Laurens,
Girard Gossoin et Jehan Marceau,
Desprins de biens et de parens, —

V. (*XXV.*) **XIX.** **1.** A. B. L. *en pitié.* C. *et en pitié.* D. *Derechief je laisse en p.* — **4.** **5.** M. *qu'itz en soient.* L. *omet le 4e vers.* A. B. C. D.

4. *Paouvres orphelins impourveuz.* (B. *et orph.*)

5. *Tous deschaussez tous despourveuz.* (A. *et desvestuz.*)

(B. *Tous deschaux et tous desvestus*). —

7. C. *que soient.* D. *qu'ils seront.* —

V. (*XXVI.*) **XX.** **2.** A. *Gossain et I. Moreau.* B. *Gossouin.* D. *Gossuin.* — **3.** *Despourveuz de biens de parens.* —

C. (XXV.) **XIX.** **1.** par pitié, voir p. 85. — **4, 5.** Affin etc., voir p. 111—113. — **6.** desnuez, comp. M. d'Escouchy, Chronique, éd. Beaucourt, I. p. 154: »notables bourgois qui furent du tout mis en destruction et desnuez de tous biens." —

C. (XXVI.) **XX.** **3.** desprins; desprendre — to loose from. to let his hold goe, Cotgrave; comp. esclore du huit. suiv, Coquillart. Monologue des perruques, éd. d'Héric. II. 269:

Mince d'argent, povre endossé,
Nu et despris, pour tout comprendre.

Digitized by Google

Et n'ont vaillant l'ance d'un ceau, —
5 Chascun de mes biens ung fesseau,
Ou quatre blancs s'ilz l'ayment mieulx;
Ilz mengeront le bon morceau,
Les enffans, quant ilz seront vieulx.

(XXVII.) XXI.

Item, ma nomination,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par résignation,
Pour esclaure d'aversité
5 Pouvres clercs de ceste cité,
Soubz cest intendit contenuz:
Charité m'y a incité,
Et Nature, les voyans nuds.

---

4. B. C. D. L. M. *Qui n'ont.* — **5.** A. *A. chascun.* — **6.** B. L. *s'ilz aym.* C. *si l'ayment.* — **7.** A. B. *les bons m.* D. L. M. *maint.* — **8.** A. B. C, D. L. M. *je seray.* —

V. (*XXVII.*) **XXI.** **3.** A. *esclandre.* B. *secourir l'adv.* C. *exclurre.* D. *seclurre.* L. M. *forclorre.* — **5.** A. *paouvres.* — **6.** A. *ce.* — **7.** B. *le m'a inc.* —

(l'éditeur, lisant espris, manque le sens du passage). — **6.** quatre blancs; pour leur valeur, comp. pièces justificatives dans le 3me vol. de la Chronique de M. d'Escouchy, éd. Beaucourt, p. 268: »qu'il ne leur laira à chascun deux blans pour fere leur barbe." — **8.** ilz seront, comp. p. 108, 109, nt. 1.

C. (XXVII.) **XXI.** **1.** nomination; comp. Coquillart, I. 131:

Au moins les nominations?

et la note de l'éditeur. — **4.** esclaure, voir p. 20, 21, nt. 1. —

Digitized by Google

(XXVIII.) XXII.

C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux pouvres clercs, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry,
5 Humbles, bien chantans au lectry.
Je leur laisse cens recevoir
Sur la maison Guillot Geutry,
En attendant de mieulx avoir.

(XXIX.) XXIII.

Item, et je ordonne la Crosse,
Celle de la rue Saint Anthoine,
Ou ung billart de quoy on crosse,

V. (*XXVIII.*) **XXII.** **1.** B. *Courtin.* — **4.** A. *Et bien servans sans.* — D. *intervertit l'ordre des vers* 4 *et* 5. — **6.** A. B. D. L. M. *sans recev.* — **7.** A. *Guesdry.* B. L. M. *Gueuldry.* C. *Guettry.* —

V. (*XXIX.*) **XXIII.** B. *omet ce huitain.* — **1.** C. D. L. M. *Item et j'adjoinctz à la C.* (L. *Item je.* M. *Item plus je*). — **3.** A. M. *Et.* L. *En.* —

C. (XXVIII.) **XXII.** **6.** cens etc.; l'allusion contenue dans les derniers vers nous échappe; nous ne croyons pas qu'il s'agit d'un cens sur la maison du bourreau, comme M. P. Lacroix interprète ce passage; alors l'équivoque de cens recevoir et sans r. perdrait tout son sel. Villon, avec toute sorte de circonlocutions, dit en réalité qu'il ne laisse rien »aux pouvres clercs." Comp. G. T. CXXI. —

C. (XXIX.) **XXIII.** **1.** **2.** la Crosse etc. voir p. 88—90. — **2.** rue, monosyllabique, comp. h. XL. 5 du Grand Test. sue, et elle, brais, amie, h. (VI.) et (XIV.) du Petit Test. — **3.** billart, la qualification: de quoy on crosse, ne sem-

Et tous les
5 Aux pigons
Enserrez so

---

5. A. D. *en l'essoi*
6. A. *Enfermez.* —

---

ibera point superflue à ce
lard signifiait d'abord b
fait mention dans les C
Nouv. XI, propos facétieu
Saretier (Recueil de
J'ey un bill
Mais mon bill
le Testament de F
note de M. de Montaiglo
Vie de St. Christo
& pigons, dans le M i
le 1490 (J. Michel), Bra
gar
Tousiours
pigons, en général,
me et de la Fem
Quant jeu
Elle le fai
dans le passage de Vill
strapper; Ballade
par essoine, pour
Aucuns
Qu'elle
la note de l'éditeur s
aussi p. 85. — **6.**
mots usités en langa
préférait enfermer
ms. des cent Nouv.
XXIX, éd. Garnier,
ses prisonniers étant
lière ne doit pas n

Digitized by Google

Et tous les jours plain pot de Seine,
5 Aux pigons qui sont par essoine,
Enserrez soubz trappe-vollière, —

---

5. A. D. *en l'essoine.* C. *qui sont soubz la Saine.* — **6.** A. *Enfermez.* —

---

blera point superflue à celui qui se rappelle qu'au XVe siècle billard signifiait d'abord bâton et puis l'autre bâton, dont il est fait mention dans les Contes de la reine de Navarre; (nouv. XI, propos facétieux d'un cordelier). Comp. la Farce du Savetier (Recueil de farces la Valière, n°. 63, f°. 409):

J'ey un billard de quoy biller souloye;
Mais mon billard est usé par le boult, etc.,

le Testament de Ragot, Anc. Poés. Franç. V. 152 et la note de M. de Montaiglon; les expressions jouer du billard (Vie de St. Christofle), billes, billettes, biller. — **5.** pigons, dans le Mistère de la passion Jesu Christ de 1490 (J. Michel), Brayhault, le géolier, comme il le dit lui-même:

garde cy le coulumbier,
Tousiours avons oeufs ou pigons;

pigons, en général, sont les niais; voir le Débat de l'Homme et de la Femme, Anc. Poés. Franç. I. p. 5:

Quant jeune pigon femme englue,
Elle le fait devenir grue;

dans le passage de Villon ce sont donc les niais qui se sont laissé attrapper; Ballade du Jargon, IV. vs 17, et III. vs. 33. — par essoine, pour leur peine, en punition, voir Coquillart, I. 53:

Aucuns dient pour tout essoine
Qu'elle doit assaillir la porte etc.,

(la note de l'éditeur sur ce vers fausse l'esprit du passage) comp. aussi p. 85. — **6.** enserrez; en serre et enserrer sont les mots usités en langage populaire; à la fin du XVe siècle on préférait enfermer, comme il appert de la comparaison du ms. des cent Nouv. Nouvelles avec les anciens imprimés, nouv. XXIX, éd. Garnier, p. 135. — soubz trappe-vollière, les prisonniers étant comparés à des pigeons, l'expression volière ne doit pas nous étonner; Cotgrave, a dove-cote stan-

Digitized by Google

Mon mirouer bel et ydoine,
Et la grace de la geollière.

(XXX.) XXIV.

Item, je laisse aux hospitaulx
Mes chassiz tissuz d'arignée;
Et aux gisans soubz ses estaux,

V. (*XXX*), **XXIV**, **2**. A. *arignie*. B. *d'arignées*. — **3**. A. *sur les e*. B. C. *soubz les e*. L. M. *sur ces. e*. —

---

ding on pillers; dessoubz la trappe, signifie aussi: en prison, Myst. de Ste Barbe, l. l. f°. 607:

Madame poit,
Madame sue dessous la trape;

au sens propre on se sert de l'expression quand les prisonniers sont mis dans un fossé obscur, comme ceux dont Villon parle; la Vie de Saint Vincent, ms. fr. de la Bibl. Nat. n°. 12. 538 s. p:

Le chartrenier: Entrez, j'ay ouverte la trappe
Voiez le la tout estandu. —

7. mirouer, voir p. 37, nt. 2.; on conçoit combien le miroir bel et idoine leur sera utile dans le trou noir où ils sont plongés. — **8**. la grace de la geollière, remarquez bien que c'est le miroir que le poète appelle beau, non pas la geollière qu'il dote de cette qualité; nous avons donc toute liberté de nous la représenter malpropre et hideuse et de concevoir sa grace comme un essoine de plus pour les pauvres prisonniers. —

C. (XXX.) **XXIV**. **3**. Soubz ses estaux; ses = ces, comp. h. (XXII) vs. 4; se coucher sous les étaux est signe de la plus profonde misère; (il faut toujours se rappeler que le poète écrivait au milieu de l'hiver et qu'il était probablement frileux comme Baudelaire sous la plume duquel le mot frimas aussi retourne souvent) comp. le Mystère de Sainte Barbe, l. l. f°. 791: En comparaison avec vous, dit le géolier, aura une douce nuit celui,

Digitized by Google

Chascun sur l'œil une grongnée,
5 Trembler à chière renffrongnée,
Maigres, veluz et morfonduz;
Chausses courtes, robbe roignée,
Gelez, murdriz et enfonduz.

---

5. B. *Tremblans.* — **7.** B. *et robes rongnées.* — **8.** A. *et morfonduz.* —

---

qui se couche sous les étaux
Dessus le fumier des chevaux. —

4. grongnée, qu'on cherche en vain dans les dictionnaires et qu'on a expliqué par emplâtre ou meurtrissure, si nous ne nous trompons, vient de groin. Une forme emphatique de ce groin est engrongne pour engroin, (comp. cri(g)ne et crin, gaigne et gain) voir les Actes des Apostres, ms. du Brit. Mus. add. n°. 17427, f°. 12:

Corbin. Encore le villain grongne,
Bien luy pourray d'une engrongne
Sus les dens
Non dedens,
Pour mieulx renformer sa trongne,
Donner ung coup si plus hongne.

Dans ce passage le mot engrongne signifie clairement l'instrument au moyen duquel le coup est appliqué (on rencontre autre part le mot grogner (gronger) avec le sens de férir, Ducange, in voce grugnum.); la grognée ne peut donc être autre chose que la blessure infligée par l'engrogne, le groin ou le grognet des piétons du guet qui passent en fouillant avec leurs armes sous les étaux. Comp. aussi Ducange, in voce grugnum, groignet, armorum species, un baston que l'en nomme groignet. — **8.** enfonduz, selon Marot, creux et descharnez, selon Prompsault, ne pouvant se soutenir; les autres commentateurs et traducteurs suivent soit Marot, soit Prompsault; Cotgrave donne enfondu: muck-wet, wringing-wet. On ne rencontre pas souvent le mot; E. Deschamps l'a (ms. fr. Bibl. Nat. 840, f°. CLXXX):

Digitized by Google

(XXXI.) XXV.

Item, je laisse à mon barbier
Les rongneures de mes cheveulx,
Plainement et sans destourbier;
Au savetier, mes souliers vieulx,
5 Et au frappier, mes habits tieulx
Que, quant du tout je les délaisse,
Pour moins qu'ilz ne coustèrent neufz
Charitablement je leur laisse.

(XXXII.) XXVI.

Item, je laisse aux Mandiens,
Les Filles Dieu et les Beguynes,
Savoreux morceaulx et frians,
Flahons, chappons, grasses gelines,
5 Et puis preschier les Quinze Signes,

V. (*XXXI.*) **XXV.** **2.** A. *la rongneure.* — **3.** C. *sans descombrier.* — **6.** B. *q. de tout point je les laisse.* C. *quant ainsi je les d.* — **7.** A. *qu'ilz ne me coustent.* B. *qu'ilz ne coustent tous n.* —

V. (*XXXII.*) **XXVI.** **2.** A. B. C. D. L. M. *aux f. D. et aux B.* — **4.** A. *flacons.* C. *Faucons.* D. *Chappons,*

Coqus, camus, cornus et malostrus,
Coquars, cornars, fetars et druz paillars,
Trop tost venus, e n f o n d u s, mal vestus, etc.

On peut éliminer, ce me semble, l'interprétation de Cotgrave, qui ne va pas avec g e l e z et celle de Prompsault (J. P a y n e: with halting pace), qui ne convient guère à g i s a n s, et considérer e n f o n d u s comme le partc. d'e n f o n d r e r. (voir P a l s g r a v e, p. 399, sur les verbes à conjugaison double); le sens alors serait: c a s s é s, r a p e t i s s é s par le froid et la misère. —

C. (XXXII.) **XXVI.** **2.** L e s F i l l e s D i e u etc., voir p. 109. — **4.** F l a h o n s, voir p. 103. nt. 1. — **5.** S i g n e s, pour la

Digitized by Google

Et abatre pain à deux mains.
Carmes chevauchent noz voisines,

---

flaons L. M. *chappons*, *pigons*. —

---

prononciation, voir Palsgrave, p. 8, H. Estienne, Hypomneses de Gallica Lingua, 1582, p. 60, Livet, Grammaire franç. p. 364. — **6**. abatre pain; Molinet, Roman de la Rose, (ms. 698, de la Haye) nous peindra le moine qui abat le pain, f°. LXXI, v°.: »ceulx qui pour abatre le pain font le lolin anant les rues, clinent la teste d'ung letz, vestu d'ung habit tant rasé que ung poul ne porroit tenir sus et au couvert vous sont comme gorriers." Abattre (recueillir, mettre la main sur,) pain se dit en général pour recueillir des dons, gagner de l'argent, comme dans la moralité du Chevalier qui donna sa femme au dyable, Ancien Théâtre Franç. éd. Viollet le Duc, III. p. 438:

Le pipeur. Si trouver me puis sus le banc, (c.à.d. à la taverne ou en quelque lieu propice)
Et quelque gavion de ludie, (niais)
Croyez que je ne fauldray mie
A abatre pain largement.

Abattre semble presque appartenir au jargon des moines, du moins on le rencontre fréquemment, dans le sens que Villon lui donne et qui est ignoré par les dictionnaires, où il est question des bons frères et de leurs associés les porteurs de bulles. »Vous les aves abbatus (les écus) à tous les dyables," dit p. e. Maillard à ces derniers, Sermones de Adventu, éd. Pigouchet, 1500, f°. XXVI. Cependant l'expression a aussi pénétré la vie commune; comp. Poésies des XVe et XVIe siècle, Paris, Silvestres, 1830—32, Sermon nouveau sur tous les maux que l'homme a en mariage, p. XI:

S'il a de l'argent sans rabat,
Tout contant el le vous abat. —

chevauchent; comp. Maillard, l. l. f°. 41. r°.: »Quidam garsio dicebat quod tunicae aperte ante sunt inventae ad eundum pedester. Non dicam ultra, bono intelligenti pauca sufficiunt: credo totum oppositum." On pourrait citer ce

Digitized by Google

Mais cela, ce n'est que du moins.

(XXXIII.) XXVI.

Item, laisse le Mortier d'or

S. A. *ne m' est que d. m.* —
V. (*XXXIII.*) **XXVI. 1.** A. B. D. *je laisse.* —

---

passage comme preuve de la blague populaire qui procédait comme Villon en suggérant totum oppositum. — noz voisines, encore un mot qui, au sens où il est pris ici, se rapporte fréquemment aux ecclésiastiques; comp. Ct. Nouv. Nouv. la LVIe Nouv.: »Ceste bonne damoiselle s'accointa d'un curé qui estoit son voisin de demye lieue et furent tant voisins et tant privez l'un de l'autre que le bon curé tenoit le lieu du gentilhomme toutes foiz qu'il estoit dehors." Dans la Pronostication Nouvelle, Anc. Poés. Franç. XII. 152 il est dit:

Prestres chevaucheront leurs voysines,
Quoy que leurs maris soyent habiles.

noz voisines me semble dit ici en opposition aux Filles Dieu etc., qui étaient destinées à être les amies des Mendiants, tandis qu'ils devraient laisser les femmes des bourgeois aux écoliers et à leurs amants. — **S.** cela, ce n'est que du moins; comp. Les actes des apotres, éd. 1537, II. f°. XXXVIII:

Ha, cela ce n'est que du moins!

Vie de Sainct Christofle, l. l.:

Ne nous chaille, c'est bien du moins;

Martin Franc, Champion des Dames:

La foy promise est du mains;

Chansons du XVe siècle, éd. G. Paris, p. 51:

Mès maulx souffers n'est que du mains;

c-à-d: de cela ne nous chaille, comme dans la passage de Villon.

C. (XXXIII.) **XXVI. 1.** le Mortier, une enseigne, voir A. Berty, Les enseignes de Paris, Revue Archéologique, XII. p. 8. Le mortier se prêtait à grand nombre d'équivoques; il avait une signification obscène, comme on peut voir aux dictionnaires comiques et par le passage suivant de Deschamps (ms. fr de la Bibl. Nat. 840. f°. CCCXXXIII.):

Digitized by Google

A Jehan, espicier, de la Garde,
Et une potence Sainct Mor,
Pour faire ung broier à moustarde.
5 Et cellui qui fist l'avangarde,
Pour faire sur moy griefz exploicts,

---

2. D. L. M. *l'espicier.* — **3.** B. C. *Une pot.* A. B. C. D. L. *p. de St. Mor.* — **5.** B. C. *A celuy.* L. *Et a celluy.* —

Un mortier use six piles;
Trop y broiay, s'en ay vergogne.
Tousiours veult mortier qu'on besogne, . . .
Plus n'en puis, tel broier ressogne
Par deffault etc.

Villon, dans ses vers sur Jehan de la Garde, côtoie l'obscénité sans donner satisfaction au pauvre épicier; ainsi mortier était encore usé dans une autre locution, que l'on trouve p. e. dans le Sermon sur les maux de mariage, éd. Silvestre, p. VIII:

Nonobstant le mal qu'il eut hier,
Fauldra qu'il trayne le mortier;

c-à-d. trainer sa croix comme mari malheureux. — **2.** Jehan; on peut conclure d'un passage du Grand Test. huit. CXXVII, que l'épicier méritait bien son nom de Jean, qui signifiait et cornard et cocu; comp. une note de La Monnoye sur la LXIIIe nouvelle de B. des Périers. — espicier; les espicières, comme les pasticières semblent avoir eu une fort mauvaise réputation au XVe siècle; comp. le poème bien connu de H. Baude (ms. fr. Bibl. Nat. 1716. f°. 34.):

Je ne veul point parler de l'espicière,
Elle ayme trop, si fait la pasticière.

3. potence Sainct-Mor, une béquille pour soutenir celui qui souffre de la goutte, voir H. Estienne, Apologie pour Hérodote, éd. 1735, II. p. 249. Voir aussi Deschamps, ms. f° CCCXXXIII:

Sire, j'ay goute
De Saint Mor. —

4. broier à moustarde; on disait au figuré broyer sa moutarde pour: ruminer sa mauvaise humeur, songer; comp.

Digitized by Google

De par moy Saint Anthoine l'arde!
Je ne li feray autre laiz.

(XXXIV.) XXVIII.

Item, je laisse à Mèrebeuf
Et à Nicolas de Louviers,
A chascun l'escalle d'un œuf,
Pleine de francs et d'escuz vielz;
5 Tant au concierge de Gouvieulx,
Pierre de Rousseville, ordonne; —
Pour le donner entendre mieulx,
Escuz tieulx que le prince donne.

---

7. C. *Et par moy.* — **8.** L. M. *lairray.* —

V. (*XXXIV.*) **XXVIII.** **1.** B. *om: Item.* A. B. L. *Malebeuf.* D. *Mirebeuf.* M. *Mairebeuf.* — **2.** C. L. M. *Louvieux.* — **3.** A. *l'escale.* — **5.** B, D. L. M. *Quant au c.* C. *Et au conc.* A. *de Goigneux.* — **6.** C. D. L. M. *Pierre R. j'ord.* — **7.** B. *les donner à ent.* C. *donner en attendant m.* D. *correct. ly donner encorez m.* L. *leur donner entre e.* M. *leur d. entremy eux.* — **8.** D. L. M. *que princé les donne.* —

Les Actes des Apostres, éd. 1537. I. f°. LVIII:

Griffon. Que fais-tu? Broyes (ms. B. M. broys) tu ta moustarde? —

C. (XXXIV.) **XXVIII.** **1.** Merebeuf, voir Longnon, p. 116. — **7.** donner entendre, on disait au XVe siècle: donner à entendre et donner entendre, comp. Jehan de Paris, éd. Montaiglon, p. 5 »par leur faulx donne(r) entendre"; voir p. 83, nt. 2; p. 125, nt. 4; Villon continuant à leurrer ses légataires par le vain mirage de ses dons, ne parle pas de donner, mais de donner entendre, deux verbes qu'il faut lier étroitement et expliquer en regard de la pointe du dernier vers.

Digitized by Google

(XXXV.) XXIX.

Finablement, en escripvant,
Ce soir, soulet, estant en bonne,
Dictant ses laiz et descripvant,
J'ouy la cloche de Serbonne,
5 Qui tousiours à neuf heures sonne
Le Salut que l'Ange predit;
Si suspendy et mis à bonne,
Pour prier comme le cuer dit.

(XXXVI.) XXX.

Ce faisant, je me entreoublié,

V. (*XXXV*). **XXIX.** **7.** A. B. *mis en bonne.* C. *y mis bourne.* D. *mis en bourne.* L. *mis en somme.* M. *mis cy bourne.* — A. B. *que le curé dit.* —

V. (*XXXVI.*) **XXX.** *Voir p.* 142. — **1.** A. *ce fait.* —

C. (XXXV.) **XXIX.** **2.** estant en bonne; Cotgrave, estre en ses bonnes, to be in a good mood, voir aussi: Oudin, Curiositez Françoises, in voce. — **3.** ses = ces. **4.** J'ouy la cloche; est-ce que l'effet poétique, obtenu par cette cloche qui sonne le Salut, serait une réminiscence d'un passage du Pélérinage de l'âme de Guilleville, appelé aussi le Songe du cordelier, livre fort populaire au XVe siecle? La plus ancienne version que j'en ai eue sous les yeux (Brit. Mus. Harl. 4399, f°. 88.) porte:

Mais ensi comme je estoie
En teil point, en teil tourment,
Je oy l'orloge dou couvent
Qui pour les matines sonnoit, etc.

Serbonne, voir p. 37. — **7.** mis à bonne = m'arrêtai; bonne = borne; (comp. le dernier vers du Petit Test: mis à fin); nous n'avons pas retrouvé l'expression en d'autres écrits. — **8.** cuer, voir p. 52. —

C. (XXXVI.) **XXX.** Comp. pour les quatre huitains suivants pp. 129—132. — **1.** entreoublié, voir p. 25; entre indique

Digitized by Google

Non pas par force de vin boire,
Mon esperit comme lié;

---

3. A. *Mon esprit.* C. *L'entendement.* —

---

le commencement ou l'à peu près d'une action ou d'un état, mais peut être aussi une forme emphatique du verbe simple; p. e. L'incarnarion et nativité de Jesu Christ, 1474. f°. CLXVII:

Après, t'es-tu entroublié?
Avant! —

3. esperit, de trois syllabes comme (IX.) 2. A ce propos nous rappellerons brièvement que la psycho-physiologie du moyen-âge, suivant en cela les traces d'Aristote et son traité de Anima, divisait le principe vital, l'Anima, en trois parties, trois âmes distinctes: anima vegetativa, anima sensitiva et anima intellectiva. Dès l'abord le domaine de l'âme sensitive n'était pas exactement déterminé (comp. Werner, die Psychologie des Duns Scotus, Mémoires de l'Académie de Vienne, 1877, p. 40, idem, Der Averroismus in der christlich-peripatetischen Psychologie, Bulletin des séances de l'Acad. de Vienne, 1881, p. 207.), la Mémoire, qu' Aristote avait définie comme une des fonctions de l'âme sensitive, montait en grade pendant le cours du Moyen-Age et devenait non seulement une partie de l'âme intellective (Werner, die Psychologie des Bonaventura, Bulletin etc. 1876, p. 121), mais l'intelligence elle même (Werner, Duns Scotus, l. l. p. 46: »Die Seele kann die Species der Dinge nicht, wie Thomas von Aquino will, denkend in sich activiren, sie kann dieselben einfach nur recipiren; der Intellect als Recipient und Bewahrer jener Species — das ist eben die Memoria," comp. aussi ibid. p. 73.) Cependant, tout en spiritualisant la Mémoire, on lui gordait son local au cerveau qui lui avait été assigné de longue date, et qui communiquait par des pertuis avec les autres parties de la tête. (Werner, Bulletins etc., 1874: Averroïs Paraphrasis l. de Memoria et Reminiscentia, Aristoteles, Opp. Venetiis, 1570, VII. 158; Raym. Lulli Opp. ed. 1737, Tom. VI, De Anima rationali f°. 19: »cerebrum occipitis organum memoriae.") Elle demeurait là

Digitized by Google

Lors je senty dame Memoire
5 Respondre et mectre en son aulmoire
Ses espèces collateralles,
Oppinative faulce et voire,
Et autres intellectualles.

---

5. B. C. *Reprendre.* — **6.** C. *Snr expèees.* — **7.** A. *faulee et en boisme.* — **8.** A. *Interlectualles.* —

---

avec ses potentiae ou potestates que l'on nommait aussi vertus, espèces, accidents, (comp. e. a. Werner, Bonaventura l. l. p. 120) et que Villon semble nommer espèces collaterales pour indiquer leur différence d'avec les espèces des choses que la Mémoire recueillait (voir sup. la citat. de Duns Scotus): l'opinative, un des attributs de l'intelligence (la qualification de faulce et voire n'y est pas ajoutée à l'aventure, car c'est justement ce qui la distingue des sens qui, dans leur domaine, disent toujours vrai; Aristote, de Anima, l. II. summa VII. c. I.: »sentire enim propria semper est verum, distinguere autem potest falsari." R. Lullus l. l. f°. 43: anima habet potentiam opinativam cum qua habet opinionem quae procedit in affirmationem et negationem"), l'extimative, originalement une fonction de l'âme sensitive, plus tard montée en grade avec la Mémoire (voir Werner, die Psychologie des Roger Baco, Bulletin etc., 1879. p. 483—487; pour A. Chartier aussi, dans son traité de l'Espérance, l'estimative, tout comme la mémoire, est une vertu sensitive), le sentiment de répulsion et d'attraction, la vertu au moyen de laquelle la mémoire distinguait et séparait les idées; la similative et formative, les fonctions par lesquelles les conceptions abstraites se formaient etc. — **3.** lié = liai; le sommeil est considéré comme un lien dans la physiologie du Moyen-Age, »vinculum et immobilitas quaedam," Aristoteles, liber de Somno et de Vigilia. — **5.** Respondre, voir p. 61, nt. 2. — **7.** voire, comp. pp. 44, 45. —

Digitized by Google

(XXXVII.) XXXI.

Et mesmement l'extimative,
Par coy prosperité nous vient;
Similative, formative,
Desquelez souvent il advient
5 Que, par leur trouble, homme devient
Fol et lunaticque par moys:
Je l'ay veu, ce bien m'en souvient,
En Arristote aucunesfoiz.

(XXXVIII.) XXXII.

Donc le sensitif s'esveilla

V. (*XXXVII*). **XXXI.** **2.** B. *Par quoy prospective n.* C. *Par qui la perspective v.* — **3.** A. B. *Simulative.* — **4.** C. *Par quoy bien s.* — **5.** A. *Que par lair* (*une main postérieure en à fait airt*) *trouve.* B. *p. leur cours.* — **7.** A. *veu bien m.* B. *leu se bien m.* C. *leu dont il m.*

V. (*XXXVVII*). **XXXII.** **1.** A. *le sensif.* C. *Mais le se.* —

C. (XXXVII.) **XXXI.** **2.** prosperité; est ce une allusion à la paraphrase d'Averroës du livre d'Aristote, de Memoria etc., Opp. VII. p. 157: »et est illa virtus, quam Avicenna vocat existimationem; et per hanc virtutem fugit animal naturaliter nocitiva, licet nunquam senserit ipsa?" — **7.** veu; on chercherait envain un passage en Aristote qui se rapporte aux paroles de Villon, aussi l'expression veu nous semble une équivoque qui veut dire en même temps que le poète a trouvé l'observation dans les œuvres d'A., et en a remarqué la justesse par l'exemple d'A. lui-même. ce = se (si), voir p. 99, nt. 2. —

C. (XXXVIII.) **XXXII.** **1.** sensitif; »Somniare," dit R. Lullus dans son Liber Proverbiorum f°. 87 (Opp. Tom. VI.), »est confusus actus ex vigilare et dormire." On peut songer per vegetativam et per sensitivam. »Per sensi-

Digitized by Google

Et esvertua fantasie,
Qui tous organes resveilla,
Et la souveraine partie
5 Teint en suspens, comme amortie,

---

2. B. *esmeut toute la f.* **3.** A. *tous argeutis.* B. *les organes tout troubla.* C. *tous les dormans.* — **4.** A. B. *Et tint la s.* C. *Car la s.* — **5.** A. *En souppirant c.* B. *En suspens et comme mortie.* C. *En suspens estoit a.* —

---

tivam somniant homines similitudines appetituum particularium sensuum." — **2.** esvertua, excita. fantasie; R. Lullus, l. l: Imaginativa est centrum somniandi quia in ipsa multiplicantur species per quas animalia somniant. L'envahissement de l'esprit par la rêverie est assez vaguement décrit par le poète; selon Averroës, Paraphrase du livre de somniis d'Aristote, Opp. VII, p. 169): in vigilia sensibilia extrinseca movent sensus, et sensus communis (le sensitif) movet virtutem imaginativam (la fantasie); in somno autem, quando virtus imaginativa imaginata fuerit intentionem, revertetur et movebit sensum communem." — **3.** organes; la leçon n'est pas sûre; on peut lire aussi argeutis du ms. A, qu'on interprétera par subtilités (un des nombreux traités de Anima nous apprend: »in quibus spiritus phantasticus purior est, illis etiam subtiliora et magis significantia somnia accidunt."); on pourrait trouver des analogies de la forme insolite d'argeutis, msc. pl. pour arguties, dans fantasis, jaleusis etc. ms. fr. Bibl. Nat. 24, 341, f°. 13. Cependant nous nous sommes décidé á lire organes parce que nous avons trouvé, il est vrai dans un traité de Anima du XVIe siècle, la définition suivante du songe, (De Anima, commentarii Ph. Melanchthonis, Wittebergiae, 1575, p. 272): Somnium est phantasia ex specibus sensibilibus relictis in cerebro concepta, varias cogitationes et imagines exprimentibus spiritibus, qui famulantur phantasiae;" et le même traité appelle régulièrement ailleurs ces spiritus famulantes, idonea organa phantasiae. — **5.** en suspens, comme amortie; comp. Aristoteles, de Anima, l. II. in fine: »quia intellectus sincopizatur

Digitized by Google

Par oppression d'oubliance,
Qui en moy s'estoit espartie
Pour montrer des sens l'aliance.

(XXXIX.) XXXIII.

Puisque mon sens fut à repos
Et l'entendement desmelé,
Je cuidé finer mon propos;
Mais mon ancre c'estoit gelé,
5 Et mon cierge trouvé soufflé,
De feu je n'eusse peu finer;
Si m'endormy, tout enmouflé,
Et ne peuz autrement finer.

---

7. B. *de moy s'estoit deppartie.* C. *estoit esp.* — **8.** A. C. *de sens.* B. *de sens la science.* —

V. (*XXXIX.*) **XXXIII.** **1.** A. *Puis m. s. qui f.* B. *Lorsque m. s.* — **2.** A. *desveillé.* B. *Et mon sentement d.* — **4.** A. C. *ancre estoit g.* B. *trouvay g.* — **5.** A. *estoit s.* C. *trouve freslé.* — **6.** C. *Et n'eusse peu de f. f.* B. *trouver.* — **7.** B. *boursoufflé.* C. *C'estoit assez tartevelé.* — **8.** A. *finir.* C. *Pourtant il me convint f.* —

---

ab aliquo accidente, aut sommo." — **6.** oubliance, voir p. 131. — **7.** espartie; répandue, dispersée, voir Journal d'un Bourgeois de Paris, éd. Tuetey, p. 233: »comme bestes que ung loup espart ça et là." — **8.** des sens l'aliance; ni la leçon ni l'interprêtation est aussi sure qu'on la désirerait; on croirait presque que Villon avait devant l'esprit la définition d'Aristote du sommeil: »somnus copula est sensuum," ou celle d'Averroës »somnus est ligamentum virtutum," et qu'il les a mal comprises. —

C. (XXXIX) **XXXIII.** **1.** Puisque = postquam. — **2.** desmelé; Cotgrave, in voce, opened, cleered, disintangled. — **4.** c'estoit = s'estoit; comp. p. 99, nt 2. — **6.** finer, voir p. 61. nt. 2. — **7.** enmoufflé, Cotgrave, in voce, bemuffled, wrapt within clothes. —

Digitized by Google

(XL.) XXXIV.

Fait au temps de ladicte date,
Par le bien renommé Villon,
Qui ne mengue figue ne date,
Sec et noir comme escovillon;
5 Il n'a tente ne pavillon
Qu'il n'ait laissé à ses amis,
Et n'a mais que ung peu de billon,
Qui sera tantost à fin mis.

Cy fine le Testament Villon.

V. (*XL.*) **XXXIV.** **2.** B. *ung bien.* D. L. M. *bon renommé.* — **3.** C. *mangeust.* — **4.** B. *comme ung e.* — **5.** A. *Qui n'a.* — **7.** A. C *Et n'a plus.* B. *Il n'a mais.* — **8.** A. *tantost sera affin.* C. *sera tost à la f.* D. *en la fin.* — C. *Et ho.* — D. *Explicit.*

C. (XL.) **XXXIV.** **7.** mais, voir p. 43/44.

Digitized by Google

Digitized by Google

VARIANTES DES ÉDITIONS MODERNES.

P. = Oeuvres de Maistre François Villon, corrigées et augmentées etc. par J. H. R. Prompsault. Paris. Techener, 1832 (Ebrard, 1835).

I. = Oeuvres complètes de François Villon, édition préparée par La Monnoye, mise au jour par M. Pierre Jannet, Paris, Picard, 1867.

L. = Oeuvres de François Villon publiées par Paul Lacroix, Paris, 1877.

I. **1.** P. I. *Mil quatre cens.* P. I. L. *cinquante-et-six.* — *II.* **3.** P. I. L. *Lorsque les loups vivent.* — **6.** I. *Cy me vint v.* L. *Me vint le v.* — **8.** P. I. L. *souloit.* — (*III.*) **1.** P. I. L. *feis.* — **4.** P. I. *Sans ce que jà luy en fut m.* L. *Sans que ja luy en fust de m.* — **5.** P. *Dont j'ay deuil et me p.* — **7.** P. *victorieux.* — **8.** P. *du dieu d'a.* — (*IV.*) **1.** P. *se je prens.* I. *se je penze.* L. *en ma f.* — **2.** P. I. *regrets.* — (*V.*) **7.** P. I. L. *veult.* — (*VI.*) **5.** P. I. *ne me departir.* L. *il me convient partir.* — (*VII*) **1.** L. *le despart me soit.* — **2.** P. *me esloingne.* I. *m'en esloingne.* L. *Dur, si f. il que je m'esl.* — **3.** P. I. *est dur.* L. *conçoit.* — **5.** P. I. *onc en foret.* L. *Qui plus billon et plus or soingne.* — **6.** L. *Plus jeune et mieulx garny d'humeur.* — (*IX.*) **4.** L. *grace point.* —

Digitized by Google

7. L. *ce nom.* — (*X.*) **1**. I. L. *A celle doneques.* — **3**. P. I. L. *j'en suys.* — (*XI*). **1**. I. *Et à m.* — **6**. P. I. *six solz.* L. *huit solz.* — **8**. P. I. *luy.* L, *leur.* — (*XIII.*) **1**. I. *Trouvé.* — **3**. P. I. L. *tachon.* — **4**. P. *qu'il veult.* — **5**. P. *ou la v.* P. I. L. *qu'on ne peult p.* — **6**. L. *qui l'a.* — **8**. I. *Ou est.* — (*XIV*). **2**. P. I *elergeon au.* L. *clergeon de.* — **6**. P. I. L. *trumellieres.* — (*XV.*) **4**. P. *Obstant que.* — I. *Ce obstant que.* L. *Nonobst.* — **6**. P. *et* L. *intervertissent l'ordre des trois derniers vers.* P. *sens ne qu'une a*, I. L. *mais qu'une a.* — **7**. I. *De rec.* — (*XVI.*) **1**. P. I. *plus je assigne.* L. *pour asseurer.* — **7**. P. I. L. *Pour a.* — **8**. P. *auprès.* — (*XVII.*) **1**. P. *je laisse en beau p. d.* I. *Derechief, je laisse en p. d.* — **5**. P. I. L. *grosse.* — **6**. I. L. *Et.* — (*XVIII*) **1**. I. *jeune h.* — **2**. P. I. L. *troys c.* — **3**. P. *Et à.* — **7**. P. I. L. *trop prendre.* — **8**. P. I. L. *ses amis.* L. *requerir.* — (*XIX.*) **5**. P. I. *moutonnier qui tient en procès.* L. *Mouton qui le tient en p.* — **8**. *L. ès eeps.* — (*XX.*) **1**. P. *Item à J. R.* — **2**. P. I. L. *Je laisse.* — **3**. P. I. *Por ses paouvres seurs grafignier.* L. *Peches, poires, sucre figuier.* — **6**. P. I. L. *aux rains.* — **8**. P. *pourra p. se p.* — (*XXI.*) **2**. P. *Et a. P. le b.* L. *A. m.* P. *Basann.* — **7**. P. *chés.* — (*XXII.*) **6**. P. I. *à la P.* L. *et la* P. — (*XXIII.*) **4**. P. I. L. *Luy laisse.* — **6**. P. I. L. *A faire.* — (*XXIV.*) **2**. P. *Pour une foys, l.* — **3**. P. I. *sous les m.* — **4**. L. *Ou vers.* — (*XXV.*) **1**. I. *Derechief, je laisse en p.* L. *item je l. et en p.* — **4/5**. *P. Tous deschaussez et devestus.* I. L. *Tous deschaussez, tous despourveuz.* — **7**. P. I. L. *qu'ils seront.* — (*XXVI.*) **4**. P. I. *Qui n'ont.* — **7**. P. I. *maint bon m.* — **8**. I. L. *Ces e.* P. I, L. *je seray.* — (*XXVII.*) **4**. P. I. L. *forcorre.* — (*XXVIII.*) **6**. P. *sans r.* — (*XXIX.*) **1**. I. *Item plus.* L. *Item et.* I. L. *je adjoinctz à la C.* — **3**. P. I. L. *Et ung b.* — **5**. P. I. L. *en l'essoine.* — **7**. P. I. L. *Et mon m.* — (*XXX.*) **3**. P. *sur.* P. I. L. *les est.* — (*XXXI.*) **2**. P. *La rongneure.* — **3**. L. *descombrier.* — **6**. L. *quant ainsi.* — (*XXXII.*) **1**. P. I. *Item aux quatre M.* —

Digitized by Google

2. P. I. L. *Aux F. D. et aux B.* — **4.** P. I. L. *chappons, pigons.* — **8.** P. I L. *ne m'est que du m.* — (*XXXIII*). **2.** P. I. L. *l'epicier.* — **3.** I. L. *potence à S. M.* — **5.** L. *A celluy.* — **8.** P. I. *lairray.* — (*XXXIV.*) **5.** P. I. L. *Quant au c.* — **6.** P. I. *Pierre Ronseville je o.* — **7.** P. *Pour leur donner entremy eulx.* I. *Pour luy donner encore mieulx.* L. *Pour donner en attendant m.* — **8.** P. I. L. *prince les d.* — (XXXV). **1.** L. *estrivant.* — **7.** P. *mis en b.* I. *et cy mis b.* L. *et cy mys bourne.* — **8.** P. *que le curé d.* — (*XXXVI.*) **1.** P. I. *Cela fait.* — **3.** L. *L'entendement.* — **5.** P. I. L. *Rescondre.* — **6.** L. *Sur esp.* — **7.** P. *Faulce oppinative, et boisvie.* — (*XXXVII.*) **2.** L. *la perspective vient.* — **5.** P. I. *l'art trouvé hom d.* — **7.** I. L. *et bien.* — (*XXXVIII.*) **1.** P. I. *Doncques le sensif.* L. *Mais le s.* — **3.** P. I. *Qui tous argeutis.* L. *Et tous argutis.* — **4.** P. I. *Et tint s. p.* L. *Car là s. p.* — **5.** P. I. *En souppirant.* L. *En suspens estoit a.* — (*XXXIX*). **1.** P. I. *Puis mon sens qui f.* — **2.** P. I. *desveillé.* — **4.** P. I. L. *estoit g.* — **5.** P. I. L. *estoit s.* — **7.** L. *C'estoit assez tartevelé.* — **8.** L. *Pourtant il me convint f.* — (*XL.*) **2.** I. *bon ren.* — **7.** P. L. *plus.* —

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX BALLADES

DE

VILLON.

Digitized by Google

DEUX BA

De tout temps
ont cherché à gros
de 1723 apportait
tirées d'un ms
mière, pour ne
d'Alain Chartier; [2])
fit son apparition
ms. rongé et déch
d'après un ms.

[1]) Ed. Jannet, P
1533, le Monologue
au Nouveau Recu
p. XVII—XXXIV.

[2]) C'est la ballade qu

J'ay ur

Elle a été publiée dep
Ballades inédits
de la Bibliothèque M
M. J. Payne l'a tr
Villon p. 133; il n'e
reconnu la moindre tra

[3]) M. Campaux.
stations que la transcr

Digitized by Google

DEUX BALLADES DE VILLON.

De tout temps les éditeurs des œuvres de Villon ont cherché à grossir son bagage poétique. L'édition de 1723 apportait trois ballades [1]) ingénieuses, tirées d'un ms. du XVIe siècle, dont la première, pour ne parler que de celle-là, est l'œuvre d'Alain Chartier; [2]) un fragment d'une autre ballade fit son apparition dans l'édition de 1742, d'après un ms. rongé et déchiré; M. Campaux restitua la ballade d'après un ms. de la Bibliothèque Nationale [3]) et à

[1]) Ed. Jannet, p. 144—147. Pour les additions aux éditions de 1533, le Monologue du Franc Archier etc., voir l'introduction au Nouveau Recueil de Farces Françaises de M. Picot, p. XVII—XXXIV.

[2]) C'est la ballade qui commence par:

J'ay ung arbre de la plante d'amours.

Elle a été publiée depuis dans un recueil rarissime: Rondeaulx et Ballades inédits d'Alain chartier, publiés d'après un ms. de la Bibliothèque Méjanes, à Aix. Caen, 1846. Elle y porte le no. 3, M. J. Payne l'a traduite en anglais dans sa version des Oeuvres de Villon p. 133; il n'est que juste de remarquer que M. Payne n'y a pas reconnu la moindre trace de la main du poète.

[3]) M. Campaux. p. 64, d'apres ms. fr. Bibl. Nat. 1707, fo. 47. Constatons que la transcription de M. Campaux est extrêmement défectueuse.

Digitized by Google

présent elle figure sous le titre de Ballade joyeuse des taverniers parmi les poésies attribuées à Villon [1]); il est à peine nécessaire d'observer que rien n'y trahit soit la pensée, soit la main du poète. Prompsault, dans son édition de 1832, outre les vers dont il augmenta le Petit et le Grand Testament, donna dix vers à la ballade du débat du corps et du coeur de Villon, et cinq nouvelles ballades aux oeuvres diverses [2]); toutes ces poé-

---

On rencontre cette ballade assez souvent dans des mss. du XVe et du XVIe siècles, p. e. ms. fr. 2206, Bibl. Nat. f°. 178. Une annotation du copiste (Ballade contre ceulx qui mectent de l'eaue au vin ou contre noz enemy) prouve sa grande popularité et le différent usage qu'on en pouvait faire.

[1]) Ed. Jannet, p. 174, suivant une version différente de celle de M. Campaux.

[2]) Ed. Prompsault, p. 42; ce sont d'abord le troisième dixain du Débat, tiré du Jardin de Plaisance, éd. Verard, f°. CVIII (la strophe se trouve aussi au n°. LIII de la Bibl. de Stockholm, f°. 34), la Ballade Villon, ms. fr. Bibl. Nat. n°. 1104, f°. 30. (Jannet p. 110), puis deux ballades tirées du ms. D. (voir p. 79 de cette brochure); leur authenticité n'est pas douteuse; on ne saurait en dire autant des deux suivantes: la Ballade des povres Housseurs (Jann. p. 119) et la Ballade contre les Mesdisans de la France (Jann. p. 121). Pour cette dernière ballade Prompsault se fonde sur l'autorité du ms. fr. Bibl Nat 12490, un des volumes du Recueil de I. Robertet. En effet on l'y trouve, f°. 98, fermant la série des ballades de Villon dont le ms. donne une copie; mais il faut observer que l'autorité de ce ms. est nulle, la copie qu'il renferme des œuvres de Villon étant certainement faite d'après une édition imprimée. Un feuillet de garde, sur lequel la ballade se trouvait écrite, peut avoir donné lieu à l'erreur; car elle jouissait de la plus grande popularité; on la rencontre presque partout: au Jardin de Plaisance f°. CC. (séparée par une grande distance des ballades de Villon qui sont au f°. CVIII), parmi les premières plaquettes imprimées (Anc. Poés. Franç. V. 320), dans les recueils mss. des poésies du XVe siècle, comme ms. fr. Bibl. Nat. 2375, f°. 32, n°, 2206, f°. 181 etc. Aucun de ces livres ne l'attribue à Villon; au contraire le n°. 2206 la donne au milieu de six

Digitized by Google

sies ont acquis droit de cité parmi l'œuvre reconnue et légitime de Villon et cependant pour deux de ces ballades, celle des povres housseurs et la Ballade contre les mesdisans de la France, ce droit est plus que suspect, presque nul. La question est plus compliquée pour un groupe de poèmes dont on doit aussi la découverte au zèle de Prompsault et qu'il a publié en appendice, comme supplément aux œuvres de Villon.[1]) Nous traiterons ce problème plus tard, en remarquant toutefois dès à présent que le jugement, porté sur la valeur poétique du Dit de la Naissance, comme Prompsault l'appelle, doit, en tout cas, céder le pas aux preuves matérielles et extérieures qui pourraient être alléguées en sa faveur.

M. Campaux, dans son Etude sur Villon. 1859, avait recueilli une moisson de poésies nouvelles, ballades et rondeaux, plus ample encore que celle de Prompsault. Suivant l'exemple de Lenglet-Dufresnoy, dont le travail est resté manuscrit, M, Campaux avait mis à contribution le Jardin de

---

ou sept ballades authentiques de Meschinot et sans me prononcer ici catégoriquement sur la paternité de la Ballade, il faut constater qu'elle est d'une façon plus antique que celles de Villon · le milieu où elle se trouve au Jardin de Plaisance le prouve du reste. La Ballade des povres Housseurs (pour l'explication de ce mot, voir M. G. Paris, Revue Critique année 1867, nº. 16), suivant Prompsault (p. 53), se trouve intercalée parmi les autres ballades de Villon au Jardin de Plaisance; „j'ai dû la prendre," dit-il, comme s'il avait eu la main forcée, „et en enrichir mon édition." Il paraît qu'on n'a jamais pris la peine de contrôler l'assertion de Prompsault: en effet la ballade des Housseurs, au lieu d'être au milieu des poésies de Villon, en clôt la série (fº. CIX), et celles-ci devant commencer et finir quelque part, il n'y a aucune raison qui nous oblige à accueillir une ballade étrangère dans la série.

[1]) Ed. Prompsault, p. 469, ss; ed. Jannet, p. 105—110.

Digitized by Google

Plaisance et en avait rapporté un choix de pièces qui lui semblaient, de la façon la moins équivoque, faire allusion aux circonstances les plus caractéristiques de la vie du poète.[1]). Les différents éditeurs, venus après l'éloquent ami de la poésie de Villon, MM. Jannet, Lacroix et Moland, à leur tour fait ont fait un choix dans le choix de M. Campaux, et ainsi s'est constituée la rubrique des poésies attribuées à Villon, qu'on ajoute généralement aux éditions modernes.

L'œuvre du poète en est-elle enrichie réellement? On a donné comme raison pour les garder en appendice aux poésies authentiques de Villon, que si elles n'étaient pas le produit de la muse du maître lui-même, au moins on y devait reconnaître les traces de son influence, et on s'est laissé aller à parler de l'école de Villon. Cependant si l'on pouvait démontrer, pièces en main, que le plus grand nombre de ces ballades et rondeaux doit son existence soit aux maîtres, soit aux contemporains de Villon!

Prenons un exemple. M. Campaux[2]) cite un rondeau du Jardin de Plaisance, qui commence par:

De mon faict je ne scay que dire,

et à propos des derniers vers:

A son gré parler je l'écoute,
Puis emprès elle je m'accoute
Sans luy vouloir riens contredire;

il s'écrie: »à moins de supposer une imitation qui aurait été jusqu'au plagiat, on reconnaîtra que l'auteur des derniers vers de ce rondeau est le

---

[1]) M. Campaux, l. l. p. 331.
[2]) l. l. p. 344; Jannet, p. 135.

Digitized by Google

même que l'auteur du h. 56 du Grand-Testament." [1]).

Plagiat ou non, l'auteur du rondeau est un personnage tout à fait différent du bohème de génie qui a écrit le grand-Testament. La suscription du rondeau dans un manuscrit bien connu, renfermant les productions poétiques du cercle de Charles d'Orléans, [2]) nous apprend son nom, Blosseville, un des familiers du duc, qu'il avait suivi en Angleterre et certainement l'aîné de Villon d'une trentaine d'années.

Ce simple nom mis en l'umière, traîne après lui tout un brillant cortège de talents poétiques qui ont chanté leurs amours et leurs déceptions à peu près comme Villon est censé avoir chanté les siennes, avec cette différence pourtant que leur réputation s'est éteinte dans un profond oubli, tandis que toutes les étincelles de leur foyer poétique se sont rassem-

---

[1]) Notons que la comparaison avec les vers du Grand-Test. cloche un peu:

Quoy que je lui voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans *m'* accorder ne contredire;

mais on n'y voit pas de si près quand on est emporté par son sujet et son argumentation.

[2]) Ms. fr. Bibl. Nat. 9223, f°. 38; le ms. (M. d'Héricault l'a décrit, Poésies de Ch. d'Orléans, II, 291.) contient plus de trente rondeaux de Blosseville; une ballade sur la mort de la dauphine Marguérite d'Ecosse (f°. 65) précise le temps où il vivait; un rondeau fort curieux d'Antoine de Guise (f°. 64) montre l'estime où son talent poétique était tenu par ses amis:

Blosseville, noble escuier,
Tous ces fatraz je vous envoye
. . . . . .
Avant qu'ilz aillent aultre voye,
Donnez leur ung tour du mestier.

Pour d'autres détails sur la vie et les œuvres de Blosseville, voir la notice de M. de Montaiglon en tête du Débat du viel et du jeune, Anc. Poés. Franç. IX. 216 ss.

Digitized by Google

blées comme une auréole autour de la tête pelée du vagabond.

Ce n'est pas ici le lieu de restituer à leurs différents auteurs les poésies attribuées à Villon. Ce que nous avons voulu montrer par un seul exemple, c'est qu'avant d'aller glaner parmi les rondeaux anonymes du Jardin de Plaisance des poésies de Villon, il n'est pas superflu de s'orienter dans ce champ inculte jusqu'ici, qu'on appelle l'histoire littéraire du XVe siècle.

Est-ce qu'il est donc si difficile de trouver des vers inconnus de Villon dans le Jardin de Plaisance? Mais non! Voici un huitain, le deuxième de la Ballade des Proverbes (Jannet, p. 116), qu'on a négligé d'y cueillir [1]):

Tant parle-on qu'on se contredit;
Tant vault bon bruyt que grace acquise;
Tant promet-on qu'on se desdit;
Tant prie-on que chose est acquise
5 Tant plus est chère et plus requise;
Tant la quiert-on qu'on y parvient;
Tant plus commune moins est quise;
Tant crie l'on Noel qu'il vient.

Et le rondeau suivant [2]) doit être attribué à Villon, si l'on accepte la théorie assez plausible de Prompsault que l'éditeur du Jardin de Plaisance met à la suite les unes des autres toutes les pièces qui appartiennent au même poète:

---

[1]) Jardin de Plaisance, éd. Verard, s. d. f°. CVIII. Le ms. de Stockholm, f°. 24, donne aussi ce huitain. Nous notons les variantes suivantes: vs. 3. B. se desdit. I. d. P. s'en d. — 5. B. et plus est quise. I. d. P. plus est requise. — 7. B. et moins requise. —

[2]) Jardin de Plaisance, f°. CIX, entre la Ballade des Proverbes et celle contre les langues envieuses.

Digitized by Google

RONDEL.

Jenin l'anemy, [1])
Va-t-en aux estuves
Et toy là venu,
Jenin etc.
Si te lave nud
Et te baigne ès cuves
Jenin etc.

Ceci n'est qu'une boutade sans sel, et l'addition à la Ballade des proverbes présente, s'il se peut, encore moins d'intérêt. Aussi avons-nous mieux à offrir en compensation des ballades que nous avons élaguées de l'œuvre de Villon, non pas parce que l'inédit ou le quasi-inédit en soi a pour nous des charmes, mais parce que nous croyons qu'il faut augmenter autant que possible l'œuvre du poète, d'abord pour pouvoir déterminer plus exactement la chronologie de ses poésies, en second lieu pour avoir une base plus large d'où partir à la decouverte de poèmes inconnus.

Or, la premières condition pour le succès des recherches ultérieures, c'est que la base soit bien solide et que les poésies de Villon soient toutes bien authentiques. Sous ce rapport du moins les deux ballades que nous allons publier ne laissent rien à désirer; le poète les a signées de son nom, leur envoi porte en acrostiche: Villon [2]). La première est

---

[1]) Il faut lire probablement au lieu de Jenin l'anemy, Jenin Lavenu ou L'avenu.

[2]) Comp. p. 146 nt. 2. Nous connaissons une troisième ballade qui possède cet acrostiche, l'avant-dernière des cinq ballades en jargon, que l'on trouve au ms. de Stockholm, f°. 26. Nous l'aurions donnée ici avec les autres, si nous n'avions lu récemment une notice dans le Figaro, annonçant la prochaine publication d'un livre de M. Vitu sur le Jargon

Digitized by Google

donnée par le ms. de Stockholm, si souvent cité dans le cours de notre travail; elle s'y trouve au troisième feuillet, étant précédée de la ballade d'Alain Chartier:

Il n'est dangier que de villain [1]),

et suivie d'une autre ballade dont l'auteur nous est resté inconnu:

Qui ne contreffait l'amoureux [2]).

La ballade de Villon, que nous sachons, n'a jamais été imprimée, et en tant que copie manuscrite, nous connaissons seulement celle de Stockholm.

Ceci n'est pas le cas pour la seconde ballade que nous publions plus loin. Elle a été connue de longue date, mais comme l'œuvre d'Alain Chartier; on la trouve déjà dans les premières éditions de ce poète, imprimées sous le titre: Les fais maistre Alain Chartier; de là elle est passée dans l'édition de Galliot du Pré etc. Ce qui doit nous étonner davantage, elle est comprise dans un des grands recueils manuscrits des œuvres d'Alain Chartier [3]); la place

---

de Villon, où il utiliserait cinq ballades inédites du poète. Evidemment ce sont les ballades du ms. de Stockholm que l'éminent critique a en vue, dès lors nous pouvons tranquillement laisser le soin de publier la ballade à des mains plus compétentes que les nôtres.

[1]) Le ms. Lansdowne 380, du Brit. Museum, comme nous l'avons rémarqué, p. 49, donne explicitement cette ballade à Chartier; elle y est appelée la Ballade faicte et composée par le doulx poète maistre A. Chartier.

[2]) Le scribe du recueil semble avoir rangé parfois les pièces d'après leur contenu ou la façon dont elles étaient écrites. On ne peut donc nullement inférer de la place, occupée par cette ballade, qu'elle est aussi l'œuvre de Villon; d'ailleurs le ton courtisanesque qui y règne, exclut cette supposition.

[3]) ms. fr. Bibl. Nat. 833, f°. 193, Le manuscrit a été décrit par Paulin Paris, VI. 386; il est du commencement du XVIe siècle.

Digitized by Google

qu'elle y occupe, sa présence au dernier feuillet, nous donne peut-être la clef du mystère, comment une ballade de Villon s'est fourvoyée parmi les poésies du docte secrétaire de Charles VII; elle nous paraît avoir été écrite à l'origine par le poète lui-même sur un feuillet de garde ou sur une des feuilles abondantes d'un de ces livres copiés à la hâte et négligemment, qui servaient de base aux scribes pour leurs travaux de commande [1]). Le scribe aura transcrit tout ce qui lui venait sous la main, et voilà Villon enté sur Chartier. Le même brouillon semble avoir été l'original des éditions imprimées [2]); du moins ces éditions, tout comme le ms., font suivre notre ballade par un rondeau et un fragment qui pourraient être attribués avec quelque raison à la main du même auteur.

Le rondeau n'est pas tout à fait indigne de Villon, quoiqu'il me semble plutôt une copie d'une chanson appartenant au cercle de Charles d'Orléans:

La mercy dieu je vis tousiours,
Quelque desplaisir que je porte;
Bon vouloir ma douleur supporte,
Mais j'ay passé tous mes bons jours,
Sans avoir ayde ne secours;
Doulcement mon temps je deporte,
La mercy dieu etc.

---

[1]) Il reste encore grand nombre de ces livrets de scribe; p. e. le ms. Bibl. de Bourgogne nº. 10959 de la Salle d'A. de la Sale est l'original de la copie, faite par Mielot ou un de ses disciples, qui existe sous le nº. 9287 de la même bibliothèque. L'état de ces livrets avec leurs croquis de miniatures nous est le mieux représenté par le ms. du Petit Jehan de Saintré, nº. 9547; comp. aussi le nº. 9629, brouillon de l'histoire de Gilion de Trasignyes, Bibl. de Bourgogne. Villon lui-même a-t-il exercé pendant quelque temps le métier de scribe?

[2]) P. Paris, l. l.

Digitized by Google

Je n'ay plus que faire d'amours,
Desormais ne m'en plaist la sorte,
Aux autres du tout m'en rapporte,
Car quant à moy j'ay fait mon cours:
La mercy dieu etc.

Quant au fragment, on y verra difficilement la trace de l'esprit du poète:

Trop sont à grief meschief livrez
Cueurs qui d'amours sont enyvrez,
En la fin encor le scauras,
Quant ton temps perdu y auras,
Et degastée ta jeunesse
En ceste dolente léesse.
Se tu peuz encores tant vivre,
Que d'amours te voie delivre,
Le temps qu'auras perdu plourras
Mais recouvrer ne le pourras,
Encor se par tout en eschappes.
Car en l'amour ou tu t'entrappes,
Maints y perdent, bien dire l'os,
Sens, temps, chatel, corps, ame et los.

Enfin voici les deux ballades, qui n'ont pas besoin de commentaire.

Digitized by Google

BALLADE.

I.

Il n'est soing que quant on a fain,
Ne service que d'envieux,
Ne mascher qu'ung botel de foing,
Ne fort guet que de homme enivreux,
5 Ne clémence que felonnie,
N'asseurence que de peureux,
Ne foy que de homme qui regnye,
Ne bon conseil que d'amoureux.

II.

Il n'est engendrement qu'en boing,
Ne bon bruit que de homme benny,
Ne riz qu'après ung cop de poing,
Ne lotz que debtes mectre en ny,
5 Ne vraye amour qu'en flaterye,
N'encontre que de maleureux,
Ne vray rapport que menterye,
Ne bon conseil etc.

Var. ms. Stockh. I. 8. *II.* 8. *III.* 8. *IV.* 8. *Ne bien conseille que a.* — *II.* 4. *lotz; orthographe du ms. pour los, renommée; ce mot revient f°.* 7.

Digitized by Google

III.

Ne tel repos que vivre en soing,
N'oneur porter que dire fy,
Ne soy vanter que de faulx coing,
Ne santé que de homme bouffy,
5 Ne hault vouloir que couardye,
Ne conseil que de furieux,
Ne doulceur qu'en femme estourdye,
Ne bon conseil que d'amoureulx.

IV.

Voulez-vous que verité vous dye,
Il n'est jouer qu'en maladie
Hectre vraye que tragedye,
Hasche homme que chevalereux,
5 Orrible son que melodye,
Ze bon conseil etc.

Var. IV. **1** *Nous n'avons pas changé la leçon du ms.; peut-être voulez vous ne faisait que deux syllabes.* — **4.** *ms. homs.* — **5.** *ms. horrible.* —

Digitized by Google

BALLADE.

I.

Hommes failliz despourveuz de raison,
Desnaturez et hors de congnoissance,
Desmis de sens, comblés de desraison,
Fols abusez, plains de descongnoissance,
5 Qui procurez contre vostre naissance,
Vouz soubzmettant à detestable mort
Par lascheté; las que ne vous remort
L'orribleté qui à honte vous maine;
Voyez comment maint jeune homme en est mort,
10 Par offenser et prendre autruy demaine.

II.

Chascun en soy voye sa mesprison,
Ne nous vengons, prenons en pacience;
Nous congnoissons que ce monde est prison
Aux vertueux franchis d'impacience;
5 Batre, touiller, pour ce n'est pas science,
Tollir, ravir, piller, meurtrir à tort.

Var. Nous suivons l'éd. Galliot du Pré, 1529. *f°. CCCXXXIX v°.* — *I.* **3.** *ms.* 833. *f°.* 193. *du sens.* — **6.** *ms. soubzmettans.* — **7.** *éd. Galliot. homs*; *abréviation malrésolue, ms. jeunes hons est m.* —

Var. II. **4.** *éd. franchise d'imp.* — **5.** *je pense qu'il faut lire percer* (*une maison*) *au lieu de pour ee.* —

Digitized by Google

De Dieu ne chault, de verité se tort
Qui en telz faitz sa jeunesse demaine,
Dont à la fin ses poingz doloreux tort,
10 Par offenser et prendre autruy demaine.

III.

Que vault piper, flater en trahyson,
Quester, menter, affirmer sans fiance,
Farcer, tromper, artifier poyson,
Vivre en peché, dormir en deffiance
5 De son prochain, sans avoir confiance;
Pour ce conclus: de bien faisons effort,
Reprenons cœur, ayons en Dieu confort,
Nous n'avons jour certain en la sepmaine;
De noz maulx ont noz parens le ressort
10 Par offencer et prendre autruy demaine.

IV.

Vivons en paix, exterminons discord,
Jeunes et vieulx, soyons tous d'ung accord,
La loy le veult, l'apostre le ramaine
Licitement en l'epistre rommaine;
Ordre nous fault, estat ou aucun port,
Zottons ces pointz, ne laissons le vray port
Par offencer et prendre autruy demaine.

---

7. *éd. trop verité se dort; voir* COTGRAVE, *se tordre = se fourvoyer.* — *III*, **1.** *ms. rire en t.* — **3.** *éd. Forcer.* —

FIN.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE.

abatre (pain); 191, 6.
abreuvoir, 110.
acrostiches, 146, 147, nt. 1; 215,
aguet (d'); 178, 3.
-ai = -e, 36.
-ai = ei; 36.
nt. 2.
-aient, 80.
-aige = -age, 39.
aiguiser, 13, 131, nt. 3.
-all = -aill, 39.
alliance; 200, 8,
-an = -en, 36.
-an = -on, 36.
-aou = -au, 38.
-ar = -er, 42.
Aristote, 16.
asne rayé, 125, nt. 2; 167, 4.
assigner, 74.
assommer; 180, 8.
atours, 30, nt. 1.
-au = -o, 36.
-au = -ou, 37.
aulmoire, 106, nt. 2.
autentique, 46, nt. 1.
Averroës, 16, nt. 2; 46.
ay = et, 36.
billart; 186, 3.
blancs (monnaie); 185, 6.
blancs (les piez), 24.
Blosseville, 213, nt. 2.
boesme, 44.
bon, 62, nt. 1.
bonne (estre en b.); 195, 2.
bonne (mettre à b.); 195, 7.
bourreletz, 30, nt. 1.
brayes, 93, nt. 1; 170, 6.
bruire, 164, 7.
bruit; 164, 5.
c et g, 94, nt. 2.
c (confondu avec h.), 102, 103.
cadés, 33.
canart, 126, nt. 1; 182, 2.
Cardon (Jacques), 143, nt. 2.
ce (pour se), 26—28; 157, 3; 198, 7.

Digitized by Google

ce (dans les mss.), 99, nt. 2; 200, 4.
ce (*ces*) (usage du pron. démonstr.): 173, 1; 178, 4; 188, 3.
Cent Nouv. Nouv., 70, nt. 2; 75, nt. 1; 116, nt. 2.
Nouv., 91; 14, nt. 1.
ces (pour ses), 26—28; 161, 2.
changon; 174, 5.
Chartier (Alain), 131-133; 216, nt. 1.
chasser; 174, 2.
Chastellet; 179, 8.
chevaucher; 191, 7.
chiens (et oiseaux), 125, nt. 4.
Cholet; 182, 1.
clercs; 170, 1.
coing (frapper en c.), 137, nt. 1.
collateralles (espèces); 197, 3. nt.
comique (suggestion); 125, nt. 4, donner; 125, nt. 4, en friche; 125, nt. 4, sur pied; 125, nt. 4, en parolles; 169, 3, tenir; 175, 8, paix et aise; 183, 7, pois au lard; 191, 7, chevaucher, 194, 7, donner entendre.
comique (effet de la parenthèse); 164, 7; 165, 5; 171, 3.
complant, 137, nt. 1.
conjugaison, 40.
conseiller, 57, nt. 2.
cramillières; 170, 6.
crosse, 88, 89, nt. 1.
cueur, 121; 16., 5.
curé (cuer), 52.
dangiers; 159, 1.
débriser; 157, 8.
déchassé, 165, 4.
dédoublement des consonnes, 41.
deffaçon, 140, nt. 1; 158, 3.
départir, 58—60.
desmester; 200, 2.
desnuez; 184, 6.
desprins; 184, 3.
diamant, 125, nt. 1.
don (en pur d.); 167, 1.
donner, 125, nt. 4; (entendre) 194, 7.
-e = -ai, 25, 37, 42, nt 2.
-e = -er, 42, nt. 2; 85.
-e = -o, 37.
e et *i*, 42, nt. 2.
elle; 160, 4.
employer, 57, nt. 1.
-en = -an, 37.
enchassé; 165, 5.
enfondu; 182, 8.
engrongne; 189, 4.
enmoufflé; 200, 7.
-ens = -ans; 14, 28—31.
enseignes, 53; 89; 101; 103, nt 2 et 3, 125, nt. 2; 192, 1.
enserré; 187, 6.
entreoublier; 195, 1.
envers; 183, 4.
-er, 52.
esclore, 21.
escot; 166, 6.
esloingner; 162, 2.
esparti; 200, 7.
espèces, 197, 6.
esperit; 196, 3.
espicière; 193, 2.
essoine; 187, 5.
establis; 178, 4.
estaulx; 63, nt. 3; (soubz les e), 188, 3.
estrangler; 180, 8.
esvertuer; 192, 2.
extimative; 197, nt. ; 198, 2.

Digitized by Google

faillir (au besoing); 161, 6.
faire (verbe auxiliaire), 54.
fantasie; 131, nt. 2; 199, 2.
fenestre; 173, 8.
Figuier (Grand), 53.
finer, 61, nt 2.
foiz (à la f.); 182, 2.
formative; 197, nt.; 198, 3.
forsprendre; 147, 7.
frain (aux dents); 156, 4.
franc, 102, nt. 1.
» (au collier); 156, 4.
frappier, 42.
gaige (en g.); 165, 5.
glan; 167, 4.
glui; 182, 4.
gluyons, 182, 4.
Greban (Simon), 132, nt. 1.
gresse (de haulte g.); 168, 6.
grongnée; 189, 4.
heaulme; 178, 2.
houseaux (laisser les h.); 133, 8.
Jardin de Plaisance; 25, nt. 1.
je (confondu avec *il*), 108, 109, nt. 1.
Jehan; 193, 1.
-ier, 39.
imaginative; 131, nt. 2.
impartir, 58, nt. 1.
imprimés (anciens), 70; 75; 77; 86, nt. 2; 95, nt. 1.
intellectualles; 197, 8.
Joyes de Mariage (les XV), 129, nt. 1.
juchier (la pie), 63.
lard; 183, 7.
légièrement; 170, 5.
li = luy, 31—34.
li = les, 31, 33.
li = l'y, 31, 32.
lier; 196, 3.
lubre; 12, nt. 2.
mais, 43, 44; 170, 6; 201, 7.
Malpensé, 108, nt. 2.
marchand (bon m.); 181, 3.
Marchant (Perrenet), 145—148.
Marchant (Ythier), 145, nt. 1.
martir, 123, nt. 1; 160, 7.
mémoire; 197, 4, nt.
Merle (Germain de), 70.
Merle (Jehan de), 69.
mettre sus, 125, nt. 3.
mieux (estre, valoir de m.); 151, 4.
millésime (usage du XVe siècle); 151, 1.
mi-partie (impartie), 58, nt. 1.
mirouer; 188, 7.
moins (être du m.); 192, 8.
Molinet (auteur d'une rhétorique), 80, nt. 2.
mortier; 192, 1.
mourir; 160, 7.
moustarde; 193, 4.
Noel; 156, 2.
nominatif singulier, 31, 40.
nomination; 185, 1.
obstant ce que; 171, 4.
obvier; 159, 1.
-oient, 80, 113, nt. 1.
oppinative, 131, nt. 2; 197, 7, nt.
organes; 199, 3.
ou = au, 40.
-ou = -eu, 38.
oubliance, 131.
-ouer = -oir, 37.
-ouir = -uir, 31.
ouvrir, 15.

Digitized by Google

oye (une grasse o.); 167, 5.
par (confondu avec *dix*) 85, nt 3.
par (confondu avec *en*), 85.
par (*pour*) (confondu avec *je*), 86.
Pasques; 172, 6.
pie (juchier la p.), 63.
Pierre-au-Let; 179, 6.
pietons; 178, 3.
pigons; 187, 5.
plant, 137, 1.
planter; 137, nt. 1; 176, 8.
pois (au veau, au lard); 183, 7.
poupart; 173. 7.
pour (avec l'infinitif), 64, nt. 1.
prison, 123, nt. 1; 157, 7.
procès; 168, 8; tenir p.; 175, 6.
promettre (mons et vaulx); 169, 3.
puisque; 200, 1.
qu' et *c'*, 107, nt. 1.
queloigne; 162, 4.
qui (confondu avec *que*), 104.
qui (par qui grace), 74.
r (confondu avec *o*), 94.
rains, 22; 176, 6.
rais, 23; 176, 6.
recompenser; 171, 2,
recouvrer; 171, 7.
reculer; 166, 4.
relaiz; 163, 6.
respondre, 61, nt. 2.
riblis, 65; 179, 5.
Roman de la Rose, 121; 156, 4, 6.
rubis, 65; 179, 5.
rue (monos.); 186, 2.
s (confondue avec *l*), 27, 54.
Saint-Esprit; 171, 3.
Saint-Mor; 193, 3.
saints (amoureux), 123.
seigneur (confondu avec *sergent*), 53.
semblans; 161, 2.
sensitif, 131; 198, 1.
ses = ces; 159, 1; 172, 6; 178, 4; 195, 3.
sèz; 175. 8.
signes; 190, 5.
similative; 197, nt.; 198, 3.
sommelées, 42.
soret (de Boulogne), 73; 162, 5.
soudure, 123, nt. 1.
sur; 171, 7; 183, 3.
surquerir; 174, 8.
suspens (en), 131, nt. 2; 192, 5.
tahon, 102.
tailler; 177, 7.
tartavellerie, 76, nt. 1.
tarteveler, 76, nt. 1.
tastonner, 178, 4.
tenir (*tent*, *teint*), 34, 35, 61. (en fief); 169, 3.
tieulx, 41.
tordre, (se), 222, nt.
trappe (dessoubz la t.); 187, 6.
trou; 176, 5.
trousser (au col), 103, nt. 3.
-u = -ou, 39.
Vallée (Robert), 143; 168, 1.
vallée (tenir, promettre monte v.); 169, 3.
veau; 183, 7.
Végèce, 126, nt. 3.
vénérieux; 158, 7.
vielz, 41.
Villon (Guillaume), 112; 164, 6
Villon, *Grand-Test.* et livre de l'Exil, 131, nt. 3
» h. II. 2; 125, nt. 4

Digitized by Google

Villon, *Grand-Test.* h. IV, 8; 80, nt. 1.
» h. VI, 4; 109, nt. 1.
» h. VII, 8; 71,
» h. IX; 139, nt. 1.
» h. X, 6, 7; 25.
» h. XI, 2, 99.
» h. XII; 11-17.
» h. XII. 5; 131, nt. 3.
» h. XII, 8; 46.
» h. XVI, 6; 125, nt. 4.
» h. XVII, 7; 33.
» h. XIX, 4; 76, nt. 1,
» h. XX, 7; 46.
» h. XXIII, 7; 29.
» h. XXV, 8; 83.
» h. XXIX, 7; 80, nt. 1.
» h. XXXII, 3; 45, 46.
» h. XXXVI, 2; 52.
» h. XXXIX, 7; 29.
» (Jann.) p. 36; 94.
» h. XLVI, 7; 75.
» h. L. 6; 109, nt. 1.
» h. L, 7; 125, nt. 4.
» h. LXV, 5; 148. nt, 2.

Villon, *Grand-Test.* h. LXXIII, 3 53.
» h. LXXIII, 8; 47.
» (Jann.) p. 55; 27, 28.
» h. LXXXIII, 3; 34.
» (Jann.) p. 57, 58; 146, 147.
» h. XCIV, 5; 109, nt. 1.
» h. C, 5; 40, nt. 1.
» h. CIII, 3; 80, nt. 1.
» (Jann.) p. 69; 62—64.
» h. CXVI, 1; 69.
» h. CXXIII, 6; 85.
» h. CXXIX, 5; 85, nt. 2.
» h. CXXIX, 6; 34.
» (Jann.) p. 74, 75; 147, nt. 1.
» h. CXXX, 7: 107, nt. 2.
» h. CXXXI, 1; 26.
» (Jann.) p. 80; 80, nt. 1.
» h. CXLIII, 2; 85, nt. 2.
» (Jann.) p. 87; 118, nt. 1.

Digitized by Google

oye (une grasse o.); 167, 5.
par (confondu avec *dix*) 85, nt 3.
par (confondu avec *en*), 85.
par (*pour*) (confondu avec *je*), 86.
Pasques; 172, 6.
pie (juchier la p.), 63.
Pierre-au-Let; 179, 6.
pietons; 178, 3.
pigons; 187, 5.
plant, 137, 1.
planter; 137, nt. 1; 176, 8.
pois (au veau, au lard); 183, 7.
poupart; 173. 7.
pour (avec l'infinitif), 64, nt. 1.
prison, 123, nt. 1; 157, 7.
procès; 168, 8; tenir p.; 175, 6.
promettre (mons et vaulx); 169, 3.
puisque; 200, 1.
qu' et *c'*, 107, nt. 1.
queloigne; 162, 4.
qui (confondu avec *que*), 104.
qui (par qui grace), 74.
r (confondu avec *o*), 94.
rains, 22; 176, 6.
rais, 23; 176, 6.
recompenser; 171, 2,
recouvrer; 171, 7.
reculer; 166, 4.
relaiz; 163, 6.
respondre, 61, nt. 2.
riblis, 65; 179, 5.
Roman de la Rose, 121; 156, 4, 6.
rubis, 65; 179, 5.
rue (monos.); 186, 2.
s (confondue avec *l*), 27, 54.
Saint-Esprit; 171, 3.
Saint-Mor; 193, 3.
saints (amoureux), 123.
seigneur (confondu avec *sergent*), 53.
semblans; 161, 2.
sensitif, 131; 198, 1.
ses = ces; 159, 1; 172, 6; 178, 4; 195, 3.
sèz; 175. 8.
signes; 190, 5.
similative; 197, nt.; 198, 3.
sommelées, 42.
soret (de Boulogne), 73; 162, 5.
soudure, 123, nt. 1.
sur; 171, 7; 183, 3.
surquerir; 174, 8.
suspens (en), 131, nt. 2; 192, 5.
tahon, 102.
tailler; 177, 7.
tartavellerie, 76, nt. 1.
tarteveler, 76, nt. 1.
tastonner, 178, 4.
tenir (*tent*, *teint*), 34, 35, 61. (en fief); 169, 3.
tieulx, 41.
tordre, (se), 222, nt.
trappe (dessoubz la t.); 187, 6.
trou; 176, 5.
trousser (au col), 103, nt. 3.
-u = -ou, 39.
Vallée (Robert), 143; 168, 1.
vallée (tenir, promettre monte v.); 169, 3.
veau; 183, 7.
Végèce, 126, nt. 3.
vénérieux; 158, 7.
vielz, 41.
Villon (Guillaume), 112; 164, 6
Villon, *Grand-Test.* et livre de l'Exil, 131, nt. 3
» h. II. 2; 125, nt. 4

Digitized by Google

Villon, *Grand-Test.* h. IV, 8; 80, nt. 1.
» h. VI, 4; 109, nt. 1.
» h. VII, 8; 71,
» h. IX; 139, nt. 1.
» h. X, 6, 7; 25.
» h. XI, 2, 99.
» h. XII; 11-17.
» h. XII. 5; 131, nt. 3.
» h. XII, 8; 46.
» h. XVI, 6; 125, nt. 4.
» h. XVII, 7; 33.
» h. XIX, 4; 76, nt. 1,
» h. XX, 7; 46.
» h. XXIII, 7; 29.
» h. XXV, 8; 83.
» h. XXIX, 7; 80, nt. 1.
» h. XXXII, 3; 45, 46.
» h. XXXVI, 2; 52.
» h. XXXIX, 7; 29.
» (Jann.) p. 36; 94.
» h. XLVI, 7; 75.
» h. L. 6; 109, nt. 1.
» h. L, 7; 125, nt. 4.
» h. LXV, 5; 148. nt, 2.

Villon, *Grand-Test.* h. LXXIII, 3 53.
» h. LXXIII, 8; 47.
» (Jann.) p. 55; 27, 28.
» h. LXXXIII, 3; 34.
» (Jann.) p. 57, 58; 146, 147.
» h. XCIV, 5; 109, nt. 1.
» h. C, 5; 40, nt. 1.
» h. CIII, 3; 80, nt. 1.
» (Jann.) p. 69; 62—64.
» h. CXVI, 1; 69.
» h. CXXIII, 6; 85.
» h. CXXIX, 5; 85, nt. 2.
» h. CXXIX, 6; 34.
» (Jann.) p. 74, 75; 147, nt. 1.
» h. CXXX, 7: 107, nt. 2.
» h. CXXXI, 1; 26.
» (Jann.) p. 80; 80, nt. 1.
» h. CXLIII, 2; 85, nt. 2.
» (Jann.) p. 87; 118, nt. 1.

Digitized by Google

Villon, *Grand-Test.* h. CLIV, 2; 168, 1.
» h. CLXVIII, 4; 29, nt. 1.
» (Jann.) p. 113, 114; 139, nt. 1.
vivre (se v.), 99, nt. 1.
vollière; 187, 6.
voulenté, 82, nt. 1.
vouloir, 82, nt. 1.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Page 5, ligne 15, au l
Page 7, note 1, „
Page 11, ligne 20, „
Page 12, note 2, „ „
Page 15, note 2, „ „
Page 19, ligne 22, „ „
Page 21, ligne 23, „ „
Page 36, note 1, „ „
Page 42, ligne 15, „ „
Page 43, ligne 26, ajoutez
Page 47, ligne 7, au lieu
Page 49, note 1, „ „
Page 56, note 1, „ „
Page 60, ligne 13, „ „
Page 56, ligne 9, „ „
Page 72, ligne 2, „ „
Page 74, note 3, „ „
Page 99, note 1, „ „
Page 109, note 1, „ „
Page 112, ligne 1, „ „
Page 113, ligne 7, „ „
Page 113, ligne 16, „ „
Page 114, note, 1, „ „
Page 125, note 4, „ „
Page 134, ligne 17, „ „
Page 136, ligne 13, „ „
Page 137, note 1, „ „
Page 139, ligne 10, „ „
Page 139, note, „ „

Digitized by Google

ERRATA.

Page	5,	ligne	15,	au lieu de	*Lognon,*	lisez	*Longnon.*
Page	7,	note	1,	„ „ „	„	„	„
Page	11,	ligne	20,	„ „ „	*étition,*	„	*édition.*
Page	12,	note	2,	„ „ „	*fante,*	„	*faute.*
Page	15,	note	2,	„ „ „	*troissard,*	„	*Froissard.*
Page	19,	ligne	22,	„ „ „	1480,	„	1475.
Page	21,	ligne	23,	„ „ „	*régard,*	„	*égard.*
Page	36,	note	1,	„ „ „	*ms. Coislin,*	„	*ms. Coislin a.*
Page	42,	ligne	15,	„ „ „	*en ey,*	„	*en e y.*
Page	43,	ligne	26,	ajoutez *enfermez pour enserrez*, P. T. XXIX, 6.			
Page	47.	ligne	7,	au lieu de	*cex,*	lisez	*ces.*
Page	49,	note	1,	„ „ „	*édite,*	„	*inédite.*
Page	56,	note	1,	„ „ „	P. V. IV, 5. T. 7	„	P. T. IV. 5, V. 7.
Page	60.	ligne	13,	„ „ „	*laisses,*	„	*laisser.*
Page	56,	ligne	9,	„ „ „	*nous semble,*	„	*nous semble pour le moment*
Page	72,	ligne	2,	„ „ „	*possedait,*	„	*possédait.*
Page	74,	note	3,	„ „ „	p. .	„	p. 61, nt. 2.
Page	99,	note	1,	„ „ „	*d'nn.*	„	*d'un.*
Page	109,	note	1,	„ „ „	*huitain X,*	„	*huitain VI.*
Page	112,	ligne	1,	„ „ „	*impourvenz*	„	*impourveuz.*
Page	113,	ligne	7,	„ „ „	*ehangement*	„	*changement.*
Page	113,	ligne	16,	„ „ „	*nons*	„	*nous,*
Page	114.	note,	1,	„ „ „	*défectuense,*	„	*défectueuse.*
Page	125,	note	4,	„ „ „	*donc*	„	*donc.*
Page	134,	ligne	17,	„ „ „	*grands changements,*	lisez	*changements.*
Page	136,	ligne	13,	„ „ „	*cueur,*	lisez	*coeur.*
Page	137,	note	1,	„ „ „	*siéle,*	„	*siècle.*
Page	159,	ligne	10,	„ „ „	*a ses.*	„	*à ses.*
Page	169,	note,		„ „ „	*valie,*	„	*valle.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

GYMNASIUM

MET ZESJARIGEN CURSUS

TE

LEIDEN.

JAARCURSUS

1880—1881.

Digitized by Google

385 4.23
.23,3
1

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Boek- en steen-drukkerij van De Breuk & Smits.

Digitized by Google

GYMNASIUM

MET ZESJARIGEN CURSUS

TE

LEIDEN.

VERSLAG AANGAANDE DEN JAARCURSUS

1880—1881.

CURATOREN.

Mr. C. Cock, President.
Prof. P. L. Rijke,
Prof. C. G. Cobet,
Prof. A. Kuenen,
Prof. P. A. van der Lith,
Prof. J. E. van Iterson.
Secretaris: Mr. F. Was.

LEERAREN.

Voor de oude talen:	Dr. H. W. van der Mey, rector.
	Dr. J. C. Vollgraff, conrector.
	Dr. J. J. Hartman.
	B. Kruytbosch.
Voor de nieuwe talen:	Dr. P. J. Blok, (*nederlandsch*).
	J. J. A. A. Frantzen (*hoogduitsch.* en tijdelijk *fransch*).
	T. Plummer, (*engelsch*).
Voor de geschiedenis:	Dr. W. G. C. Bijvanck.
	Dr. P. J. Blok.
Voor de aardrijkskunde:	Dr. W. G. C. Bijvanck.
Voor de wiskunde:	Dr. J. G. van Deventer.
Voor de natuur-en scheik.:	Dr. J. Campert.

Digitized by Google

Voor de natuurl. historie: Dr. P. P. C. Hoek.
Voor het hebreeuwsch: Dr. M. Th. Houtsma.

In het personeel van leeraren is dit jaar geen verandering gekomen.

LEERLINGEN.

(Aanwezig bij het begin van den cursus, 4 September 1880).

Vijfde Klasse: J. H. Goudsmit, R. J. G. Damsté, A. Desertine, G. H. Dee, L. Knappert, L. M. de Laat de Kanter, H. K. J. van Noorden.

Vierde Klasse: W. C. Koopmans van Boekeren, O. W. Sipkes, H. G. Hagen, W. A. de Laat de Kanter, J. H. Willebrands, P. Wijn, P. H. Scholten, J. H. de Vries, A. A. Andreson, C. L. C. van Venetie.

Derde Klasse: Th. van Hoytema, J. P. Kuenen, D. A. H. van Eck, F. van Praag, J. W. C. Kolff, J. Suringar, J. B. Knottnerus, C. O. Segers, T. A. M. Rijk, W. Th. M. Weebers, M. M. A. van Rhijn, P. Buys, H. L. Oort, J. A. Spruyt, P. A. van Noorden, F. G. H. Gerlings, J. J. Hagen, H. J. Bool, A. J. Groen, P. van Eck.

Tweede Klasse: F. A. V. Harloff, P. L. E. Vijzelaar, M. P. Sipkes, C. D. Ouwehand, F. J. Los, W. G. Boorsma, G. H. Millenaar, R. A. Barmen 't Loo, J. van Binsbergen, P. J. Boon, W. B. Oort, C. Mulié, C. Bleckmann, A. Boers, E. H. Kruyff, A. Leers, Ph. Scip. de Laat de Kanter, B. Formijne, A. Rutgers van der Loeff, H. R. van Maasdijk.

Eerste Klasse: N. van Hamel, L. A. C. Kolff, A. D. Wempe, J. Acquoy, S. L. Blok, E. E. Boomkamp, H. J. Couveé, A. Drucker, O. van Eck, A. C. H. Graafland, J. J. C. Bierens de

Digitized by Google

Haan, H. C. Hartevelt, J. G. Plate, D. J. den Beer Poortugael, J. van Rhijn, J. B. W. P. Roelants, P. H. Rosenstein, J. C. M. Timmmermans.

Den 16en September 1880 heeft E. H. Kruyff, den 1en December 1880 C. L. C. van Venetie, terstond na de kerstvacantie B. Barmen 't Loo, den 28en Februari 1881 N. van Hamel, den 1en Juni 1881 S. L. Blok het gymnasium verlaten; N. van Hamel om te Amsterdam, waar zijne ouders zich met der woon gevestigd hebben, het gymnasiaal onderwijs voort te zetten, de anderen om tot andere werkzaamheden over te gaan.

Daarentegen is den 13en December V. N. de Sturler tot de eerste kl., den 29en Maart 1881 J. H. de Roode tot de tweede kl., den 11en April 1881 J. L. C. Schroeder van der Kolk tot de derde kl. toegelaten.

De examens zijn gehouden 4, 5 en 6 Juli. Na den afloop hebben H.H. Curatoren besloten tot de volgende

BEVORDERINGEN:

Van de *eerste* klasse tot de *tweede*:

L. A. C. Kolff, J. Acquoy, A. D. Wempe, J. van Rhijn, D. J. den Beer Poortugael, J. C. M. Timmermans, A. Drucker, J. H. de Roode, O. van Eck, H. J. Couvée, J. C. J. Bierens de Haan, P. H. Rosenstein.

Van de *tweede* klasse tot de *derde*:

M. P. Sipkes, C. D. Ouwehand, A. Rutgers van der Loeff, W. G. Boorsma, C. Bleckmann, J. van Binsbergen, V. A. F. Harloff, J. L. C. Schroeder van der Kolk, G. H. Millenaar, F. J. Los, H. R. van Maasdijk, B. Formijne, C. Mulié, P. Boon.

Van de *derde* klasse tot de *vierde*:

D. A. H. van Eck, J. P. Kuenen, J. W. C. Kolff, F. van Praag, W. Th. M. Weebers, P. Buys, J. Suringar, C. O. Segers, P. A. van Noorden, H. L.

Digitized by Google

Oort, J. B. Knottnerus, T. A. M. Rijk, Th. van Hoytema.

De leerling H. J. Bool zal op *eigen* verlangen nog één jaar de lessen der derde klasse volgen.

Van de *vierde* klasse tot de *vijfde*:

O. W. Sipkes, H. G. Hagen, J. H. Willebrands, W. C. Koopmans van Boekeren, W. A. de Laat de Kanter, A. A. Andreson, J. H. de Vries, P. H. Scholten, P. Wijn.

Van de *vijfde* klasse tot de Hoogeschool:

J. H. Goudsmit, R. J. G. Damsté, A. Desertine, H. K. J. van Noorden, C. H. Dee, L. Knappert, L. M. de Laat de Kanter; de beide eersten onder vergunning om met het houden van eene oratiuncula afscheid te nemen van het gymnasium.

Tevens zijn toen voor de verschillende vakken van onderwijs toegewezen de volgende

PRIJZEN:

Voor de oude talen.

In de 1e kl. aan: Kolff, Acquoy, Wempe, van Eck, van Rhijn, den Beer Poortugael, Graafland, Timmermans, Hartevelt, Bierens de Haan, Couvée, Rosenstein, Roelants, Boomkamp, Drucker, Plate.

» » 2e » » Sipkes, Ouwehand, Boorsma, Los, van Binsbergen, Bleckmann, Rutgers van der Loeff, Millenaar, Harloff, van Maasdijk, Oort, Vijzelaar, Boon.

» » 3e » » D. A. H. van Eck, Kuenen, Kolff, Suringar, van Praag, Buys, Weebers, Segers, van Noorden, van Hoytema, Knottnerus, Oort, Bool.

» » 4e » » Sipkes, Hagen, de Laat de Kan-

Digitized by Google

ter, de Vries, Koopmans van Boekeren, Andreson, Willebrands.

In de 5e kl. aan: Goudsmit, Damsté, Desertine, van Noorden, Dee, Knappert.

Voor de nieuwe talen.

In de 1e kl. aan: den Beer Poortugael, Kolff, van Rhijn, Acquoy, Drucker, Timmermans, Hartevelt, Wempe, Plate.

» » 2e » » van Binsbergen, Boorsma, Los, Sipkes, Bleckmann, de Laat de Kanter, Ouwehand, Rutgers van der Loeff, Formijne, Millenaar.

» » 3e » » Kuenen, D. A. H. van Eck, Rijk, van Noorden, van Rhijn, Weebers, Segers, van Praag, P. van Eck, Kolff, Buys, Hagen, Oort.

» » 4e » » Sipkes, Willebrands, Hagen, de Vries, Koopmans van Boekeren.

» » 5e » » Desertine, Knappert, Goudsmit, van Noorden, Dee, Damsté, de Laat de Kanter.

Voor de geschiedenis en aardrijkskunde.

In de 1e kl. aan: van Rhijn, van Eck, Acquoy, Kolff, Plate, Timmermans, Boomkamp, den Beer Poortugael, Wempe.

» » 2e » » Los, Rutgers van der Loeff, Formijne, Bleckmann, van Binsbergen, Ouwehand, Sipkes, Harloff, van Maasdijk, Millenaar, Oort.

» » 3e » » Kuenen, D. A. H. van Eck, P. van Eck, Segers, Kolff, Weebers, Groen, van Praag, Knottnerus, Suringar, Buys.

Digitized by Google

In de 4e kl. aan: Sipkes, Hagen, de Laat de Kanter, Scholten, Koopmans van Boekeren, Willebrands, Wijn.

» » 5e » » Damsté, Dee, Desertine, Goudsmit, de Laat de Kanter, Knappert, van Noorden.

Voor de wiskunde.

In de 1e kl. aan: Kolff, van Rhijn, Wempe, den Beer Poortugael, Acquoy, Boomkamp, Couvée.

» » 2e » » Ouwehand, Sipkes, Formijne, Boorsma, Bleckmann, Vijzelaar, Millenaar, Boorsma, van Maasdijk, Rutgers van der Loeff.

» » 3e » » D. A. H. van Eck, Kuenen, Suringar, Kolff, Buys, Knotterus, Weebers, Spruyt, van Praag.

» » 4e » » Sipkes, Hagen, Andreson, Koopmans van Boekeren, Scholten, Willebrands, Wijn.

Voor de natuurlijke historie.

In de 1e kl. aan: Boomkamp, Drucker, van Eck, Bierens de Haan, Kolff, van Rhijn, Roelants, Acquoy, Wempe, Rosenstein, Graafland, Couvée, Hartevelt, Plate, den Beer Poortugael.

» » 2e » » Formijne, Sipkes, Ouwehand, van Binsbergen, van Maasdijk, Oort, Los, de Laat de Kanter, Millenaar, Boorsma, Rutgers van der Loeff, Vijzelaar.

Het eerste toelatingsexamen is gehouden op Donderdag en Vrijdag, 7 en 8 Juli. Hiervoor waren opgekomen 18 examinandi, van welke toegelaten zijn tot de 1e klasse 11, t. w.:

Digitized by Google

J. Blaak, J. J. van Dissel, F. Dozy, M. Felix, A. Graftdijk, C. J. de Jong, D. de Knegt, J. Koning, J. J. Modderman, A. W. Voors, H. Wertheim; tot de 2e kl. 1, t. w.: Th. B. Pleyte, tot de 3e kl. 2, t. w.: J. J. de Roode en W. C. Th. van der Schalk, welke laatste echter geen leerling van het gymnasium geworden is.

Het tweede toelatingsexamen is gehouden op Donderdag 1 September. Hieraan namen 5 examinandi deel, van welke 1 tot de 1e klasse toegelaten is, t. w.: J, Jannette Walen

De openbare promotie en prijsuitdeeling is gehouden op Zaterdag 24 September, onder leiding van den conrector, bij ontstentenis van den rector, die door de gevolgen eener ziekte verhinderd was.

Bij die gelegenheid werd de gratiarum actio voor de 1e kl. uitgesproken door L. A. C. Kolff in het fransch, voor de 2e klasse door M. P. Sipkes in het hoogduitsch, voor de 3e klasse door D. A. H. van Eck in het engelsch, voor de 4e klasse door O. W. Sipkes in het latijn.

De leerlingen der 5e klasse J. H. Goudsmit en R. J. G. Damsté hielden eene oratiuncula, de eerste de Horatio, de tweede de Aristophanis Pluto.

Vóór den aanvang van den nieuwen cursus hebben nog de volgende leerlingen het gymnasium verlaten: E. E. Boomkamp, G. A. Leers en W. B. Oort, om tot andere werkzaamheden over te gaan; C Bleckmann en A. Rutgers van der Loeff, om aan andere gymnasia in steden, waar hunne ouders zich met der woon gevestigd hebben, het onderwijs voorttezetten; A. A. Andreson en P. H. Scholten, om aan de Universiteit te studeeren, de eerste voor het doctoraat in de medicijnen, de tweede voor het doctoraat in de rechtsgeleerdheid; P. Wijn, om zich voor het vak van arts te bekwamen.

De nieuwe cursus is op Zaterdag 3 September begonnen met 72 leerlingen, die aldus in de klassen verdeeld zijn:
Vijfde klasse: O. W. Sipkes, H. G. Hagen, J. H. Wil-

Digitized by Google

lebrands, W. C. Koopmans van Boekeren, W. A. de Laat de Kanter, J. H. de Vries.

Vierde klasse: D. A. H. van Eck, J. P. Kuenen, J. W. C. Kolff, F. van Praag, W. Th. M. Weebers, P. Buys, J. Suringar, C. O. Segers, P. A. van Noorden, H. L. Oort, J. B. Knottnerus, T. A. M. Rijk, Th. van Hoytema.

Derde klasse: H. J. Bool, P. van Eck, F. G. H. Gerling, A. J. Groen, J. J. Hagen, M. A. van Rhijn, J. A. Spruyt, M. P. Sipkes, C. D. Ouwehand, W. G. Boorsma, J. van Binsbergen, V. A. F. Harloff, J. L. C. Schroeder van der Kolk, G. H. Millenaar, F. J. Los, H. R. van Maasdijk, B. Formijne, C. Mulié, P. Boon, J. J. de Roode.

Tweede klasse: A. Boers, Ph. Scip. de Laat de Kanter, P. L. E. Vijzelaar, L. A. C. Kolff, J. Acquoy, A. D. Wempe, J. van Rhijn, D. J. den Beer Poortugael, J. C. M. Timmermans, A. Drucker, J. H. de Roode, O. van Eck, H. J. Couvée, J. C. J. Bierens de Haan, P. H. Rosenstein, Th. B. Pleyte.

Eerste klasse: A. C. H. Graafland, H. C. Hartevelt, J. G. Plate, J. B. W. P. Roelants, V. N. de Sturler, J. Blaak, J. J. van Dissel, F. Dozy, M. Felix, A. Graftdijk, C. J. de Jong, D. de Knegt, J. Koning, J. J. Modderman, A. W. Voors, J. Jannette Walen, H. Wertheim.

Bovendien is er één toehoorder voor latijn, grieksch, nederlandsch, hoogduitsch, geschiedenis, en aardrijkskunde in de 4e klasse, t. w.: O. Schröders.

Januari 1882. H. W. VAN DER MEY.

Gymnasii rector.

Digitized by Google

OMSCHRIJVING

VAN DE

VEREISCHTEN VOOR HET EXAMEN VAN TOELATING

IN DE EERSTE KLASSE VAN HET GYMNASIUM

TE LEIDEN.

Lezen.

Duidelijk en nauwkeurig lezen van gemakkelijk proza en eenvoudige poezie, waarbij de examinandus moet toonen het gelezene te verstaan.

Schrijven.

Met eene loopende hand zoo duidelijk en nauwkeurig schrijven, dat de karakters der letters goed uitkomen.

Rekenen.

Kennis van:

de inrichting en het gebruik van het tientallig stelsel (bedrevenheid in het uitspreken en schrijven van getallen);

de hoofdbewerking met geheele getallen;

den grootsten gemeenen deeler en het kleinste gemeene veelvoud;

de deelbaarheid der getallen;

de eigenschappen der gewone breuken en de bewerking daarmede;

de eigenschappen der tiendeelige breuken en de bewerkingen daarmede;

het metrieke stelsel.

Door het oplossen van eenvoudige vraagstukken moet de examinandus blijken geven dat hij het boven opgenoemde grondig verstaat.

Nederlandsche taal.

De examinandus moet bekend zijn:

1. met de beginselen der woordvorming, dus met de reededeelen en met de voornaamste veranderingen, welke zij door verbuiging en vervoeging kunnen ondergaan;

Digitized by Google

2. met de beginselen der woordvoeging, dus met de voornaamste bepalingen aangaande onderwerp, gezegde, voorwerp, bijstelling enz.;
3. met de hoofdregels der nieuwe spelling.

De examinandus moet eenige vaardigheid hebben in het schriftelijk uitdrukken van zijne gedachten in het nederlansch, blijkende uit het juiste gebruik van eenige opgegeven woorden in eenvoudige zinnen.

Fransche taal.

Vaardig en met eene goede uitspraak lezen van gemakkelijk fransch proza en vertalen daarvan in het nederlandsch.

Vertalen van eenvoudige volzinnen uit het nederlandsch in het fransch.

Bekendheid met de eerste beginselen der spraakkunst, daaronder begrepen de regelmatige en de meest gebruikelijke onregelmatige werkwoorden.

Geschiedenis.

Bekendheid met de voornaamste tijdperken, gebeurtenissen en personen der vaderlandsche en met de allervoornaamste der nieuwe geschiedenis, in zooverre ze in betrekking staan tot die van het vaderland.

Aardrijkskunde.

Het berg- en rivierstelsel van Europa in groote hoofdtrekken. De Europeesche landen met enkele voorname steden.

Grondige kennis van Nederland en eenige kennis van onze Overzeesche Bezittingen.

Digitized by Google

PROGRAMMA VAN HET ONDERWIJS.

EERSTE KLASSE.

Latijn. De Heer KRUYTBOSCH . . . . . 8 uren.
Vormleer: verbuiging en vervoeging. De allereerste regels der woordvoeging mondeling. Vertaling uit het nederlandsch in het latijn en omgekeerd. Ontleding en vertaling van zeer gemakkelijk proza.

Nederlandsch. De Heer BLOK . . . . . 3 uren.
Vormleer. Dictées. Opstellen. Ontledingen. Stijloefeningen. Oefeningen in 't lezen. Spelregels.

Fransch. De Heer FRANTZEN . . . . . 4 uren.
Uitspraak. Spraakkunst: het lidwoord, het zelfst. naamw. en het bijvoeg. naamw. Vertalingen uit het nederlandsch in het fransch en omgekeerd. Dictées.

Geschiedenis. De Heer BLOK. . . . . 4 uren.
De vaderlandsche geschiedenis (2 uren) tot 1648.
De algemeene geschiedenis (2 uren): overzicht der oude geschiedenis.

Aardrijkskunde. De Heer BIJVANCK. . . . . 3 uren.
Inleiding tot de geographie. Nederland.
Inleiding tot de geographie van Europa.

Wiskunde. De Heer VAN DEVENTER . . . . . 4 uren.

Algebra.

De hoofdbewerkingen met geheele algebraïsche vormen. Merkwaardige quotienten. Ontbinding in factoren. Grootste gemeene deeler en kleinst gemeene veelvoud van geheele vormen. Eenvoudige vraagstukken, die aanleiding geven tot vergelijkingen van den 1en graad met één onbekende.

Digitized by Google

Meetkunde.

Ontstaan van de rechtlijnige figuren. Het verband tusschen de elementen der rechtlijnige ingesloten figuren. Toepassing van eenvoudige vraagstukken.

Natuurlijke Historie. De Heer HOEK . . . . . 2 uren.
Dierkunde: gewervelde dieren.
Plantkunde: vormleer volgens schriftelijke opgaven. Na 1 April behandeling van op de les aanwezige bloeiende planten.

TWEEDE KLASSE.

Latijn. De Heer KRUYTBOSCH
als er geen zesde klasse is . . . . . 5 uren.
Herhaling en voortzetting der vormleer. De voornaamste regels der woordvoeging. Vertaling uit het nederlandsch in het latijn. Lektuur van Caesar B. G.
als er een zesde klasse is . . . . . 6 uren.
Leerstof als boven en lectuur van Nepos.
De Heer VAN DER MEY
als er geen zesde klasse is. . . . . 1 uur.
Lektuur van Nepos en Phaedrus.
als er een zesde klasse is . . . . . niet.

Grieksch. De Heer HARTMAN . . . . . 6 uren.
Vormleer: verbuiging en vervoeging. Vertaling uit het nederlandsch in het grieksch en omgekeerd.

Nederlandsch. De Heer BLOK . . . . . 2 uren.
Spraakkunst: Woordvoeging. Dictées. Opstellen. Ontledingen. Stijloefeningen. Oefeningen in 't lezen. Spelregels.

Fransch. De Heer FRANTZEN . . . . . 3 uren.
Spraakkunst: voornaamwoorden en onregelmatige werkwoorden. Vertaling uit het nederlandsch in het fransch en omgekeerd. Dictées.

Hoogduitsch. De Heer FRANTZEN. . . . . 3 uren.
Uitspraak. Gronden der spraakleer, tot de sterke verba. Vertalingen uit het nederlandsch in het hoogduitsch en omgekeerd. Dictées.

Digitized by Google

Geschiedenis. De Heer BLOK. . . . . 3 uren.
De vaderlandsche geschiedenis (1 uur) na 1648.
Algemeene geschiedenis (2 uren): de Middel-Eeuwen.
Aardrijkskunde. De Heer BIJVANCK. . . . . 2 uren.
Geographie van Europa.
Wiskunde. De Heer VAN DEVENTER.
als er geen zesde klasse is. . . . . 4 uren.
anders . . . . . 3 uren.

Algebra.

Behandeling der geheele algebraïsche wortelvormen. Gebroken wortelvormen. Binomium van Newton. Vraagstukken, die aanleiding geven tot vergelijkingen van den 1en graad met één onbekende.

Meetkunde.

Gelijkvormigheid van driehoeken en veelhoeken.
De cirkel (begin). Vraagstukken.
Natuurlijke Historie. De Heer HOEK. . . . . 2 uren.
Gewervelde dieren en van de ongewervelde: weekdieren en gelede dieren.
Plantkunde: Voortzetting van de behandeling der vormleer; bespreken van bouw en functie der gewichtigste organen; determineeren van planten.

DERDE KLASSE.

Latijn. De Heer HARTMAN
als er geen zesde klasse is . . . . . 7 uren.
Herhaling der etymologie. Syntaxis uit een beknopt handboek. Themata.
Lektuur van Caesar, Sallustius, Ovidius.
als er een zesde klasse is. . . . . 4 uren.
Leerstof als boven, behalve lektuur van Ovidius.
De Heer KRUYTBOSCH.
als er geen zesde klasse is . . . . . niet.
anders. . . . . 2 uren.
Lektuur van Ovidius.

Digitized by Google

Grieksch. De Heer KRUYTBOSCH . . . . . 6 uren.
De geheele buigingsleer. Eenige hoofdregels der Syntaxis. Themata.
Lektuur van Xenophon, Anacreontea enz.

Nederlandsch. De Heer BLOK . . . . . 2 uren.
Stijloefeningen door 't vertalen van gemakkelijk latijnsch, fransch, hoogduitsch proza. Opstellen. Lezing van stukken uit schrijvers der 18e en 19e eeuw, met overzicht van de letterkundige geschiedenis.

Fransch. De Heer FRANTZEN . . . . . 2 uren.
Voortzetting der spraakkunst: onregelmatige werkwoorden, gebruik der tijden en der wijzen. Vertaling uit het nederlandsch in het fransch en omgekeerd. Cursorische lektuur.

Hoogduitsch. De Heer FRANTZEN. . . . . 2 uren.
Voortzetting der spraakkunst, sterke verba. Herhaling en uitbreiding van het geleerde. Vertaling uit het nederlandsch in het hoogduitsch en omgekeerd.

Engelsch. De Heer PLUMMER . . . . . 3 uren.
Uitspraak. Gronden der spraakleer. Vertaling uit het nederlandsch in het engelsch en omgekeerd.

Geschiedenis. De Heer BIJVANCK. . . . . 3 uren.
Vaderlandsche geschiedenis tot heden.
Algemeene geschiedenis: van de hervorming tot heden.

Aardrijkskunde. De Heer BIJVANCK. . . . . 2 uren.
De werelddeelen buiten Europa.

Wiskunde. De Heer VAN DEVENTER.
als er geen zesde klasse is . . . . . 4 uren.
anders. . . . . 3 uren.

Algebra.

Worteltrekking uit getallen. Theorie der vergelijkingen. Vraagstukken.

Meetkunde.

In- en omgeschreven veelhoeken. Omtrek van den cirkel. Berekening der lengte van cirkelbogen. Vraagstukken. Begin der inhouden.

Digitized by Google

VIERDE KLASSE.

Latijn. De Heer HARTMAN.

als er geen zesde klasse is . . . . . 8 uren.
anders. . . . . 6 of 7 uren.

Themata over de geheele syntaxis. Lektuur van Sallustius, Livius, Cicero, Virgilius, Ovidius.

Grieksch. De Heer VOLLGRAFF.

als er geen zesde klasse is . . . . . 7 uren.

Herhaling der etymologie. Syntaxis. Leer van het Ionisch dialect.

Lektuur van Xenophon, Anacreontea, Homerus en andere schrijvers.

als er een zesde klasse is . . . . . 4 uren.

Leerstof als boven, behalve lektuur van Homerus.

De Heer HARTMAN.

als er geen zesde klasse is . . . . . niet
anders . . . . . 3 uren.

Lektuur van Epische poëzie.

Nederlandsch. De Heer BLOK . . . . . 2 uren.

Stijloefeningen door 't vertalen van gemakkelijk latijnsch en grieksch proza, van fransch, hoogduitsch en engelsch. Opstellen. Lezing van stukken uit schrijvers der 18e en 19e eeuw, met overzicht van de letterkundige geschiedenis.

Fransch. De Heer FRANTZEN . . . . . 2 uren.

Voortzetting der spraakkunst: Bijwoorden, voorzetsels en voegwoorden. Vertaling uit het nederlandsch in het fransch en omgekeerd.

Lektuur van klassieke en moderne schrijvers.

Hoogduitsch. De Heer FRANTZEN . . . . . 2 uren.

Voortzetting der spraakkunst: tijden en wijzen, voorzetsels en voegwoorden. Vertaling uit het nederlandsch in het hoogduitsch en omgekeerd.

Lektuur van klassieke schrijvers.

Engelsch. De Heer PLUMMER . . . . . 3 uren.

Vertaaloefeningen uit het nederlandsch in het engelsch en omgekeerd. Dictées.

Digitized by Google

Geschiedenis. De Heer BIJVANCK . . . . . 2 uren.
Oude geschiedenis, vooral die der Grieken.

Aardrijkskunde. De Heer BIJVANCK . . . . . 1 uur.
Oude aardrijkskunde.

Wiskunde. De Heer VAN DEVENTER.
als er geen zesde klasse is . . . . . 4 uren.
anders . . . . . 3 uren.

Algebra.

Theorie der vergelijkingen (vervolg). Wortels uit wortelvormen. Gebroken en negatieve exponenten. Vraagstukken.

Meetkunde.

Inhouden der rechtlijnige figuren en der cirkels. Vraagstukken. Begin van de stereometrie.

VIJFDE KLASSE.

Latijn. De Heer VAN DER MEY.
als er geen zesde klasse is . . . . . 7 uren.
anders. . . . . 5 uren.
Voortgezette behandeling der etymologie en syntaxis met schriftelijke oefeningen.
Lektuur van Ovidius, Livius, Terentius en andere schrijvers.
De Heer HARTMAN.
als er geen zesde klasse is . . . . . niet
anders. . . . . 2 uren.
Cursorische lektuur van prozaschrijvers.

Grieksch. De Heer VOLLGRAFF. . . . . 7 uren.
Herhaling der etymologie. Syntaxis. Lektuur van Homerus, Lysias, Herodotus en andere schrijvers.

Nederlandsch. De Heer BLOK . . . . . 2 uren.
Stijloefeningen door 't vertalen van latijnsch proza. Opstellen. Overzicht van de letterkunde tot het laatst der 18e eeuw door lezing van schrijvers.

Fransch. De Heer FRANTZEN . . . . . 1 uur.
Herhaling der spraakkunst. Synonymen. Lektuur van stukken uit klassieke schrijvers. Overzicht van de letterkunde.

Digitized by Google

Hoogduitsch. De Heer FRANTZEN. . . . . 2 uren.
Herhaling der spraakkunst. Lektuur van stukken uit klassieke schrijvers. Overzicht van de letterkunde.

Engelsch. De Heer PLUMMER . . . . . 2 uren.
Lezing en vertaling van uitgezochte stukken. Opstellen. Dictées.

Geschiedenis. De Heer BIJVANCK. . . . . 2 uren.
Romeinsche geschiedenis.

Wiskunde. De Heer VAN DEVENTER. . . . . 5 uren.

Algebra.

Reeksen. Logarithmen. Exponentiëele vergelijkingen. Vraagstukken.

Meetkunde.

Stereometrie. Vraagstukken. Goniometrie. Trigonometrie (vlakke en bolvormige).

Natuur- en Scheikunde. De Heer CAMPERT. . . 2 uren.
Natuurkunde: algemeene eigenschappen; evenwicht en beweging van vaste, vloeibare en gasvormige lichamen; warmte.

Natuurlijke Historie. De Heer HOEK . . . . . 2 uren.
Samenstel der hoogere dieren, uitgaande van den bouw van den mensch.
Anatomie en physiologie van de plant.

ZESDE KLASSE.

Latijn. De Heer VAN DER MEY. . . . . 7 uren.
Herhaling en voortgezette behandeling der etymologie en syntaxis, met schriftelijke oefeningen.
Lektuur van Livius, Terentius, Tacitus, Vergilius, Horatius enz.
Antiquiteiten: magistraten, wetten, provinciën enz.

Grieksch. De Heer VOLLGRAFF. . . . . 8 uren.
Herhaling der etymologie. Syntaxis. Lektuur van Thucydides, Homerus, Aristophanes, fragmenten uit de tragici en lyrici.

Nederlandsch. De Heer BLOK . . . . . 1 uur.
Stijloefeningen, vooral door vertaling.
Letterkunde: enkele schrijvers wat uitvoeriger.

Digitized by Google

Fransch. De Heer FRANTZEN . . . . . 1 uur.
Lektuur voornamelijk van schrijvers der 19e eeuw.
Vertaling in het fransch van eenvoudig duitsch proza.

Hoogduitsch. De Heer FRANTZEN . . . . . 1 uur.
Lektuur van nieuwe schrijvers en van Lessing's Hamburgische Dramaturgie. Vertaling van eenvoudig fransch proza in het duitsch.

Engelsch. De Heer PLUMMER. . . . . 1 uur.
Lezing en vertaling van uitgezochte stukken. Opstellen. Dictées.

Geschiedenis. De Heer BIJVANCK. . . . . 3 uren.
Algemeene herhaling en behandeling meer in bijzonderheden van de nieuwe geschiedenis sinds den vrede van Utrecht.

Aardrijkskunde. De Heer BIJVANCK . . . . . 1 uur.
Behandeling van hoofdpunten uit de wiskundige en de natuurkundige aardrijkskunde.

Wiskunde. De Heer VAN DEVENTER . . . . . 5 uren.

Algebra.

Herhaling en toepassing op eenvoudige vraagstukken van het geleerde.

Meetkunde.

Goniometrie, trigonometrie en de beginselen der vlakke coördinatenleer.

Natuur- en Scheikunde. De Heer CAMPERT . . . 2 uren.
Natuurkunde: electriciteit, geluid, licht.
Scheikunde: uitbreiding van hetgeen in de vijfde klasse geleerd is.

Natuurlijke Historie. De Heer HOEK . . . . . 2 uren.
Morphologie van de hoogere dieren; bespreking van de voor de geneeskundigen belangrijke lagere diervormen.
Anatomie en physiologie van de plant. Beoefening van de phanerogamen. Flora van Nederland.

Digitized by Google

OPGAVE DER LEERBOEKEN EN SCHRIJVERS

VOOR DEN

JAARCURSUS 1881—1882.

VOOR HET LATIJN.

In de 1e Klasse: J. N. Madvig, Latijnsche Spraakleer voor scholen (f 3,15). — Jacobs en Döring, Lat. Leesboek voor eerstbeginnenden, 1e deel, (Utrecht 1876) (f 1,25). — C. W. Volcke, 1e stukje. (f 0,50).

» » 2e » J. N. Madvig, Lat. Spraakleer. — Reitz, Lat. Themata, herzien door W. G. Brill, (f 1,50). — Caesar (Ed. Teubner) (f 1). — Phaedrus (Ed. Teubner) (f 0,20). — Nepos (Ed. Cobet) (f 0,60).

» » 3e » J. N. Madvig, Lat. Spraakleer. — J. J. Hartman, Beknopt leerboek der Latijnsche Syntaxis (f 1). — Reitz, Lat. themata. — Caesar (Ed. Teubner). — Ovidius (Ed. Teubner) (f 1,90). — Sallustius (Ed. Teubner) (f 1,20). — M. Seyffert, Palaestra Musarum, 1er Theil 8e auflage (f 1). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 4e » J. N. Madvig, Lat. Spraakleer. — Reitz, Lat. themata. — Livius (Ed. Teubner) (f 0,65 elk deeltje). — Ovidius (Ed. Teubner). — Vergilius (Ed. Teubner) (f 0,90.) — Sallustius (Ed. Teubner). — Aulus Gellius (Ed. Teubner) (f 2,15). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 5e » J. N. Madvig, Lat. Spraakleer. — Reitz, Lat. themata. — Livius (Ed. Teubner). — Ovidius (Ed. Teubner). — Vergilius (Ed. Teubner). — Horatius (Ed. Teubner) (f 0,65). — Terentius (Ed. Teubner) (f 0,80). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 6e » J. N. Madvig, Lat. Spraakleer. Livius (Ed. Teubner). — Horatius (Ed. Teubner). — Terentius (Ed. Teubner). — Dr. J. Woltjer, Serta Romana (f 1,90). Corn. Taciti de vita et moribus Julii Agricolae liber. ed. J. J. Cornelissen (f 0,25).

NB. Ieder leerling zal, ten minste in het tweede jaar, moeten hebben: Engelbregt, Latijnsch Woordenboek 3e druk (f 9,75) en ten minste in het derde jaar Lübker, Reallexion des Class. Alterthums für Gymn. 5e Aufl. 1877 Teubner (f 7,80); of Lübker, Klassisch Woordenboek door Dr. J. D. van Hoevell 1858 (f 9,50).

VOOR HET GRIEKSCH.

In de 2e Klasse: Pluygers, Leerboek der Grieksche taal (4e editie f 3,60). — Grieksche oefeningen voor eerstbeginnenden van Fr. Dübner, laatste druk. (f 1,90). — v. d. Es, Opstellen ter vertaling in het Grieksch, 1e stuk (f 1,25). — Dr. D. M. Kan, Grieksch leesboek voor eerstbeginnenden, Groningen 1863 (f 1,70).

» » 3e » Pluygers, Lbk der Gr. taal. — Ekker, Opstellen ter vertaling in het Grieksch, 1e Afd. (f 1,50). — Xenophontis

Digitized by Google

Hellenica en Anabasis (Ed. Cobet) (elk f 1,20). — Anacreontea (Ed. Teubner) (f 0,65).

In de 4e klasse: Pluygers. — Ekker, Opst. ter vert. in het Gr. 1e Afd. — Homerus (Ed. Teubner, Ilias f 1, Odyssea f 1). — Xenophon. — Lysias (Ed. Cobet) (f 1,20). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 5e » Pluygers. — Ekker, 2e Afd. (1,20). Homerus. — Herodotus (Ed. Teubner) (f 1,80). Uebersicht über den Herodotischen Dialect von K. Abicht (Teubner 1870) (f 0,30). — Aristophanes (Ed. Teubner) (f 2). — Lucianus (Ed. Teubner. 3 deelen à f 1,40). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 6e » Pluygers. — Ekker, 2e Afd. — Homerus. — Euripides (Ed. Teubner) (f 3,70). — Thucydides (Ed. van Herwerden), later optegeven welk deel. Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

NB. Ieder leerling zal, ten minste in het derde jaar, moeten hebben: Rost, Grieksch-Hollandsch Woordenboek, bewerkt door v. d. Es. Groningen, 1876. 3e druk. (f 9,75).

VOOR HET HEBREEUWSCH.

(Onverplicht.)

In de 5e Klasse: C. L. Vosen, Kurze Anleitung zum Erlernen der Hebräischen Sprache für Gymnasia und für das Privatstudium. 12e umgearbeitete Auflage, Freiburg im Breisgau 1874. (f 0,80).

In de 6e Klasse: Eene Hebreeuwsche bijbeluitgave.
Wordt aanbevolen: W. Gesenius, Hebräisches und Chaldäisches Handwörterbuch über das Alte Testament. Leipzig. (f 8,10).

VOOR HET NEDERLANDSCH.

In de 1e Klasse: Dr. P. J. Cosijn, Beknopte Nederl. Spraakkunst (f 0,90). — Dr. P. J. Cosijn, Oefeningen bij de Nederl. spraakk. (f 0,90). — A. W. Stellwagen, Stijloefeningen 1e deel (f 0,60). — Leopold, Van Eigen Bodem, 4e deeltje (f 0,30).

» » 2e » Dr. P. J. Cosijn, Oefeningen. — Stellwagen, Stijloefeningen. 1e deel. — Leopold, Van Eigen Bodem, 4e en 5e deeltje (f 0,35 en f 0,40).

» » 3e » M. en L. Leopold, Een sleutel. Rij van oorspronkelijke stukken, 2e dl. (f 3). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 4e » M. en L. Leopold, Een sleutel. Rij van oorspronkelijke stukken.

» » 5e » Leopold, Hoofdpersonen uit de Nederl. Letterk. (f 2,50).

» » 6e » Leopold, Hoofdpersonen enz. als boven.

NB. Ieder leerling zal moeten hebben: De Vries en Te Winkel, Woordenlijst (1,70).

VOOR HET FRANSCH.

In de 1e Klasse: Dubois, Grammaire française, 2me année (f 0,60). — Dubois, Recueil de thèmes, 2me année (f 0,60). — Fables de La Fontaine (f 0,30). — Herrig, Premières lectures françaises, hollandsche uitgave (f 0,90).

» » 2e » Dubois, Grammaire française, 3me année. — Dubois, Recueil de thèmes, 3me année. — Fables de La Fontaine. — Herrig et Burguy, La France Litéraire. (f 2,75).

» » 3e » Dubois, Grammaire française, 3me année. — Dubois, Recueil de thèmes. — Herrig et Burguy, La France Litéraire. — Susan, Oefeningen (f 0,90).

» » 4e » Dubois, Grammaire française, 3me année. — Dubois, Recueil de thèmes. — Susan, Oefeningen. — Herrig et Burguy, La France Litéraire. — Marchal et Velderman, La France Contemporaine (f 1,90). — J. Sandeau,

Digitized by Google

Mademoiselle de la Seiglière. (f 0,20). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

In de 5e klasse: Molière, Le Bourgeois Gentilhomme. — Herrig et Burguy, La France Litéraire. — Racine, Athalie (f 0,20). — Victor Hugo, Hernani (f 0,20). — Sardou, Patrie. — Marchal et Velderman, La France Contemporaine. Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 6e » Comédies modernes.

VOOR HET HOOGDUITSCH.

In de 2e Klasse: Müller, Hoogduitsche Spraakkunst, 1e deel (f 1). — Joh. A. Leopold, Deutsches Lesebuch, 1er Theil. (f 1,50). — Gellert's Fabeln (f 0,60).

» » 3e » Spruyt, Hochdeutsche Sprachlehre (f 1,25). — Spruyt, Oefeningen (f 0,75). — Leopold, Deutsches Lesebuch, 2e Theil (1,50).

» » 4e » Spruyt, Hochdeutsche Sprachlehre. — Spruyt, Oefeningen. — Leopold, Lesebuch 2er Theil. — Obermüller, Leitfaden z. U. i. d. Literaturgeschichte (f 1). — Schiller, Wilhelm Tell (f 0,15). Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 5e » Schiller, Braut von Messina (f 0,15). — Goethe, Iphigenie auf Tauris. Andere schrijvers en stukken, die gedurende den cursus zullen opgegeven worden.

» » 6e » Lessing, Hamburgische Dramaturgie. — Geibel, Sophonisbe, und andere Stücke.

VOOR HET ENGELSCH.

In de 3e Klasse: Cowan en Maatjes: Engelsche Spraakkunst (f 1,20). — Gomm's English Reader 2e Ed. (1,25).

» » 4e » Leopold, Stofgoud (f 0,30.) — Herrig, British Classical Authors (f 2,95). — Gomm's Engl. Reader.

» » 5e » Herrig, British Classical Authors.

» » 6e » Pickwick (f 0,70). — Childe Harold (f 1).

NB. Ieder Leerling zal een bruikbaar Handwoordenboek voor de Engelsche Taal moeten hebben, zoo als: Kramers, Pocket Dictionary (f 1,50). — Als grooter Woordenboek wordt dat van Servaas de Bruin aanbevolen (f 8.40).

VOOR DE GESCHIEDENIS.

In de 1e Klasse: J. W. G. van Oordt, Korte schets der Oude Geschiedenis. (f 0,90). — J. W. G. van Oordt, Chronologisch overzicht. (f 0,30). — Wijnne, Beknopte Geschiedenis van het Vaderland, (f 1,75). — H. Hermans en Dr. J. Woltjer, Atlas der Algemeene en Vaderlandsche geschiedenis, te Groningen bij Wolters (compleet f 2,90).

» » 2e » J. W. G. van Oordt, Middeleeuwen (f 1,60). — J. W. G. van Oordt, Chronologisch overzicht. (f 0.30). — Wijnne, Beknopte Geschiedenis van het Vaderland. (f 1,75). — Huberts, Historisch Geographische Atlas der Algemeene en Nederl. Geschiedenis (laatste druk (f 4,50 of f 5,90), of voor hen, die deze Atlas nog niet hebben, die van H. Hermans en Dr. J. Woltjer.

» » 3e » J. W. G. van Oordt, Overzicht der Nieuwe Geschiedenis. (f 2).

» » 4e, 5e en 6e kl: J. W. G. van Oordt, de drie opgegeven leerboeken.

VOOR DE AARDRIJKSKUNDE.

In de 1e Klasse: F. Bruins, het Wereldrond. 1e gedeelte. 1878. (f 1,25).

» » 2e » » » » 2e » » (f 1,90).

» » 3e » » » » 3e » » (f 2,75).

» » 4e Klasse: H. Kiepert, Leitfaden der Alten Geographie (f 1,10). — Kiepert, Atlas Antiquus (f 3,90).

Digitized by Google

In de 6e Klasse: de vorige leerboeken.

Bovendien worden voor de 1e, 2e, 3e en 4e klasse aanbevolen: P. R. Bos, Schoolatlas der geheele aarde. 1877. (f 2,90), en R. R. Rijkens, Schoolatlas van Nederland. (f 2,90).

VOOR DE ANTIQUITEITEN, MYTHOLOGIE EN HISTORIA LITTERARIA.

In alle Klassen: Stoll, Handboek der Gr. en Rom. Godsdienstleer en Mythologie door Mehler, (f 2).

In de 5e Klasse. Handboek der Romeinsche Antiquiteiten door J. G. Schlimmer, Tweede omgewerkte en verbeterde druk, Groningen, Wolters 1877. (f 3,90). — v. d. Es, Grieksche Antiquiteiten, (Groningen 1873). (f 2).

» » 6e » de vorige leerboeken.

VOOR DE WISKUNDE.

Meetkunde.

In de 1e klasse: J. Versluys, Nieuw leerboek der vlakke meetkunde. 1881 (f 1,25). — Kapteyn, Oefeningen ter toepassing van de beginselen der meetkunde (f 0,75).

» » 2e » I. C. Eger, Leerboek der vlakke Meetkunde (f 2,90). — Kapteyn, Oefeningen enz.

» » 3e » dezelfde boeken.

» » 4e » P. van Geer, Leerboek der Meetkunde. 2e deel (f 1,85). — Kapteyn, Oefeningen ter toepassing enz.

» » 5e » P. van Geer, Leerboek der Meetkunde. 2e deel. — Kapteyn, Oefeningen enz. — P. van Geer, Lobatto's leerboek der rechtlijnige en bolvormige driehoeksmeting. (f 2,25).

» » 6e » de vorige leerboeken. Het boek over de coördinatenleer zal later opgegeven worden.

NB. Ieder leerling moet in het bezit zijn van eene passerdoos.

Stelkunde.

In de 1e klasse: Verzameling van Algebraïsche vraagstukken van Dr. Eduard Heis, bewerkt door Dr. D. Van Lankeren Matthes en I. W. Tesch 3e druk, Haarlem (f 1,80).

» » 2e en de 3e klasse: hetzelfde boek als in de eerste klasse.

» » 4e klasse bovendien: Logarithmentafel van Witstein (f 1,30).

» » 5e » dezelfde boeken als in de vierde.

» » 6e » de vorige leerboeken.

VOOR DE NATUUR- EN SCHEIKUNDE.

In de 5e Klasse: Beknopt leerboek der Natuurkunde door Dr. H. van de Stadt. Eerste stuk, 2e druk. Tjeenk Willink 1881 (f 1,25).

» » 6e » Het vorige leerboek. 2e stuk. (f 1,65).

VOOR DE NATUURLIJKE HISTORIE.

In de 1e Klasse: Dr. M. Salverda, Plant- en Dierkunde. 5e druk, Groningen, Wolters (f 3,75).

» » 2e » Het vorige leerboek. — W. F. R. Suringar, Zakflora, of handleiding tot het bepalen van de in Nederland wildgroeiende planten (Leeuwarden Hugo Suringar) (f 3,75).

» » 5e Thomé, Lehrbuch der Botanik. Vieweg & S. Braunschweig. (f 1,95). — Thomé, Lehrbuch der Zoologie. Vieweg & S. Braunschweig. (f 1,95).

» » 6e » de vorige leerboeken.

NB. Het wordt iederen leerling aangeraden de boeken reeds dadelijk, als zij nog nieuw zijn, in een stevigen schoolband te laten binden. Op den duur is dit veel voordeeliger, hoewel de aanschaffing dan ook iets meer moge kosten.

Digitized by Google